

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

VOLUME II.

JOURNAUX

DU



SÉNAT DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR JOHN YOUNG,
BARONNET, K.C.B., K.C.M.G., GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
Etc., Etc., Etc.

ÉTANT LA SECONDE SESSION

DU

PREMIER PARLEMENT,

1869.

VOLUME II.

OTTAWA :—IMPRIMÉS PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.

JOURNAUX DU SÉNAT.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Premier jour de Juillet prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-deuxième jour du mois de Mai dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au PREMIER jour du mois de JUILLET prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le DIXIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la propriété de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait opposer le Grand Sceau du Canada ; TÉMOIN, Notre Très-

Fidèles et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron MONCK de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre Puissance, ce Vingt-Troisième jour de Juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Dixième jour d'Août courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-troisième jour du mois de Juin dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au DIXIEME jour du mois d'AOÛT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ, MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'Ottawa, SAMEDI, le DIX-NEUVIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur Général du Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec,

dans Notre Puissance, ce cinquième jour d'août, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Dix-neuvième jour de Septembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Cinquième jour du mois d'Août dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au DIX-NEUVIEME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps, vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'Ottawa, JEUDI, le VINGT-NEUVIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur Général du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre Puissance, ce Quinzième jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, soummés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Vingt-neuvième jour d'Octobre prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Quinzième jour du mois de Septembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au VINGT-NEUVIEME jour d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le SEPTIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait opposer le Grand Sceau du Canada : TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron MONCK de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron MONCK de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre Puissance, ce Vingtième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-huit, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

JOHN YOUNG.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour

servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Septième jour de Décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingtième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au SEPTIEME jour du mois de DECEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons eru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada en Notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le SEIZIEME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait opposer le Grand Sceau du Canada: TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Administrateur du Gouvernement de la Puissance du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance, ce Troisième jour de Décembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

JOHN YOUNG.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Seizième jour de Janvier courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Troisième jour du mois de Décembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au SEIZIEME jour du mois de JANVIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité

d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour du mois de FEVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentés Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Administrateur du Gouvernement de la Puissance du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance, ce Quatorzième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

JOHN YOUNG.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Trente-unième jour du mois de Mars courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au Trente-unième jour du mois de Mars courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'Ottawa, le dit Trente-unième jours de Mars courant, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité d'Ottawa, JEUDI, le QUINZIEME jour du mois d'AVRIL prochain, pour la DÉPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Präsentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada, TÉMOIN : Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance, ce Treizième jour de Mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

J. A. MACDONALD } ATTENDU qu'un acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la
Proc. Génl. } Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la Session tenue dans
 les 6e et 7e années de Notre Règne, intitulé : " Acte pour donner effet à un traité entre Sa
 Majesté et les Etats-Unis d'Amérique pour l'arrestation de certains délinquants," statue
 par sa cinquième section que si en vertu de quelque loi ou ordonnance passée par la législa-
 ture locale d'une colonie ou possession britannique, il est adopté des dispositions pour don-
 ner plein effet dans telle colonie ou possession aux objets prévus dans le dit acte ci-dessus
 cité, en y substituant d'autres dispositions législatives, alors Sa Majesté pourra, de l'avis de
 Son Conseil Privé (si Sa Majesté en Conseil le juge à propos, mais non autrement) sus-
 pendre l'opération du dit acte ci-dessus cité, dans telle colonie ou possession, tant que les
 dispositions qui y sont substituées, continueront d'y être en vigueur, mais pas plus long-
 temps ; ET ATTENDU qu'à une session du Parlement de Notre Puissance du Canada, com-
 mencée et tenue dans la cité d'Ottawa, dans notre province d'Ontario, l'une des provinces
 du Canada susdit, le sixième jour de Novembre, et prorogé le vingt-deuxième jour de Mai,
 dans la trente-et-unième année de Notre Règne, un certain bill intitulé : " Acte concernant
 le traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, pour l'arrestation et l'extradition
 de certains délinquants" a été passé par le Sénat et la Chambre des Communes et a été,
 lors de la prorogation de la dite session, le dit vingt-deuxième jour de Mai, présenté pour être
 sanctionné, en notre nom au Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Notre
 Gouverneur-Général du Canada, lequel, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain
 acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans
 la session d'icelui tenue dans les 30e et 31e années de Notre Règne, et intitulé : " Acte
 concernant l'union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-
 Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent" a, suivant la discrétion, mais sauf les

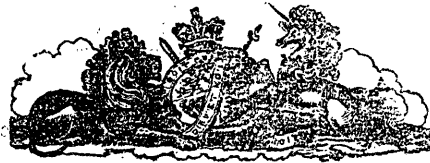
dispositions du dit acte qui vient d'être cité, déclaré qu'il réservait le dit bill pour la signification de notre plaisir. Et attendu que par la 57e section du dit acte en dernier lieu cité, il est statué que "un bill réservé à la signification du bon plaisir de la Reine, n'aura ni force ni effet avant et à moins que dans les deux ans à compter du jour où il aura été présenté au Gouverneur-Général pour recevoir la sanction de la Reine, ce dernier ne signifie, par discours ou message, à chacune des deux Chambres du Parlement, ou par proclamation, qu'il a reçu la sanction de la Reine, en Conseil," SACHEZ MAINTENANT que le dit bill intitulé; "Acte concernant le traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, pour l'arrestation et l'extradition de certains délinquants" nous ayant été soumis en Conseil le dix-neuvième jour de Juin dernier, il nous a plu déclarer que le dit bill a reçu notre sanction en Conseil et notre confirmation spéciale. Et par ces présentes et conformément aux dispositions du dit acte du Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande des 30e et 31e années de Notre Règne, nous confirmons et ratifions spécialement, statuons et sanctionnons finalement le dit bill; ce dont nos sujets affectionnés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron MONCK de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron MONCK de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce Septième jour d'Août, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-huit, et en la Trente-deuxième année de Notre Règne.

Par Ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront, ou qu'icelles pourront concerner---

SALUT :

JOHN A. MACDONALD, } CONSIDÉRANT que par la cinquante-cinquième section du
Proc. Génl. } Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et
d'Irlande, passé en la session tenue dans les trentième et trente-et-unième années de Notre règne, intitulé: "Acte concernant l'Union et le Gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent," il est décrété que

lorsqu'un bill voté par les Chambres du Parlement sera présenté au Gouverneur-Général pour notre sanction il devra déclarer, à sa discrétion—mais sujet aux dispositions de l'acte mentionné et de nos instructions—ou qu'il le sanctionne en notre nom, ou qu'il refuse notre sanction, ou qu'il réserve le bill pour la signification de notre bon plaisir ; et considérant que par la cinquante-septième section du même Acte, il est décrété qu'un bill réservé à la signification de notre bon plaisir n'aura ni force ni effet avant et à moins que dans les deux ans à compter du jour où il aura été présenté au Gouverneur-Général pour recevoir notre sanction, ce dernier ne signifie par discours ou message à chacune des deux chambres du parlement, ou par proclamation qu'il a reçu notre sanction en conseil ; et considérant qu'à la session du parlement du Canada commencée et tenue en la cité d'Ottawa, dans notre province d'Ontario, l'une des provinces du Canada susdit, le sixième jour de Novembre, en la trente-et-unième année de notre règne et prorogée le vingt-deuxième jour de Mai suivant, un certain bill intitulé : "Acte pour venir au secours de Joseph Frédérick Whiteaves," a été passé par le Sénat et la Chambre des Communes et a été lors de la prorogation de la session—le dit vingt-deuxième jour de Mai—présenté au Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, notre Gouverneur-Général du Canada, pour recevoir notre sanction, et que notre dit Gouverneur-Général a, conformément à l'autorité qui lui est conférée par le dit acte, déclaré qu'il réservait le dit bill à la signification de notre bon plaisir ; SACHEZ MAINTENANT, que le dit bill intitulé : "Acte pour venir au secours de Joseph Frédérick Whiteaves," ainsi réservé comme ci-haut, nous ayant été soumis en conseil, en notre Palais de Windsor, le Septième jour de Juillet dernier, il nous a plu déclarer que le dit bill avait reçu notre sanction en conseil ; et, conformément aux dispositions du dit acte de la Grande-Bretagne et d'Irlande, nous confirmons, ratifions et décrétons finalement par ces présentes le dit bill auquel nous donnons notre sanction. De tout ce qui précède nos bien-aimés sujets devront bien prendre connaissance et se gouverner en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait opposer le Grand Sceau du Canada : TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron MONCK de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron MONCK de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce Huitième jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat.



JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

Jeudi, 15 Avril, 1869.

Jeudi, le quinzième jour du mois d'avril, dans la trente-deuxième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la foi, étant la Seconde Session du premier Parlement de la Puissance du *Canada*, continuée par diverses proclamations jusqu'à ce jour;

Les Membres présents dans la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, sont :—

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryun,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Orea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mitchell,</i>	

Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'Elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :—

Honorables Messieurs du Sénat,—

Messieurs de la Chambre des Communes,—

Je suis fort heureux d'avoir recours à vos conseils, et je me réjouis à la pensée qu'en cette occasion, la première où j'ai eu l'honneur de vous adresser la parole, nous pouvons nous féliciter de l'aspect des affaires publiques à l'intérieur et au dehors, de la prédominance des dispositions pacifiques parmi les nations, et des indices d'accord et de tranquillité, également favorables au développement du commerce étranger et aux entreprises de l'industrie domestique.

Le grand projet de la Confédération fut heureusement inauguré sous les auspices de mon prédécesseur.

C'est pour moi un sujet d'orgueil que de trouver mon nom honorablement associé à la fortune croissante de la Puissance du *Canada*, et je compterai comme un bonheur, aussi bien que comme un devoir, de coopérer en autant que j'en serai capable à seconder vos efforts pour affermir les liens qui unissent ensemble les différentes Provinces, et pour assurer l'attachement du peuple au sol au moyen de lois sages et équitables.

Vos efforts dans ces directions paraissent devoir être plus que jamais nécessaires, maintenant que les termes auxquels de grandes accessions sont offertes à la Puissance vont être immédiatement soumis à votre considération.

En conséquence de la dépêche du Duc de *Buckingham et Chandos*, du 8 août dernier, annonçant que Sa Grâce se proposait d'entrer en négociations avec la Compagnie de la Baie d'*Hudson* quant aux termes auxquels elle serait disposée à renoncer à ses droits et prétentions sur le Territoire du Nord-Ouest, Lord *Monck* envoya en *Angleterre* deux membres du Conseil Privé en députation pour suivre le cours de cette affaire et veiller aux intérêts du *Canada*.

Les conférences à *Londres* et la correspondance à ce sujet ont été amenées à fin par la proposition que Lord *Granville*, après un examen complet des circonstances, fit de la part du gouvernement de Sa Majesté pour être soumis à la considération du peuple du *Canada* et de la Compagnie de la Baie d'*Hudson*.

J'ai reçu la nouvelle que la Compagnie de la Baie d'*Hudson*, après quelque délibération, s'est décidée à accepter les termes posés par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

J'ai donné ordre que le rapport de la mission et tous les papiers qui s'y rapportent soient régulièrement mis devant le Parlement, et je les recommande à votre sérieuse considération, vu la haute importance du sujet, autant que dans l'espoir que cette question, depuis si longtemps en contestation, sera close sans plus de délai.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai reçu du Gouverneur de *Terreneuve* des communications exprimant le désir qui règne parmi les habitants de cette Colonie d'être admis dans l'Union, surtout sa dépêche du 20 mars dernier, contenant copies des résolutions passées par le Conseil et l'Assemblée, et exposant les conditions qui leur paraît désirable de proposer.

Ces pièces vont être fournies immédiatement pour l'information du Parlement, et j'espère qu'avant la clôture de la session je serai en état de soumettre à votre considération les détails d'un arrangement provisoire.

Ce sera un sensible plaisir pour moi, aussi bien qu'un sujet de félicitation générale, si à un jour prochain la belle Colonie de *Terreneuve*, qui n'a pas d'égal comme pépinière d'intrépides marins, et dont les riches pêcheries sont inépuisables, vient à former partie de la Puissance.

A la suggestion du Gouvernement de Sa Majesté, il a été fait une tentative sincère pour apaiser le mécontentement qui règne malheureusement à la *Nouvelle-Ecosse*. Les papiers se rapportant à ce sujet seront soumis à votre considération favorable.

Comme suite de ce qui a été commencé dans la dernière session, il vous sera présenté des bills pour l'assimilation des lois criminelles existant dans les diverses Provinces. Il ne peut être conféré à un pays un plus grand bien qu'un Code de lois criminelles bien défini, d'une application générale et d'une étude facile.

Entre autres mesures, il vous sera présenté des bills pour l'établissement de lois uniformes et amendées touchant les élections parlementaires, la banqueroute et l'insolvabilité et les brevets d'invention et de découverte.

Messieurs de la Chambre des Communes,—

Le budget des dépenses de l'année fiscale qui approche vous sera soumis. Il a été

préparé avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public. J'ai aussi donné instruction de mettre devant vous les comptes publics pour l'année dernière.

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes.—

Les chartes de plusieurs banques vont bientôt expirer, et les sujets importants des banques et du cour monétaire seront soumis à votre attention.

Dans la considération de ces questions, qui affectent si profondément non-seulement les importants intérêts du commerce, mais les transactions de chaque jour, j'ai l'assurance que vous vous efforcerez d'adopter les principes qui, dans leur application, garantiront la plus grande mesure de sûreté au public, sans diminuer les facilités requises pour l'encouragement et l'extension du commerce.

J'ai énuméré une variété de sujets, mais ils sont importants et demandent à être réglés dans le cours de la session. Je les laisse en toute confiance à votre sage jugement, espérant vivement que vos délibérations seront bénies, et qu'ainsi vous pourrez remplir avec dignité et effet la haute mission que vous a confiée la Providence.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

PRIÈRES :

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et

Il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, demain.

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que tous les Membres présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand et comme il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à trois heures de l'après midi.

Vendredi, 16 Avril, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just.</i>	<i>Scymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Greg,</i>	<i>Skeel,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McPherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman),</i>	<i>Mitchell,</i>	
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Christie* ; du conseil de l'association agricole et des arts de la Province d'*Ontario*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier,

L'honorable M. *Lacoste* a proposé, secondé par l'honorable M. *Wark*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session du Parlement du *Canada*, et pour lui assurer :

Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous témoigner qu'Elle était fort heureuse d'avoir recours à nos conseils, et que nous nous réjouissons avec Elle à la pensée qu'en cette occasion, la première où nous ayons eu l'honneur de l'entendre nous adresser la parole, nous pouvons nous féliciter de l'aspect des affaires publiques à l'intérieur et au dehors, de la prédominance des dispositions pacifiques parmi les nations, et des indices d'accord et de tranquillité également favorables au développement du commerce étranger et aux entreprises de l'industrie domestique.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir assuré que, le grand projet de la confédération ayant été heureusement inauguré sous les auspices de son prédécesseur, c'est pour Elle un sujet d'orgueil que de trouver son nom honorablement associé à la fortune croissante de la Puissance du *Canada*, et qu'Elle comptera comme un bonheur, aussi bien que comme un devoir, de coopérer, en tant qu'Elle en sera capable, à seconder nos efforts pour affermir les liens qui unissent ensemble les différentes provinces, et pour assurer l'attachement du peuple au sol au moyen de lois sages et équitables.

Que nous apprenons avec plaisir que nos efforts dans ces directions paraissent devoir être plus que jamais nécessaires, maintenant, que les termes auxquels de grandes accessions sont offertes à la Puissance, vont être immédiatement soumis à notre considération.

Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'Elle nous donne qu'en conséquence de la dépêche du Duc de *Buckingham* et *Chandos*, du 8 août dernier, annonçant que Sa Grâce se proposait d'entrer en négociations avec la compagnie de la Baie d'*Hudson*, quant aux termes auxquels elle serait disposée à renoncer à ses droits et prétentions sur le Territoire du *Nord-Ouest*, Lord *Monck* envoya en *Ayleterre* deux membres du Conseil

Privé en députation pour suivre le cours de cette affaire et veiller aux intérêts du *Canada* ; que les conférences à *Londres* et la correspondance à ce sujet ont été amenées à fin par la proposition que Lord *Granville*, après un examen complet des circonstances, fit de la part du gouvernement de Sa Majesté pour être soumise à la considération du peuple du *Canada* et de la Compagnie de la Baie d'*Hudson*,—et que Son Excellence a reçu la nouvelle que la Compagnie de la Baie d'*Hudson*, après quelque délibération, s'est décidée à accepter les termes posés par le Secrétaire d'Etat pour les colonies ;

Que lorsque le rapport de la mission et tous les papiers qui s'y rattachent seront régulièrement mis devant le Parlement, comme il a plu à Son Excellence d'en donner ordre, nous ne manquerons pas de leur donner notre sérieuse attention, suivant la recommandation de Son Excellence, vu de la haute importance du sujet, et dans l'espoir que cette question, depuis si longtemps en contestation, soit close sans plus de délai.

Que nous apprenons avec plaisir que Son Excellence a reçu du Gouverneur de *Terre-neuve* des communications exprimant le désir qui règne parmi les habitants de cette Colonie d'être admis dans l'Union, et entre autres, une dépêche du 20 mars dernier, contenant copies des résolutions passées par le Conseil et l'Assemblée, et exposant les conditions qu'il leur paraît désirable de proposer.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir assuré que ces pièces seront fournies immédiatement pour l'information du Parlement, et que, si avant la clôture de la session, Son Excellence est en état de soumettre à notre considération les détails d'un arrangement provisoire, nous ne manquerons pas d'y consacrer toute notre attention.

Que nous pensons avec Son Excellence, que ce sera un sujet de félicitation générale, de même que ce sera, comme Son Excellence a bien voulu le dire, un sensible plaisir pour Elle, si à un jour prochain la belle Colonie de *Terre-neuve*, qui n'a pas d'égale comme pépinière d'intrépides marins, et dont les riches pêcheries sont inépuisables, vient à former partie de la Puissance.

Que c'est avec un grand plaisir que nous apprenons de Son Excellence qu'à la suggestion du gouvernement de Sa Majesté, il a été fait une tentative sincère pour apaiser le mécontentement qui règne malheureusement à la *Nouvelle-Ecosse*, et que, lorsque les papiers se rapportant à ce sujet nous seront soumis, nous les prendrons en notre favorable considération.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que, comme suite de ce qui a été commencé dans la dernière session, il nous sera présenté des bills pour l'assimilation des lois criminelles existant dans les diverses provinces ; et que nous pensons comme Son Excellence, qu'il ne peut être conféré à un pays un plus grand bien qu'un Code de lois criminelles bien défini, d'une application générale et d'une étude facile.

Que nous donnerons toute l'attention possible aux bills pour l'établissement de lois uniformes et amendées touchant les élections parlementaires, la banqueroute et l'insolvabilité, et les brevets d'invention et de découverte, qui, entre autres mesures, doivent nous être présentés, comme nous l'a dit Son Excellence, ainsi qu'aux importants sujets des banques et du cours monétaire qui doivent être, comme nous en informe Son Excellence, soumis à notre considération, les chartes de plusieurs banques devant bientôt expirer.

Que dans la considération de ces questions qui affectent si profondément, non-seulement les importants intérêts du commerce, mais les transactions de chaque jour, nous nous efforcerons d'adopter les principes qui, dans leur application, garantiront la plus grande mesure de sûreté au public, sans diminuer les facilités requises pour l'encouragement et l'extension du commerce.

Que nous remercions Son Excellence de la confiance avec laquelle Elle laisse à notre jugement la considération des sujets qu'elle a énumérés comme étant d'importance et demandant à être réglés dans le cours de la session ; et que, de concert avec Son Excellence, nous espérons vivement que nos délibérations seront bénies, et qu'ainsi nous pourrions remplir avec dignité et effet la haute mission que nous a confiée la Providence.

Après débats,

La dite résolution étant lue de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que les honorables messieurs *Lacoste*, *Wark* et le moteur forment un comité pour préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Campbell* a fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Young*, Barounet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada*, assemblés en Parlement, nous remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de cette Session.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous témoigner qu'Elle était fort heureuse d'avoir recours à nos conseils, et nous nous réjouissons avec Elle à la pensée qu'en cette occasion, la première où nous ayons eu l'honneur de l'entendre nous adresser la parole, nous pouvons nous féliciter de l'aspect des affaires publiques à l'intérieur et au dehors, de la prédominance des dispositions pacifiques parmi les nations, et des indices d'accord et de tranquillité également favorables au développement du commerce étranger et aux entreprises de l'industrie domestique.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir assuré que, le grand projet de la confédération ayant été heureusement inauguré sous les auspices de son prédécesseur, c'est pour Elle un sujet d'orgueil que de trouver son nom honorablement associé à la fortune croissante de la Puissance du *Canada*, et qu'Elle comptera comme un bonheur, aussi bien que comme un devoir, de coopérer en autant qu'Elle en sera capable, à seconder nos efforts pour affermir les liens qui unissent ensemble les différentes Provinces, et pour assurer l'attachement du peuple au sol au moyen de lois sages et équitables.

Nous apprenons avec plaisir que nos efforts dans ces directions paraissent devoir être plus que jamais nécessaires, maintenant que les termes auxquels de grandes accessions sont offertes à la Puissance vont être immédiatement soumis à notre considération.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne qu'en conséquence de la dépêche du Duc de *Buckingham* et *Chandos* du 8 août dernier, annonçant que Sa Grâce se proposait d'entrer en négociations avec la Compagnie de la Baie d'*Hudson* quant aux termes auxquels elle serait disposée à renoncer à ses droits et prétentions sur le Territoire du *Nord-Ouest*, Lord *Monck* envoya en *Angleterre* deux Membres du Conseil Privé en députation pour suivre le cours de cette affaire et veiller aux intérêts du *Canada*; que les conférences à *Londres*, et la correspondance à ce sujet ont été amenées à fin par la proposition que Lord *Granville*, après un examen complet des circonstances, fit de la part du gouvernement de Sa Majesté pour être soumise à la considération du peuple du *Canada* et de la compagnie de la Baie d'*Hudson*; et que Votre Excellence a reçu la nouvelle que la compagnie de la Baie d'*Hudson*, après quelque délibération, s'est décidée à accepter les termes posés par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

Lorsque le rapport de la mission, et tous les papiers qui s'y rattachent, seront régulièrement mis devant le Parlement, comme il a plu à Votre Excellence d'en donner ordre, nous ne manquerons pas de leur donner notre sérieuse attention, suivant la recommandation de Votre Excellence, vu la haute importance du sujet, et dans l'espoir que cette question, depuis si longtemps en contestation, sera close sans plus de délai.

Nous apprenons avec plaisir que Votre Excellence a reçu du Gouverneur de *Terreneuve* des communications exprimant le désir qui règne parmi les habitants de cette colonie d'être admis dans l'Union, surtout sa dépêche du 20 mars dernier, contenant copies des résolutions passées par le Conseil et l'Assemblée, et exposant les conditions qu'il leur paraît désirable de proposer.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir assuré que ces pièces seront fournies immédiatement pour l'information du Parlement, et que, si avant la clôture de la session, Votre Excellence est en état de soumettre à notre considération les détails d'un arrangement provisoire, nous ne manquerons pas d'y consacrer toute notre attention.

Nous pensons avec Votre Excellence que ce sera un sujet de félicitation générale, de même que ce sera, comme Votre Excellence a bien voulu le dire, un sensible plaisir pour Elle, si à un jour prochain la belle colonie de *Terreneuve* qui n'a pas d'égal comme pépi-

nière d'intrépides marins, et dont les riches pêcheries sont inépuisables, vient à former partie de la Puissance.

C'est avec un grand plaisir que nous apprenons de Votre Excellence qu'à la suggestion du gouvernement de Sa Majesté, il a été fait une tentative sincère pour apaiser le mécontentement qui règne malheureusement à la *Nouvelle-Ecosse*, et que, lorsque les papiers se rapportant à ce sujet nous seront soumis, nous les prendrons en notre favorable considération.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que, comme suite de ce qui a été commencé dans la dernière session, il nous sera présenté des bills pour l'assimilation des lois criminelles existant dans les diverses provinces; et que nous pensons comme Votre Excellence qu'il ne peut être conféré à un pays un plus grand bien qu'un Code de lois criminelles bien défini, d'une application générale et d'une étude facile.

Nous demandons toute l'attention possible aux bills pour l'établissement de lois uniformes et amendées touchant les élections parlementaires, la banqueroute et l'insolvabilité, et les brevets d'invention et de découverte, qui, entre autres mesures, doivent nous être présentés, comme nous l'a dit Votre Excellence, ainsi qu'aux importants sujets des banques et du cours monétaire qui doivent être, comme nous en informe Votre Excellence, soumis à notre considération, les chartes de plusieurs banques devant bientôt expirer.

Dans la considération de ces questions qui affectent si profondément, non-seulement les intérêts du commerce, mais les transactions de chaque jour, nous nous efforcerons d'adopter des principes qui, dans leur application, garantiront la plus grande sûreté au public, sans diminuer les facilités requises pour l'encouragement et l'extension du commerce.

Nous remercions Votre Excellence de la confiance avec laquelle elle laisse à notre jugement la considération des sujets qu'Elle a énumérés comme étant d'importance et demandant à être réglés dans le cours de la session; et que, de concert avec Votre Excellence, nous espérons vivement que nos délibérations seront bénies, et qu'ainsi nous pourrions remplir avec dignité et effet la haute mission que nous a confiée la Providence.

Laquelle dite adresse étant lue par le greffier, a été unanimement adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit signée par l'honorable Président.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*,
La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 19 Avril, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouche,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Orea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferguson* ; de *William Lynd* et autres, du comté de *Bonaventure*,—et de *Margaret Thompson*, de la ville de *New-Carlisle*, dans le comté de *Bonaventure*, et veuve de feu l'honorable *John Gawler Thompson*, en son vivant l'un des juges de la Cour Supérieure de la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la banque canadienne de commerce.

Par l'honorable M. *McCrea* ; du conseil municipal du township de *Tilbury Est* ; et de la corporation du township de *Kent*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *Charles Brooks* et autres.

Par l'honorable M. *Tessier* ; du Révérend *F. A. Blouin* et autres, de la *Grande Rivière*, dans le comté de *Gaspé*.

L'honorable M. *Burnham* a présenté à la Chambre un état de la banque d'épargnes de *Northumberland* et *Durham*, à venir jusqu'au 1er décembre 1868.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état de l'association d'assurance mutuelle contre l'incendie, dite "Beaver," en date du 29 mars 1869.

Aussi le rapport annuel de la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie de *Toronto*, pour l'année 1868.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG:

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat la copie ci-incluse d'une dépêche reçue par No. 98, 1er janvier Lord *Monck* du Secrétaire d'Etat pour les colonies, en réponse à 1868. l'adresse à Sa Majesté adoptée le 28 avril 1868.

Maison du Gouvernement,
Ottawa, 19 avril 1869.

Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général.

(Copie—Canada—No. 98.)

Downing Street,
1er juin 1868.

MILORD,—J'ai remis à la Reine une copie de la dépêche de votre Seigneurie, No. 71, du 30 avril, dans laquelle vous exprimiez votre sympathie envers Sa Majesté, à l'occasion de la tentative d'assassinat faite sur la personne de son Altesse Royale le Duc d'*Edinburgh*, et transmettiez une adresse adoptée unanimement par les deux Chambres du Parlement canadien faisant connaître l'horreur et l'indignation que leur causait cet attentat.

Il a plu à Sa Majesté recevoir très-gracieusement l'expression de la sympathie de votre Seigneurie.

La Reine m'ordonne de dire qu'Elle a reçu avec une satisfaction profonde l'adresse du Parlement canadien, et que dans cette épreuve comme dans toutes les autres, Elle trouve une consolation et un appui dans l'attachement affectueux de son peuple de toutes les parties de son Empire.

J'ai, etc.,
(Signé), *Buckingham et Chandos.*

Au Gouverneur

Le très-honorable Vicomte *Monck.*

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

JOHN YOUNG.

Son Excellence le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat copie de la Gazette du *Canada*, publiée par autorité, en date du 19 décembre 1868, par laquelle on verra qu'il a plu à Son Excellence de nommer *Aquila Walsh*, écuyer, M. P., l'honorable *Edouard Barron Chandler*, *Charles John Brydges*, écuyer, et *William Foster Coffin*, écuyer, commissaires du chemin de fer Intercolonial, en vertu du statut 31 *Vict.*, chap. 13.

Maison du Gouvernement,
Ottawa, 16 avril 1869.

L'honorable M. *Ryan* a présenté à la Chambre un état des affaires de la banque d'épargnes de la cité et du district de *Montréal*, pour l'année finissant le 31 décembre 1868.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 20 Avril, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ressor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Orea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Oully,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Campbell,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable M. *Antoine Juchereau Duchesnay* a présenté le bref de sommation de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Il a été alors lu par le greffier, et il a été
Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :—

CANADA.

MONCK.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable *Antoine Juchereau Duchesnay*, de notre Province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la défense de notre Puissance du *Canada*, Nous avons juger à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de *La Salle*, de notre Province de *Québec*, et nous vous commandons le dit Honorable *Antoine Juchereau Duchesnay*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron *Monck* de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance du *Canada*, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre règne la trente-et-unième.

(Par ordre,)

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alors l'honorable M. A. J. *Duchesnay* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi devant *John Fennings Taylor*, l'ainé, écuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Antoine Juchereau Duchesnay*, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*; de *John Horace Stevenson*, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Shead*; de *John Baird*, et autres, des townships de *Ralph* et *McKay*; de M. *Bennett*, et autres, du township d'*Algoma*;—de *William Brown* et autres, du township de *Stafford*;—de *Michael Mulligan* et autres, du township de *Bromly*;—de *John Howie* et autres, du Township de *Ross*;—et de *John Rankin*, et autres, du township de *Ross*, dans le comté de *Renfrew*.

Par l'honorable M. *Ryan*; de *F. Hudon* et autres, marchands et commerçants, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil de l'association agricole et des arts de la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit pris des mesures pour prévenir l'introduction en *Canada* de l'épizootie du *Texas*.

L'honorable M. *Campbell* a fait rapport à la Chambre qu'il s'était rendu avec ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Excellence de faire la très gracieuse réponse suivante :

JOHN YOUNG.

Honorables Messieurs du Sénat,

Je vous remercie sincèrement de votre loyale adresse, m'assurant de votre disposition à remplir les devoirs de la session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trône, et la gracieuse réponse de Son Excellence, soient imprimées et publiées dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Résolu*, que les honorables Messieurs *Ross, Allan, Mills, Blake, Leonard, Flint, Ressor, Letellier de St. Just, Bureau, Leslie, Lacoste, Chaffers, Chapais, Miller, Ritchie, Bourinot, Odell, Hazen et Ferguson*, composent un comité pour aider son honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité enjoint des deux Chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que les honorables messieurs *Simpson, Burnham, Reesor, Olivier, Sanborn Dumouchel, Skead, Anderson, Locke, Steeves et Odell*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que les honorables Messieurs *Allan, McCrea, Skead, Dickson, Atkins, Burnham, Olivier, Sanborn, Malhiot, Ferrier, Guévremont, E. H. J. Duchesnay, Letellier de St. Just, Cormier, Miller, Ritchie, Botsford, Robertson et Steeves*, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles manières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que les honorables Messieurs *Seymour, Ross, Macpherson, McDonald, Shaw, Christie, Mills, Tessier, Armand, Price, Renaud, Hamilton (Inkerman), Dumouchel, McCully, Dickey, Anderson, McClellan, Glazier et Dever*, composent un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Sénat pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que les honorables Messieurs *Hamilton (Kingston)*, *Simpson*, *Macpherson*, *Skead*, *McMaster*, *Benson*, *Tessier*, *Foster*, *Ryan*, *Wilson*, *A. J. Duchesnay*, *Ferrier*, *Anderson*, *Archibald*, *Kenny*, *Wilmot*, *Wark*, et *Mitchell*, composent un comité des banques, du commerce et des chemins de fer pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ce sujet.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 21 Avril, 1869.

Les Membres présent sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ryan* ; du conseil de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de l'honorable *John Young*, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ross*, de la compagnie du canal à navires d'*Huron* et *Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *William Lynd* et autres, du comté de *Bonaventure*, province de *Québec* ; demandant certains amendements à l'acte des pêcheries.

De *Margaret Thompson*, de la ville de *New-Carlisle*, dans le susdit comté de *Bonaventure*, et veuve de feu l'honorable *John Gawler Thompson*, en son vivant l'un des juges

de la cour supérieure, province de *Québec* ; demandant une gratification pour les services de son mari comme l'un des juges de la dite cour supérieure.

De la banque de commerce du *Canada* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser la dite banque à augmenter son capital jusqu'au montant de deux millions de piastres, et pour amender de nouveau sa charte.

Du conseil municipal du township de *Tilbury Est* ; demandant qu'il lui soit fait une appropriation pour faire disparaître l'obstruction qui se trouve à l'embouchure de la rivière *Thames*.

De la corporation du comté de *Kent* ; demandant certaines améliorations dans la navigation des rivières *Thames*, *Sydenham*, et du *Chenal Écarté*, aussi qu'on fasse du havre de *Rondeau* un havre de refuge, et qu'on fasse draguer l'endroit appelé *Two Creeks*.

De *Charles Brooks* et autres, du township d'*Ascot* ; demandant qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en *Canada*.

Du Rév. *F. A. Blouin* et autres, de la *Grande Rivière*, dans le comté de *Gaspé* ; demandant la remise d'une certaine somme d'argent due au fonds d'emprunt municipal.

L'honorable Président a présenté à la Chambre les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat à partir du 1er juillet 1867 (de la proclamation de la présente Union) au 1er janvier 1869.

Ordonné, qu'ils restent sur la table.

L'honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat, copie d'une dépêche du Gouverneur de *Terreneuve*, datée du 20 mars 1869, communiquant copie de résolutions passées par le Conseil et l'Assemblée de la colonie de *Terreneuve*, dans lesquelles sont exposés les conditions auxquelles ils croiraient expédient de s'unir avec la Puissance du *Canada*. Il transmet aussi les résolutions mentionnées dans la dépêche.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, avril 1869.

LE GOUVERNEUR DE TERRENEUVE AU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

(Copie.—No. 73.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Terreneuve, 20 mars 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence des copies imprimées de résolutions qui ont été passées par le Conseil et l'Assemblée de cette colonie, mentionnant les conditions auxquelles ils croiraient expédient de s'unir avec la Puissance du *Canada*.

2. Mes conseillers proposent qu'une députation se rende à *Ottawa*, à la fin de notre session législative, afin d'expliquer les objets de ces résolutions et de s'entendre avec votre gouvernement sur l'arrangement projeté, lequel, il est à espérer, offrira peu de difficultés. J'espère que la députation pourra partir de *Terreneuve* par le dernier paquebot poste d'avril ou le premier du mois de mai.

J'ai, etc.,

(Signé,)

A. MUSGRAVE.

Au Très-Honorable

Sir *John Young*, Barcnet,

G. C. B., G. C. M. G., etc., etc., etc.

RÉSOLUTIONS adoptées en comité général au sujet de l'union de cette colonie avec la Puissance du *Canada*.

Préambule.

Attendu que, par l'acte impérial des 30 et 31 *Victoria*, chapitre 3, intitulé : " Acte concernant l'Union et le gouvernement du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, ainsi que les objets qui s'y rattachent," il est établi des dispositions pour l'admission de cette colonie dans l'union, qu'il soit en conséquence

1. *Résolu*, Qu'il est expédient que cette colonie entre dans la dite Union pour former partie de la Puissance du *Canada*, s'il peut être conclu un arrangement à cet effet à des conditions justes et raisonnables.

Ce comité est d'avis que, conformément aux dispositions générales des résolutions de *Québec* de 1864, et au dit acte, les conditions ci-après spécifiées, avec les additions et modifications qu'elles y apportent, constitueraient une base équitable d'arrangement pour cette colonie.

Dépenses à la charge du Canada.

2. Les dépenses occasionnées par les différents officiers, départements et services énumérés dans la cédule A, seront annuellement défrayées par le gouvernement de la Puissance, ainsi que les justes réclamations de cette colonie quant aux autres dépenses et concessions de la nature de celles supportées ou faites par la Puissance pour les autres provinces.

Dette Publique.

3. La dette publique et les obligations de cette colonie seront à la charge du gouvernement de la Puissance, de la même manière que celles des autres provinces.

Subsides.

4. Le dit gouvernement allouera annuellement au gouvernement de cette colonie pour le soutien des institutions locales,—

1° La somme de quatre-vingt centins par tête de la population actuelle, laquelle somme devra augmenter en raison de l'accroissement de la population jusqu'à concurrence du nombre fixé pour les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* ; 2° L'intérêt de 5 pour cent sur la différence entre le montant actuel de la dette de cette colonie, lors de l'Union, et la dette moyenne par tête de la population du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* ; 3° Le subside annuel auquel cette colonie aurait droit par la 118e clause du dit acte ; et 4° La somme de \$175,000 en considération du transport au gouvernement général des terres, mines et minéraux, non concédés et inoccupés de cette colonie.

Droits réservés, etc.

5. Le transport mentionné dans la résolution précédente est sujet à la condition que la colonie se réservera le droit d'ouvrir, construire et contrôler les chemins et les ponts dans toutes les parties des dites terres, et au privilège dont le peuple a joui jusqu'ici de couper du bois sur les terres non concédées et sujet aussi aux restrictions et conditions contenues dans les 7e et 8e clauses de l'Acte local, 7 *Victoria*, chapitre 1.

6. Les privilèges accordés aux pêcheurs et aux *current suppliers* par la loi actuelle relative aux débiteurs insolubles seront maintenus, à moins qu'une loi locale ne les abolisse par la suite.

Exemptions de Taxe sur les Exportations.

7. Nulle taxe ne sera imposée sur les exportations de cette colonie, à moins qu'une taxe semblable ne soit prélevée sur les principaux produits des autres provinces de la Puissance.

Défense Locale.

8. Par suite de la dissémination de la population le long de la côte et de ce que la pêche à laquelle elle se livre nécessite son absence durant une grande partie de l'année, le comité est d'opinion que le service de la milice ne lui est guère possible ; mais il croit qu'on peut établir d'après un plan satisfaisant une réserve navale effective et qu'on pourrait augmenter le nombre et l'efficacité des corps actuels de volontaires. Dans la position isolée et sans défense où se trouve cette île, l'entretien d'une garnison à St. Jean, comme aujourd'hui, est indispensable.

Pêcheries.

9. Vu que le gouvernement de la Puissance possède, en vertu du dit acte, le contrôle sur les pêcheries des côtes maritimes et de l'intérieur ; que la principale industrie actuelle de cette colonie consiste dans ses pêcheries et que leur encouragement serait d'un mutuel avantage ; et vu que certaines branches de cette industrie, particulièrement la pêche du hareng et celle du saumon, ont besoin d'encouragement et d'amélioration pour acquérir une plus grande valeur industrielle et commerciale, le gouvernement fédéral devrait stimuler l'exploitation des pêcheries par une subvention spéciale. Dans tout Acte de Douane de la Puissance les importations du poisson sec seront assujéties aux dispositions contenues dans la troisième clause de l'Acte de cette colonie, 31 *Victoria*, chap. 1.

Fonds capital de la compagnie générale de Québec.

10. Comme le droit que la colonie a d'imposer une taxe sur le charbon pour les fins de la compagnie générale d'aqueduc, cessera après l'union de cette colonie avec le *Canada*, le gouvernement de la Puissance déchargera la compagnie de l'obligation du paiement de l'intérêt sur le fonds capital de la dite compagnie jusqu'à concurrence de \$200,000.

Communication par Bâtiment à Vapeur.

11. Le gouvernement fédéral pourvoira à l'établissement d'un service effectif de paquebots-postes à vapeur entre le Royaume-Uni, cette colonie et le *Canada*, et une ligne de steamers destinée aux cargaisons et aux voyageurs entre *Montréal* et *St. Jean* durant la saison de navigation. Les obligations de la colonie en ce qui regarde le service actuel de la malle avec *Halifax* seront assumées par le gouvernement de la Puissance, et la communication en hiver avec *Halifax* au moyen de vapeurs continuera d'être maintenue. Le gouvernement du *Canada* entretiendra un service efficace de vapeurs, en correspondance avec le département des postes, le long des côtes, y compris celles du Labrador.

Appel au Peuple.

12. Aucun arrangement final ne sera conclu pour l'admission de cette colonie dans l'Union avant qu'on ait fait appel au peuple aux prochaines élections générales.

Ces résolutions seront envoyées au Conseil Législatif pour obtenir son concours.

(Passées à la Chambre d'Assemblée le 5 mars 1869.)

W. V. WHITEWAY,

Orateur.

(Passées au Conseil Législatif le 16 mars 1869.)

EDWARD MORRIS,

Le plus ancien membre présent faisant les fonctions de président.

CÉDULE A.

Dépenses à la charge du Gouvernement du Canada.

Gouverneur et secrétaire.....	\$ 10,521 00
Concierge.....	277 00
Chauffage et éclairage de l'hôtel du gouvernement	924 00—\$11,725 00
Département des Douanes.....	36,127 69
Inspecteur-général et ses employés.....	3,064 15
Trois Juges de la Cour Suprême.....	9,323 08
Juges de Circuit.....	3,400 00
Le Juges du <i>Labrador</i> et l'huissier.....	1,130 00
Les Juges des Cours de District.....
Département des Postes, montant net.....	8,645 00
Intérêt de la dette.....	56,578 00
Service de vapeurs sur les côtes.....	25,662 00
Protection des pêcheries.....	2,600 00
Forces volontaires.....	1,200 00
Service postal d' <i>Halifax</i>	21,600 00
Exploration géologique.....	2,500 00
Phares.....	22,000 00
Total.....	\$206,154 92

Actif applicable aux fins du gouvernement ;

Intérêt sur \$25 par tête, pour 130,000 habitants, \$3,250,000 à 5 par cent.....	\$162,500 00
A déduire l'intérêt sur la dette publique.....	56,578 00
	\$105,922 00
Quatre-vingts centins par tête pour 130,000 habitants (chiffre sujet à recensements).....	\$104,000 00
Pour abandon de terres de la couronne.....	175,000 00
Subside additionnel à arrêter.....	24,000 00
Total.....	\$408,922 00

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements de la *Grande-Bretagne* et du *Canada* au sujet d'une adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général adoptée le 8 mai 1868, demandant qu'avec le consentement de Sa Majesté les réimpressions canadiennes des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, soient mises en *Canada* sur le même pied que les réimpressions étrangères.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable Sir *John A. Macdonald* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Lundi, 19 avril 1869.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs honneurs que cette Chambre a nommé l'honorable Sir *George E. Cartier*, Baronnet, les honorables MM. *J. S. Macdonald*, *McDougal*, *Gray*, *Dorion*, *Smith*, *Blanchet*, *Tupper*, *Morris*, *Chamberlain* et *Mills*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque,

Ordonné, que l'honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit message au Sénat.

Certifié, Wm. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que le nom de l'honorable M. *Bureau* soit ajouté au comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 22 Avril, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford.</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flixt,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Blake* ; du conseil municipal du comté de *Norfolk*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *George Pouliot* et d'*Hélène Fiset*, épouse de feu *George Boissonnault*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de *Jas. Metcalfe* et autres, de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de *John Tytler* et autres, du township de *Clarence* ; de *Martin Casselman* et autres, du township de *Cambridge*, et de *John Dow* et autres, du township d'*Osgoode*, dans le comté de *Russell*.

Per l'honorable M. *Dumouchel* ; de *John Hale* et autres, du village de *New Glasgow*, de *Pierre Desjardins*, du township de *Ste. Thérèse de Blainville* ; et de *A. Dumas*, de la ville de *Terrebonne*, dans le comté de *Terrebonne*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *John Baird* et autres, des townships de *Ralph* et *McKay* ; de *M. Bennett* et autres, du township de *Algoma* ;—de *William Brown* et autres, du township de *Stafford* ;—de *Michael Mulligan* et autres, du township de *Bromly* ;—de *John Howie* et autres, du township de *Ross* ;—et de *John McKim* et autres, du dit township de *Ross*, dans le dit comté de *Renfrew* ;—demandant séparément à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur égale à celle du chenal principal, et appropriée au volume des eaux supérieures.

De *F. Hudon* et autres, marchands et commerçants, de la cité de *Montréal* ; demandant l'abrogation de l'Acte de la faillite de 1864, et des amendements au dit Acte.

Un message de la Chambre des Communes par *M. Mackenzie* et autres, comme suit :

CHAMBRES DES COMMUNES,
Mercredi, 21 avril 1869.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, et pour informer leurs honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir :—MM. *Beaty*, *Bellerose*, *Bowell*, *Brousseau*, *Chamberlin*, *Ferguson*, *McDonald (Lunenburg)*, *Mackenzie*, *Sénécal*, *Simard*, *Stephenson*, et *Young*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, que *M. Mackenzie* porte le dit message au Sénat.

« Certifié,

WM. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors il se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Sénat transmettra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Résolu, Que le comité permanent nommé pour la présente session concernant les impressions, savoir : les honorables MM. *Simpson*, *Burnham*, *Reesor*, *Olivier*, *Sanborn*, *Dumouchel*, *Shead*, *Anderson*, *Locke*, *Steeves*, *Odell* et *Bureau*, soit chargé d'agir de la part de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions, tel que requis par le message de ce jour.

Ordonné, que la présente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable *M. Bureau* a proposé, secondé par l'honorable *M. Ryan*,

Qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant :

1° Copie des pièces et documents qui se rattachent à l'accusation, procès et condamnation du Rév. *John McMahon*, prêtre catholique romain, relativement à l'invasion fénienne qui a eu lieu le deux juin 1866 dans le comté de *Welland*, dans la province d'*Ontario*.

2° Copie des rapports et mémoires demandant le pardon ou la commutation de la peine du dit Rév. *John McMahon*.

3° Copie du mémoire ou rapport du juge président au procès du dit *John McMahon*, adressé au Gouverneur en Conseil, et de tous mémoires ou ordres en conseil à ce sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Skead* a proposé, secondé par l'honorable M. *Foster*,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 26 Avril, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aileins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchessay, E. H. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	

L'honorable Président a informé la Chambre que le Rév. *John Johnston*, titulaire de l'Eglise St. James, de *Hull*, province de *Québec*, se présentait avec une commission le nommant Chapelain du Sénat.

La commission a été alors délivrée au greffier, qui l'a lue comme suit :

[L-S.]

CANADA.

Par Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou à tous ceux qu'ils concernent en aucune manière :

SALUT :

SACHEZ, que bien assuré de la loyauté et intégrité du Révérend *John Johnston*, j'ai

jugé à propos de nommer et constituer, et par ces présentes nommons et constituons, lui le dit *John Johnston*, chapelain du Sénat du Canada, pour avoir et tenir le dit office et place pour et durant plaisir, avec tous les droits, privilèges et émoluments qui appartiennent ou qui de droit devraient appartenir au dit office de Chapelain du Sénat comme susdit.

Donné sous mon seing et sceau, à Ottawa, ce Vingt-sixième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, et dans la trente-deuxième année du Règne de Sa Majesté.

JOHN YOUNG.

Par Ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat.

Enregistrée Lib. E. Folio 58. No. 1107.

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat et Régistrateur-
Général du Canada.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Blake* ; de *John Charlton* et autres ; de *Jacob McCall* et autres ; de *W. C. Brown* et autres ; et de *Daniel A. McCall* et autres, du comté de *Norfolk*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental.

Par l'honorable M. *Aikins* ; du conseil municipal du comté de *Peel*.

Par l'honorable M. *Dumouchel* ; du Révérend *L. J. Guyon* et autres, de la paroisse de *St. Eustache* ;—du Révérend *Eug. Desmarais* et autres, de la paroisse de *St. Placide*, et de *J. B. Mongenais*, de la paroisse de *Rigaud*, dans le comté des *Deux-Montagnes*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Thomas Irvine* et autres,—et de *James Mitchell* et autres.

Par l'honorable M. *Guévremont* ; d'*Adolphe Roy* et autres.

Par l'honorable M. *Flint* ; de *P. D. Cough* et autres, de *Belleville*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *Philip Pearson Harris*, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de la compagnie du pont international ;—de *Benjamin J. Talbot*, des chûtes d'*Iowa*, dans le comté d'*Harding*, dans l'Etat d'*Iowa*, *Etats-Unis d'Amérique* ; de la compagnie du pont suspendu de *Clifton* ; et de la chambre de commerce de la dite cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil de la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que l'acte de banqueroute actuellement en force ne soit pas rappelé, mais qu'il soit amendé.

De l'honorable *John Young*, de la cité de *Montréal* ; demandant que l'acte 22 *Vict.*, chap. 101, soit remis en vigueur et amendé, pour l'établissement d'une ligne télégraphique entre le *Canada* et l'*Europe*.

De la compagnie du canal à navires de *Huron* et *Ontario* ; demandant que le gouver-

nement fédéral lui accorde un octroi de dix millions d'acres de terre non-arpentées, et certains amendements à sa charte.

Du conseil municipal du comté de *Norfolk* ; demandant que certains droits d'exportation prélevés sous la cédule F de l'acte d'avril 1858 soient rappelés.

De *George Pouliot* et d'*Hélène Fiset*, épouse de feu *George Boissonnault* ; demandant une indemnité à cause de certains emplois abolis au Sénat.

De *John Tyler* et autres, du township de *Clarence*, comté de *Russell* ; de *Martin Casselman* et autres, du township de *Cambridge*, comté de *Russell* ; de *John Dow* et autres, du township d'*Osgoode*, dans le dit comté de *Russell* ; de *John Hale* et autres, du village de *New Glasgow*, comté de *Terrebonne* ; de *Pierre Desjardins* et autres, de *Ste. Thérèse de Blainville*, comté de *Terrebonne* ; et de *A. Dumas* et autres, de la ville de *Terrebonne* ; demandant séparément à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur égale à celle du chenal principal, et approprié au volume des eaux supérieures.

De *J. Metcalfe* et autres, de la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit accordé certains avantages à la compagnie du canal à navires de *Huron* et *Ontario*, pour lui permettre d'accomplir l'objet mentionné dans sa charte.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Ottawa* pour l'année 1868.

Et aussi un rapport de la distribution des statuts du *Canada* pour 1867-8.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Chapais* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG,

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat certains documents au sujet de l'immigration.

MAISON DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 26 avril 1869.

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Chapais* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat les ordres en Conseil ci-annexés passés sous l'autorité de l'acte 29 Vict., chap. 15, intitulé : " Acte pour prévenir l'introduction et la propagation de maladies qui atteignent les animaux."

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

JOHN YOUNG.

Son Excellence le Gouverneur-Général transmet au Sénat la copie ci-incluse d'une dépêche reçue par Lord *Monck* du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, No. 167, 30 juillet 1868. concernant l'acte passé durant la dernière session du Parlement "pour fixer le salaire du Gouverneur-Général."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Ottawa, 25 avril 1869.

Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Vicomte Monck.

(Copie—*Canada*—No 157.)

DOWNING STREET, 30 juillet 1868.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 85, du 23 mai, transmettant un bill passé par le Sénat et la Chambre de Communes du *Canada* pour fixer le traitement du Gouverneur-Général, lequel bill vous avez réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté.

J'ai à peine besoin de dire que c'est avec répugnance et seulement dans des cas graves que le gouvernement de la Reine peut aviser Sa Majesté de refuser la sanction royale à un bill qui a été passé par deux Chambres du Parlement Canadien. Cependant la mesure actuelle a un côté important qui va bien au-delà de ce qu'elle paraît être à première vue comme simple réduction de dépense.

Le traitement annuel du Gouverneur-Général a été fixé à £10,000, l'année dernière même, par l'acte impérial d'Union, et dès ses premiers mois d'existence, le nouveau Parlement du *Canada* propose de réduire ce traitement à £6,500

Je crains que cette réduction, si elle est approuvée, n'ait l'effet de nuire aux intérêts du *Canada*. Le traitement du Gouverneur de la colonie de *Victoria* est de £10,000 par année; dans plusieurs colonies il est de £7,000. Le bill dont il est question porte ce traitement en *Canada* à £6,500. Au lieu d'être, comme elle le devrait, l'objet des plus hautes aspirations, la fonction de Gouverneur-Général se trouve par là placée, en tant que le traitement est une indication d'importance, au troisième degré de l'échelle des gouvernements coloniaux. Cela aura l'effet non seulement de restreindre les ministres de Sa Majesté dans le choix des Gouverneurs-Généraux à ceux qui auront embrassé comme profession la carrière de Gouverneurs coloniaux, mais encore de limiter leur choix parmi ces derniers à des hommes qui continuent à s'élever et qui auraient à chercher ailleurs qu'en *Canada* la plus haute récompense de leur habileté et de leur succès.

Mais le Gouverneur-Général est le représentant de la Reine et la plus haute autorité d'un vaste pays habité par plusieurs millions d'âmes, renfermant en soi diverses provinces, unies depuis peu et dont on ne peut former un tout harmonieux et durable qu'au moyen d'une administration conciliante et sage.

La position n'est pas isolée. Le Gouverneur-Général est continuellement appelé à agir au sujet de questions qui touchent aux relations internationales avec les *Etats-Unis*. Celui qui remplit des fonctions si élevées doit posséder non-seulement un jugement sain et une expérience étendue, mais encore une réputation bien établie. Il doit avoir les qualités voulues pour exercer une influence modératrice entre les différentes provinces qui composent l'Union, et pour que sa parole ait du poids dans les relations avec le ministre britannique à *Washington*, ainsi qu'avec les autorités de la grande république voisine.

Les conseillers de la Reine en *Angleterre* auraient bien toujours, j'en suis certain, le désir de procurer au *Canada*, pour Gouverneur-Général, un homme de cette valeur; mais ils ne pourraient lui demander ses services, si le traitement attaché à la charge était insuffisant pour fournir à ses dépenses pour soutenir d'une manière convenable la dignité de représentant de la Reine en *Canada*.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement de Sa Majesté a senti qu'il devait conseiller

à Sa Majesté de ne point rendre loi, par sa royale sanction, le bill réduisant le traitement du Gouverneur-Général, réservé pour l'assentiment de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé,) BUCKINGHAM ET CHANDOS.

Au Gouverneur,

Le très-honorable Vicomte *Monck*,
etc., etc., etc.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre. Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat, certaines correspondances et des documents concernant les affaires de la province de la *Nouvelle-Ecosse* et une minute du Conseil Privé contenant les termes d'un certain arrangement touchant cette province, qu'il recommande favorablement à la considération de cette Chambre.

MAISON DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 22 avril 1869.

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif aux compagnies par actions constituées en corporation par lettres patentes."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable *Wilson*, il a été

Ordonné, que la pétition de *George Pouliot* et d'*Hélène Fiset*, veuve de feu *George Boissonnault*, soit renvoyée au comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux.

L'honorable M. *Chapais* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les brevets d'invention."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte du Canada relatif aux clauses des compagnies par actions."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *McOully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bostford*,

Qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie de toutes lettres et questions adressées par le gouvernement ou le Ministre de la Justice aux Juges des cours supérieures des provinces et autres personnes sur les lois criminelles, avec leurs réponses.

Après débats.

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été Ordonné, qu'il soit ordonné au greffier de cette Chambre de lui soumettre un tableau de tous les officiers, serviteurs et employés actuels du Sénat, indiquant le jour de leur

nomination, en vertu de quelle autorité et par qui ils ont été nommés, et leur salaire journalier, mensuel, ou annuel.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le nom de l'honorable M. *Burnham* soit substitué à celui de l'honorable M. *McDonald* comme membre du comité chargé d'examiner les comptes contingents de cette Chambre et de faire rapport sur iceux.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 27 Avril, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lecltier de St. Just,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCreu,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman)</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a présenté à la Chambre une liste de officiers, commis et serviteurs du Sénat, indiquant leurs appointements, salaires et allocations à la date du 26 avril 1869, tels que fixées par l'honorable Sénat pendant la première session du 1er Parlement de l'année 1867-1868.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Skead* ; de *William Wilson* et autres.

Par l'honorable M. *Blake* ; de *Thomas Chamberlin* et autres, du township de *Houghton*, dans le comté de *Norfolk*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *William Workman* et autres, de la cité de *Montréal* ; d'*Edmund W. Panket*, de la dite cité de *Montréal* ; et d'*Edward Schultze*, aussi de la dite cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*; de *John Strutt* et autres, du comté de *Pontiac*,—et de *Walter Smith* et autres, du township d'*Onslow*, dans le dit comté de *Pontiac*.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 21 courant, demandant copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements de la *Grande-Bretagne* et du *Canada* au sujet d'une adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, adoptée le 18 mai 1868, demandant qu'avec le consentement de Sa Majesté les réimpressions canadiennes des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire soient mises en *Canada* sur le même pied que sur les réimpressions étrangères.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant le "maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant "la cruauté envers les animaux."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet de "mieux protéger les magasins de l'armée et de la marine de Sa Majesté."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour la "punition de certaines offenses relatives à l'armée et la marine de Sa Majesté."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif aux "vagabonds."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant "les brevets d'invention."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi 28 Avril 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Donald,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais.</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Shaw* ; de *George Howison* et autres, de la division sud de *Grenville*.

Par l'honorable *M. Bureau* ; de *Z. V. Mondor*, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable *M. Simpson* ; de *George W. Jones*, du village de *Port Perry*.

Par l'honorable *M. Ross* ; de l'honorable *D. L. Macpherson* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues ;

De *John Charlton* et autres ; de *Jacob McCall* et autres ; de *W. C. Brown* et autres ; et de *Daniel A. McCall* et autres, du comté de *Norfolk* ; demandant séparément que certains droits d'exportation prélevés sous la cédule F. de l'acte du tarif de 1868 soient rappelés.

De la compagnie du chemin de fer *Grand Occidental* ; demandant que certains nouveaux privilèges lui soient accordés et soient compris dans le bill maintenant devant la législature pour donner suite à l'arrangement et au paiement à faire au sujet de l'emprunt du gouvernement.

Du conseil municipal du comté de *Peel* ; demandant qu'il soit fait de meilleures dispositions à l'égard des volontaires lorsqu'ils exécutent leurs exercices de bataillon.

Du Révérend *L. J. Guyon* et autres, de la paroisse de *St. Eustache* ;—du Révérend *Eug. Desmarais* et autres, de la paroisse de *St. Placide* et de *J. B. Mongenais*, de la paroisse de *Rigaud*, dans le comté des *Deux-Montagnes*, demandant séparément à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur égale à celle du chenal principal, et approprié au volume des eaux supérieures.

De *Thomas Irvine* et autres, et de *James Mitchell* et autres ; demandant séparément qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en Canada.

D'*Adolphe Roy* et autres; demandant la passation d'un acte pour autoriser la compagnie de navigation des rivières *St. François* et *Yamaska* à prélever certains droits.

De *P. D. Cough* et autres, de *Belleville*; demandant qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

De *Philip Pearson Harris*, de la cité de *Québec*; demandant des amendements à l'acte 29 et 30 *Vict.*, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser *Philip Pearson Harris* à prendre un "brevêt pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état "brut."

De la compagnie du pont international; demandant qu'il soit passé un acte pour amender leur acte d'incorporation.

De *Benjamin J. Talbot*, des chûtes d'*Iowa*, dans le comté d'*Harding*, dans l'état d'*Iowa*, dans les *Etats-Unis d'Amérique*; demandant la passation d'un acte pour l'aider à obtenir un brevet d'invention pour un certain perfectionnement nouveau et utile dans la construction de roues hydrauliques.

De la compagnie du pont suspendu de *Clifton*; demandant la passation d'un acte pour augmenter son capital jusqu'au montant de deux cent mille piastres.

De la chambre de commerce de la cité de *Toronto*; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Sur motion de l'honorable *M. Bureau*, secondé par l'honorable *M. Christie*, il a été Ordonné, que le tableau présenté à cette Chambre hier concernant les officiers, serviteurs et employés actuels du Sénat, indiquant le jour de leur nomination, en vertu de quelle autorité et par qui ils ont été nommés, et leur salaire journalier, mensuel, ou annuel, tel que l'honorable Sénat a ordonné de leur payer pendant la 1ère session du 1er Parlement 1867-8 soit imprimé pour l'usage des membres, et il est comme suit :

FEUILLE des salaires annuels des officiers et commis de l'honorable Sénat, payables par le greffier, d'après les ordres du Sénat.

N O M S .	T I T R E O F F I C I E L .	Salaires annuels,
John F. Taylor.....	Greffier, maître en chancellerie, caissier et comptable.....	\$ cts. 2,400 00
Robert LeMoine.....	Député et assist.-greffier, maître en chancellerie et traducteur français en chef.....	2,000 00
Fennings Taylor.....	Député et Assistant-greffier, maître en chancellerie.....	2,000 00
E. L. Montizambert.....	Greffier en loi et greffier des comités et traducteur anglais.....	1,600 00
James Adamson.....	Premier commis anglais.....	1,100 00
Peter Miller.....	Second do	1,000 00
Neil McLean.....	Commis anglais.....	800 00
A. A. Boucher.....	Premier traducteur et commis français.....	1,300 00
A. Garneau.....	Second do do	1,200 00
Victor E. Tessier.....	Greffier du journal français.....	900 00
Chapelain.....	Chapelain.....
Réné Kimber.....	Gentilhomme huissier de la verge noire et sergent-d'armes.....	1,000 00

FEUILLE des salaires annuels des concierges et messagers de l'honorable Sénat, payables par le greffier, d'après les ordres du Sénat.

NOMS.	TITRES.	Salaires annuels.
S. Skinner.....	Concierge.....	\$ cts. 800 00
J. B. Myrand.....	Maître de poste	800 00
L. C. Cassault.....	Messager de la bibliothèque ..	700 00
P. Rattey.....	Messager	700 00
P. Dunne.....	Assistant-concierge, chargé de la chambre de lecture, etc.....	700 00
J. Wingfield.....	Assistant-portier, chargé de la garde robe, etc.....	700 00
F. Gilbert	Gardien et messager.....	500 00
N. Boulet	do do	500 00
E. Botterell.....	Portier.....	400 00

5 messagers sessionnels à \$200 par session—savoir : *Augustin Douaire, James Doherty, John Dunne, Louis Robitaille et Thomas Wheeler.*

4 pages à \$1.50 par jour durant la session—savoir : *John C. Young, Philéas Boulet, J. N. Rattey et John Wingfield.*

3 femmes de journée permanentes à 80 centins par jour, savoir : *A. Deslaurier, Catharine Young et Louise Labbé.*

5 femmes de journée sessionnelles à 80 centins par jour, savoir : *Elizabeth Huson, Flora Fortin, Ann Foley, Mary Fradet, Catherine McGillivray.*

1 portier pour couper le bois, pour porter du charbon dans les bureaux, allumer les feux, etc., etc., à \$1 par jour, quand ses services sont requis, savoir : *Louis Rattey.*

[Certifié,]

J. F. TAYLOR,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU SÉNAT,
26 avril 1869.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat, copies des arrangements, pour le transport des malles, entre le Maître-Général des postes et le chemin de fer du Grand Tronc et des lignes de vaisseaux à vapeur du Royaume-Uni et du *Canada.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 27 avril 1869.

(Pour Documents, voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat, copies des 1er et 2e

rapports des commissaires nommés pour s'enquérir et faire rapport au sujet du service civil du Canada.

MAISON DU GOUVERNEMENT,
26 avril 1869.

(Pour Rapports, voir Documents de la Session.)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les brevets d'invention."

L'honorable M. Chapais a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny;

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 29 Avril, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skzad,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Blake* ; de *George Leask* et autres, du comté de *Norfolk*.

Par l'honorable M. *Flint* ; de *William Lang* et autres.

Par l'honorable M. *Leslie* ; de la banque du Peuple, *Montréal*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *Thomas Locke*, M. P. P. et autres, de *Stanstead*,—
et de *Mines Clark* et autres.

Par l'honorable M. *Benson* ; de *James Livingston* et autres, maîtres et propriétaires de vaisseaux naviguant sur les Lacs *Huron* et *Michigan* ; et de *John Ptolemy* et autres, du comté de *Wentworth*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; d'*Alexander Miller*, l'un des messagers sessionnels permanents du ci-devant Conseil Législatif du *Canada*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; de *Pierre Allard* et autres, du comté de *Bonaventure*,—
et de *Matthew G. Mountain* et autres, de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *William Wilson* et autres ; de *Thomas Chamberlin* et autres, conseillers du township de *Houghton*, dans le comté de *Norfolk* ; de *John Strutt* et autres, du comté de *Pontiac* ; de *Walter Smith* et autres, du township d'*Onslow*, dans le dit comté de *Pontiac* ; demandant séparément à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur qui réponde à celle du chenal principal, et approprié au volume des eaux supérieures.

De *William Workman* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour mieux empêcher la cruauté envers les animaux.

D'*Edmund Plunkett*, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à obtenir un brevet d'invention pour une manufacture de clous.

D'*Edward Shultze*, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à obtenir un brevet d'invention pour le moulange des métaux, au moyen de la pression.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté ses second et troisième rapports.

Ordonné qu'ils soient reçus, et ils ont été lus par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
29 avril 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Il a examiné la pétition de *John Horace Stevenson*, de la cité de *Toronto*, demandant un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec *Mary Elizabeth Foote*, et a constaté que les dispositions de la 73^{me} règle de cette Chambre ont été observées.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
29 avril 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné des avis suffisants dans chaque cas sovoir : de la banque Canadienne de Commerce, demandant la passation d'un acte à l'effet de l'autoriser à élever son capital de deux millions de piastres, et d'autres amendements à son acte d'incorporation ;—de la compagnie du canal à navires de *Huron et Ontario*, demandant que le gouvernement fédéral lui obtienne un octroi de dix millions d'acres de terres non arpentés, et qu'il soit fait certains amendements à sa charte ; de *Benjamin J. Talbott*, d'*Iowa Falls*, dans l'état d'*Iowa*, demandant un acte à l'effet de lui permettre de prendre un brevet pour la découverte d'un perfectionnement utile et nouveau à la construction des roues hydrauliques ;—de la compagnie du pont suspendu de *Clifton*, demandant un acte à l'effet d'élever son capital à un chiffre de deux cent mille piastres ; et de la chambre de commerce de la cité de *Toronto*, demandant un acte pour amender sa charte d'incorporation ; et votre comité a constaté que les avis qui ont été donnés de ces diverses pétitions, sont suffisants.

Votre comité a examiné en outre la pétition de l'honorable *John Young*, de la cité de *Montréal*, demandant que l'acte 22 *Victoria*, chap. 101, soit remis en vigueur et amendé, aux fins d'établir une communication télégraphique entre le *Canada* et *l'Europe*, et il a trouvé l'avis suffisant à tous égards, sauf qu'il n'a pas eu la durée voulue ; cependant, votre comité recommande de suspendre la règle 51e dans ce cas-ci, vu que, comme comité des bills privés, il pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Tessier*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de l'honorable *John Young*, de la cité de *Montréal*.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
29 avril 1869.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Comme les différents marchés d'impressions, de relieures et de fournitures de papier à imprimer doivent prendre fin avec les ouvrages de la présente session, il est nécessaire de pourvoir à l'exécution de ces services après ce temps expiré. Le comité propose, en conséquence, de demander des soumissions pour les impressions, reliures et les fournitures de papier à imprimer dont le Parlement canadien aura besoin, pour la période de cinq ans, à commencer du 1er janvier 1870, le Parlement ayant le droit d'étendre la période à dix ans.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, le quatorzième jour de mai prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que leurs Honneurs soient notifiés d'être présents; et que le dit *John Horace Stevenson* soit entendu par son conseil lors de la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à la dite *Mary Elizabeth Poote*, sa femme, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves de l'impossibilité de ce faire et qu'il lui soit permis d'être entendue en même temps par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Ordonné, que le dit *John Horace Stevenson* comparaisse devant cette Chambre le quatorzième jour de mai prochain, afin que lors de la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*," si cette Chambre le juge à propos, il soit examiné pour établir s'il y a eu ou s'il n'y a pas eu de collusion, directe ou indirecte, de sa part relativement à quelque acte d'adultère que peut avoir commis sa femme, ou de la part de quelqu'autre personne relativement au dit bill de divorce ou à quelque poursuite en justice que le dit *John Horace Stevenson* peut avoir intentée contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec sa dite femme;

Et aussi, si au temps de l'adultère dont il se plaint, elle était, par contrat ou autrement, du consentement de son mari, séparée d'avec lui, éloignée de chez lui et dispensée par lui, en temps qu'il le peut faire, de ses devoirs conjugaux; ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritales.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux compagnies par actions constituées en corporations par lettres patentes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte du Canada relatif aux clauses des compagnies par actions," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les brevets d'invention."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wilmot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 30 Avril, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Atkins,</i>	<i>Chapuis,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Poster,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gauvrement,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Skead* ; de *John Caldwell* et autres, du township de *Huntley* ; de *John Dawson* et autres, dans le township de *Nepean*, dans le comté de *Carleton*.

Par l'honorable M. *Ross* ; d'*Eli Clinton Clark*, maintenant de la cité de *Toronto*, mais ci-devant d'*Albany*, dans les *Etats-Unis*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *J. B. Lamère* et autres, des provinces de *Québec* et *Ontario*.

Par l'honorable M. *Dickey* ; de *H. M. Fullerton* et autres, du comté de *Cumberland*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *James C. Huffman*, maire, et autres, de la ville de *Napanee*, dans le comté de *Lennox* et *Addington*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *George Howison* et autres, de la division sud de *Grenville* ; demandant qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en *Canada*.

De *Z. V. Mondor*, de la cité de *Québec* ; demandant qu'il soit réinstallé dans son emploi de messager du Sénat, ou qu'on lui accorde une indemnité à cause de la perte qu'il a éprouvée en étant privé de sa place.

De l'honorable *D. L. Macpherson* et autres ; demandant un acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle de garantie sur la vie de la *Puissance*.

De *George W. Jones*, du village de *Port Perry*, dans le comté d'*Ontario*, dans la province d'*Ontario* ; demandant un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec *Ann Catherine Martin*.

L'honorable M. *Flint* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Que la pétition en dernier lieu mentionnée de *George W. Jones*, de *Port Perry*, ne soit pas reçue, vû que le dit *George W. Jones* ne s'est pas conformé aux 75^{ème}, 76^{ème} et 84^{ème} règles de cette Chambre.

Une question d'ordre s'étant élevée,

L'honorable Président a déclaré que la dite pétition ne pouvait pas être reçue, parce qu'on ne s'était pas conformé à la 74^{ème} règle de cette Chambre.

Alors, l'honorable M. *Flint*, avec la permission de la Chambre, a retiré sa motion.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE,
29 avril 1869.

Le comité conjoint des impressions du Parlement prend la liberté de présenter son troisième Rapport, lequel est comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant tout rapport fait par MM. *Parent, Griffin, Bouchette, Langton, Smith, Reynolds* et *Doss*, les commissaires nommés pour s'enquérir de l'état actuel et des exigences probables du service civil, etc.

Etat indiquant les mandats de paiement sur la somme affectée aux dépenses imprévues, depuis le 1^{er} juillet 1868 jusqu'au 23 avril 1869 ;

Etat des mandats de paiement sur les dépôts spéciaux destinés au chemin de *Fort Garry* ;

Ordres en conseil au sujet du chemin de *Fort Garry* et des mandats de paiement y relatifs, et

Copie des ordres en conseil relatifs à la réclamation d'un douaire, par Mme *T. A. Begley*, veuve de *Iugh Fraser*.

Le comité prend la liberté de recommander en outre qu'à l'égard des documents qui ne sont pas pour être publiés comme documents de la session, mais pour la distribution seulement, l'endossement de ces documents fassent mention de ce fait, afin que les membres intéressés en gardent en réserve un exemplaire, s'ils le désirent.

Le comité recommande aussi qu'à l'avenir aucun message ou rapport ne soit publié dans les Procès-Verbaux des séances du Sénat, ni dans les Votes et Délibérations de la Chambre des Communes, mais que ces documents soient publiés dans la forme ordinaire des autres documents mis devant la Chambre.

Le comité soumet ci-joint le rapport de son sous-comité, auquel ont été renvoyés les comptes d'impression, et le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'année dernière, auquel rapport est annexé le bilan annuel des comptes d'impression, depuis le 30 juin 1867 jusqu'au 30 juin 1868, et il recommande respectueusement le tout à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON.
Président.

CHAMBRE DE COMITE,
28 avril 1869.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement pour examiner les comptes d'impression, et auquel le rapport du greffier au sujet des services de l'année dernière a été renvoyé, prend la liberté de faire rapport :

Qu'il a examiné les comptes des entrepreneurs des différents services, et qu'il les a trouvés corrects. Il a aussi examiné avec le plus grand soin les pièces justificatives sur lesquelles est basé le compte des impressions, et il les a trouvées conformes au contrat.

Il a de plus vérifié le bilan des comptes d'impression, tel que présenté par le greffier du comité, ainsi que les divers comptes déposés au bureau du comptable, et il les a certifiés comme étant corrects sous le seing des membres du sous-comité.

Les entrepreneurs des impressions ont rempli leurs devoirs d'une manière très-satisfaisante, et le sous-comité saisit cette occasion pour exprimer sa satisfaction pour la promptitude avec laquelle ces entrepreneurs ont consenti à travailler en dehors des heures ordinaires de travail et à garder leur atelier ouvert le soir pour faire face aux exigences du service public. L'entrepreneur de la reliure et de la fourniture du papier d'impression a aussi rempli ses devoirs fidèlement.

Le sous-comité a en outre examiné l'appartement destiné, en vertu du 9^e rapport de la dernière session, à être un appartement conjoint des deux Chambres pour la réception et la distribution de tous les papiers imprimés, sous le contrôle de votre comité, et il l'a trouvé bien approprié à la classification de tous les documents et propre à assurer la distribution prompte et correcte de ceux qui doivent être transmis par la malle, et à assurer toute l'économie possible. Les arrangements pris pour garder en sûreté les documents imprimés et pour pouvoir les consulter sans perte de temps sont des plus satisfaisants, et promettent de réaliser les espérances qu'on en attendait.

Le sous-comité désire attirer l'attention du comité sur la 3^e clause de l'Acte de la 31^e Vic., ch. 27, qui décrète ce qui suit :

“ Il sera aussi annuellement préparé par un officier agissant à cette fin, sous l'autorisation du Sénat et de la Chambre des Communes, un état estimatif des sommes que le Parlement sera en toute probabilité appelé à voter pour les services d'impression de l'année commençant le premier juillet chaque année, ” et il prend la liberté de dire qu'en conformité de cette clause, le greffier du comité a estimé le coût probable des impressions du Parlement, pour l'année fiscale commençant le 1^{er} juillet 1869 et finissant le 30 juin 1870, à \$40,000, laquelle estimation il soumet à l'approbation du comité (cette somme devant faire face à toutes les dépenses se rattachant aux services d'impression du Parlement, et que le greffier du comité a maintenant instruction de payer); et, en conformité de la 6^e clause du dit acte, qui décrète : “ que les sommes votées par le Parlement pour les impressions parlementaires seront versées entre les mains du ministre des finances et employées par lui à défrayer les services d'impression; qu'un compte sera ouvert pour ces services dans l'une des banques du *Canada*, sous tel nom que prescriront le Sénat et la Chambre des Communes, et que les sommes jugées nécessaires seront payées ou transférées au nom de la personne choisie à cette fin, à mesure du progrès de l'ouvrage, ” le sous-comité recommande que ce compte soit ouvert au nom du greffier du comité, et, ainsi que le prescrit le dit acte, qu'il en soit tenu compte dans le bilan annuel des comptes d'impression.

Le sous-comité désire aussi attirer l'attention du comité sur le fait que les divers contrats se rapportant aux impressions du Parlement expirent en même temps que l'ouvrage de la présente session, et il recommande en conséquence qu'il soit pris des mesures immédiatement pour obtenir des soumissions pour l'accomplissement futur des services mentionnés dans les dits contrats.

Le sous-comité, en terminant, demande qu'il lui soit permis d'exprimer chaleureusement sa satisfaction pour la manière habile dont le greffier de votre comité, M. Hartney, continue à remplir les importants devoirs que vous lui avez confiés.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
A. MACKENZIE,
J. D. BROUSSEAU,
M. BOWELL,
J. S. SANBORN.

CHAMBRE DE COMITÉ, 15 avril 1869.

Au Président et aux Membres du comité conjoint des impressions :

Messieurs :

Les divers comptes d'impression pour le Parlement de la Puissance ainsi que les pièces à leur appui, sont maintenant prêts à être soumis au comité.

Je soumetts aussi le bilan des comptes d'impression depuis le 30 juin 1867 jusqu'au 30 juin 1868, lequel indique que le coût des dites impressions pour cette année fiscale a été de \$41,771.30 ; mais ce bilan ne doit pas être comparé statistiquement avec ceux des années précédentes, attendu que ces derniers représentaient le coût total de l'ouvrage qui se rattachait à chaque session, tandis que celui-ci indique le coût pour l'année fiscale se terminant au 30 juin, date à laquelle tous les comptes doivent être clos.

Le Parlement ayant été prorogé le 22 mai, il restait encore une grande partie de l'ouvrage de la session à faire et à payer à la date du 30 juin.

La dépense, quoique plus forte que de coutume, n'indique point le coût total des impressions de la première session du Parlement de la Puissance, ni la somme d'ouvrage accompli par ceux qui sont concernés dans ces impressions.

Le nombre de volumes de matière imprimée publiés a été de vingt-neuf durant l'année, quelques uns de ces volumes contenaient jusqu'à mille pages qu'il a fallu préparer, traduire et copier pour l'imprimeur, et dont il a fallu corriger les épreuves ensuite, sans compter les impressions diverses.

Je dois attirer aussi l'attention du comité sur la promptitude avec laquelle les entrepreneurs des impressions ont acquiescé à ma demande, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, de travailler le soir.

Les papiers de la session formaient dix-sept volumes, neuf dans la langue anglaise et huit dans la langue française; et sur ce nombre, six dans la langue anglaise, et cinq dans la langue française ont été reliés et distribués.—Les six autres volumes se trouvaient dans un état incomplet, et ont été détruits dans l'incendie qui a consumé l'édifice occupé par l'entrepreneur de la reliure, le 20 janvier dernier.

Leur valeur était de \$8,748.75, somme qui a été en partie payée par une assurance de \$4,000.

Conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des impressions de la dernière session, une chambre a été choisie pour la perception et la distribution de tous les papiers imprimés des deux Chambres, et préparée de manière à donner toutes les facilités possibles pour que les choses soient faites avec exactitude et diligence, et que les documents imprimés soient gardés en sûreté.

Tous les services se rattachant aux impressions ont été parfaitement accomplis durant l'année dernière, et les comptes des imprimeurs, tout compliqués que ces comptes soient généralement, ont été rendus par les entrepreneurs actuels, non seulement pour la présente année, mais pour les neuf années dernières, d'une manière tellement conforme à leurs contrats que pas un item n'a été l'objet d'une difficulté. Il peut être arrivé qu'il se soit rencontré des erreurs de calcul, mais on les a toujours découvertes et on y a toujours remédié avant que les comptes aient été prouvés et clos.

Quand l'ouvrage de la présente session sera complété, les divers contrats pour les impressions, la fourniture du papier d'impression et la reliure seront expirés, et, conséquemment, il doit être pris des mesures dès maintenant pour assurer l'exécution future des impressions et de la reliure et la fourniture du papier d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du Comité conjoint des impressions.

COMPTE D'IMPRESSIONS—BILAN—Du 30 juin 1867 au 30 juin 1868.

LE SENAT.		AV.	
Dr.	\$ cts.	Pièces justificatives.	\$ cts.
Montant porté dans les livres du comptable.....	4,751 74	A. Impressions, Hunter, Rose et Cie..... B. Reliure, G. E. Desbarats..... C. Papier d'impression, G. E. Desbarats..... D. Salaire du greffier.....	3,289 65 186 17 1,175 92 100 00
	\$4,751 74	Dépense totale, Sénat.....	\$4,751 74

LA CHAMBRE DES COMMUNES.		AV.	
Dr.	\$ cts.	Pièces justificatives.	\$ cts.
Valeur du papier resté de la dernière session.....	2,005 79	No. 1. Impressions, Hunter, Rose et Cie..... No. 2. Papier d'impression, G. E. Desbarats..... dernière.....	24,476 13
Moins—Reçu pour l'impression de bilis privés.....	37,992 56	2,005 79 Valeur totale du papier en main.....\$13,422 45 Papier d'impression, dont il n'est pas rendu compte et déduit du compte des imprimeurs.....\$ 556 02 Balance du papier en main..... 2,978 77	
		No. 3. Coût total du papier employé..... No. 4. G. E. Desbarats, catalogue de la bibliothèque..... No. 5-6. Rapports des débats..... No. 7-8. Assurance..... No. 9. Lithographies..... No. 10-11. Reliure..... Salaire du greffier.....	9,887 66 1,548 40 1,096 00 120 00 73 00 45 80 100 00
			\$37,340 99

COMPTE D'IMPRESSIIONS—BILAN—Du 30 juin 1867 au 30 juin 1868.—*Suite.*

Dr.		LA CHAMBRE DES COMMUNES.		AV.	
		\$	cts.		\$
30 juin 1868.—Balance du papier en main :—					
781 rames, royal, à \$3.20		\$2,499	20	Moins—Montant reçu pour imprimer des bills privés...	372 41
309 rames et 8 mains, foolscap, à \$1.55		479	57	Dépense totale, Chambre des Communes	\$37,019 58
		\$2,978	77	Valeur du papier en main.....	2,978 77
					\$39,998 35
				Coût total, Sénat	\$ 4,751 74
				Coût total, Chambre des Communes	37,019 56
					\$41,771 30

Examiné et trouvé correct.

- J. SIMPSON,
- A. MACKENZIE,
- J. S. SANBORN,
- J. D. BROUSSEAU,
- M. BOWELL.

HENRY HARTNEY,
Greffier, *Comité conjoint des impressions.*

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

Ordonné, que le rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que la pétition de *Z. V. Mondor*, lue ce jour, soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur icelle.

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire déposer devant cette Chambre un état, en forme de tableau, du nombre des certificats délivrés, sous l'empire de 1868, intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et pour la plus grande sécurité de leurs passagers," pendant les années 1868 et 1869, avec indication de la date de l'inspection, des noms des bateaux inspectés des noms des inspecteurs et de la date de leur nomination.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil privé, qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse:

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la cruauté envers les animaux" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, au sujet des impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les brevets d'invention."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wilmot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Leonard*,

Que le rapport ne soit pas maintenant reçu, mais que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité général avec instruction de l'amender de manière à permettre à l'auteur

primitif d'une invention ou découverte ou à son cessionnaire de prendre brevet en vertu des dispositions du bill, sans la condition d'une année de résidence avant la demande du brevet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sanborn, et</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Simpson.—12</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Atkins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cauchon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>McCully,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wilmot.—12</i>
<i>Burnham,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 3 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la compagnie d'assurance mutuelle de *Toronto* contre l'incendie ; et de l'association d'assurance mutuelle du *Castor* contre l'incendie.

Par l'honorable M. *Mills* ; de MM. *John McPherson* et Cie., et autres, de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; du conseil municipal du township d'*Harwich*, dans le comté de *Kent*.

Par l'honorable M. *Dickson* ; d'*Augustus Kohles* et autres, du *Sault Ste. Marie* ; de *James Bennett* et autres ; de *James C. Phipps* et autres ; de *C. A. Irelease* et autres, de la rive nord du lac *Huron* ; de la corporation de la ville de *Niagara* ; de *Frederick Baynton Sparkes*, de la cité de *Toronto* ; et de *Geo. S. Gallupe* et autres, du dit *Sault Ste. Marie*,

Par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay* ; de *Louis Ruel* et autres, de *St. Joseph* de la *Pointe Lévi*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *George Leask* et autres, du comté de *Norfolk* ; demandant que certains droits d'exportations prélevés sous la cédule F. de l'acte du tarif de 1868 soient rappelés.

De *William Lang* et autres, du township d'*Otonabee* ; demandant séparément à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur égale à celle du chenal principal, et approprié au volume des eaux supérieures.

De la banque du Peuple de *Montréal* ; demandant la continuation de sa charte.

De *James Livingston* et autres, patrons et propriétaires de vaisseaux naviguant sur les lacs *Huron* et *Michigan* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour mettre les havres

de *Kincardine* et de l'*Isle Chantry* en état de porter secours à ceux dont la vie et la propriété se trouvent exposés sur le lac *Huron*.

D'*Alexander Miller*, l'un des messagers sessionnels permanents du ci-devant Conseil Législatif du *Canada*; demandant une indemnité à cause de la perte de son emploi.

De *Pierre Allard* et autres, du comté de *Bonaventure*; demandant que le 14e paragraphe de la section 13 de l'acte des pêcheries soit amendé.

De *Matthew G. Mountain* et autres, de la cité de *Québec*; demandant que la somme de cent mille piastres votée pour la construction d'un bureau de poste convenable dans la dite cité, soit dépensée aussitôt que possible pour cet objet.

De *Mines Clark* et autres; de *Thomas Locke*, M. P. P., et autres, de *Stanstead*; et de *John Ptolemy* et autres, du comté de *Wentworth*; demandant séparément qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les brevets d'invention" a été lu la troisième fois, et:

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit:

Page 6, ligne 24—retranchez depuis "acte" jusqu'à "dispositions" dans la page 7, ligne 13.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de mieux protéger les munitions de l'armée et de la marine de Sa Majesté," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour la punition de certaines offenses relatives à l'armée et à la marine de Sa Majesté," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif aux vagabonds."

L'honorable M. *Campbell*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois:

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée et il a été

Ordonné, que la seconde lecture du dit bill soit remise jusqu'à mercredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du Maître-Général des Postes pour l'année finissant le 30 juin 1867.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte relatif aux compagnies par actions constituées en corporation par lettres patentes."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickey*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferguson*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la cruauté envers les animaux."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des impressions du Parlement,

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Burnham*,

Que le dit rapport soit adopté

Après de courts débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée, et il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise jusqu'à demain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. *McDonald* soit ajouté au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 4 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>McGrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Price* ; du Révérend *J. N. Gingras* et autres, de la *Baie St. Paul* ; et d'*Ant. Bouchard* et autres, de la paroisse de *St. Hilarion*, dans le comté de *Charlevoix*, Province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; d'*A. C. Thompson* et autres, de la ville de *Barric* ; et de *C. H. Ross* et autres, de la ville de *Barric*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *John Caldwell* et autres, du township de *Hunily* ; et de *John Dawson* et autres, du township de *Nepean*, dans le comté de *Carleton* ; demandant séparément à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur égale à celle du chenal principal, et approprié au volume des eaux supérieures.

D'*Eli Clinton Clark*, de la cité de *Toronto* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de lui conférer tous les droits et privilèges civils et politiques d'un sujet anglais.

De *J. B. Lamell* et autres, des provinces de *Québec* et *Ontario* ; demandant que l'Acte 31 Vic., chap. 62, concernant la police du havre, soit amendé.

De *D. M. Fullarton* et autres, du comté de *Cumberland*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant la construction d'un canal pour réunir les eaux de la baie de *Fundy* et celles du golfe *St. Laurent*.

De *Jas. C. Huffman*, maire, et autres, de la ville de *Napanee*, dans le comté de *Lennox* et *Addington* ; demandant la passation d'un acte pour défendre aux propriétaires de moulins et de manufactures de jeter dans la rivière *Napanee* aucunes substances qui pourraient s'opposer à la navigation de la dite rivière.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif aux compagnies par actions constituées en corporation par lettres patentes," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte des clauses générales des compagnies à fonds social du Canada."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Skead*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement étant lu deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux protéger les munitions de l'armée et de la marine de Sa Majesté."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McCrea*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour la punition de certaines offenses relatives à l'armée et à la marine de Sa Majesté."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du

second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Steeves*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Botsford* soit ajouté au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur iceux.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Dickson* soit ajouté au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur iceux.

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Letellier de St. Just* soit ajouté au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur iceux.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 5 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *Charles Robertson* et autres ; de *George Robinson* et autres ; de *Henderson J. Bostwick* et autres ; de *J. Henderson* et autres ; et de *W. Rodden* et autres, tous de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Shead* ; de *Joseph Hinton* et autres ; et de *Robinson Lyon* et autres, du comté de *Carleton*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *William Workman* et autres, de *Montréal* ; et de *Pierre Griffurd*, président, et autres, de l'union typographique de *Montréal*, No. 97.

Par l'honorable M. *Blake* ; d'*Elius Eby* et autres, du comté de *Waterloo*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Robert Twiss* et autres.

Par l'honorable M. *Ross* ; de *John Worthington* et autres, de *Toronto*, et ailleurs, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la compagnie d'assurance mutuelle de *Toronto* contre l'incendie ; demandant la passation d'un acte pour autoriser la fusion de la dite compagnie avec l'association d'assurance mutuelle du *Castor* contre l'incendie.

De l'association d'assurance mutuelle du *Castor* contre l'incendie ; demandant la passation d'un acte pour autoriser la fusion de la dite association avec la compagnie d'assurance mutuelle de *Toronto*.

De MM. *John McPherson* et Cie., et autres, de la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à l'inspection des peaux de veau crues.

Du conseil municipal du township d'*Harwich*, dans le comté de *Kent* ; demandant la construction d'un phare et des améliorations au havre de *Rondeau* sur le lac *Erié*.

D'*Augustus Kohler* et autres, du *Sault Ste. Marie* ; de *James Bennett* et autres, des mines de *Bruce* ; de *James C. Phipps* et autres, d'*Ashburton* ; de *E. A. Irelease* et autres, de la rive nord du lac *Huron* ; et de *George S. Gallupe* et autres, du *Sault Ste. Marie* ; demandant séparément qu'un autre vaisseau à vapeur soit mis au service de la malle le long de la rive nord du lac *Supérieur*.

De la corporation de la ville de *Niagara* ; demandant à la Chambre de passer un acte pour incorporer la compagnie du canal *Ontario* et *Erié*, et pour conférer certains pouvoirs à la dite compagnie.

De *Frederick Baynton Sparkes*, de la cité de *Toronto* ; demandant à la Chambre la passation d'un acte à l'effet de lui accorder, nonobstant toute loi contraire, un brevet pour la propriété exclusive de certaines inventions, comme s'il en en était l'inventeur primitif.

De *Louis Ruel*, de *St. Joseph de la Pointe Lévi* ; demandant une compensation pour ses services comme milicien.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des billets privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 5 mai 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions de l'honorable *D. L. Macpherson* et autres, demandant un acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance de garantie sur la vie, du *Canada*; de la banque du Peuple, de la cité de *Montréal*, demandant que sa charte soit continuée; et d'*Eli Clinton Clarke*, de la cité de *Toronto*, demandant un acte qui lui confère tous les droits et privilèges civils et politiques de sujet anglais, et votre comité a constaté que les avis qui ont été donnés de ces pétitions sont suffisants.

Votre comité a examiné en outre la pétition d'*Adolphe Roy* et autres, demandant un acte à l'effet d'autoriser la compagnie pour l'amélioration des rivières *St. François* et *Yamaska* à prélever certains droits sur les navires qui fréquentent ces cours d'eau, et il a trouvé l'avis insuffisant sous le rapport de la durée; aussi, la pétition de *Philip Pearson Harris*, de la cité de *Québec*, demandant un acte pour amender l'acte des 29^e et 30^e *Victoria*, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser *Philip Pearson Harris* à prendre un brevet pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut," et votre comité a constaté que dans ce cas-ci il n'a pas été donné d'avis. Votre comité, cependant, recommande de suspendre la 51^e règle dans ces deux cas, vu qu'il pourra, en sa qualité de comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Dickson*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition d'*Adolphe Roy* et autres, et *Philip Pearson Harris*.

L'honorable *M. Ross* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour naturaliser *Eli Clinton Clark*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable *M. Wilson* a proposé, secondé par l'honorable *M. McCrea*,

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à mardi, le 11 du courant.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable *M. Botsford* a proposé, secondé par l'honorable *M. Robertson*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé des frais d'entretien des édifices du Parlement et des Départements à *Ottawa*, depuis le 30 juin 1857, jusqu'au 30 juin 1868, y compris les salaires du surintendant, des employés et gardiens en charge, avec indication détaillée de toutes les dépenses faites pour installations, changements, nivellement des terrains, éclairage, chauffage, ventilation, ameublement et de toutes autres dépenses encourues pour les dits édifices publics ou leur entretien.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte des clauses générales des compagnies à fonds social du *Canada*," a été lu la troisième fois,

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif aux " vagabonds."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant renvoyé à un comité général.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Steeves* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité sur le bill intitulé : " Acte concernant la cruauté envers les animaux."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *McDonald*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à mardi prochain, le 11 du courant, à trois heures de l'après midi.

Mardi, 11 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McOren,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Symour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burcan,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Müller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Tessier* ; de la banque Nationale, *Québec* ; et d'*Henry Noel*, président, et autres, de la corporation des pilotes pour le havre de *Québec*.

Par l'honorable M. *Dickey* ; de *H. G. Pineo*, M. C. L., et autres, de *Cumberland, Nouvelle-Ecosse* ; et du Révérend *George W. Hill*, recteur de l'église *St. Paul*, et autres, d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Mills* ; d'*Edward Marlin*, président, et autres, de la banque de *Gore* ; de *Jas. R. Cook* et autres ; et de *George Barnes* et autres.

Par l'honorable M. *Blake* ; de *John Scott* et autres, du comté de *Norfolk* ; de *William Richmond* et autres, du village d'*Ayr* ; et de *James J. Thomson* et autres, de la ville de *Galt, Ontario*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de *Benjamin Monday* et autres, de *St. Gabriel de Brandon* ; de *Ludger Robichard*, maire, et autres, de *St. Alphonse* ; du Révérend *J. D. Laporte*, de *St. Ambroise de Kildare* ; du Révérend *Antoine Pisette* et autres, de *St. Cuthbert* ; de *A. Beaupré*, de *Ste. Elizabeth* ; du Révérend *D. A. Gravelle*, du comté de *Joliette* ; et de *Maxime Desrosiers* et autres, de *St. Norbert*.

Par l'honorable M. *Odell* ; de la banque du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *J. Pottinger* et autres, de la ville d'*Owen Sound* ; de *J. W. Stewart* et autres, du village de *Meaford, Ontario* ; de *E. Leadlay* et autres ; de *Samuel McKay* et autres ; et de *Fred. J. Stewart* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de Messieurs *Gillespie, Moffatt* et Cie., et autres, de la cité de *Montréal* ; de *James Thompson* et autres, de l'union typographique No. 85, de *St. Jean du Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Seymour*; de *Thomas Eyre* et autres, du village de *Millbrook*; et de *R. Dickson* et autres, de la ville de *Port Hope*.

Par l'honorable M. *Robertson*; de *Wm. John V. Thurgar* et autres, de la cité de *St. Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Benson*; de *Wm. Forbes* et autres, du village de *Grimsby*; et de *Lucius S. Oille* et autres, de la ville de *St. Catharines*.

Par l'honorable M. *Skead*; de *Thomas McVeigh* et autres, du township de *Litchfield*; de *John O'Connor* et autres, du township de *Sheen*; de *J. T. Coghlan* et autres, du township de *Waltham*; de *William Craig* et autres, et de *George Palmer* et autres, des townships de *Thorne* et *Leslie*, tous dans le comté de *Pontiac*.

Par l'honorable M. *Sanborn*; de *J. C. Blodgett* et autres, d'*Ascot*; de *Geo. B. Spofford* et autres, de *Compton*; de *Charles Smith* et autres, d'*Eaton*; de *Chas. Francis* et autres, d'*Hatly*; de *Charles C. Sunbury* et autres, d'*Eaton*; de *C. F. Mears* et autres, d'*Ascot*; de *Edward Dule* et autres, d'*Orford*; de *Loran Gilbert* et autres, de *Dredsnill*; de *Lyndolph Caswell* et autres, d'*Eaton*; de *Chester Worner* et autres; de *Lobina Young* et autres, du township d'*Hatly*; de *Calvin Gordon* et autres, aussi d'*Eaton*; de *William Wright* et autres; de *D. H. Winslow* et autres, d'*Ascot*; de *P. Benoit*, M. P. P., et autres, du comté de *Napierville*; et d'*Hiram French* et autres, de *Newport*.

Par l'honorable M. *McCrea*; de *Joseph Northwood* et autres; de *F. McKeough* et autres; du Vénérable Archidiacre *Sandys* et autres, de la ville de *Chatham*; et de *William Warrick* et autres, du comté de *Welland, Ontario*.

Par l'honorable M. *McClellan*; de *James Rogers* et autres, du comté d'*Albert*; de *James Brewster* et autres; de *C. H. Peck*, M. P. P., et autres; de *William Wilson* et autres, de *Dorchester*; de *William Fillmore* et autres, d'*Hopewell*; de *James Rogers* et autres, aussi d'*Hopewell*; et de *William Wilson* et autres, du comté de *Westmoreland, Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*; de *Mark Lamar Roberts* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis d'Amérique*.

Par l'honorable M. *Simpson*; de la corporation du comté d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Price*; du Révérend *J. A. Bureau* et autres, de la paroisse de *St. Agnès*, dans le comté de *Charlevoix*, et du conseil municipal du *Township de Bagotville*, dans le comté de *Chicoutimi*.

Par l'honorable M. *Ross*; de *William De Vere Hunt* et autres, imprimeurs et relieurs de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Skead*; de *W. H. Harper* et autres, de la cité de *London, Ontario*.

Par l'honorable M. *Campbell*; de *J. F. O'Connell* et autres, de la ville de *Napanee, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

Du Révérend *J. N. Gingras* et autres, de la *Baie St. Paul*,—et d'*Antoine Bouchard*

et autres, de la paroisse de *St. Hilarion*, dans le comté de *Charlevoix*, dans la province de *Québec*; demandant séparément qu'il soit établi un service de malle quotidien sur la rive nord du *St. Laurent*, aussi de l'aide pour construire des brise-lames et des débarcadères, et une subvention en faveur d'une ligne de vaisseaux à vapeur destinée à un service hebdomadaire sur la rive nord.

De *A. C. Thomson* et autres, de la ville de *Barrie*,—et de *C. H. Ross* et autres, de la dite ville de *Barrie*; demandant séparément qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport de la compagnie du chemin de fer du Nord, pour l'année finissant le 31 décembre 1868.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions concernant les bills privés est expiré jeudi, le sixième jour de mai courant.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés soit prolongé jusqu'au vingtième jour de mai courant.

L'honorable *M. Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur et pour la plus grande sécurité de leurs passagers."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour éviter la nécessité de grossoyer les documents publics sur parchemin," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les offenses relatives aux monnaies," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le parjure," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le faux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour naturaliser *Eli Clinton Clark*."

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité sur le bill intitulé: "Acte relatif aux vagabonds."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Miller*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 12 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Altan,</i>	<i>Dener,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duckson,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilnot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *McCully* ; de la banque de la *Nouvelle-Ecosse* ; et de *J. W. Makil* et autres, membres de la banque des Marchands à *Halifax, Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *C. S. Wood* et autres, de la ville de *Lindsay* et ses environs, *Ontario*.

Par l'honorable M. *Mc Crea* ; d' *Andrew Elliot*, des sources d'huile, comté de *Lambton*, *Ontario* ; et deux pétitions de la compagnie du chemin de fer d' *Erié* et *Niagara*.

Par l'honorable M. *Burnham* ; de la corporation de la ville de *Peterborough*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *Charles Robertson* et autres ; de *George Robinson* et autres ; de *Henderson J. Bostwick* et autres ; de *J. Henderson* et autres ; et de *W. Rodden* et autres, tous de la cité de *Toronto* ; d' *Elias Eby* et autres, du comté de *Waterloo*, province d' *Ontario* ; demandant séparément qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

De *William Workman*. et autres, de *Montréal* ; et de *Pierre Griffard*, président, et autres, de l'union typographique de *Montréal*, No. 97 ; demandant qu'il leur soit permis de réimprimer, sous certaines conditions, des ouvrages d'auteurs anglais en Canada.

De *Joseph Hinton* et autres, de *Richmond* ; et de *Robinson Lyon* et autres, du comté de *Carleton*, *Ontario* ; demandant séparément à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur égale à celle du chenal principal, et approprié au volume des eaux supérieures.

De *Robert Twiss* et autres ; demandant qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en Canada.

De *John Worthington* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "banque de la Puissance."

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE,
12 Mai, 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :—de la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de *Toronto*, demandant la passation d'un acte à l'effet de lui permettre de s'amalgamer avec l'association d'assurance mutuelle contre l'incendie, dite du *Castor* ; de l'association d'assurance mutuelle contre l'incendie, dite du *Castor*, demandant la passation d'un acte à l'effet de lui permettre de s'amalgamer avec la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de *Toronto* ; et de *Frederick Baynton Sparkes*, de la cité de *Toronto*, demandant à la Chambre de passer un acte pour lui permettre d'obtenir, nonobstant toute loi contraire, un brevet lui conférant la propriété exclusive de certaine invention, comme s'il en était l'inventeur primitif ; et votre comité a constaté que les avis que l'on a donné de ces pétitions sont suffisants.

Votre comité a examiné aussi la pétition de la compagnie du pont international, demandant un acte à l'effet d'amender sa charte d'incorporation, et il a constaté que l'avis qui en a été donné est insuffisant sous le rapport de la durée ; cependant, votre comité recommande de suspendre dans ce cas-ci la règle 51e, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Simpson* a présenté à la Chambre le procès-verbal de la signification faite à *Ann Catherine Martin*, épouse de *George W. Jones*, d'une vraie copie de l'avis de sa pétition au Parlement pour obtenir divorce d'avec la dite *Ann Catherine Martin*.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *McCrea*,

Que la pétition de *George W. Jones*, du village de *Port Perry*, dans le comté d'*Ontario*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Ann Catherine Martin*, qui a été lue le trentième jour d'avril dernier, soit maintenant reçue et renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, qu'en conformité à la recommandation du rapport des ordres permanents et des bills privés, la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie du pont international.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que la 79^e règle de cette Chambre soit rescindée et remplacée par la suivante, savoir : "Après la seconde lecture, le bill est renvoyé à un comité spécial de neuf membres, les témoins sont interrogés sous serment, les dépositions sont prises par écrit et rapportées à la Chambre, avec tous les documents produits devant le comité ; il faut établir préliminairement le fait de la due célébration du mariage, au moyen de preuves légitimes, soit par le témoignage de personnes présentes à la cérémonie ou par une preuve complète et satisfaisante du certificat du ministre ou de l'autorité qui a célébré le mariage.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Blake* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte relatif aux vagabonds," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour éviter la nécessité de grossier les documents publics sur parchemin," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour naturaliser *Eli Clinton Clark*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Bureau* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour rendre plus facile et moins coûteux le recouvrement de billets promissoires en certains cas."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 13 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Scymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sked,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chopais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Burnham* ; de *Charles Gifford* et autres ; et de *Thomas Hawthorn* et autres, de la ville de *Cobourg, Ontario*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de MM. *Evans* et *Evans* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Dumouchel* ; de la banque *Jacques Cartier*.

Par l'honorable M. *Lacoste* ; de *C. Thérien* et autres, du comté de *Laprairie*.

Par l'honorable M. *Malhiot* ; du Révérend *J. Paradis* et autres, du comté d'*Yamaska*.

Par l'honorable M. *Wilson* ; de *Wm. Dow* et Cie. et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de *Charles Beauséjour* et autres, de la ville et du comté de *Joliette* ; et de *L. J. Déziol* et autres, de *Ste. Mélanie de Duillebout*, dans le comté de *Joliette*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *B. H. Coopér* et autres, propriétaires de vaisseaux et marins ; de *A. McLachlan* et autres ; de *Thomas Aikell* et autres, de la ville de *St. Thomas, Ontario* ; et de la compagnie de transport de la rive nord.

Par l'honorable M. *Mills* ; de *William McGiverin* et Cie., et autres, d'*Hamilton*.

Par l'honorable M. *Alban* ; de *Rufus Skinner* et autres ; de *Samuel McKay* et autres ; et de *James E. Ellis* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Aikins* ; de MM. *Parker* et *Hood* et autres, de la ville de *Woodstock, Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; de *William Stevely* et autres, de *Wardsville*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *Charles King* et autres, et de *John Bell* et autres, de la ville de *Whitby*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *John Redpath* et autres, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De la banque Nationale, *Québec* ; demandant un acte à l'effet de continuer et amender sa charte.

D'*Henry Noel*, président, et autres, de la corporation des pilotes pour le havre de *Québec* ; demandant certains amendements à l'acte 23ème Vic., chapitre 123.

De *G. H. Pineo*, M. C. L., et autres, de *Cumberland, Nouvelle-Ecosse*, et de *John V. Thurgar*, et autres, de la cité de *St. Jean*, dans la province de *Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour assurer la construction d'un canal à navires à partir de la *Baie Verte* jusqu'à la *Baie de Fundy*.

Du Révérend *George W. Hill*, recteur de l'église *St. Paul*, et autres, *Halifax, Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser l'évêque, le clergé et les laïques de l'église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, à être représentés au synode provincial du *Canada*, ou autrement que l'exemption du contrôle synodal qui leur a été garantie par la législature de la *Nouvelle-Ecosse* soit implicitement confirmée par l'acte que devra passer le Parlement du *Canada*.

D'*Edward Marlin*, président et autres, de la banque dite *Gore Bank* ; demandant un acte pour les autoriser à élever ou rétablir le capital actuel de la dite banque jusqu'à concurrence du montant d'un million de piastres, et pour d'autres fins.

De *Jas. R. Cook* et autres ; de *Geo. Barnes* et autres ; de *James Thompson* et autres ; et de l'union typographique No. 85 de *St. Jean* du *Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'il leur soit permis de réimprimer sous certaines conditions des ouvrages d'auteurs anglais en *Canada*.

De *Thomas McVeigh* et autres, du township de *Litchfield* ; de *John O'Connor* et autres, du township de *Sheen* ; de *J. T. Coghlon* et autres, du township de *Waltham* ; de *William Craig* et autres ; et de *George Palmer* et autres, des townships de *Thorne* et *Leslie*, tous dans le comté de *Pontiac* ; demandant séparément à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur égale à celle du chenal principal, et approprié au volume des eaux supérieures.

De *James Rogers* et autres, du comté d'*Albert* ; de *James Brewster* et autres ; de *C. A. Peck*, M. P. P., et autres ; et de *William Wilson* et autres, de *Dorchester* ; demandant

séparément la construction d'un sifflet d'alarme à vapeur sur la pointe la plus avancée du *Cap Enragé*.

De *William Fillmore* et autres, d'*Hopewell*; de *James Rogers* et autres, aussi d'*Hopewell*; et de *William Wilson* et autres, du comté de *Wesmoreland, Nouveau-Brunswick*; demandant qu'il soit pris des mesures nécessaires pour convertir le *Herring-Cove* en un hâvre de refuge.

De *Mark Lomar Roberts* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis*; demandant la passation d'un acte à l'effet de les autoriser à obtenir des brevets d'invention, et spécialement pour un certain perfectionnement nouveau et utile dans les métiers à tricoter.

De la corporation du comté d'*Ontario*; demandant le rétablissement d'une certaine écluse que le gouvernement a fait bâtir sur la rivière *Scugog*.

De *J. C. Blodgett* et autres, d'*Ascot*; de *Geo. B. Spofford* et autres, de *Compton*; de *Charles Smith* et autres, d'*Eaton*; de *Chas. Francis* et autres, d'*Hatly*; de *Charles C. Sunbury* et autres, d'*Eaton*; de *C. F. Mears* et autres, d'*Ascot*; d'*Edward Dale* et autres, d'*Orford*; de *Loran Gilbert* et autres, de *Dredsmill*; de *Lyndolph Caswell* et autres, d'*Eaton*; de *Chester Wornor* et autres; de *Lobina Young* et autres, du township d'*Hatly*; de *Calvin Gordon* et autres, aussi d'*Eaton*; de *William Wright* et autres; de *D. H. Winslow* et autres, d'*Ascot*; de *P. Benoit, M. P. P.*, et autres, du comté de *Napierville*; d'*Hiram French* et autres, de *Newport*; et de *William Warrick*, et autres, du comté de *Welland, Ontario*; demandant qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en *Canada*.

De *John Scott* et autres du comté de *Norfolk*; demandant que certains droits d'exportation prélevés sous la cédule F de l'acte du tarif de 1868 soient rappelés.

De *William Richmond* et autres, du village d'*Ayr*; de *James J. Thompson* et autres, de la ville de *Galt, Ontario*; de *J. Pottinger* et autres, de la ville d'*Owen Sound*; de *J. W. Stewart* et autres, du village de *Meaford, Ontario*; de *E. Leadlay* et autres; de *Samuel McKay* et autres; de *Fred. J. Stewart* et autres, de la cité de *Toronto*; de *Thomas Eyre* et autres, du village de *Milbrook*; de *R. Dickson* et autres, de la ville de *Port Hope*; de *Lucius S. Oille* et autres, de la ville de *St Catherine's*; de *Joseph Northwood* et autres; de *F. McKeough* et autres; du Vénérable Archidiacre *Sandys* et autres, de la ville de *Chatham*; de *W. H. Harper* et autres, de la cité de *London*, et de *J. F. O'Connell* et autres de la ville de *Napanee, Ontario*; demandant séparément qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

De *Benjamin Monday* et autres, de *St. Gabriel de Brandon*; de *Ludger Robichard*, maire, et autres, de *St. Alphonse*; du Révérend *J. D. Laporte* et autres, de *St. Ambroise de Kildare*; du Révérend *Antoine Fisette* et autres, de *St. Cuthbert*; de *A. Beaupré* et autres, de *St. Elizabeth*; du Révérend *D. A. Gravelle* et autres, du comté de *Joliette* et de *Maxime Desrosiers* et autres, de *St. Norbert*; demandant que le droit sur le tabac canadien soit aboli.

De la banque du *Nouveau-Brunswick*; demandant un acte pour autoriser la dite banque d'augmenter son capital en émettant un nouveau capital de trois cent mille piastres et pour d'autres fins.

De *Gillespie, Moffatt* et Cie., et autres, de la cité de *Montréal*; et de *Wm. Forbes* et autres, du village de *Grimsby*; demandant que l'acte de faillite maintenant en force soit amendé sur certains points.

De *John C. Becket* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant qu'il soit imposé un

droit uniforme sur les livres importés des *Etats-Unis*, de même que sur les livres exportés du *Canada* dans les *Etats-Unis*.

Du Rév. *J. A. Bureau* et autres, de la paroisse de *Ste. Agnès*, dans le comté de *Charlevoix*; demandant qu'il soit établi un service de malle quotidien sur la rive nord du *St. Laurent*, aussi de l'aide pour construire des bris-cames et des débarcadères, et une subvention en faveur d'une ligne de vaisseaux à vapeur destinée à un service hebdomadaire sur la rive nord.

Du conseil municipal de *Bagotville*, dans le comté de *Saguenay*; demandant de l'aide pour réparer le débarcadère situé dans la dite paroisse.

De *William De Vere Hunt* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant que tous droits de douane sur les matériaux employés dans la confection des livres soient abolis, ou qu'un droit uniforme soit imposé sur les livres importés et sur les dits matériaux également.

L'honorable *M. Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable *M. Allan*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre copie de toute la correspondance qui n'a pas déjà été mise devant cette Chambre, échangée entre le gouvernement du *Canada* et les gouvernements provinciaux relativement à l'immigration; de toutes les instructions données par le département de l'Agriculture aux agents qui sont employés en *Europe* à encourager l'émigration vers le *Canada*; et enfin de toutes instructions du dit département aux agents chargés en *Canada* de préparer des abris, des secours et des renseignements pour les immigrants qui ont l'intention de s'établir dans ce pays.

Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable *Sir John A. Macdonald* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 3 Mai 1869.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs Honneurs que la Chambre des Communes a ajouté l'honorable *M. Chauveau* au comité spécial nommé pour aider *M. l'Orateur* dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membre du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, que l'honorable *Sir John A. Macdonald* porte le dit message au Sénat.

Certifié, *WM. B. LINDSAY*,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

L'honorable Président fait rapport à la Chambre que le délai pour présenter des bills privés est expiré.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été.

Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés à la Chambre soit prolongé jusqu'au vingtième jour de mai courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé "Acte concernant le département des finances," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé "Acte pour confirmer une certaine convention conclue entre le gouvernement du *Canada* et la "compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour lui donner effet," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé "Acte pour changer les limites des comtés de *Joliette* et *Berthier* pour les fins électorales," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lothier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour éviter la nécessité de "grossoyer les documents publics sur parchemin," a été lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 7. Après "lettres patentes" insérez "de la Puissance.

Page 1, ligne 8. Retranchez "quelconque public ou particulier," et insérez "public "de la dite Puissance."

La question a alors été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les offenses relatives aux monnaies," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le parjure," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte de la ci-devant province du *Canada*, 12 Victoria, chapitre 114, pour refondre les "lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la Maison "de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins."

Le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 14 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Guévremont* ; de la corporation de la ville de *Sorel*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *James Blanchfield Smith*.

Par l'honorable M. *Malhiot* ; du Révérend *J. Paradis* et autres ; de *L. F. Lafleur* et autres ; et du Révérend *J. A. Maurault* et autres, tous du comté d'*Yamaska*.

Par l'honorable M. *Lacoste* ; de *G. Crévier* et autres, de *Ste. Marie de Monnoir*, dans le comté de *Rouville*.

Par l'honorable M. *Aikins* ; d'*Humphrey Snell* et autres ; de *J. M. McGregor* et autres ; de *John Shipley* et autres ; de *R. M. Racey* et autres ; de *Thomas Thomas* et autres, du village de *Clinton* ; de *R. C. McCallum* et autres, du township de *Chinguacousy* ; et de *Wm. McClelland* et autres, du village de *Brampton, Ontario*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *Danford Hazeltine* et autres, de *Clifton*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; de la banque d'Union du *Bas-Canada*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de la banque des Marchands du *Canada* ; de la banque *Nationale* ; de la banque *Ontario* ; de la banque de *Toronto* ; de la banque *Jacques Cartier* ; de la banque de *Molson* ; de la banque de *Québec* ; de la banque *Royale Canadienne* ; de la banque de *Toronto* ; et de *John McLeod* et autres, de *Bowmanville*.

Par l'honorable M. *Christie* ; d'*Henry Michie*, du village de *Fergus, Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; de la banque du district de *Niagara*.

Par l'honorable M. Ryan; d'*Allan Gilmour et Cie*, et autres, propriétaires et capitaines de vaisseaux, marins et autres, concernés dans le commerce du port de *Québec*.

Par l'honorable M. Flint; de *Wm. Coulter et autres*, de la ville de *Peterborough, Ontario*.

Par l'honorable M. Tessier; de la compagnie des remorqueurs du *St Laurent*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues:—

De la banque de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant un acte pour prolonger de vingt ans la durée de sa charte.

De *J. W. Markel*, président, et autres, de la banque des Marchands à *Halifax, Nouvelle-Ecosse*; demandant un acte d'incorporation.

De *C. J. Wood et autres*, de la ville de *Lindsay* et ses environs, *Ontario*; demandant qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

D'*Andrew Elliot*, des *Sources d'huile*, dans le comté de *Lambton*; demandant une charte pour construire un chemin de fer qui sera appelé "le chemin de fer d'*Elym et St. Clair*" avec des pouvoirs additionnels.

De la compagnie du chemin de fer d'*Erié et Niagara*; demandant un acte pour autoriser la construction d'un pont sur la rivière *Niagara* ou un tunnel sous la dite rivière au *Fort Erié*, ou ses environs, et pour d'autres fins.

De la compagnie pour l'extension du chemin de fer d'*Erié et Niagara*; demandant que la demande contenue dans la pétition de la compagnie du chemin de fer d'*Erié et Niagara*, soit accordée.

De la corporation de la ville de *Peterborough*; demandant que l'écluse près de la dite ville soit réparée.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté ses sixième et septième rapports.

Ordonné, qu'ils soient reçus, et

Ils ont été alors lus par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,

14 mai 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes: de la banque Nationale de *Québec*, demandant un acte à l'effet de continuer sa charte; d'*Henry Noël et autres*; de la corporation des pilotes, demandant certains amendements à l'acte 23 Viet., chap. 123; d'*Edouard Martin*, président, et autres, membres de la banque de *Cove*, demandant un acte qui les autorise à élever ou reporter le capital actuel de la banque au chiffre d'un million de piastres, et à d'autres fins; de *Mark Lamar Roberts et autres*, du *Canada et des Etats-Unis d'Amérique*, demandant un acte à l'effet de leur permettre de prendre conjointement un brevet pour des inventions, plus particulièrement pour la découverte de perfectionnements nouveaux et utiles aux machines à tricoter et au mode de faire le talon des bas; de *John Worthington et autres*, de la cité de *Toronto*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de banque de la Puissance; et de la banque du *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte pour l'autoriser à augmenter son capital au moyen d'une émission de \$300,000 d'actions nouvelles et pour d'autres objets; et votre comité a constaté que les avis qui ont été donnés de ces pétitions, sont suffisants.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

CHAMBRE DE COMITE, 4 mai 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Il a examiné la pétition de *George W. Jones*, du village de *Port Perry*, comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*, demandant un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec *Ann Catherine Martin*, et a constaté que les prescriptions de la règle 73e de cette Chambre ont été observées.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. ALLAN.
Président.

L'honorable M. *McCrea* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour faire droit à *George W. Jones*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi, le trente-unième jour de mai courant, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les Sénateurs soient notifiés d'être présents; et que le dit *George W. Jones* soit entendu par son conseil lors de la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à la dite *Ann Catherine Martin*, sa femme, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves de l'impossibilité de ce faire, et qu'il lui soit permis d'être entendue en même temps par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Ordonné, que le dit *George W. Jones* compare devant cette Chambre, lundi le trentième jour de mai courant, afin que lors de la seconde lecture du dit bill intitulé: "Acte pour faire droit à *George W. Jones*," si cette Chambre le juge à propos, il soit examiné pour établir s'il y a eu ou s'il n'y a pas eu de collusion, directe ou indirecte, de sa part, relativement à quelqu'acte d'adultère que peut avoir commis sa femme, ou de la part de quelqu'autre personne relativement au dit bill de divorce ou à quelque poursuite en justice que le dit *George W. Jones* peut avoir intentée contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec sa dite femme;

Et aussi, si au temps de l'adultère dont il se plaint, elle était, par contrat ou autrement, du consentement de son mari, séparée d'avec lui, éloignée de chez lui et dispensée par lui, en tant qu'il le peut faire, de ses devoirs conjugaux; ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritales.

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, qu'il soit donné injonction au greffier de cette Chambre de se procurer une liste des actionnaires, jusqu'au premier jour de mai courant, de toutes les banques incorporées existant dans la Puissance du *Canada*, le montant de chaque action, le nom et la résidence de chaque actionnaire, le tout dans un tableau alphabétique; et que cette motion soit renvoyée au comité conjoint des impressions avec instruction de faire rapport sur l'opportunité de publier ce tableau.

L'honorable M. *Tessier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie du rapport annuel du magistrat stipendiaire commandant la goëlette du Gouvernement "La Canadienne," pour la protection des pêcheries dans le golfe *St. Laurent*, pour l'année 1868, avec le rapport de M. *Alfred Blais*, inspecteur des pêcheries sur la côte sud du *St. Laurent*, pour 1868.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé, qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse:

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état, en forme de tableau, des actions entrées dans chacune des cours de vice-amirauté du *Canada*, depuis le 1er juillet 1867, indiquant les provinces, les noms des navires saisis, les montants recouverts dans tous les cas où il a été rendu un décret final ; le montant des frais taxés dans chaque cas, faisant la distinction de ceux des poursuivants d'avec ceux des défendeurs ; le montant des honoraires des juges, des régistrateurs et des prévôts dans chaque cas ; la nature des actions, savoir : s'il s'agit de sauvetage, de collision, de gages ou de quelqu'autre cause ; les traitements que reçoivent les juges, indépendamment des honoraires, et à même quels fonds ils sont payés, avec aussi les dates des commissions respectives des dits juges.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *McClelan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferguson*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial ou quelque gouvernement étranger ou quelque bureau d'inspection maritime, ayant trait à l'établissement d'un bureau canadien d'examineurs pour le classement des capitaines et des seconds de navires à voiles.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif aux maîtres et aux seconds de navires et à l'engagement des matelots."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 22 avril dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : 1^o Copie des pièces et documents qui se rattachent à l'accusation, procès et condamnation du Rév. *John Mc Mahon*, prêtre catholique romain, relativement à l'invasion féniennne qui a eu lieu le deux juin 1867, dans le comté de *Welland*, dans la province d'*Ontario*. 2^o Copie des rapports et mémoires demandant le pardon ou la commutation de la peine du dit Rév. *John Mc Mahon*. 3^o Copie du mémoire ou rapport du juge président au procès du dit *John Mc Mahon*, adressé au Gouverneur en conseil, et de tous mémoires ou ordres en conseil à ce sujet.

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 12 mai 1868, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance au sujet de la navigation dans les *Saint Clair Flats*, ou au sujet des améliorations qu'on y a faites, ainsi qu'un état des sommes payées pour cet objet.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été

Ordonné, que le rapport concernant le procès et condamnation du Rév. *John Mc Mahon*, soit renvoyé au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*."

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le certificat suivant :

BUREAU DU SÉNAT,
14 mai 1869.

Je certifie par le présent que l'avis dans l'affaire *Stevenson*, pour un bill de divorce, a été affiché aux portes du Sénat durant quatorze jours, conformément à un ordre permanent de la dite Chambre.

J. F. TAYLOR,
Greffier du Sénat.

L'honorable M. *Campbell* a aussi présenté à la Chambre les affidavits de *Beverley Jones*, écuyer, député du gentilhomme huissier de la verge noire, de *Catherine Foote*, de la ville de *Napanee*, dans le comté de *Lennox* et *Addington*, et *Henry Ketchesin Perry*, du township de *Fredericksburg* nord, dans le dit comté de *Lennox* et *Addington*.

Lesquels dits affidavits ont été lus par le greffier, et il a été ordonné qu'ils restent sur la table.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,
Qu'il soit résolu,

Que les faits allégués dans les affidavits de *Beverley Jones*, écuyer, député du gentilhomme huissier de la verge noire, *Catherine Foote* et *Henry Ketchesin Perry*, maintenant lus, sont suffisants pour exempter le pétitionnaire de l'obligation de signifier copie du dit bill à la personne d'avec laquelle il demande un divorce conformément à la 77^{ème} règle de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le Sénat se dispense pour le présent de faire l'examen oral du pétitionnaire à la barre du Sénat sur toute collusion ou connivance entre les parties.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,
Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blalce,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark.—30</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Leonard,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chassers,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Wilson.—17.</i>
<i>Chapais,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Allan*, *Dickey*, *Dickson*, *Hazen*, *McCrea*, *McCully*, *Ross*, *Sanborn* et du moteur, que ce

comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et ait le pouvoir d'envoyer quérir toutes personnes, pièces et records, et que l'ampliation des pièces de procédures jusqu'au jugement final de la Cour du Banc de la Reine pour le *Haut-Canada*, présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *John Horace Stevenson*, soit renvoyée au dit comité.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le faux," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le département des finances," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer une certaine convention conclue entre gouvernement du *Canada* et la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour lui donner effet," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les offenses relative aux monnaies."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

l'honorable M. *Blake* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le parjure."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

l'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 17 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

La Chambre a été informée qu'il avait été émis une commission sous le Grand Sceau, nommant l'honorable *John Ross*, Président de cette Chambre.

La dite commission a été lue comme suit :

CANADA.

(L. S.)

JOHN YOUNG.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, &c., &c., &c.

A l'honorable *John Ross*, l'un des Sénateurs de notre Puissance du *Canada*, et à tous ceux qui ces présentes verront,—

SALUT :

Sachez, qu'ayant pris en notre royale considération la loyauté, l'intégrité et l'habileté de vous, le dit *John Ross*, nous vous avons constitué et nommé, et par ces présentes nous vous constituons et nommons, le dit *John Ross*, notre Président de notre Sénat de notre Puissance du *Canada*, à la place de l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, révoqué en conséquence de son absence temporaire nécessaire.

Vous aurez et exercerez la dite charge, le dit *John Ross*, durant notre plaisir et votre résidence dans notre dite Puissance, avec ensemble tous et chacun les droits, profits, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant en la manière la plus ample et entière.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*.

Témoin : Notre Très Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand'-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A *Ottawa*, ce dix-septième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-neuf, et dans la trente-deuxième année de notre Règne.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil au pied du Trône, accompagné des honorables MM. *Campbell* et *Mitchell*, et précédé du gentilhomme huissier de la verge noire.

La Masse (qui était auparavant sous la table) a été alors mise sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Malhiot* ; de *P. D. Pepin* et autres, du comté d'*Yamaska*.

Par l'honorable M. *Cormier* ; de *Richard Charles Porter*, du township d'*Ireland*, dans le comté de *Mégantic*.

Par l'honorable M. *McCully* ; du Révérend *James Robertson*, L. L. D., et autres, de la cité d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; d' *Olivier Pilon* et autres, du collège électoral de *Berthier* ; de *Samuel Benoit* et autres, et de *Flavien Lavallée* et autres, tous du collège électoral de *Berthier*.

Par l'honorable M. *Ailkins* ; de *James Henry*, M. D., et autres, du village d'*Orangeville*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake* ; de *S. S. Walbank*, M. D., et autres, de la ville d'*Ingersoll*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *Félix Drouillard* et autres, de la province d'*Ontario* ; de MM. *Kelly* et autres, du comté d'*Oxford*, et de *William Young* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la chambre des arts et manufactures de la province de *Québec*, et de *Hugh Allan* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Christie* ; d'*A. Buchanan* et autres, de la ville de *Galt*, et de *Wm. M. Connell*, du village d'*Hespeler*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *Charles Gifford* et autres, de la ville de *Cobourg* ; de *Thomas Hawthorn* et autres, de la dite ville de *Cobourg* ; d'*A. McLachlan* et autres, de la ville de *St. Thomas*, dans le comté d'*Elgin* ; de *Wm. McGiverin* et autres, de la cité d'*Hamilton* ; de *Rufus Skinner* et autres ; de *James McKay* et autres, et de *James E. Ellis* et autres, de la cité de *Toronto* ; de MM. *Parker* et *Hood* et autres, de la ville de *Woodstock*, dans la province d'*Ontario* ; de *Charles King* et autres, de la ville de *Whitby*, et de *John Bell* et autres, de la dite ville de *Whitby* ; demandant séparément qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

De MM. *Evans* et *Evans* et autres ; de *Wm. Dow* et Cie., et autres, et de *John Redpath* et fils, et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un loi concernant les brevets d'invention, semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement sans égard à sa nationalité ou à sa résidence, mais d'exiger dans tous les cas que l'invention soit établie et mise en opération dans la Puissance.

De la banque *Jacques-Cartier* ; demandant un acte pour prolonger de vingt-cinq ans la durée de sa charte.

De *C. Thérien* et autres, du comté de *Laprairie* ; demandant qu'un cure-môle soit mis à leur disposition pour améliorer la navigation de *Laprairie* à *Montréal*.

Du Révérend *J. Paradis* et autres, du comté d'*Yamaska* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour autoriser le prélèvement de droits sur le tonnage ou la cargaison des bâtiments naviguant sur les rivières *St. François* et *Yamaska*.

De *Charles Beauséjour* et autres, de la ville et du comté de *Joliette*, et de *L. J. Déziel* et autres, de *Ste. Mélanie de Daillebout* ; demandant séparément que le droit sur le tabac canadien soit aboli.

De *B. H. Cooper* et autres, propriétaires de navires et marins ; demandant que le port de *Burwell* soit converti en un havre de refuge ou qu'on aide à la compagnie du havre de cette place à le rendre plus sûr et plus commode.

De *Thomas Aikell* et autres, de la ville de *St. Thomas* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la chambre de commerce de *St. Thomas*."

De la compagnie de transport de la rive nord ; demandant un acte qui l'autorise à exploiter le commerce de transport, à augmenter son capital et à changer le nom de son propulseur "*Georgian*."

De la compagnie de transport de la rive nord ; demandant un acte d'incorporation et l'extension de pouvoirs qui lui permettent d'acquérir ou de fréter des vaisseaux à vapeur et d'autres vaisseaux, et pour d'autres fins.

De *William Stevely* et autres, du village de *Wardsville*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que la pétition de *William Harper*, du dit village, relativement à une écluse sur la rivière *Thames*, dans le susdit village, soit reçue favorablement.

L'honorable *M. Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, présente son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

17 mai, 1869.

Le comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que *John Bourinot*, écuyer, de *Sidney, Cap Breton, Nouvelle-Ecosse*, soit nommé à la situation vacante de commis anglais de votre honorable Chambre, aux appointements de neuf cents piastres par année.

Comme il a été démontré à votre comité que le travail de la traduction française des bills et autres documents en la langue anglaise, présentés à votre honorable Chambre et déposés sur son bureau, ne peut se faire avec l'expédition suffisante, malgré tout le zèle qu'y apporte les traducteurs français actuellement employés par votre honorable Chambre, votre comité recommande que *J. St. Denis LeMoine*, écuyer, soit nommé troisième traducteur et commis français avec l'entente qu'il remplira tous les devoirs dépendant de la charge de sergent d'armes, et que ses appointements soient de cinq cents piastres par année.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

Président.

Sur motion de l'honorable *M. Seymour*, secondé par l'honorable *M. Dickson*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable *M. Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, présente son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE,

14 mai 1869.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Il recommande d'imprimer les documents qui suivent:—

Rapport sur les opérations du département du Secrétaire d'Etat pour le *Canada*, durant l'année expirée le 30 juin 1868.

Réponse à une adresse contenant la correspondance échangée avec le gouvernement impérial au sujet de l'exercice de la royale prérogative du pardon.

Réponse à l'adresse relative à la correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et les gouvernements d'*Ontario*, de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, ou quelqu'un d'eux, touchant le pouvoir de désavouer les lois locales.

Réponse à une adresse contenant les communications reçues ou envoyées par le gouvernement sur l'exploration des monnaies d'argent américaines, ou sur la réduction de leur valeur.

Etats de situation fournis par les compagnies d'assurance en exécution de l'acte 21 Vict., chap. 48, cl. 14.

Réponse à une adresse contenant les instructions données à M. *Page*, ingénieur en chef du département des travaux publics, au sujet de la construction du canal de la *Laie Verte*, et son rapport,—(cette réponse à imprimer pour la distribution seulement.)

Le comité recommande en outre de ne point imprimer les documents suivants:

Réponse à l'adresse demandant la liste des noms de toutes les localités de l'intérieur où il se perçoit des droits de douanes, etc., etc.

Rapport officiel du nombre des exemplaires de statuts [texte français et texte anglais] distribués par l'imprimeur de la Reine aux départements, etc., conformément à l'acte 31 Vict., chap. 1, clause 14.

Réponse à l'adresse relative à la pétition de M. *Bonaventure Viger*, demandant une indemnité pour certaines dépenses qu'il eut à encourir pendant son exil à la *Bermude* en 1838, etc., etc.

Réponse à une adresse contenant les instructions données à M. *Page*, ingénieur en chef du département des travaux publics, au sujet du sondage du canal à navires de *Montréal* à *Québec*, et son rapport, etc., etc.

Réponse à une adresse indiquant le montant des deniers que le gouvernement canadien a reçus des provinces d'*Ontario* et *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, pour la délivrance des licences de mariages, etc.

Réponse à une adresse demandant un état complet des employés des différents départements du service civil à *Ottawa* et dans les provinces du *Canada*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial, et toute correspondance échangée entre les *Etats-Unis* ou des individus et le gouvernement du *Canada*, au sujet de l'extradition de personnes accusées d'avoir félonieusement enlevé certains bons ou débiteures de la compagnie d'Assurance Royale, à son agence à *New-York*, et qui se sont réfugiées en *Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé, qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *McClelan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Wark*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement de la *Grande-Bretagne*, ou quelque gouvernement étranger, ou des membres de chambres de commerce au sujet de l'engagement des matelots, aussi copie de tout rapport des départements ou minutes en conseil sur le même sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, que les membres du Conseil Privé, qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Macpherson* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de la Puissance."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte concernant la charge de Président du Sénat du *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte relatif aux enquêtes et recherches sur la cause des naufrages et à d'autres objets."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et pour la plus grande sécurité de leurs passagers."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie."

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour rendre plus facile et moins coûteux le recouvrement de billets promissoires en certains cas."

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer les limites des comtés de *Joliette* et *Berthier* pour les fins électorales," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du *Canada*, 12 Victoria, chap. 114, pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le faux."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que cet ordre soit rayé des ordres du jour, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le département des finances.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour confirmer une certaine convention conclue entre le gouvernement du *Canada* et la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour lui donner effet.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Blake* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les offenses relatives aux monnaies,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été.

Ordonné, que cet ordre soit rayé des ordres du jour, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le parjure."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McCully*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 23. Après "une" insérez "affirmation, déclaration ou,"

Page 2, ligne 2. Après "détenu" insérez :

"Toute affirmation, affidavit ou déclaration demandée par une compagnie d'assurance contre l'incendie, sur la vie ou maritime, autorisée par la loi à exercer son commerce en *Canada*, au sujet de quelque perte de propriété ou de vie assurée, elle pourra être prise devant tout commissaire autorisé par une des cours supérieures de Sa Majesté à recevoir des affidavits, ou devant tout juge de paix ou devant tout notaire public pour une des provinces du *Canada* ; et tout tel officier est par le présent requis de prendre telle affirmation, affidavit ou déclaration.

Quiconque, de propos délibéré et par corruption, fait une affirmation, un affidavit ou une déclaration, demandée par une compagnie d'assurance contre l'incendie, sur la vie ou maritime, autorisée par la loi à exercer son commerce en *Canada*, réclamant des deniers d'assurance pour quelque perte de propriété ou de vie assurée à icelle, ou la fait au nom de quelque personne qui présente une telle réclamation, laquelle contient quelque fausse énonciation de faits, matières ou choses au sujet de telle perte de propriété ou de vie, sera coupable de parjure volontaire et corrompu, et sera passible d'emprisonnement au pénitencier pour une période de pas plus de quatorze ans et de pas moins de deux ans, ou d'emprisonnement dans toute autre prison ou lieu de réclusion pour une période de moins de deux ans et de telle amende que la cour ordonnera."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 18 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *John Ross*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mc Donald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Malhiot*; d'*Apolinaire Laserte* et autres, du comté d'*Yamaska*.

Par l'honorable M. *Leonard*; de la chambre de commerce de *London*.

Par l'honorable M. *Campbell*; de la banque de la Cité, de *Montréal*.

Par l'honorable M. *McDonald*; de *John A. Scott* et autres, de la ville de *Stratford*; de *Thomas Matheson* et autres, du village de *Mitchell*; de *R. McKay* et frères, et autres, de la ville de *Goderich*, et de *Shaw* et *Matheson* et autres, de la ville de *Perth*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De la corporation de la ville de *Sorel*, dans la province de *Québec*; demandant que le montant provenant des droits de licences qu'elle a payé au gouvernement soit porté en compensation au crédit de son compte de fonds d'emprunt municipal et pour d'autres fins.

De *James Blanchfield Smith*; demandant que la Chambre passe un acte pour prolonger de sept ans la durée d'un brevet qu'il a obtenu concernant la construction des moulins à scie mus par la vapeur et l'eau.

Du Révérend *J. Paradis* et autres; du Révérend *J. A. Maurault* et autres; et de *L. F. Lafleur* et autres, tous du comté de *Yamaska*; demandant séparément que le droit sur le tabac canadien soit aboli.

De *G. Grenier* et autres, de *Ste. Marie de Monnoir*, dans le comté de *Rouville*; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention, semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement sans égard à sa nationalité ou à sa résidence, mais d'exiger dans tous les cas que l'invention soit établie et mise en opération dans la Puissance.

D'*Humphrey Snell* et autres; de *J. M. McGregor* et autres; de *John Shipley* et autres; de *R. M. Racey* et autres, de *Thomas Thomas* et autres, du village de *Clinton*; de *R. C. McCallum* et autres, du township de *Chinguacousy*; et de *Wm. McClelland* et autres, du village de *Brampton, Ontario*; de la banque des Marchands du *Canada*; de la banque Nationale; de la banque *Ontario*; de la banque de *Toronto*; de la banque *Jacques-Cartier*; de la banque *Molson*; de la banque de *Québec*; de la banque Royale Canadienne; de *John McLeod* et autres, de *Bowmanville*; d'*Henry Michie*, du village de *Fergus, Ontario*; de la banque du district de *Niagara*, et de *William Coulter* et autres, de la ville de *Peterborough*, dans la province d'*Ontario*; demandant séparément qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

De *Danforth Hazeltine* et autres, de *Clifton*; demandant qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en *Canada*.

De la banque d'Union du *Bas-Canada*; demandant un acte pour amender sa charte.

De la banque de *Toronto*; demandant un acte pour prolonger de vingt ans la durée de la charte de la dite banque.

D'*Allan Gilmour* et Cie., et autres, propriétaires et capitaines de vaisseaux, marins et autres, concernés dans le commerce du port de *Québec*; demandant que l'acte maintenant devant la Chambre des Communes pour exonérer la corporation des pilotes de la responsabilité des fautes que peut commettre chaque pilote, ne devienne pas loi.

De la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*; demandant la consolidation des actes qui concernent la dite compagnie, et certains amendements à ces actes.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril 1869, priant Son Excellence de faire déposer devant cette Chambre un état, en forme de tableau, du nombre des certificats délivrés, sous l'empire de "l'Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et pour la "plus grande sécurité de leurs passagers," pendant les années 1868 et 1869, avec l'indication de la date de l'inspection, des noms des bateaux inspectés, des noms des inspecteurs et de la date de leur nomination.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à demain, à quatre heures de l'après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du premier rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de la Puissance,"

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des "bateaux à vapeur et pour la plus grande sécurité de leurs passagers."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du *Canada*, 12 *Victoria*, chap. 114, pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements faits par le comité général au bill intitulé : " Acte concernant le parjure," et Les dits amendements étant lus de nouveau,

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours étant mise sur chacun d'eux, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Macpherson* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la banque de *Gore*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée jusqu'à demain à quatre heures de l'après-midi.

Mercredi, 19 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *John Ross*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lestic,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Creu,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de la banque de la Cité, de *Montréal*, et de *John Bruce* et autres, de la ville de *Wulkertown*, dans le comté de *Bruce*, *Ontario*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; de *James Gillies* et autres, du village de *Carleton Place* ; de *M. P. Hayes* et autres, du village de *Seaforth* ; et de *Robert R. Burns* et autres, du township de *Pakenham, Ontario*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; du Révérend *Octave Renaud* et autres, de la paroisse de *St. Paul*, et de *Gilbert Riopel* et autres, de la paroisse de *Ste. Béatrice*, dans le comté de *Joliette*.

Par l'honorable M. *Seymour* ; de *James M. Irvine* et autres, de la ville de *Port Hope, Ontario*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *John Barwick* et autres, de *Woodstock, Ontario*.

Par l'honorable M. *Simpson* ; de *Geo. Haines* et autres, de *Bowmanville*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *P. D. Pepin* et autres, du comté d'*Yamaska* ; d'*Olivier Pilon* et autres ; de *Samuel Benoit* et autres, et de *Flavien Lavallée* et autres, tous de la division électorale de *Berthier* ; demandant séparément que le droit sur le tabac canadien soit aboli.

De *Richard Charles Porter*, du township d'*Ireland*, dans le comté de *Mégantic* ; demandant un acte qui lui permette d'obtenir un brevet pour une invention maintenant brevetée dans les *Etats-Unis*, étant une machine pour couper la paille et le foin.

Du Révérend *James Robertson, L. L. D.*, et autres, de la cité d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser les évêques, le clergé et les laïques de l'Église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, à être représentés au synode provincial du *Canada*, ou autrement que l'exemption du contrôle synodal qui leur a été garantie par la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, soit implicitement confirmée par l'acte que devra passer le Parlement du *Canada*.

De *Félix Drouillard* et autres, de la province d'*Ontario*, et de *MM. Kelly et Jones* et autres, du comté d'*Oxford, Ontario* ; demandant séparément qu'une augmentation de droits soit imposée sur les cigares importés.

De la chambre des arts et manufactures de la province de *Québec* ; demandant qu'il soit fait des amendements aux lois de brevets d'invention maintenant devant le Parlement.

De *Hugh Allan* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de "compagnie d'assurance maritime du *Canada*".

De *William Young* et autres, de la cité d'*Ottawa*, de *James Henry* et autres, du village d'*Orangeville* ; de *S. S. Walbank* et autres, de la ville d'*Ingersoll* ; de *A. Buchanan* et autres, de la ville de *Galt* ; et de *Wm. M. Connell* et autres, du village d'*Hespeler, Ontario* ; demandant séparément qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du chemin de fer de *Stanstead, Shefford* et *Chambly*, pour l'année 1868.

Et aussi, un rapport du chemin de fer de Jonction de *Montréal* et *Vermont* pour l'année 1868.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Botsford* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kitchie*.
Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant

Son Excellence de faire déposer devant cette Chambre : 1. Une estimation détaillée et complète des sommes nécessaires pour finir et achever l'édifice du Parlement, notamment la bibliothèque et la tour centrale ; pour exécuter les derniers travaux (s'il en reste à faire) dans les édifices départementaux ; et pour construire les murs, grilles et autres clôtures d'enceinte et embellir la place ; 2. Un état estimatif détaillé des dépenses annuelles de toute espèce et nature, que nécessitera l'entretien des dits édifices et embellissements, quand ils seront achevés suivant les plans et devis autorisés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé, qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit : —

CHAMBRE DE COMITE,
19 Mai, 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et en a trouvé les avis suffisants : — de la compagnie du chemin de fer *Erié et Niagara*, demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière *Niagara* ou un tunnel sous cette rivière, à ou près de *Fort Erié*, et pour d'autres objets ; de *Thos. Aikell* et autres, de la ville de *St. Thomas*, demandant un acte d'incorporation qui les constitue comme chambre de commerce de *St. Thomas* ; de la banque *Jacques-Cartier*, de *Montréal*, demandant un acte pour prolonger sa charte de vingt-cinq ans ; de la banque d'Union du *Bas-Canada*, demandant un acte pour amender sa charte ; de la banque de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant un acte pour prolonger sa charte de vingt ans ; de *J. W. Markell*, président, et autres, de la banque des marchands d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*, demandant un acte d'incorporation ; d'*Andrew Elliott*, des *Sources d'huile*, dans le comté de *Lambton*, demandant une charte pour construire un chemin de fer sous le nom de chemin de fer d'*Elgin et St. Clair*, avec certains pouvoirs extraordinaires ; de la banque de *Toronto*, demandant que la charte de la dite banque soit renouvelée pour l'espace de dix ans ; et de *James Blanchfield Smith*, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger de sept ans un certain brevet d'invention qu'il a obtenu au sujet de la construction des scieries à eau et à vapeur.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Campbell*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit : —

CHAMBRE DE COMITE,
18 mai 1869.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*," a, en obéissance de l'ordre de renvoi du 12 courant, examiné le dit bill, et a maintenant l'honneur d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi l'honneur, conformément à la soixante-et-dix-neuvième règle de votre honorable Chambre, de faire rapport des témoignages par écrit des témoins interrogés sous serment par votre comité et des pièces produites devant votre comité.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,
Président.

Dépositions des témoins entendus sous serment le dix-septième et dix-huitième jours de mai, mil huit cent soixante-et-neuf, devant le comité spécial de neuf membres du Sénat du Canada, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*," les dites dépositions ayant été alors et là prises par écrit.

Lundi, 17 mai 1869.

Jehiel Duttler Roblin, après avoir fait serment, dit :—Je connais la signature du régistrateur actuel des comtés de *Lennox* et *Aldington*. La signature "*M. P. Roblin*, régistrateur," apposée à l'écrit qui m'est exhibé, côté A, est de l'écriture et est la signature du dit régistrateur. J'assistai au mariage auquel a trait le dit écrit. Il se fit à la résidence de *Benjamin Foote*, père de la mariée, du village de *Napanee*, comté de *Lennox*. Aucun ami du marié n'était présent. Son père n'y était point. Celui-ci demeurait alors à *Napanee*. Je fus un des témoins qui signèrent le certificat de mariage.

Philip John Roblin, après avoir fait serment, dit :—Je suis un ministre méthodiste wesléyen. Je connais *John Horace Stevenson*. La première fois que je l'ai vu, c'est lorsqu'il s'est présenté devant moi pour se marier. Ce fut *M. Benjamin Foote* qui vint à *Shannonville*, où je résidais alors, en novembre 1860, me demander d'aller à *Napanee* pour marier sa fille. Je me rendis avec lui à sa demeure, à *Napanee*, et j'y trouvai une personne qui disait se nommer *John Horace Stevenson*, et la fille de *M. Foote*, *Mary E. Foote*. En vertu de la licence que je produis, et qui me fut alors et là remise par le dit *John Horace Stevenson*, je mariai alors et là le dit *John Horace Stevenson* à la dite *Mary Elizabeth Foote*. Le témoin produit une licence pour la célébration du mariage de *John H. Stevenson* et *Mary E. Foote*, de laquelle licence une copie cotée B est annexée aux présentes ; il produit en outre un certificat de son ordination signé par *Elijah Hedding*, un des évêques de l'église épiscopale méthodiste en Amérique, en date du 22 août 1830, et dont une copie cotée C est ci-annexée ; aussi un certificat de la cour de sessions trimestrielles générales de la paix pour le district du centre du *Haut-Canada*, en date du 23 avril 1831, portant qu'il a été démontré, à la majorité des juges de la cour que *Philip J. Roblin* a été dûment ordonné diacre de l'église épiscopale méthodiste en *Canada*, duquel certificat, une copie cotée D est ci-annexée. Le pétitionnaire me dit qu'il était âgé de dix-neuf ans, que la mariée était âgée de dix-huit ans. Je connais le père du pétitionnaire ; il n'était pas présent au mariage.

Edwin Dickens, après avoir fait serment, dit :—Je suis boulanger. Je demeure à *Napanee*. Je connais *John Horace Stevenson* de vue ; je le connaissais de la sorte depuis peu lorsque j'appris son mariage avec *Mary E. Foote*. Je connais *Mary E. Foote* depuis son enfance. Je suis un ami très-intime de sa famille. *Mary E. Foote* a quitté *Napanee* en 1863. Je la vis pour la dernière fois en mai et juin 1868. Ce fut à *Gold Hill*, comté de *Nevada*, Etat de *Californie*, que je la vis alors. C'était dans la maison d'un certain *John F. Perry*. Je passai environ une semaine, en mai, à la maison de *Perry* ; j'y suis allé ensuite une fois par semaine jusqu'à la fin de juin. Les dits *Mary Elizabeth Foote* et *John F. Perry* vivaient alors ensemble comme femme et mari. Elle portait le nom de madame *Perry*. Elle me dit que si elle avait cru que son mariage avec *John Horace Stevenson* était légal, elle n'eût jamais épousé le dit *John F. Perry*. Elle avait un enfant âgé de près d'un an. Elle me dit qu'il était né le vingt-huitième jour de juillet 1867. J'ai vu l'enfant. Le dit *John F. Perry* résidait autrefois dans le township de *Fredericksburg*, à environ cinq milles de *Napanee*. Il partit de *Napanee* en 1863.

Milton Williams, bourgeois, après avoir fait serment, dit :—Je réside depuis trois ans en *Californie*. J'ai rencontré *Mary Elizabeth Foote*, dans le comté de *Nevada*, *Californie*, une première fois, en avril 1867, ensuite en 1868, chaque fois près de *Washington*, dans ce comté. La première fois, je passai toute la nuit à la maison d'un homme qui me dit être *John F. Perry*, de *Napanee*, en *Canada*. Lui et *Mary E. Foote* vivaient alors ensemble comme mari et femme. Elle dit qu'elle était fille de *Benjamin Foote*, de *Napanee*, et qu'elle me connaissait, m'ayant vu en *Canada*. Elle n'avait pas alors d'enfant. Lors de ma seconde visite à la maison, en mars 1868, elle s'en vint avec un enfant dans les bras et me dit qu'il était à elle. Elle reconnut *Perry* pour son mari. Je sais cela pour les avoir vus au lit ensemble.

James Williams, bourgeois, après avoir fait serment, dit :—Je connais *Mary Elizabeth*

Footc; je la connaissais de vue avant son départ pour la *Californie*. Je suis allé chez *John F. Perry*, à *Cherry Hill*, près de *Washington*, comté de *Nevada*, Etat de *Californie*. Elle vivait avec le dit *John F. Perry* comme sa femme. Ils se reconnaissaient l'un l'autre pour mari et femme, et étaient regardés comme tels par les autres.

Mardi, 18 mai 1869.

John Stevenson, après avoir fait serment, dit :—Je demeure à *Napanec*, dans la province d'*Ontario*. J'y demeurais en novembre 1860, lorsque mon fils fut joint par mariage à *Mary E. Footc*. Il avait alors de seize à dix-sept ans, étant né le ou vers le 23 juin 1844. Il vivait avec moi, et allait à l'école lors de son mariage; ce mariage se fit à mon insu et sans mon consentement. Je l'appris le lendemain matin. Il était revenu tout droit à la maison la nuit de son mariage, que je sus le lendemain matin. Il revint tout droit à la maison aussitôt après la cérémonie terminée. De grand matin une personne s'en vint me l'apprendre, et j'envoyai quérir mon fils qui était couché à l'étage supérieur, et je le questionnai; il m'avoua son mariage. Il n'avait eu aucune relation avec la femme, et je m'opposai si énergiquement à ce qu'il en eût avec elle, que je ne pense pas qu'il lui ait jamais reparlé ou l'ait jamais revue depuis. Je l'envoyai à l'école à *Montréal*, la semaine suivante. Mon fils a continué de rester sous ma direction jusqu'à sa majorité. J'étais si opposé à ce mariage, que je pris des mesures pour faire actionner les personnes qui avait cautionné mon fils, afin qu'il pût obtenir la licence. J'ai obtenu jugement.

John Horace Stevenson, après avoir fait serment, dit :—Je suis pétitionnaire dans ce cas-ci. J'ai épousé *Mary Elizabeth Footc* en 1860. Je ne l'ai jamais revue depuis, si ce n'est de loin. J'ai vu *John F. Perry*, mais non pour lui parler. J'avais seize ans et cinq mois à l'époque de mon mariage avec *Mary E. Footc*. Je ne l'ai plus revue depuis, elle s'en alla en *Californie*; je n'ai jamais eu aucune correspondance avec elle ni avec *John F. Perry*.

Je, *Philip John Roblin*, de la ville de *Belleville*, dans le comté d'*Hastings*, dans la province d'*Ontario*, ministre de l'église weslôyenne méthodiste du *Canada*, certifie par les présentes que le vingt-deuxième jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur 1860, en la ville de *Napanec*, dans le comté de *Lennox* et *Addington*, j'ai dûment marié *John H. Stevenson*, dénommé au certificat de régistrateur ci-annexé, avec *Mary E. Footc*; aussi dénommée au certificat du registrateur ci-annexé, susdit. Et je certifie de plus que les faits et circonstances énoncés dans le résumé ou certificat du registrateur ci-annexé, sont vrais et corrects en tout point, tels qu'ils y sont consignés.

En fait de quoi j'ai signé et apposé mon sceau en la ville de *Belleville* susdite, ce 26e jour d'avril, en l'année de Notre Seigneur 1869.

[L. S.] PHILIP JOHN ROBLIN.

Signé et scellé en présence de :
J. Parker Thomas,
 Avocat,
 Belleville.
J. D. Roblin.

ETAT des mariages célébrés par Philip J. Roblin, ministre de l'église méthodiste wesléyenne du Canada, pendant l'année expirée le 31e jour de décembre, A. D., 1860.

LE MARI.				LA MARIÉE.				TÉMOINS.				
Nom.	Age.	Résidence.	Lien de naissance.	Noms des parents.	Nom.	Age.	Résidence.	Lieu de naissance.	Noms des parents.	Noms.	Résidence.	Date du mariage.
John H. Stevenson.	19	Napanee.	Bath.	John Stevenson. Phoeby Stevenson.	Mary E. Foote.	18	Napanee.	Clarks Mill's.	Benjamin Foote. Lucy Foote.	Benj. Foote. J. D. Roblin.	Napanee.	Nov. 22 1860.

Célébré en vertu d'une licence.

Je certifie que le tableau ci-dessus contient un état véritable et correct de tous les mariages célébrés devant Philip J. Roblin, pendant l'année expirée le 31e jour de décembre précédant la date des présentes.

(Signé.)

PHILIP J. ROBLIN,
M. W. M. C. J. C.

Je certifie que le tableau ci-dessus est une copie conforme du rapport de mariage No. 967, enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Lennox et Addington, le 30e jour de janvier 1861.

M. P. ROBLIN,
Registreur.

Le document précédent marqué A, produit par le témoin *Philip John Roblin*, et duquel il est fait mention dans son témoignage aujourd'hui devant le comité spécial sur le bill pour faire droit à *John Horace Stevenson*.

A. CAMPBELL,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 mai 1869.

No. 1039.

Par Son Excellence le Très-Honorable Sir *Edmund Walker Head*, Baronnet, l'un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord* et Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc.

Attendu qu'il a plu gracieusement à Sa Majesté m'autoriser à accorder des licences pour la célébration des mariages; et attendu que *John H. Stevenson*, du village de *Napanee*, dans le comté de *Lennox* et *Addington*, province du *Canada*, gentilhomme, et *Mary Foote*, du village de *Napanee*, comté et province susdits, fille, veulent être unis par les liens sacrés du mariage et désirant faire célébrer publiquement leur mariage, afin de donner plus tôt effet à leur honnête désir et de leur permettre de faire célébrer légalement le dit mariage, sans publication de bans, je donne et accorde par les présentes, pour raisons valables, tant à eux les dites parties contractantes, qu'à toutes et chacune des personnes ou ministres dûment ordonnés et exerçant légalement leur ministère dans cette partie de la province du *Canada* constituant ci-devant la province du *Haut-Canada*, cette licence portant faculté de célébrer et accomplir le dit mariage; pourvu toujours qu'à raison d'affinité, de consanguinité, d'engagement préexistant ou d'autre cause valable, il n'y ait pas d'empêchement légal à ce sujet; autrement, s'il apparaissait qu'il a été commis quelque fraude lors de la concession de la licence, soit par de fausses suggestions ou dissimulation de la vérité, alors cette licence sera nulle et de nul effet à toutes fins et intentions quelconques.

Donné sous mon seing et mon sceau d'office à *Richmond*, le 22^e jour de novembre en l'année de Notre Seigneur 1860, et du règne de Sa Majesté le vingt-troisième.

(Signé) THOS. ROSS,
Député Gouverneur,
(Signé) WM. BEEMAN,
Expéditionnaire.

B.

Ce qui précède est une vraie copie de la licence de mariage qu'a produite le témoin, *John Philip Roblin*, et dont il est fait mention dans son témoignage de ce jour, devant le comité spécial, concernant le bill pour faire droit à *John Horace Stevenson*.

A. CAMPBELL,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 mai 1869.

Sachez tous par ces présentes que moi, *Elijah Hedding*, un des évêques de l'église méthodiste épiscopale en *Amérique*, sous la protection du Dieu Tout-Puissant et dans le but de procurer sa gloire, j'ai par l'imposition des mains et avec prière choisi ce jourd'hui *Philip J. Roblin* pour la charge de diacre dans l'église méthodiste épiscopale du *Canada*, homme qui au jugement de la conférence est bien qualifié à remplir cette fonction, et je le recommande par les présentes à tous ceux qu'il appartient comme une personne propre à faire les cérémonies du baptême, du mariage et de l'enterrement des morts, en l'absence d'un ancien, et à nourrir le troupeau du Christ, tant que son esprit et sa conduite seront conformes à l'évangile.

En foi de quoi, j'ai apposé mon sceau et ma signature au présent, ce 22^e jour d'avril 1830.

(Signé) ELIJAH HEDDING, [L. S.]

Kingston, Haut-Canada.

Ce qui précède est une vraie copie du certificat d'ordination qu'a produite le témoin *Philip John Roblin* et dont il est fait mention dans son témoignage aujourd'hui devant le comité spécial sur le bill pour faire droit à *John Horace Stevenson*.

A. CAMPBELL,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 mai 1859.

No. Deux.

(Copie.)

District de *Midland*. } Qu'il soit notoire qu'à la cour des sessions générales trimestrielles
Savoir : } de la paix tenue en la ville de *Kingston* dans et pour le dit district,
mardi, le 26e jour d'avril, en l'année de Notre Seigneur 1831, devant *John Macaulay*,
président, et les autres écuiers, juges de paix de Notre Seigneur le Roi, nommés pour le
maintien de la paix dans le dit district, est comparu *Philip J. Roblin*, du township de
Richmond, qui a prétendu être un ministre de l'église méthodiste épiscopale, et il est
apparu à la majorité des dits juges de paix que le dit *Philip J. Roblin* a été dûment
ordonné diacre de la dite église méthodiste épiscopale du *Canada*.

(Signé,) JNO. MACAULAY,
Président, [L. S.]
Q. S. M. D.

James Nicholl, jr.,
Greffier de la paix, M. D.

Le document précédent est une copie du certificat de la cour des sessions générales trimestrielles de la paix pour le district de *Midland, Haut-Canada*, qui a été produit par le témoin *Philip J. Roblin*, et dont il est fait mention dans les témoignages de ce jour devant le comité spécial concernant le bill pour faire droit à *John Horace Stevenson*.

A. CAMPBELL.

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 mai, 1869.

Canada, } Délivré en la cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*, le 24e jour d'août A. D.
savoir : } 1861.
I. S. } (Signé,) CHAS. C. SMALL,

CANADA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la foi : A tous ceux que ces présentes verront, salut :

Sachez que parmi les plaidoyers communs enregistrés à notre cour du banc de la Reine pour le *Haut-Canada* (maintenant province d'*Ontario*), à *Toronto*, devant l'honorable *William Buell Richards*, Juge-en-chef, et ses collègues, juge de la dite cour, le vingt-deuxième jour de février, A. D. 1837, en la trente-deuxième année de notre règne, sur le rôle cinq cent quatre-vingt-trois, se trouve ce qui suit :—

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la foi.

Au shérif des comtés-unis de *Frontenac, Lennox* et *Addington*, salut :—

Attendu que *Jehiel D. Roblin* et *Samuel Huff*, jeune,—par leur obligation, scellée de leurs sceaux, et passée le vingt-deuxième jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante, et en la vingt-quatrième année de notre règne,—se sont engagés envers notre Souveraine Dame la Reine, jusqu'à concurrence de la somme de deux cents louis, cours légal de la province du *Canada*, payable à certain jour maintenant écoulé, laquelle somme ils n'ont pas encore payée ni fait payer, ainsi que nous en sommes informés.

Et, désirant qu'icelle nous soit remise avec toute la diligence possible, comme il est juste.

Nous vous recommandons de faire signifier, par de bonnes et compétentes personnes de vos comtés, aux dits *Jehiel D. Roblin* et *Samuel Huff*, jeune, d'avoir à se présenter et comparaître devant les juges de notre cour du banc de la Reine, à *Toronto*, le premier samedi du terme courant de la Trinité, pour faire voir, s'ils le peuvent, pourquoi nous ne

devrions pas avoir d'exécution contre eux pour la dite somme de deux cents louis,—et vous nous transmettez les noms des personnes que vous aurez chargées de signifier le dit avis et le présent writ.

Témoin, l'honorable Sir *John Beverly Robinson*, Baronnet, Juge en chef à *Toronto*, le vingt-quatrième jour d'août, en la vingt-cinquième année de notre règne.

(Signé) CHARLES S. SMALL.

Terme de la Trinité, 25^e *Victoria*, ce deuxième jour d'octobre, de l'année de Notre Seigneur 1861.

Les défendeurs, par *W. George Draper*, leur procureur, déclarant n'avoir jamais été endettés ainsi qu'il est allégué.

Ce trentième jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur, 1861.

La demanderesse réplique à la défense du défendeur, sur quoi, la dite demanderesse allègue et porte à la connaissance de la cour que la dite obligation mentionnée au dit writ de *scire facias*, a été et est assujétie à une certaine condition écrite au bas d'icelle, et portant que, vu qu'une licence de mariage a été obtenue aux fins d'unir par le lien sacré du mariage *John H. Stevenson*, de *Napanee*, dans le comté de *Lennox* et d'*Addington*, gentilhomme, et *Mary E. Foote*, du même lieu, fille, la condition de la dite obligation était que s'il apparaissait qu'il n'y avait aucune affinité, consanguinité, contrat antérieur ou autre cause ou empêchement légitime s'opposant à leur union susdite, alors l'obligation serait nulle et de nul effet; sinon elle aurait pleine force d'exécution.

Cependant, afin d'établir l'infraction de la dite condition de la dite obligation, la demanderesse dit en substance qu'il y avait cause et empêchement légal s'opposant à ce que les dits *John H. Stevenson* et *Mary E. Foote* s'unissent par mariage, dans le fait que le dit *John H. Stevenson* était au-dessous de vingt-et-un ans et n'était pas veuf, et que *John Stevenson*, père du dit *John H. Stevenson*, alors vivant, n'avait pas donné son consentement à ce mariage, ce qui est contraire à la teneur et à l'intention de la dite obligation écrite et de la dite condition d'icelle; pour quoi, etc., etc.

Subséquentement, le vingt-deuxième jour de février de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-neuf, sont comparues les parties susdites par leurs procureurs respectifs susdits, et l'honorable juge *Richards*, chargé de présider aux assises dans et pour les dits comtés-unis dans lesquels a été jugée la dite question, a envoyé ici l'acte dressé devant lui en ces termes:

“Subséquentement, le quatrième jour de novembre A. D. 1861, en la cité de *Kingston*, dans le comté-uni de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*, devant *William Buel Richards*, un des juges de Notre Dame la Reine, chargé de présider aux assises dans et pour les dits comtés-unis, sont comparues les parties y mentionnées par leurs procureurs respectifs, et un juré des dits comtés-unis ayant été convoqué, est comparu, et après avoir prêté serment pour juger la matière litigieuse entre les dites parties, a déclaré que les défendeurs étaient endettés, tel qu'allégué, et a basé les dommages de la demanderesse sur sa plainte, à un chelin, indépendamment et en sus de frais et dépens. C'est pourquoi la cour est d'avis que la demanderesse recouvre contre les défendeurs la dite dette de deux cents louis et la somme d'un chelin, adjudgée par les jurés susdits, de la manière susdite, pour la détention des dits deux cents louis, et aussi quatre-vingt piastres et vingt-neuf centins pour les frais et dépens que la cour lui a adjudgés; lesquels dette, dommages et frais s'élèvent à \$380.49.

Ordonnons qu'implication soit faite de tout ce que dessus.

En témoignage de quoi, nous avons fait apposer le sceau de notre dite cour du banc de la Reine pour le *Haut-Canada* (maintenant *Ontario*), à *Toronto*.

Témoin l'honorable *William Buel Richards*, Juge-en-chef de notre dite cour du banc de la Reine à *Toronto*, ce 26^e jour de février 1869, et en la 32^e année de notre règne.

ROBERT G. DALTON,
Greffier, C. B. R.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport, témoignages et documents soient imprimés avec le bill et pris en considération vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et pour la plus grande sécurité de leurs passagers," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le parjure," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a alors été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif aux capitaines et aux seconds de navires, et à l'engagement des matelots."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif aux enquêtes et recherches sur la cause des naufrages et à d'autres objets."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie."

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de la Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du *Canada*, 12 *Victoria*, chap. 114, pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la charte de la banque de *Gore*."

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item des ordres du jour.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour changer les limites des comtés de *Joliette* et *Berthier* pour les fins électorales," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, qui, étant d'un intérêt public, n'est pas à proprement parler du ressort du comité.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été *Ordonné*, que le bill en dernier lieu mentionné soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 20 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *John Ross*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Szymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Mulhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McClelan* ; de *James Rogers* et autres, du comté d'*Albert* ; de *David H. Rogers* et autres, et deux pétitions de *Robert Wright* et autres, d'*Alma*, dans le susdit comté d'*Albert*.

Par l'honorable *L. Benson* ; de *Kenneth M. Fenwick*, de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Aikens* ; de la compagnie du chemin de fer grand Occidental,— et de M. *Lepper* et autres, du village d'*Aurora*, dans le comté d'*York, Ontario*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; d'*Henry Fitzwilliam Bellew*, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; de *Célestin Bélanger* et autres, des *Chlorydormes* ; de *Narcisse Bernier* et autres, de la *Rivière-au-Renard* ; de *Peter Whelan* et autres, du *Cap des Rosiers* ; d'*Alexis Ouellet* et autres, de l'*Anse au Griffon* ; du Révérend *Jos. Oct. Drapeau* et autres ; et de *Joseph Roy* et autres, de *Ste. Anne des Monts*, tous dans le comté de *Gaspé*.

Par l'honorable M. *Blake* ; de *D. D. Wright* et autres, de la ville d'*Oakville*, comté d'*Halton*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *L. N. Clench* et autres, de la ville de *Ste. Marie*, dans le comté de *Perth* ; et de *John Dewe* et autres.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Charles Legge* et autres, de la cité de *Montreal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

D'*Apolinaire Lacerte* et autres, du comté d'*Yamaska* ; demandant que le droit sur le tabac canadien soit aboli.

De la chambre de commerce de *London* ; demandant que le gouvernement prenne des mesures pour que l'argent américain soit enlevé de la circulation et qu'il soit remplacé par l'argent ayant cours dans la Puissance ; et qu'un droit de cinquante centins par baril soit prélevé sur la farine et la fleur de farine venant de l'étranger et importé en *Canada*, et de vingt-cinq centins par baril sur le sel américain.

De la banque de la Cité, de *Montréal* ; demandant un acte pour continuer sa charte et pour d'autres fins.

De *John A. Scott* et autres, de la ville de *Stratford* ; de *Thomas Matheson* et autres, du village de *Mitchell* ; de *R. McKay* et frères, et autres, de la ville de *Goderich*, et de *Shaw* et *Matheson* et autres, de la ville de *Perth* ; demandant séparément qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet, pour la considération du Sénat, le rapport des délégués nommés pour négocier l'acquisition de la Terre de *Rupert* et du Territoire du Nord-Ouest.

MAISON DU GOUVERNEMENT.

Ottawa, 19 mai 1869.

(Pour Rapport, voir Documents de la Session.)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la charte de la banque de *Gore*."

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la charge de Président du Sénat du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain en huit.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour rendre plus facile et moins coûteux le recouvrement de billets promissoires en certains cas."

L'honorable M. Bureau a proposé, secondé par l'honorable M. Lacoste,
Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après de longs débats,

La dite motion et le dit bill ont été, avec la permission de la Chambre, retirés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour unir les compagnies
" d'assurance mutuelle du Castor et de Toronto contre l'incendie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Blake, secondé par l'honorable M. Wilmot, il
a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills
privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en
comité général sur le bill intitulé : " Acte pour changer les limites des comtés de Joliette
" et Berthier, pour les fins électorales."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ritchie, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en
entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Lacoste,
il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Armand a proposé, secondé par l'honorable M. Aikins,

Que, lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle demeure ajournée jusqu'à ven-
dredi suivant, à sept heures et demi du soir.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et
les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilson.—21</i>
<i>Chaffers,</i>			

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Chepais,</i>	<i>Lestie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Ritchie,</i>	<i>Wark.—20</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Letellier de St. Just a proposé, secondé par l'honorable M. Wilson,
Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à
demain, à dix heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été aussi résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte d'incorporation du bureau de commerce de la cité de *Toronto*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé " Acte " pour augmenter le fonds social de la compagnie du pont suspendu de *Clifton*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable Président fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, et aussi pour présenter des bills privés au Sénat, expire aujourd'hui le vingtième jour de mai courant.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, et aussi pour présenter des bills privés au Sénat, soit prolongé jusqu'au douzième jour de juin prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à dix heures du matin.

Vendredi, 21 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *John Ross*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchet,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Tessier* ; de *N. Rosa* et autres, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *John McDonald* et autres, de la ville d'*Ingersoll, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De la banque de la Cité, de *Montréal* ; de *John Bruce* et autres, de la ville de *Walkerton*, dans le comté de *Bruce* ; de *James Gillies* et autres, du village de *Carleton Place* ; de *M. P. Hayes* et autres, du village de *Scarsforth*, et de *Robert R. Burns* et autres, du township de *Pakenham, Ontario* ; demandant séparément qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

Du Révérend *Octave Renaud* et autres, de la paroisse de *St. Paul* ; et de *Gilbert Riopel* et autres, de la paroisse de *Ste. Béatrice*, dans le comté de *Joliette* ; demandant séparément que le droit sur la tabac canadien soit aboli.

De *James M. Irvine* et autres, de la ville de *Port Hope* ; de *John Barwick* et autres, de *Woodstock* ; et de *Geo. Harris* et autres, de *Bowmanville, Ontario* ; demandant séparément la passation d'une loi concernant les brevets d'invention semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement, sans égard à sa nationalité ou à sa résidence.

L'honorable M. *Aikins*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
20 mai 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition du grand chemin de fer Occidental, demandant que les porteurs des actions privilégiées que la compagnie a été autorisée à émettre, aient la faculté de les convertir en actions ordinaires, et a trouvé que la publication d'avis n'est pas nécessaire dans ce cas, vu que les actions privilégiées ne doivent être émises qu'avec l'approbation des actionnaires, exprimée à une assemblée générale.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Aikins*, du comité des ordres permanents et des billets privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour naturaliser *Eli Clinton Clark*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *McCully*,
Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général

demandant de vouloir bien faire faire, conformément à la suggestion exprimée dans le rapport de M. *John Paje*, ingénieur en chef des travaux publics, une exploration de l'isthme situé entre l'entrée de la Baie de *Fundy* et la Baie *Verte*, dans le Golfe *St. Laurent*, afin de pouvoir obtenir ensuite un plan et une estimation du tracé le plus praticable pour l'établissement d'un canal à navires qui relierait les deux nappes d'eau.

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

L'honorable M. *Robertson* a proposé, secondé par l'honorable M. *McCully*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des bois d'équarrissage, billots, madriers, voliges et planches de pin expédiés aux *Etats-Unis* de chacune des provinces qui composent le *Canada*, chaque année, depuis le 16 mars 1863 au 16 mars 1866, inclusivement; et aussi depuis le 16 mars 1865 au 16 mars 1869, inclusivement—les quantités réduites au pied superficiel d'un pouce d'épaisseur.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Dickey*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre un état des sommes dépensées sur le vaisseau du gouvernement, appelé le *Druide*, et pour son commandement, depuis le 1er juillet 1867 au 1er mai 1869, distinguant les frais faits sur sa coque et sa mâture, ceux d'équipement et de provisions, et indiquant aussi séparément le montant des gages et des dépenses diverses; aussi, copie de toute correspondance relative aux changements de capitaines et tous papiers ayant trait aux accidents ou avaries éprouvés par le dit vaisseau.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *McCully*,

De rescinder le vote d'hier sur la question de l'ajournement de cette Chambre à vendredi le 28 courant, à 7 heures et demie.

Après débats,

Sur une question d'ordre s'élevant:

L'honorable Président a déclaré la motion hors d'ordre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif aux capitaines et aux seconds de navires et à l'engagement des matelots."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux enquêtes et recherches sur la cause des naufrages et à d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 12 *Victoria*, chap. 114, pour refondre les lois et ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Robertson*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*," ensemble avec les témoignages et documents concernant le dit bill, et aussi pour la prise en considération du dit bill.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit rapport soit adopté, et le dit bill a été lu la troisième fois maintenant,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Résolu, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes pour communiquer à cette Chambre les témoignages et les pièces y annexés, rapportés à cette Chambre par le comité auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*," ensemble avec l'ampliation du jugement de la cour du banc de la Reine dans l'affaire de la Reine contre *Roblin*, qui a été produite devant cette Chambre lors de la présentation de la pétition pour obtenir le dit bill.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie porte le dit message à la Chambre des Communes.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau "la charte de la banque de *Gore*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation du bureau de commerce de la cité de *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour augmenter le fonds "social de la compagnie du pont suspendu de *Clifton*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à vendredi prochain, à sept heures et demi du soir.

Vendredi, 28 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Jell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchessny, A. J.</i>	<i>Lestie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fli-t,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McCreu,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hamilton (Lukermen),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES :

La Chambre a été informée qu'il avait été émis une commission sous le Grand Sceau, nommant l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président de cette Chambre.

Le dite commission a alors été lue comme suit :

(L. S.)

CANADA.

JOHN YOUNG.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et *d'Irlande*, Protectrice de la Foi, etc.; etc., etc.

A l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, l'un des Sénateurs de notre Puissance du *Canada*, et à tous ceux qui ces présentes verront,—

SALUT :

Sachez, qu'ayant pris en notre royale considération la loyauté, l'intégrité et l'habileté de vous, le dit *Joseph Edouard Cauchon*, nous vous avons constitué et nommé, et par ces présentes nous vous constituons et nommons, le dit *Joseph Edouard Cauchon*, notre Président de notre Sénat de notre Puissance du *Canada*, à la place de l'honorable *John Ross*, qui a résigné.

Vous aurez et exercerez la dite charge, le dit *Joseph Edouard Cauchon*, durant notre plaisir, avec ensemble tous et chacun les droits, profits, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, en la manière la plus ample et entière.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*.

Témoin : Notre Très Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir *John Young*, Barounet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A *Ottawa*, ce vingt-sixième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-neuf, et dans la trente-deuxième année de notre Règne.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil au pied du Trône, accompagné des honorables Messieurs *Campbell* et *Mitchell*, et précédé du gentilhomme huissier de la verge noire.

La masse (qui était auparavant sous la table) a été alors mise sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Guévremont* ; du Révérend L. *Misael Archambault* et autres, de la paroisse de *St. Hughes*, dans le comté de *Bayot*.

Par l'honorable M. *Hazen* ; du Recteur, des syndics, et du comité paroissial de l'église de la *Trinité*, dans la paroisse de *Saint Jean*, cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *J. P. Cushing* et autres, de *Lennoxville*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; d' *Henry Cunningham* et autres, de la cité de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Burnham* ; de *J. W. Dunsford* et autres, de *Lindsay, Ontario*.

Par l'honorable M. *Robertson* ; de *A. Alward*, maire, et autres, de la cité et du comté de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *James Rogers* et autres, du comté d' *Albert* ; demandant la construction d'un canal pour réunir les eaux de la Baie de *Pundy* à celles du Golfe *St. Laurent*.

De *David H. Rogers* et autres, et de *Robert Wright* et autres, d' *Alma*, dans le comté d' *Albert*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant séparément la construction d'un havre de refuge à *Herring Cove*.

De *Robert Wright* et autres, aussi d' *Alma*, dans le susdit comté d' *Albert*, dans la susdite province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant la construction d'un sifflet d'alarme sur la pointe la plus avancée du Cap *Enragé*.

De *Kenneth M. Fenwick* et autres, membres de la société de *Kingston* pour l'observation du dimanche ; demandant la passation d'un acte à l'effet de discontinuer tout travail le dimanche dans tous les départements du service public, d'empêcher les trains de chemin de fer de voyager, ainsi que de fermer les canaux ce jour là.

De la compagnie de chemin de fer Grand Occidental ; demandant que le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont ou du tunnel de la rivière *Détroit* " ne devienne pas loi.

De *M. Lepper* et autres, du village d' *Aurora*, dans le comté d' *York, Ontario* ; de *D. D. Wright* et autres, de la ville d' *Oakville*, comté d' *Halton* ; de *L. N. Clench* et autres, de la ville de *St. Marys*, dans le comté de *Perth* ; de *John Dewe* et autres, et de *Charles Legge* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement sans égard à sa nationalité ou à sa résidence, mais en exigeant dans tous les cas que l'invention soit établie et mise en opération continuelle dans la Puissance.

D' *Henry Fitzwilliam Bellw*, de la cité de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour lui permettre d'obtenir un brevet pour la manufacture de certains matériaux de construction connus sous le nom de " *American Building Block*."

De *Célestin Bélanger* et autres, des *Chlorydormes* ; de *Narcisse Bernier* et autres, de la *Rivière-au-Renard* ; de *Peter Whelan* et autres, du *Cap des Rosiers* ; et d' *Alexis Ouellet* et autres, de l' *Anse au Griffon*, et du Révérend *Jos. Octave Drapeau* et autres, de

Ste. Anne des Monts, tous dans le comté de *Gaspé*; demandant séparément la confection d'un chemin depuis *Ste. Anne des Monts* jusqu'à la *Rivière-au-Renard*, le long du golfe *St. Laurent*.

De *Joseph Roy* et autres, de *Ste. Anne des Monts*, dans le comté de *Gaspé*; demandant de l'aide pour enlever les obstructions qui se trouvent dans le chenal de la *Rivière Cap Chatte*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état de la caisse d'économie de Notre-Dame de *Québec*, pour l'année 1868.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux concernant des bills privés, est expiré.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux, concernant les bills privés, soit prolongé jusqu'au dixième jour de juin prochain.

L'honorable M. *Ouel*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE, 14 mai 1869.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse—Etat du montant annuel des importations et exportations du *Canada*, du 1er janvier 1853 au 1er janvier 1869, etc. ;

Rapport sommaire du progrès des recherches géologiques, en date du 1er mai 1869 ;

Réponse à une adresse—Correspondance entre les gouvernements des provinces d'*Ontario* et de *Québec* et celui de la Puissance au sujet du règlement des comptes entre ces gouvernements, et concernant les arbitres nommés par les dits gouvernements respectivement, etc. ;

Réponse à une adresse—Lettre de résignation du Col. *McDougall* comme Adjudant-Général, et correspondance relative à cette résignation.

Réponse à une adresse—Etat indiquant le progrès fait dans l'ouverture d'une communication entre le *Fort William* et l'établissement de la *Rivière Rouge*, et le montant dépensé sur ces travaux. etc. ;

Réponse à une adresse—Copie des papiers :—1. relatifs à l'état actuel des réparations du canal *Welland* et de ses havres ; 2. donnant des informations relativement au progrès des travaux faits depuis la dernière session pour obtenir le niveau de l'eau du *Lac Erié*, etc. ; 3. relatifs à l'élargissement des canaux du *St. Laurent* et de *Welland* (certaines parties seulement de cette réponse).

Etat de la Maison de la Trinité de *Québec*, pour l'année expirée le 20 juin 1868, (condensé et comme documents de la session seulement.)

Etat annuel du trésorier de la corporation d'*Owen Sound*, conformément à l'acte 24 *Vic.*, ch. 68, clause 1 (comme documents de la session seulement).

Le comité recommande aussi que les états suivants ne soient point imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse—Etat indiquant l'étendue de terre réservée à *Long Point*, dans le comté de *Norfolk*, pour les fins de la pêche, etc. ;

Réponse à une adresse—Correspondance relative à la destitution de M. *Cameron*, ci-devant maître de Poste de la *Rivière des Habitants*, dans le Comté d'*Inverness*, *Nouvelle-Ecosse* ;

Réponse (en partie) à une adresse—Explorations et rapports des Ingénieurs du Gouvernement relatifs à des havres de refuge et autres havres sur la côte est du *Lac Huron*.

Réponse à une adresse—État indiquant le montant de la dette des Provinces d'*Ontario* et de *Québec*, et comment elle a été encourue; aussi, états semblables pour la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*;

Réponse à une adresse—Correspondance, ordres en conseil et papiers échangés entre le gouvernement et *Wm. Brewster*, au sujet de sa réclamation pour dommages à propos d'ouvrage sur le canal de *Lachine*;

Réponse à une adresse—Correspondance relative à la mort du *Dr. Eogan* sur le chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse*, en septembre 1867;

Réponse à une adresse—Pétitions, lettres et papiers relatifs à la saisie de la goëlette *Mazepa*, dans les eaux britanniques, par un corps d'hommes armés, citoyens des *Etats-Unis*.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable *M. Odell*, secondé par l'honorable *M. McCrea*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre aux porteurs des actions privilégiées de la compagnie du grand chemin de fer Occidental de les convertir en actions ordinaires, à leur choix" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. McMaster*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le salaire du Gouverneur-Général" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les dommages malicieux à la propriété" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre à la banque du *Nouveau-Brunswick* d'augmenter son fonds social, et pour d'autres objets se rattachant à la banque" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Steeves*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser la banque canadienne de commerce à augmenter son capital, et pour d'autres fins relatives à cette banque," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. McMaster*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de placer tous les bâtiments canadiens sur un pied d'égalité, en ce qui concerne le pilotage dans le port de *Québec*, et pour d'autres fins du ressort du pilotage," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les offenses contre la personne " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que, lorsque la chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif aux capitaines et aux seconds de navires, et à l'engagement de matelots."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux enquêtes et recherches sur la cause des naufrages et à d'autres objets."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClellan*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 12 " *Victoria*, chap. 114, pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 21 courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre devant cette Chambre un état des bois d'équarrissage, billots, madriers, voliges et planches de pin expédiés aux *Etats-Unis* de chacune des provinces qui composent le *Canada*, chaque année, depuis le 16 mars 1863 au 16 mars 1866 inclusivement, et aussi depuis le 16 mars 1866 au 16 mars 1869 inclusivement—les quantités réduites au pied superficiel d'un pouce d'épaisseur.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Robertson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Que la réponse à l'adresse en dernier lieu mentionnée soit renvoyée au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé "Acte concernant la cruauté envers les animaux,"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour la punition de certaines offenses relatives à l'armée et à la marine de Sa Majesté."

Aussi, le bill intitulé: "Acte à l'effet de mieux protéger les munitions de l'armée et de la marine de Sa Majesté."

Et aussi, le bill intitulé: "Acte relatif aux compagnies par actions constitués en corporations par lettres-patentes," et informer cette Chambre que les Communes ont passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé "Acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics" et informer cette Chambre que les Communes ont passé ce bill avec un amendement, auquel elle demandent le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 50—retranchez tous les mots depuis "Puissance" jusqu'à "Commissaire" inclusivement, sur la ligne 2 de la page 3.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé:

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à l'amendement fait au bill en dernier lieu mentionné sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour éviter la nécessité de grossoyer les documents publics sur parchemin," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

Samedi, 29 Mai, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dener,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCrear,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Burham,</i>	<i>Guyermont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Symour,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Lukerman),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mulhiet,</i>	<i>Work,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Shaw* ; de *Caldwell Pollock* et autres, du village de *Lanark*, et de *Gilbert Cameron* et autres, du village d'*Almonte*, Ontario.

Par l'honorable M. *Flint* ; de *H. D. Smith*, M. P. P., et autres, du village de *Merrickville*, comté de *Grenville*, Ontario.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la chambre de commerce de *Gulph*, et de *William Warwick* et autres, de la ville de *Woodstock*, Ontario.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *Wm. Bartlett* et autres, de *Sherbrooke*.

Par l'honorable M. *Botsford* ; de *Alex. Munro*, et autres, de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *N. Rosa* et autres, de la cité de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour amender l'acte 23^e *Victoria*, chap. 123, pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous.

De *John McDonald* et autres, de la ville de *Ingersoll*, dans le comté de *Oxford* ; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention, semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement, sans égard à sa nationalité ou à sa résidence.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation du bureau de commerce de la cité de *Toronto*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait enchargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque " de la Puissance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau " la charte de la banque de *Gore*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement étant lu deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Campbell*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas."

Le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées " d'offenses punissables par voie de mise en accusation."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant " le jaugeage et l'enregistrement des navires."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif aux enquêtes et " recherches sur la cause des naufrages et à d'autres objets," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre aux porteurs des actions privilégiées de la compagnie du grand chemin de fer Occidental de les convertir en actions ordinaires, à leur choix," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMister*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant le salaire du Gouverneur-Général."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olell,</i>
<i>Armist,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duroche,</i>	<i>McTear,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McTully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sterves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Lukerman)</i>	<i>McMister,</i>	<i>Wark.—39</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Chaffers,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mahiot,</i>	<i>Wilmot.—11</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Olivier,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative,

Et le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Actes des clauses générales des compagnies à fonds social du Canada."

Et aussi, le bill intitulé : " Acte concernant les vagabonds," et informer cette Chambre que les Communes ont passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 Victoria, chapitre 123, intitulé : Acte pour incorporer les

“pilotes pour le havre de Québec et au-dessous,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “Acte concernant les dommages malicieux à la propriété,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “Acte pour permettre à la banque du *Nouveau-Brunswick* d'augmenter son fonds social, et pour d'autres objets se rattachant à la dite banque” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Steeves*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “Acte pour autoriser la banque Canadienne de Commerce à augmenter son capital, et pour d'autres fins relatives à cette banque,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “Acte à l'effet de placer tous les bâtiments canadiens sur un pied d'égalité, en ce qui concerne le pilotage dans le port de Québec, et pour d'autres fins du ressort du pilotage,” a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au dit bill, et que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “Acte concernant les offenses contre la personne,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 31 Mai, 1869.

Les Membres présent sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Carmier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Pickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Owler,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchei,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Symour,</i>
<i>Burham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston).</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Terves,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Lukerman).</i>	<i>Mulhot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la chambre de commerce de *Québec* ; de *T. S. Cartwright* et autres, de la cité d'*Hamilton* ; et deux pétitions de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Dickson* ; de la chambre de commerce de *Milwaukee* ; de la chambre de commerce de la cité de *Chicago* ; de *Vincent Wilson* et autres, membres de la chambre de commerce de la cité de *Chicago* ; de *J. B. Johnston* et autres, membres de la chambre de commerce, marchands et gens d'affaires, de la cité de *Milwaukee* susdite, dans les *Etats-Unis d'Amérique*.

Par l'honorable M. *Guévremont* ; du Révérend *J. E. Dumontier* et autres, de la paroisse de *St. Aimé*, dans le comté de *Richelieu* ; de *Pierre C. Mmeau* et autres ; et *J. B. L. Précourt* et autres ; de *E. Roch* et autres ; du Révérend *J. Bte. Durocher* et autres ; et de *P. Gélinas* et autres, tous dans le comté de *Richelieu*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Wark* ; de *William J. Carie* et autres, de *Richibouctou*.

Par l'honorable M. *Botsford* ; du Recteur, des syndics et du comité paroissial de la paroisse de *St. Marc*, cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de *Brook Wilkes* et autres, de *Brantford, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

Du Révérend *L. Misart Archambault* et autres, de *St. Hugues*, dans le comté de *Bagot* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour autoriser le prélèvement de droits sur le tonnage ou la cargaison des bâtiments naviguant sur les rivières *St. François* et *Yamaska*.

Du Recteur, des syndics et du comité paroissial de l'église de la *Trinité*, dans la paroisse de *St. Jean*, cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte concernant les droits et les intérêts de l'église *Anglicane*, dans le *Nouveau-Brunswick*, sans qu'il soit donné avis préalable des dispositions de cet acte aux membres de cette église, et pour qu'on leur accorde le moyen de pétitionner pour ou contre tel acte.

D'*Henry Cunningham* et autres, de la cité de *Kingston* ; demandant qu'il soit accordé un plus long délai pour la prise en considération des changements au sujet des règlements des banques proposées par le ministre des finances.

De *J. P. Cushing* et autres, de *Lennoxville*, province de *Québec* ; de *J. W. Dunsford* et autres, de *Lindsay*, province d'*Ontario* ; et de *A. Alward*, maire, et autres, de la cité de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement sans égard à sa nationalité ou à sa résidence.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à la banque " du *Nouveau-Brunswick* d'augmenter son fonds social, et pour d'autres objets se rattachant " à la banque," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Ouel*, secondé par l'honorable *M. Steeves*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la banque " canadienne de commerce à augmenter son capital, et pour d'autres fins relatives à cette " banque," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. McMaster*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Campbell* a proposé, secondé par l'honorable *M. Mitchell*,

Qu'il soit :—

Résolu.—Que le Sénat et les Communes de la Puissance du *Canada*, durant la première session du premier Parlement du *Canada*, ont adressé une adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien, de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146e section de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, et aux conditions énoncées dans cette adresse, unir la *Terre de Rupert* et le Territoire du Nord-Ouest à cette Puissance, et accorder au Parlement du *Canada* le pouvoir de passer des lois pour la prospérité et le bon gouvernement futur de ces régions, et assurant Sa Majesté que le Parlement du *Canada* était prêt à se charger des devoirs et obligations de gouvernement et de législation à l'égard de ces territoires.

Résolu. Que l'adresse collective du Sénat et des Communes du *Canada* a été portée au pied du Trône, et que Sa Majesté, par une dépêche du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général du *Canada*, en date du 23 avril 1868, a signifié qu'Elle était prête à se rendre à la prière contenue dans cette adresse, mais qu'Elle était avisée que les pouvoirs nécessaires de gouvernement et de législation ne pouvaient, d'une manière compatible avec la charte existante de la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, être transférés au *Canada* sans un acte du Parlement, lequel acte a été successivement passé par le Parlement Impérial, et sanctionné par Sa Majesté le 31 juillet 1868.

Résolu. Que par une dépêche en date du 8 août 1868, de l'honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, le Gouverneur-Général fut informé qu'en vertu des pouvoirs conférés par l'acte relatif à la cession des territoires de la *Baie d'Hudson* à Sa Majesté, il se

proposait d'entamer avec la compagnie des négociations au sujet des conditions de cette cession, sur quoi, sous l'autorité d'un ordre du Gouverneur-Général en conseil du 1er octobre 1868, l'honorable Sir *George E. Cartier*, Baronnet, et l'honorable *William McDougall*, C. B., furent nommés délégués et chargés de se rendre en *Angleterre* pour régler les conditions de l'acquisition, par le *Canada*, de la *Terre de Rupert*, et par un autre ordre en conseil, de la même date, furent autorisés à négocier l'admission du territoire du Nord Ouest dans l'Union avec le *Canada*, y compris ou non la *Terre de Rupert*, selon qu'il serait jugé opportun et expédient.

Résolu, Que les délégués se sont rendus en *Angleterre* et sont entrés en négociation avec Sa Grâce le duc de *Buckingham et Chandos*, alors Secrétaire d'Etat pour les Colonies, et ensuite avec le très honorable comte de *Granville*, son successeur, pour l'acquisition par le *Canada* des droits territoriaux et autres réclamés par la Compagnie de la *Baie d'Hudson* sur la *Terre de Rupert* et sur toute autre partie de l'*Amérique Britannique du Nord* non comprise dans la *Terre de Rupert*, le *Canada* ou la *Colombie Britannique*. Que les termes d'une convention furent conditionnellement arrêtés par les délégués au nom de la Puissance, et qu'à leur retour au *Canada* ils soulevèrent cette convention avec un rapport daté du 8 mai 1869, lequel a été approuvé par Son Excellence le Gouverneur en conseil le 14 du même mois.

Résolu.—Que le Sénat sera prêt à accepter conjointement avec la Chambre des Communes la cession des droits territoriaux et autres de la compagnie de la *Baie d'Hudson* sur la *Terre de Rupert* et sur toute autre partie de l'*Amérique Britannique du Nord* non comprise dans la *Terre de Rupert*, le *Canada* ou la *Colombie Britannique*, aux termes conditionnellement arrêtés au nom du gouvernement du *Canada* par l'honorable Sir *George E. Cartier*, Baronnet, et l'honorable *William McDougall*, C. B., et au nom de la Compagnie de la *Baie d'Hudson* par Sir *Stafford H. Northcote*, gouverneur de cette compagnie, et approuvés par Son Excellence en conseil comme susdit; lesquels termes sont énoncés dans une lettre de Sir *Frederick Rogers*, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 9 mars 1869, communiquée aux délégués par ordre du comte de *Grandville*, et dans deux mémoires subséquents datés le 22 et le 29 mars 1869, respectivement, contenant une modification de ces termes, qui sont reproduits comme suit:—

Conditions telles qu'énoncées dans la lettre de Sir Frederick Rogers, du 9 mars 1869.

1° La compagnie de la *Baie d'Hudson* cèdera à Sa Majesté tous les droits de gouvernement, propriétés, etc., dans la *Terre de Rupert*, qui sont spécifiés dans les 31e et 32e *Victoria*, ch. 105, s. 4; et aussi tout droit semblable dans toute autre portion de l'*Amérique Britannique du Nord* non comprise dans la *Terre de Rupert*, le *Canada* ou la *Colombie Britannique*.

2° Le *Canada* paiera à la Compagnie £300,000 lorsque la *Terre de Rupert* aura été cédée à la Puissance du *Canada*.

3° Dans les douze mois qui suivront la cession, la Compagnie pourra choisir une étendue de terre avoisinant chacun de ses postes dans les limites spécifiées par l'article 1.

4° La dimension de ces étendues ne devra pas excéder _____ acres dans le territoire de la *Rivière Rouge*, ni 3,000 acres au-delà de ce territoire, et ces étendues ne devront pas excéder en totalité 50,000 acres.

5° Autant que le permettra la configuration de la contrée, ces étendues auront la forme de parallélogrammes, dont la longueur ne sera pas de plus du double de la largeur.

6° Pendant la période de cinquante ans après la cession, la Compagnie de la *Baie d'Hudson* pourra réclamer dans tout township ou district compris dans la Zone Fertile, où des terres seront arpentées pour la colonisation, des concessions n'excédant pas la vingtième partie des terres ainsi arpentées. Les étendues ainsi concédées seront divisées en lots, et la compagnie paiera sa part des frais d'arpentage au *pro rata*, n'excédant pas _____ par acre.

7° Pour la mise à exécution de la présente convention, la Zone Fertile sera bornée comme suit: Au sud par les frontières des *Etats Unis*; à l'ouest par les *Montagnes Rocheuses*; au nord par le Bras Nord de la *Saskatchewan*; à l'est par le *Lac Winnipeg*, le *Lac des Bois* et les cours d'eaux qui les relient.

8° Tous les titres de terre conférés par la Compagnie jusqu'à la date du 8 mars 1869, seront ratifiés.

9° La Compagnie aura la liberté de continuer son commerce sans obstacle, en sa capacité de corporation, et nulle taxe exceptionnelle ne sera imposée sur ses terres, son commerce, ses employés, non plus qu'aucun droit d'importation sur les marchandises importées par elle antérieurement à la cession.

10° Le *Canada* devra prendre le matériel du télégraphe électrique au prix coûtant;

ce prix devant comprendre les frais de transport, mais non l'intérêt de l'argent, et sujet à déduction pour les détériorations constatées.

11° La réclamation de la Compagnie au sujet de certains terrains, d'après l'arrangement de MM. *Vankoughnet* et *Hopkins*, sera retirée.

12° Les détails de cette convention seront réglés de suite par consentement mutuel, et les blancs laissés dans les articles 4 et 6 seront remplis en même temps.

M É M O I R E .

Détails de la Convention conclue entre les Délégués du Gouvernement de la Puissance et les Directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

1° Il est entendu qu'en cédant à Sa Majesté tous ses droits, etc., dans toute partie de l'Amérique du Nord non comprise dans la *Terre de Rupert*, le *Canada* ou la *Colombie Britannique*, la Compagnie se réserve les postes qu'elle occupe actuellement dans le Territoire du Nord-Ouest.

2° Il est entendu que la compagnie sera réputée avoir fait un choix, en vertu de l'article III, du moment que, dans les douze mois, elle aura indiqué le nombre d'acres de terre qu'elle se propose de se réserver dans le voisinage de chaque poste, et l'arpentage devra en être réellement fait avec toute la diligence convenable.

3° Il est entendu que, dans l'établissement de la *Rivière Rouge*, les dimensions des étendues de terre qui seront réservées autour du *Fort Garry Supérieur* n'excéderont pas (dix) acres; et qu'autour du *Fort Garry Inférieur* elles n'excéderont pas (trois cents) acres.

4° Il est entendu qu'une liste des postes autour desquels la Compagnie voudra se réserver des étendues de terre, indiquant la dimension de l'étendue qu'il lui faudra, sera dressée immédiatement et communiquée aux ministres canadiens.

5° Il est entendu que l'article V sera censé signifier que les étendues de terre feront face à la rivière ou route qui y conduit, et affecteront à peu près la forme de parallélogrammes, dont le front n'excèdera pas la moitié de la profondeur.

6° Il est entendu que la Compagnie ne pourra différer l'exercice de son droit de réclamer sa part dans chaque township pendant plus de dix ans après qu'il aura été arpenté; mais sa réclamation devra être restreinte aux terres restant à vendre à l'époque où elle déclarera son intention de le faire.

7° Il est entendu que le blanc dans l'article VI sera rempli par les mots *huit centins* (monnaie canadienne).

8° Il est entendu que l'indemnité à payer aux Sauvages pour les terres destinées à la colonisation sera réglée par le gouvernement canadien de concert avec le gouvernement impérial, et que la compagnie sera libérée de toute responsabilité à cet égard.

STAFFORD H. NORTHCOTE,
G. ET. CARTIER,
W. MCDUGALL.

22 Mars 1869.

Mémoire d'une nouvelle Convention entre Sir George Et. Cartier et Sir Stafford Northcote.

Considérant que le bras nord de la rivière *Sasatchewan* est la limite septentrionale de la Zone Fertile, et qu'en conséquence les terres situées sur la rive nord ne sont pas comprises dans le territoire dont la compagnie devra se réserver un vingtième, il est entendu qu'en formant les townships aboutissant à la rive nord la compagnie aura la faculté de prendre son vingtième de ces townships, en abandonnant à la Puissance du *Canada* une quantité égale sur la portion des terres lui revenant dans les townships établis sur la rive sud.

Il est entendu que les townships de la rive nord ne s'étendront pas dans l'intérieur, pour les fins ci-dessus, à plus de cinq milles de la rivière.

Il est entendu qu'en traçant des chemins publics, des canaux, etc., à travers l'étendue de terre réservée par la Compagnie, le Gouvernement canadien pourra prendre,

sans indemnité, possession des terrains nécessaires à ces objets, n'excédant pas un vingt-cinquième du nombre d'acres composant cette étendue ; mais si le gouvernement canadien a besoin de terrains qui seront réellement en état de culture, ou sur lesquels il aura été érigé quelques constructions, ou qui seront nécessaires pour donner aux employés de la Compagnie accès à une rivière ou à un lac, ou qui feront face à une rivière ou à un lac, il en paiera la valeur raisonnable à la Compagnie et donnera une indemnité pour tout dommage fait à la Compagnie ou à ses employés.

Il est entendu que tous les terrains dont le gouvernement prendra possession en vertu de la clause précédente devront être affectés à des fins publiques.

GEO. ET. CARTIER,
STAFFORD H. NORTHCOTE.

Londres, 29 Mars 1868.

Résolu,—Que cette Chambre apprend avec satisfaction, par la lettre du Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies, en date du 9 mars dernier, qu'en accomplissement des promesses contenues dans la dépêche de M. *Cardwell* du 17 juin 1865, le gouvernement de Sa Majesté est prêt à proposer au parlement d'accorder la garantie impériale à un emprunt de £300,000, somme que le *Canada* devra payer lors de la cession des droits de la Compagnie.

Résolu,—Que le Sénat, conjointement avec la Chambre des Communes, sera prêt à présenter une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien, de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu de la 146e section de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et des dispositions de l'acte impérial 31 et 32 Vict., ch. 105, réunir la *Terre de Rupert*, aux termes et conditions énoncés dans les résolutions précédentes,—et réunir aussi le Territoire du Nord-Ouest à la Puissance du Canada, suivant la prière et aux termes et conditions contenus dans l'adresse collective du Sénat et des Communes du Canada, adoptée durant la première session du premier parlement du Canada, et dont il est fait mention plus haut.

Résolu,—Que lors de la cession des Territoires en question au gouvernement canadien, il sera du devoir du gouvernement de prendre des mesures efficaces pour la protection des Tribus Sauvages, dont les intérêts et le bien-être sont intimement liés à la cession.

Résolu,—Que le Gouverneur en Conseil soit autorisé à régler tous les détails qui seront nécessaires pour mettre à effet les termes et conditions de la convention précitée.

Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable Sir *George E. Cartier*, Baronnet, et autres, dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Samedi, 29 mai 1869.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien, de l'avis de son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu de la 146e section de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et des dispositions de l'Acte impérial 31 et 32 Vict., ch. 105, réunir la *Terre de Rupert*, aux termes et conditions énoncés dans les résolutions sur lesquelles est basée la dite adresse, et réunir aussi le territoire du *Nord-Ouest* à la Puissance du *Canada*, suivant la prière et aux termes et conditions contenus dans l'adresse collective du Sénat et des Communes du *Canada*, adoptée durant la première session du premier parlement du *Canada*, et dont il est fait mention plus haut, et demandant le concours de leurs honneurs à la dite adresse.

Ordonné, que l'honorable Sir *George E. Cartier* porte le dit message au Sénat.

Certifié,

WM. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Sénat transmettra une réponse par son propre messager.

La dite adresse à Sa Majesté a été alors lue par le greffier, comme suit :

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes de la Puissance du *Canada*, en Parlement réunis, approchons humblement de Votre Majesté pour lui représenter :

Que durant la première session du premier Parlement de cette Puissance, nous avons adopté une adresse à Votre Majesté, priant Votre Majesté de vouloir bien, de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146e section de "l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, et aux conditions énoncées dans cette adresse, unir la *Terre de Rupert* et le Territoire du Nord-Ouest à cette Puissance, et accorder au Parlement du *Canada* le pouvoir de passer des lois pour la prospérité et le bon gouvernement futur de ces régions, et assurant Votre Majesté que le Parlement du *Canada* était prêt à se charger des devoirs et obligations de gouvernement et de législation à l'égard de ces territoires.

Que notre adresse collective a été portée au pied du Trône, et que Votre Majesté, par une dépêche du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général du *Canada*, en date du 23 avril 1868, a signifié qu'Elle était prête à se rendre à la prière contenue dans cette adresse, mais qu'Elle était avisée que les pouvoirs nécessaires de gouvernement et de législation ne pouvaient, d'une manière compatible avec la charte existante de la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, être transférés au *Canada* sans un acte du Parlement, lequel acte a été subséquemment passé par le Parlement Impérial, et sanctionné par Votre Majesté le 31 juillet 1868.

Que par une dépêche en date du 8 août 1868, de l'honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, le Gouverneur-Général fut informé qu'en vertu des pouvoirs conférés par l'acte relatif à la cession des territoires de la *Baie d'Hudson* à Votre Majesté, il se proposait d'entamer avec la compagnie des négociations au sujet des conditions de cette cession, sur quoi, sous l'autorité d'un ordre du Gouverneur-Général en conseil du 1er octobre 1868, l'honorable Sir *George E. Cartier*, Baronnet, et l'honorable *William McDougall*, C. B., furent nommés délégués et chargés de se rendre en *Angleterre* pour régler les conditions de l'acquisition, par le *Canada*, de la *Terre de Rupert*, et par un autre ordre en conseil, de la même date, furent autorisés à négocier l'admission du territoire du Nord-Ouest dans l'Union avec le *Canada*, y compris ou non la *Terre de Rupert*, selon qu'il serait jugé opportun et expédient.

Que les délégués se sont rendus en *Angleterre* et sont entrés en négociation avec Sa Grâce le duc de *Buckingham* et *Chandos*, alors Secrétaire d'Etat pour les Colonies, et ensuite avec le très-honorable comte de *Granville*, son successeur, pour l'acquisition par le *Canada* des droits territoriaux et autres réclamés par la Compagnie de la *Baie d'Hudson* sur la *Terre de Rupert* et sur toute autre partie de l'*Amérique Britannique du Nord* non comprise dans la *Terre de Rupert*, le *Canada* ou la *Colombie Britannique*. Que les termes d'une convention furent conditionnellement arrêtés par les délégués au nom de la Puissance, et qu'à leur retour au *Canada* ils soumièrent cette convention avec un rapport daté du 8 mai 1869, lequel a été approuvé par Son Excellence le Gouverneur en conseil le 14 du même mois.

Que nous sommes humblement d'opinion qu'il est à propos d'accepter la cession des droits territoriaux et autres de la compagnie de la *Baie d'Hudson* sur la *Terre de Rupert* et sur toute autre partie de l'*Amérique Britannique du Nord* non comprise dans la *Terre de Rupert*, le *Canada* ou la *Colombie Britannique*, aux termes conditionnellement arrêtés au nom du gouvernement du *Canada* par l'honorable Sir *George E. Cartier*, Baronnet, et l'honorable *William McDougall*, C. B., et au nom de la Compagnie de la *Baie d'Hudson* par Sir *Stafford H. Northcote*, gouverneur de cette compagnie, et approuvés par Son Excellence en conseil comme susdit; lesquels termes sont énoncés dans une lettre de Sir *Frederick Rogers*, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 9 mars 1869, communiquée aux délégués par ordre du comte de *Grandville*, et dans deux mémoires subséquents datés le 22 et le 29 mars 1869, respectivement, contenant une modification de ces termes, qui sont reproduits comme suit :—

Conditions telles qu'énoncées dans la lettre de Sir Frederick Rogers, du 9 mars 1869.

1^o La compagnie de la *Baie d'Hudson* cédera à Sa Majesté tous les droits de gouvernement, propriétés, etc., dans la *Terre de Rupert*, qui sont spécifiés dans les 31e et 32e

Victoria, ch. 105, s. 4 ; et aussi tout droit semblable dans toute autre portion de l'*Amérique Britannique du Nord* non comprise dans la *Terre de Rupert*, le *Canada* ou la *Colombie Britannique*.

2° Le *Canada* paiera à la Compagnie £300,000 lorsque la *Terre de Rupert* aura été cédée à la Puissance du *Canada*.

3° Dans les douze mois qui suivront la cession, la Compagnie pourra choisir une étendue de terre avoisinant chacun de ses postes dans les limites spécifiées par l'article 1.

4° La dimension de ces étendues ne devra pas excéder acres dans le territoire de la *Rivière Rouge*, ni 3,000 acres au-delà de ce territoire, et ces étendues ne devront pas excéder en totalité 50,000 acres.

5° Autant que le permettra la configuration de la contrée, ces étendues auront la forme de parallélogrammes, dont la longueur ne sera pas de plus du double de la largeur.

6° Pendant la période de cinquante ans après la cession, la Compagnie de la *Baie d'Hudson* pourra réclamer dans tout township ou district compris dans la Zone Fertile, où des terres seront arpentées pour la colonisation, des concessions n'excédant pas la vingtième partie des terres ainsi arpentées. Les étendues ainsi concédées seront divisées en lots, et la compagnie paiera sa part des frais d'arpentage au *pro rata*, n'excédant pas par acre.

7° Pour la mise à exécution de la présente convention, la Zone Fertile sera bornée comme suit : Au sud par les frontières des *Etats-Unis* ; à l'ouest par les *Montagnes Rocheuses* ; au nord par le Bras Nord de la *Saskatchewan* ; à l'est par le *Lac Winnipeg*, le *Lac des Bois* et les cours d'eau qui les relient.

8° Tous les titres de terre conférés par la Compagnie jusqu'à la date du 8 mars 1869, seront ratifiés.

9° La Compagnie aura la liberté de continuer son commerce sans obstacle, en sa capacité de corporation, et nulle taxe exceptionnelle ne sera imposée sur ses terres, son commerce, ses employés, non plus qu'aucun droit d'importation sur les marchandises importées par elle antérieurement à la cession.

10° Le *Canada* devra prendre le matériel du télégraphe électrique au prix coûtant ; ce prix devant comprendre les frais de transport, mais non l'intérêt de l'argent, et sujet à déduction pour les détériorations constatées.

11° La réclamation de la Compagnie au sujet de certains terrains, d'après l'arrangement de MM. *Vankoughnet* et *Hopkins*, sera retirée.

12° Les détails de cette convention seront réglés de suite par consentement mutuel, et les blancs laissés dans les articles 4 et 6 seront remplis en même temps.

M É M O I R E .

Détails de la Convention conclue entre les Délégués du Gouvernement de la Puissance et les Directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

1° Il est entendu qu'en cédant à Sa Majesté tous ses droits, etc., dans toute partie de l'*Amérique du Nord* non comprise dans la *Terre de Rupert*, le *Canada* ou la *Colombie Britannique*, la Compagnie se réserve les postes qu'elle occupe actuellement dans le Territoire du Nord-Ouest.

2° Il est entendu que la compagnie sera réputée avoir fait un choix en vertu de l'article III, du moment que, dans les douze mois, elle aura indiqué le nombre d'acres de terre qu'elle se propose de se réserver dans le voisinage de chaque poste, et l'arpentage devra en être réellement fait avec toute la diligence convenable.

3° Il est entendu que, dans l'Etablissement de la *Rivière Rouge*, les dimensions des étendues de terre qui seront réservées autour du *Fort Garry Supérieur* n'excéderont pas (dix) acres ; et qu'autour du *Fort Garry Inférieur* elles n'excéderont pas (trois cents) acres.

4° Il est entendu qu'une liste des postes autour desquels la Compagnie voudra se réserver des étendues de terre, indiquant la dimension de l'étendue qu'il lui faudra, sera dressée immédiatement et communiquée aux ministres canadiens.

5° Il est entendu que l'article V sera censé signifier que les étendues de terre feront face à la rivière ou route qui y conduit, et affecteront à peu près la forme de parallélogrammes, dont le front n'excèdera pas la moitié de la profondeur.

6° Il est entendu que la Compagnie ne pourra différer l'exercice de son droit de réclamer sa part dans chaque township pendant plus de dix ans après qu'il aura été arpenté ; mais sa réclamation devra être restreinte aux terres restant à vendre à l'époque où elle déclarera son intention de le faire.

7° Il est entendu que le blanc dans l'article VI sera rempli par les mots *huit centins* (monnaie canadienne).

8° Il est entendu que l'indemnité à payer aux Sauvages pour les terres destinées à la colonisation sera réglée par le gouvernement canadien de concert avec le gouvernement impérial, et que la compagnie sera libérée de toute responsabilité à cet égard.

STAFFORD H. NORTHCOTE,
G. ET. CARTIER,
W. McDougall.

22 Mars 1869.

Mémoire d'une nouvelle Convention entre Sir George Et. Cartier et Sir Stafford Northcote.

Considérant que le bras nord de la rivière *Sasatchewan* est la limite septentrionale de la Zone Fertile, et qu'en conséquence les terres situées sur la rive nord ne sont pas comprises dans le territoire dont la compagnie devra se réserver un vingtième, il est entendu qu'en formant les townships aboutissant à la rive nord la compagnie aura la faculté de prendre son vingtième de ces townships, en abandonnant à la Puissance, du *Canada* une quantité égale sur la portion des terres lui revenant dans les townships établis sur la rive sud.

Il est entendu que les townships de la rive nord ne s'étendront pas dans l'intérieur, pour les fins ci-dessus, à plus de cinq milles de la rivière.

Il est entendu qu'en traçant des chemins publics, des canaux, etc., à travers toute étendue de terre réservée par la Compagnie, le Gouvernement canadien pourra prendre, sans indemnité, possession des terrains nécessaires à ces objets, n'excédant pas un vingtcinquième du nombre d'acres composant cette étendue ; mais si le gouvernement canadien a besoin de terrains qui seront réellement en état de culture, ou sur lesquels il aura été érigé quelques constructions, ou qui seront nécessaires pour donner aux employés de la Compagnie accès à une rivière ou à un lac, ou qui feront face à une rivière ou à un lac, il en paiera la valeur raisonnable à la Compagnie et donnera une indemnité pour tout dommage fait à la Compagnie ou à ses employés.

Il est entendu que tous les terrains dont le gouvernement prendra possession en vertu de la clause précédente devront être affectés à des fins publiques.

GEO. ET. CARTIER,
STAFFORD H. NORTHCOTE.

Londres, 29 mars 1869.

Que nous apprenons avec satisfaction par la lettre du Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies, en date du 9 mars dernier, qu'en accomplissement des promesses contenues dans la dépêche de M. *Cardwell* du 17 juin 1865, le gouvernement de Votre Majesté est prêt à proposer au Parlement d'accorder la garantie impériale à un emprunt de £300,000, somme que le *Canada* devra payer lors de la cession des droits de la Compagnie,

Que lors de la cession des territoires en question au gouvernement canadien, il sera de notre devoir de prendre des mesures efficaces pour la protection des Tribus Sauvages, dont les intérêts et le bien-être sont intimement liés à la cession, et que nous autorisons le Gouverneur en Conseil à régler tous les détails qui seront nécessaires pour mettre à effet les termes et conditions de la convention précitée.

C'est pourquoi nous prions très-humblement Votre Majesté de vouloir bien, de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu de la 146e section de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et des dispositions de l'Acte Impérial 31 et 32 Vict., ch. 105, réunir la *Terre de Rupert*,—aux termes et conditions énoncés dans les résolutions précédentes,—et réunir aussi le Territoire du Nord-Ouest à la Puissance du *Canada*, suivant la prière, et aux termes et conditions contenus dans notre adresse collective adoptée durant la première session du premier parlement de cette Puissance, et dont il est fait mention plus haut.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Samedi, 29 mai 1869.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, d'acquiescer à la dite adresse avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par " le Sénat et."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à la dite adresse en remplissant le blanc par " le Sénat et."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Excellence pour prier respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre notre adresse conjointe à Sa Majesté, la priant de vouloir bien, de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu de la 146e section de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, et des dispositions de l'acte impérial 31 et 32 *Victoria*, chapitre 105, réunir la terre de *Rupert*, aux termes et conditions énoncés dans les résolutions sur lesquelles est basée la dite adresse, et réunir aussi le territoire du *Nord-Ouest* à la Puissance du *Canada*, suivant la prière et aux termes et conditions contenus dans l'adresse collective du Sénat et des Communes du *Canada*, adoptée durant la première session du premier Parlement du *Canada*—de la manière que Votre Excellence croira convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par Son Honneur le Président de la part de cette Chambre.

Ordonné, que la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général soit envoyée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour demander son concours.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit regu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMTE,
31 mai 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a constaté, après examen, qu'il a été donné un avis suffisant de chacune des pétitions suivantes, savoir :

De *Henry Fitzwilliam Bellew*, de la cité de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour lui permettre d'obtenir un brevet d'invention pour certains matériaux appelés " *American Building Blocks*."

De la banque d'Union, du *Bas-Canada* ; demandant un acte pour amender sa charte.

De la compagnie des remorqueurs du *Saint-Laurent*, demandant la refonte des actes relatifs à la compagnie et des amendements à ces actes; et de la banque de la Cité, de la cité de *Montréal*, demandant un acte à l'effet de continuer sa charte et pour d'autres fins. Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie du "pont suspendu de *Clifton*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre aux porteurs des actions privilégiées de "la compagnie du grand chemin de fer Occidental de les convertir en actions ordinaires, a "leur choix," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 1. Après "garanties" retranchez "du capital," et insérez: "ou du "capital privilégié ou garanti."

Page 2, ligne 2. Retranchez "émises" et insérez: "émis."

Page 2, ligne 6. Retranchez depuis "actions," là où ce mot se rencontre la première fois, jusqu'à "en" et insérez: "ou capital privilégié ou garanti."

Page 2, ligne 13. Retranchez depuis "social" jusqu'à "mais," dans la 15^e ligne, et insérez: "de huit millions de piastres que l'acte en premier lieu cité autorise à créer; "lequel capital social d'un million dix-huit mille deux cents louis sterling portera un dividende privilégié de cinq louis par an, payable semi-annuellement, avant qu'il "ne soit fait aucun dividende sur les actions ordinaires; et si les comptes d'un semestre "ne produisent point suffisamment de profits pour payer intégralement le dit dividende "privilégié de ce semestre, le déficit sera comblé sur les premiers profits de tout semestre "subséquent, et le droit d'opter la conversion du capital privilégié en actions ordinaires "est accordé aux porteurs du dit capital en vertu de cet acte, en conformité du désir "exprimé par les actionnaires à leur dite assemblée."

Page 2, ligne 17. Après "actions" insérez: "soit comme actions ordinaires, actions "privilégiées ou capital privilégié de l'espace et avec l'option autorisées par le présent "acte, si les dits privilège et option sont demandés."

DANS LE PRÉAMBULE.

Page 1, ligne 32. Retranchez depuis "actions" jusqu'à "le" et insérez: "ou capital "garanti ou privilégié."

Page 1, ligne 43. Après "quatre-vingts," insérez: "et qu'il est désirable de déclarer "légal et valide la création, aux dites conditions, du dit capital privilégié."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à *George W. Jones.*"

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant:

BUREAU DU SÉNAT,
31 mai 1869.

Je certifie par le présent que l'avis dans l'affaire *Jones* pour un bill de divorce a été affiché aux portes du Sénat durant quatorze jours, conformément à un ordre permanent de la dite Chambre.

J. F. TAYLOR,
Greffier, Sénat.

Alors, *John Taylor*, de la ville de *Belleville*, dans le comté d'*Hastings*, député-shérif, du dit comté d'*Hastings*, gentilhomme, et député du gentilhomme huissier de la verge noire, étant appelé à comparaître devant la barre de la Chambre, a prêté serment au sujet de la signification de l'avis et de la copie du dit bill à *Ann Catharine Martin*.

Le dit *John Taylor* a reçu ordre de se retirer.

Ordonné, que le Sénat se dispense pour le présent de faire l'examen oral du pétitionnaire à la barre du Sénat sur toute collusion ou connivence entre les parties.

L'honorable M. *Mc Crea* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark.—26.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Leonard,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Chafers,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J. Kenny,</i>		<i>Locke.—13</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Dumouchel,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *McCrea* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Allan, Campbell, Dickson, Hazen, McCully, Ritchie, Ross, Sanborn* et de l'auteur de la proposition, que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et records.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ordonné, que les documents produits aujourd'hui soient renvoyés au dit comité spécial.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la charge de Président du Sénat du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif aux capitaines et aux seconds de navires et à l'engagement des matelots," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas,"

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée, et

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la seconde lecture du dit bill soit remise à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les devoirs des Juges de Paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées d'offenses punissables par voie de mise en accusation."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant le jaugeage et l'enregistrement des navires,"

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débats,

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 123, intitulé : " Acte pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous,"

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les dommages malicieux à la propriété,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les offenses contre la personne."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Canadienne et Européenne de télégraphe," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, la Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Atkins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilnot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malliot,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Flint* ; d'*Asa Parker* et autres, du village de *Burrill's Rapids*, Ontario.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *William Wagner*, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de la banque Royale Canadienne.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *H. D. Smith*, M. P. P., et autres, du village de *Merrickville*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que le canal *Rideau* soit fermé le dimanche.

De *Callwell Pollock* et autres, du village de *Lanark* ; de *Gilbert Cannon* et autres, du village d'*Almonte* ; de la chambre de commerce de *Guelph* ; et de *William Warwick* et autres, de la ville de *Woodstock*, dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément que dans toute législation au sujet des banques il ne soit fait de changement radical au système de banque, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

De *William Bartlett* et autres, de la ville de *Sherbrooke*, dans la province de *Québec* ; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement, sans égard à sa nationalité ou à sa résidence.

D'*Alexander Munro* et autres, de la province du *Nouveau Brunswick* ; demandant la construction d'un canal pour réunir les eaux de la *Baie Verte* à celle de la *Baie de Fundy*.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du " *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant " l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant " les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées " d'offenses punissables par voie de mise en accusation."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Mitchell*, savoir : Que le bill intitulé : " Acte concernant le " jaugeage et l'enregistrement des navires," soit maintenant lu la seconde fois.

Après de nouveaux et longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 *Victoria*, chap. 123, intitulé : Acte pour incorporer les pilotes pour le havre " de *Québec* et au-dessous."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : Acte concernant les dommages malicieux à la " propriété."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Robertson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 47, après " solitaire " insérez les clauses A. B. et C.

CLAUSE A.

Quiconque par une négligence telle qu'elle fait preuve d'une indifférence et d'une insouciance coupable pour les conséquences de son acte, ou en contravention à la loi municipale du lieu, met le feu à quelque forêt, arbre, bois fabriqué, bois équarri, ou à des billots, radeaux, estacades, digues ou glissoires sur le domaine de la Couronne, ou sur des terres affermées ou légalement possédées pour y exploiter la coupe des bois de construction, ou sur des propriétés particulières, ou sur toute crique, rivière, plan incliné, grève ou quai, de manière à les endommager ou détruire, est coupable de délit et sera passible de l'incarcération dans toute prison ou lieu de détention pour un terme de pas plus de deux ans, avec ou sans travaux forcés.

CLAUSE B.

Lorsque le magistrat saisi de l'affaire dans les cas prévus par la clause qui précède, sera d'opinion que les conséquences n'ont pas été graves, il pourra, à sa discrétion, juger le cas sommairement, sans renvoyer le délinquant subir un procès, en imposant telle amende, qui n'excèdera pas cinquante piastres, qu'il trouvera juste d'imposer; ou, à défaut de paiement de la dite amende, en condamnant le délinquant à la prison pour un terme qui n'excèdera pas six mois, ou jusqu'au paiement de l'amende, et avec ou sans travaux forcés.

CLAUSE C.

Quiconque illégalement et malicieusement, met le feu à quelque forêt, arbre, bois fabriqué, bois équarri, ou à des billots, radeaux, estacades, digues ou glissoires sur le domaine de la Couronne, sur des terres affermées ou légalement possédées pour y exploiter la coupe des bois de construction, ou sur des propriétés particulières, ou sur toute crique, rivière, plan incliné (rollway), grève ou quai, de manière à les endommager ou détruire, est coupable de félonie, et sera passible de l'incarcération au pénitencier pour un terme de pas plus de quatorze ans ni de moins de deux ans, ou dans toute autre prison ou lieu de détention pour un terme de moins de deux ans, avec ou sans travaux forcés, et avec ou sans réclusion solitaire.

Page 4, ligne 25, après " commence " insérez : " illégalement et malicieusement."

Page 7, ligne 41, retranchez depuis " convenable " jusqu'à la fin de la page.

Page 14, ligne 26, retranchez " six mois et insérez " deux ans."

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les offenses contre la personne."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bureau*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouché,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCrean,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Guévremont* ; d'*Alexis Langevin* et autres, du comté de *Riche-lieu*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De la chambre de commerce de *Québec* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour relever la corporation des pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous de la responsabilité de chacun des membres en particulier de la dite corporation.

De *T. J. Cartwright* et autres, de la cité d'*Hamilton* ; demandant que les éditeurs canadiens soient sur le même pied que les éditeurs étrangers à l'égard de l'impression d'ouvrages d'auteurs anglais.

De la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant qu'il soit accordé un plus long délai pour la prise en considération des changements proposés par le ministre des finances au sujet des règlements des banques.

De la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit fait aucun changement aux lois maintenant en force pour fixer l'intérêt de l'argent.

De la chambre de commerce de *Milwaukee* ; de la chambre de commerce de la cité de *Chicago* ; de *Vincent Wilson* et autres, membres de la chambre de commerce de la dite cité de *Chicago* ; de *J. B. Johnston* et autres, membres de la chambre de commerce, marchands et gens d'affaires de la cité de *Milwaukee* susdite, dans les *Etats-Unis d'Amérique* ; demandant séparément l'incorporation de la compagnie du canal *Erié* et *Ontario*.

Du Révérend *J. E. Dumontier* et autres, de la paroisse de *St. Aimé*, dans le comté de *Richelieu* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour autoriser le prélèvement de droits sur le tonnage ou la cargaison des bâtiments naviguant sur les rivières *St. François* et *Yamaska*.

De *Pierre Commeau* et autres ; de *J. B. L. Précourt* et autres ; de *E. Roch* et autres ; du Révérend *J. Bte. Durocher* et autres ; et de *P. Gélinas* et autres, tous dans le comté de *Richelieu*, province de *Québec* ; demandant séparément que le droit sur le tabac canadien soit aboli.

De *Wm. S. Cuie* et *George McLaoul*, de *Richibouctou*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant un acte pour qu'il soit imposé un droit de dix centins par tonneau sur tout vaisseau qui entrera dans le port de *Richibouctou*, que les vaisseaux jaugeant plus de cent tonneaux soient obligés de payer ce taux deux fois durant la même saison, et les vaisseaux au-dessous de cette dimension seulement une fois durant la saison.

Du recteur, des syndics et du comité paroissial de la paroisse de *St. Marc*, dans la cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour autoriser les évêques, le clergé et les laïques de l'Église Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, à être représentés dans les Synodes provinciaux de la dite église en *Canada*.

De *Brook* et *Wilkes* et autres, de la ville de *Brantford* ; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement sans égard à sa nationalité ou à sa résidence.

L'honorable *M. Odell*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 31 mai 1869.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT.

Le comité a fait publier des annonces dans plusieurs journaux des cités de *London*, *Hamilton*, *Toronto*, *Kingston*, *Ottawa*, *Montréal*, *Québec*, *St. Jean* et *Halifax*, demandant des soumissions pour les impressions, la reliure et le papier d'impression requis pour le

service du Parlement de la Puissance :—Douze soumissions pour ces différents services ont été reçues et ouvertes en présence du comité, puis référées à un sous-comité chargé de faire les calculs nécessaires sur les bases précédemment arrêtées, savoir : l'ouvrage d'une session antérieure, aux prix mentionnés dans les différentes soumissions, et d'examiner les échantillons de papiers accompagnant les soumissions.

Le comité prie respectueusement les deux Chambres d'accorder leur attention au rapport ci-joint du sous-comité, ainsi qu'à l'échelle des soumissions et aux calculs faits à leur égard, de même qu'au procès-verbal des délibérations du comité, aussi annexé.

Le tout respectueusement soumis.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ, 29 mai 1869.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement pour faire les calculs nécessaires fondés sur les données préalablement arrêtées, savoir : l'ouvrage d'une session antérieure fait aux prix mentionnés dans les soumissions respectives, et pour examiner les échantillons de papier qui accompagnent les soumissions, prend la liberté de faire rapport comme suit :—

1. Qu'il a examiné les divers échantillons de papier, et qu'il a décidé que deux seulement étaient acceptables quant au prix et à la qualité, savoir : ceux envoyés par MM. *Hunter, Rose et Lemieux*, et par M. *James Barber*, de *Georgetown, Ontario*.

La soumission de MM. *Hunter, Rose et Lemieux*, était :

Pour le papier grand raisin, de.....	\$2.90
Pour le papier-ministre, de.....	1.22

Se montant, d'après les calculs ci-joints, à..... \$10,380 04

La soumission de M. *James Barber*, était :

Pour le papier grand raisin, de.....	\$2.95
Pour le papier-ministre, de.....	1.13

Se montant, d'après les mêmes calculs, à..... \$10,336 16

D'où il résulte que la soumission de M. *Barber* est de \$43 88 au-dessous de celle de MM. *Hunter, Rose et Lemieux*.

Mais le sous-comité, sur division, recommande l'acceptation de la soumission de MM. *Hunter, Rose et Lemieux*, attendu qu'il considère leurs échantillons de papier de meilleure qualité que ceux de M. *Barber*.

2. Qu'à l'égard des soumissions pour les impressions, deux seulement ont été prises en considération, savoir :

Celle de MM. <i>Hunter, Rose et Lemieux</i>	\$16,472 75
Et celle de M. <i>I. B. Taylor</i>	14,696 76

les autres soumissions étant toutes plus élevées que celles-ci de plusieurs milliers de piastres.

La soumission de M. *Taylor* serait donc ainsi de..... \$1,775 99 plus basse que celle de MM. *Hunter, Rose et Lemieux* ; mais le sous-comité, sur la division suivante, savoir :—

Pour :

MM. *McDonald,*
Brousseau et
 L'Hon. M. *Locke,*

Contre :

MM. *Boicell* et
Stephenson.

recommande au comité général d'accepter la soumission de MM. *Hunter, Rose* et *Lemieux*, vu la manière irréprochable dont ils se sont acquittés jusqu'à présent de la tâche qui leur était dévolue en vertu de leur contrat.

3. Qu'à l'égard de la reliure, la soumission de MM. *Hunter, Rose* et *Lemieux*, se montant, d'après les calculs ci-joints, à..... \$1,689 70
 et étant la plus basse, le sous comité recommande qu'elle soit acceptée.

Le sous-comité annexe ci-joints les calculs relatifs aux différentes soumissions.

Le tout respectueusement soumis.

A. MACKENZIE,
Président.

Soumissions pour les impressions du

IMPRESSIONS.

NOMS DES SOUSSIONNAIRES ET DE LEURS CAUTIONS.	IMPRESSIONS.							
	Composition par 1,000 ems.	Tirage par marque de 250 imps. de 8 pages de papier grand raisin et de 4 p. de papier-min.	Changement par heure.	Changement des en-têtes par feuilles de 8 pages.	Conversion des procès- verbaux du Sénat ou des Communes en journaux/ par 1000 ems.	Pliage par feuille.	Pliage et broché. (y com- pris l'ins. des tabl.) par feuille, i. e. chaque tabl. comptant pour une feuille.	Couvertures des broch. en papier bleu, y compris la compos., le tirage et le papier, tant par exempl.
1. JAMES COTTON, "Times" Co..... Wm. Osgrave, D. T. Brown.	26	15	20	25	20	1/2	1/2	1
2. ANNE LOVELL J. Taylor Frères, Buntin Frères.	A. F. 30 25 Moyen. 27 1/2	20	20	50	15	1/10	1/2	1 1/2
3. I. B. TAYLOR..... M. S. Stevenson, J. A. Gouin.	P. c. T. 20 30 40 Moyen. 20	15	12 1/2	45	10	1/12	1/10	1/2
4. HUNTER, ROSE et LEMIEUX..... Henry Starnes, L. Beaudry.	19	20	15	40	2	1/14	1/2	1 1/2
5. ROBERTSON et COOK..... Wm. Barber, John Robertson.	27	18	18	47	18	1/2	1/2	1
6. E. A. TAYLOR et Cie, Société de Garantie de London.	35	35	25	25	16	Par M. 25	\$1 par M	Per 100 40
7. JAMES HOPE..... A. Buntin, T. M. Bryson.								
8. A. MORTIMER..... G. J. Blyth, Wm. Porter.								
9. A. BUNTIN..... John Lovell, A. Wilson.								
10. A. DREDGE et Cie..... Point de cautions.								
11. JAMES CAMPBELL..... Société de Garantie.								
12. JAMES BARBER..... Bennet Franklin, Wm. McLeod.								

Parlement de la Puissance du Canada 1869.

PAPIER.		RELIURE.										
Papier grand raisin No. 1, bonne qualité, par rame de 26 lbs. Echantillons accompagnant les sou- missions.	Papier-ministre, No. 2, qualité ordinaire, par rame de 11 lbs. Echan- tillons accompagnant les soumissions.	Demi-reliure en basane et en toile, lettres dorées. Par vol. de 603 pages.	Pour chaque 8 pages addi- tionnelles.	Insertion des tableaux, cha- cune.	Insertion des cartes, cha- cune.	Remplacement d'une par- tie de feuille par une autre.	Demi-reliure en veau et en toile. Par vol. de 600 pages.	Pour chaque 8 pages addi- tionnelles.	Insertion des tableaux, cha- cune.	Insertion des cartes, cha- cune.	Remplacement d'une par- tie de feuille par une autre.	Ou un seul prix par vol. y compris tous les extras.
\$ cts.	\$ cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	cts.
2 75	1 15	20	1/2	1/2	1	1/2	35	1/2	1/2	1/2	1/2	24
4 00	1 75	20	1/2	1/2	1/2	1/2	40	1/2	1/2	1/2	1/2
2 75	1 17	19	1/2	1/2	1/2	1/2	30	1/2	1/2	1/2	1/2
2 90	1 22	23	21
3 08	1 26	16	1/2	0	1	0	40	1/2	0	1	0
3 64	2 00	12	1	1/2	1/2	1/2	20	1	1/2	1/2	1/2	16
2 75	1 15	27 1/2	3 mills	m. 1/2	m. 1	m. 1	42 1/2	m. 3	m. 1/2	m. 1	m. 1	h.c. 45 h.s. 30
		18	2 1/2	0	ct. 1/2	ct. 1/2	28	ct. 2 1/2	0	ct. 1/2	ct. 1/2	
{ 3 12 2 60	{ 1 32 1 10
		16	1/2	0	1	0	40	1/2	0	1
{ 2 80 2 80 2 80 3 00 3 12 3 25	{ 1 20 1 20 1 20 1 27 1 37
2 95	1 13

Calculs relatifs aux Soumissions pour les Impressions.

I. B. TAYLOR, OTTAWA.		\$	cts.
Composition, 54,604 mille emms, à 20 cts.....		10,920	80
Tirage, 10,655 marques, à 15 cts.....		1,598	25
Changements, par heure, 414 heures, à 12½ cts.....		51	75
Changements, en-têtes, 879 feuilles, à 45 cts.....		395	55
Changements, Procès-Verbaux, Sénat, 1,272½ mille emms, à 10 cts.....		127	25
Pliage, par feuille, 502,832 feuilles, à $\frac{1}{12}$ ct.....		419	02½
Pliage et brochage, par feuille, 1,079,970 feuilles, à $\frac{1}{10}$ ct.....		1,079	97
Couverture des brochures, 31,250 copies, à ½ ct.....		104	16½
Total.....			\$14,696 76
HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, OTTAWA.		\$	cts.
Composition, 54,604 mille emms, à 19 cts.....		10,374	76
Tirage, 10,655 marques, à 20 cts.....		2,131	00
Changements, par heure, 414 heures, à 15 cts.....		62	10
Changements, en-têtes, 879 feuilles, à 40 cts.....		351	60
Changements, Procès-Verbaux, Sénat, 1,272½ mille emms, à 2 cts.....		25	45
Pliage, par feuille, 502,882 feuilles, à $\frac{1}{11}$ ct.....		359	16½
Pliage et brochage, par mille, 1,079,970 feuilles, à ½ ct.....		2,699	92½
Couverture des brochures, 31,250 copies, à 1½ cts.....		468	75
Total.....			\$16,472 75
ROBERTSON ET COOKE, TORONTO.		\$	cts.
Composition, 54,604 mille emms, à 27 cts.....		14,743	08
Tirage, 10,655 marques, à 18 cts.....		1,917	90
Changements, par heure, 414 heures, à 18 cts.....		74	52
Changements, en-têtes, 879 feuilles, à 47 cts.....		413	13
Changements, Procès-Verbaux, Sénat, 1,272½ mille emms, à 18 cts.....		229	05
Pliage, par feuille, 502,832 feuilles, à ½ ct.....		628	54
Pliage et brochage, par feuille, 1,079,970 feuilles, à ½ ct.....		2,699	92½
Couverture des brochures, 31,250 copies, à 1 ct.....		312	50
Total.....			\$21,018 64½
ANNE LOVELL, TORONTO.		\$	cts.
Composition, 54,604 mille emms, à 27½ cts.....		15,016	10
Tirage, 10,655 marques, à 20 cts.....		2,131	00
Changements, par heure, 414 heures, à 20 cts.....		82	80
Changements, en-têtes, 879 feuilles, à 50 cts.....		439	50
Changements, Procès-Verbaux, Sénat, 1,272½ mille emms, à 15 cts.....		190	87½
Pliage, par feuille, 502,832 feuilles, à $\frac{1}{10}$ ct.....		502	83½
Pliage et brochage, par feuille, 1,079,970 feuilles, à ½ ct.....		2,699	92½
Couverture des brochures, 31,250 copies, à 1½ cts.....		468	75
Total.....			\$21,531 73½
JAMES COTTON.		\$	cts.
Composition, 54,604 mille emms, à 26 cts.....		14,197	04
Tirage, 10,655 marques, à 15 cts.....		1,598	25
Changements, par heure, 414 heures, à 20 cts.....		82	80
Changements, en-têtes, 879 feuilles, à 25 cts.....		219	75
Changements, Procès-Verbaux, Sénat, 1,272½ mille emms, à 20 cts.....		254	50
Pliage, par feuille, 502,832 feuilles, à ½ ct.....		628	54
Pliage et brochage, par feuille, 1,079,970 feuilles, à ½ ct.....		5,399	85
Couverture des brochures, 31,250 copies, à 1 ct.....		312	50
Total.....			\$22,693 23

Calculs relatifs aux Soumissions pour les Impressions.—*Suite.*

E. A. TAYLOR ET CIE., LONDON.		\$	cts.
Composition, 54,604 mille emms, à 35 cts.....		19,111	40
Tirage, 10,655 marques, à 35 cts.....		3,729	25
Changements, par heure, 414 heures, à 25 cts.....		103	50
Changements, en-têtes, 879 feuilles, à 25 cts.....		219	75
Changements, Procès-Verbaux, Sénat, 1,272½ mille emms, à 16 cts.....		203	60
Pliage, par feuille, 502,832 feuilles, à 25 cts. par 1,000.....		125	71
Pliage et brochage, par feuille, 1,079,970 feuilles, à \$1 par 1,000.....		1,080	00
Couverture des brochures, 31,250 copies, à 40 par cts. par 100.....		125	00
Total.....			\$24,698 21

Calculs relatifs aux Soumissions pour la reliure.

HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.		\$	cts.
Demi-reliure en basane, 3,115 vols., à 21 cts.....		654	15
Sections extra, 29,162, chacune à.....			
Demi-reliure en veau, 4,285 vols., à 23 cts.....		985	55
Sections extra, 40,116, chacune à.....			
Tableaux, 15,836, chacun à.....			
Cartes, chacune à.....			
Pour couper les feuilles et en insérer d'autres à la place, 1,232 feuilles à.....			
Total.....			\$1,639 70

A. MORTIMER.		\$	cts.
Demi-reliure en basane, 3,115 vols., à 18 cts.....		560	70
Sections extra, 29,162, chacune à 2 $\frac{3}{10}$ millins.....		68	04
Demi-reliure en veau, 4,285 vols., à 28 cts.....		1,199	80
Sections extra, 40,116, chacune à 2 $\frac{3}{10}$ millins.....		93	60
Tableaux, 15,836, chacune à.....			
Cartes, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....			
Pour couper les feuilles et en insérer d'autres à la place, 1,232 feuilles, $\frac{1}{2}$ à c.		1	54
Total.....			\$1,923 68

E. A. TAYLOR, LONDON.		\$	cts.
Demi-reliure en basane, 3,115 vols., à 12 cts.....		373	80
Sections extra, 29,162, chacune à 1 ct.....		291	62
Demi-reliure en veau, 4,285 vols., à 20 cts.....		857	00
Sections extra, 40,116, chacune à 1 ct.....		401	16
Tableaux, 15,836, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		39	59
Cartes, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....			
Pour couper les feuilles et en insérer d'autres à la place, 1,232 feuilles, à $\frac{1}{2}$ c.		3	08
Total.....			\$1,966 25

I. B. TAYLOR, OTTAWA.		\$	cts.
Demi-reliure en basane, 3,115 vols., à 19 cts.....		691	85
Sections extra, 29,162, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		72	90½
Demi-reliure en veau, 4,285 vols., à 30 cts.....		1,285	50
Sections extra, 40,116, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		133	72
Tableaux, 15,836, chacun à $\frac{1}{2}$ ct $\frac{1}{2}$ ct.....		47	24
Cartes, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....			
Pour couper les feuilles et en insérer d'autres à la place, 1,232 feuilles, à $\frac{1}{2}$ c.		1	54
Total.....			\$2,132 75½

ou 16 cents. par
vol, y compris
les extras.

Calculs relatifs aux Soumissions pour la reliure.—*Suite.*

JAMES COTTON.		\$	cts.
Demi-reliure en basane, 3,115 vols., à 20 cts.....		623	00
Sections extra, 29,162, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		72	90 $\frac{1}{2}$
Demi-reliure en veau 4,285 vols., à 35 cts.....		1,490	75
Sections extra, 40,116, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		200	58
Tableaux, 15,836, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		39	59
Cartes, chacune à 1 et $\frac{1}{2}$ ct.....			
Pour couper les feuilles et en insérer d'autres à la place, 1,232 feuilles, à $\frac{1}{2}$ c.		3	08
Total.....			\$2,438 90 $\frac{1}{2}$
MME. ANNE LOVELL.		\$	cts.
Demi-reliure en basane, 3,115 vols., à 20 cts.....		623	00
Sections extra, 29,162, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		36	45 $\frac{1}{2}$
Demi-reliure en veau, 4,285 vols., à 40 cts.....		1,714	00
Sections extra, 40,116, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		50	14 $\frac{1}{2}$
Tableaux, 15,836, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		39	59
Cartes, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....			
Pour couper les feuilles et en insérer d'autres à la place, 1,232 feuilles, à $\frac{1}{2}$ c.		1	54
Total.....			\$2,464 72 $\frac{1}{2}$
ROBERTSON ET COOKE.		\$	cts.
Demi-reliure en basane, 3,115 vols., à 16 cts.....		498	40
Sections extra, 29,162, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		72	90 $\frac{1}{2}$
Demi-reliure en veau, 4,285 vols., à 40 cts.....		1,714	00
Sections extra, 40,116, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		200	58
Tableaux, 15,836, chacun à.....			
Cartes, chacune à 1 ct.....			
Pour couper les feuilles et en insérer d'autres à la place, 1,232 feuilles à.....			
Total.....			\$2,485 88 $\frac{1}{2}$
A. DREDGE.		\$	cts.
Demi-reliure en basane, 3,115 vols., à 16 cts.....		498	40
Sections extra, 29,162 chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		72	90 $\frac{1}{2}$
Demi-reliure en veau, 4,285 vols., à 40 cts.....		1,714	00
Sections extra, 40,116, chacune à $\frac{1}{2}$ ct.....		200	58
Tableaux, 15,835, chacun à 0.....			
Cartes, chacune à 1 ct.....			
Pour couper les feuilles et en insérer d'autres à la place, 1,232 feuilles à 0			
Total.....			\$2,485 88 $\frac{1}{2}$
J. HOPE.		\$	cts.
Demi-reliure en basane, 3,115 vols., à 27 $\frac{1}{2}$ cts.....		856	62 $\frac{1}{2}$
Sections extra, 29,162, chacune à 3 millins.....		8	74
Demi-reliure en veau, 4,285 vols., à 42 $\frac{1}{2}$ cts.....		1,821	12 $\frac{1}{2}$
Sections extra, 40,116, chacune 3 millins.....		12	03
Tableaux, 15,836, chacun à $\frac{1}{2}$ ct.....		7	91
Cartes, chacune à 1 millin.....			
Pour couper les feuilles et en insérer d'autres à la place, 1,232 feuilles à 1 m.		1	23
Ou 30 cts. par vol.—demi-rel. en basa. } Comprenant tous les extras. 45 cts. " demi-rel. en veau. }			
Total.....			\$2,707 66

Calculs relatifs aux Soumissions pour le papier d'impression.

J. COTTON.		\$ cts.	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames à \$2 75 cts.....		7,521 25	
Papier-ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames à \$1 15 cts.....		2,308 05	
Total.....			\$9,829 30
J. HOPE.		\$ cts.	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames à \$2 75 cts.....		7,521 25	
Papier-ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames à \$1 15 cts.....		2,308 05	
Total.....			\$9,829 30
I. B. TAYLOR.		\$ cts.	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames à \$2 75 cts.....		7,521 25	
Papier-ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames à \$1 17 cts....		2,348 19	
Total.....			\$9,869 44
J. BARBER.		\$ cts.	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames à \$2 95 cts.....		8,068 25	
Papier-ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames à \$1 13 cts.....		2,267 91	
Total.....			\$10,336 16
HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.		\$ cts.	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames à \$2 90 cts.....		7,931 50	
Papier ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames à \$1 22 cts.....		2,448 54	
Total.....			\$10,830 04
ROBERTSON ET COOKE.		\$ cts.	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames à \$3 08 cts.....		8,423 80	
Papier ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames à \$1 26 cts.....		2,528 82	
Total.....			\$10,952 60
E. A. TAYLOR ET CIE.		\$ cts.	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames à \$3 64 cts.....		9,955 40	
Papier-ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames à \$2 00.....		4,014 00	
Total.....			\$13,969 40
MME. ANNE LOVELL.		\$ cts.	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames à \$4 00.....		10,940 00	
Papier-ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames à \$1 75 cts.....		3,512 25	
Total.....			\$14,452 25

Calculs relatifs aux Soumissions pour le papier d'impression.—*Suite.*

BUNTIN ET CIE.		\$	cts.	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames, à \$3 12 cts.....	8,533	20	\$11,182 44
Papier-ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames, à \$1 32 cts.....	2,619	24	
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames, à \$2 80 cts.....	7,111	00	\$9,318 70
Papier-ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames, à \$1 10 cts.....	2,207	70	
Total.....			

CAMPBELL ET FILS.				
Papier grand raisin, No. 1, 26 lbs., 2,735 rames, à \$2 80, \$3 00, \$3 12, \$3 25	}	Vu qu'il y a différents prix et que le papier n'est pas jugé convenable, les		
Papier-ministre, No. 2, 11 lbs., 2,007 rames à \$1 20, \$1 27, \$1 32, \$1 37		sommes ne sont point calculées.		

HENRY HARTNEY.

*Greffier du comité-conjoint des impressions des deux
Chambres du Parlement.*

MINUTES DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ,

Lundi, 31 Mai 1869.

Le comité se réunit.—

Présents :

Les hon. MM. *Anderson,*
Burnham,
Dumouchel,
Locke,
Odell,
Olivier,

MM. *Beaty,*
Bellerose,
Bowell,
Brousseau,
Chamberlin,
Ferguson.

MM. *McDonald, (Lunenb'g)*
MacKenzie,
Simard,
Stevenson, et
Young.

A. Mackenzie, Ecuyer, au fauteuil.

Le rapport du sous-comité nommé pour faire les calculs nécessaires d'après les prix mentionnés dans les soumissions respectives, est présenté au comité général, et est lu, ainsi que les différents calculs.

Ordonné, que chaque paragraphe du dit rapport soit séparément mis aux voix.

Le premier paragraphe, relatif au papier d'impression, est de nouveau lu, et la question étant mise aux voix, le comité se divise, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Les hon. MM. *Anderson,*
Burnham,
Dumouchel,
Locke,
Odell,

L'hon. M. *Olivier,*
MM. *Bellerose,*
Bowell,
Brousseau,
Chamberlin,

MM. *Ferguson,*
Macdonald,
Simard, et
Young.—14.

*Contre :*MM. *Beaty, et**Stephenson.—2.*

Ainsi, elle est résolue affirmativement.

Le deuxième paragraphe, relatif aux soumissions pour les impressions, étant de nouveau lu, et la question étant mise aux voix, M. Stephenson propose, secondé par M. Bowell, que le paragraphe relatif aux impressions ne soit pas adopté, mais qu'il soit *résolu* : " Que vu qu'il appert que la soumission de *I. B. Taylor* est de \$1,775.99 *par année* plus basse que celle de *Hunter, Rose et Lemieux*, ce qui fait \$8,779.95 de moins pour les cinq années de la durée du contrat, ou \$17,759.90 de moins si la durée du contrat était de dix années, ce comité recommande l'acceptation de la soumission de *M. Taylor*, en par lui fournissant des sûretés acceptables, conformément aux conditions portées dans la formule de soumission imprimée.

Et des débats s'ensuivant, M. Chamberlin propose, secondé par M. Ferguson, que le comité s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, A. M. ; et la question étant mise aux voix, le comité se divise, et la question est résolue négativement.

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise ; et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :

*Pour :*Les hon. MM. *Burnham,*
*Odell,*MM. *Beaty,*
*Bowell,*MM. *Chamberlin,*
Ferguson,
Stephenson.—7.*Contre :*Les hon. MM. *Dumouchel,*
Locke,
*Olivier,*MM. *Bellerose,*
Brousseau,
*McDonald,*MM. *Simard,*
Young.—8.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et le deuxième paragraphe étant lu de nouveau, et la question étant mise aux voix, et des débats s'ensuivant,

M. *Stephenson* propose, secondé par M. *Bowell*,

Que le comité s'ajourne maintenant ; et cette question étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

*Pour :*L'hon. M. *Burnham,*
*Mr. Beaty,*MM. *Bowell,*
*Ferguson,*M. *Stephenson.*—5.*Contre :*Les hon. MM. *Dumouchel,*
Locke,
Odell,
*Olivier,*MM. *Bellerose,*
Brousseau,
*Chamberlin,*MM. *McDonald,*
Simard,
Young.—10.

Ainsi, elle est résolue négativement.

Et la question de l'adoption du deuxième paragraphe étant de nouveau mise aux voix, le comité se divise comme suit :

*Pour :*Les hon. MM. *Dumouchel,*
Locke,
*Olivier,*MM. *Bellerose,*
Brousseau,
*McDonald,*MM. *Simard,*
Young.—8.

Contre :

Les hon. MM. *Burnham*,
 “ “ *Odell*,
 M. *Beaty*,

MM. *Bowell*,
Chamberlin,

MM. *Ferguson*,
Stephenson.—7.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Et le troisième paragraphe, relatif aux soumissions pour la reliure, étant de nouveau lu, est unanimement adopté.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Stephenson*, il est

Ordonné, que les soumissions pour les différents services, ainsi que les calculs à cet égard, et les minutes des délibérations du comité, soient rapportés aux deux Chambres.

Ajourné.

(Attesté,)

HENRY HARTNEY,

Greffier du comité conjoint des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant les dommages malicieux à la propriété,” a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne et Européenne de télégraphe.”

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ritchie*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de courts débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits punissables par voie d'acte d'accusation.”

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le jeaugeage et l'enregistrement des navires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable Sir *George Et. Cartier*, Baronnet, et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mardi, 1er juin 1869.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour informer leurs honneurs que cette Chambre a concouru dans l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, la priant de vouloir bien, de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu de la 146 section de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" et des dispositions de l'acte impérial 31 et 32 *Vict.*, ch. 105, réunir la terre de *Rupert*, aux termes et conditions énoncés dans les résolutions sur lesquelles est basée la dite adresse, et réunir aussi le territoire du Nord-Ouest à la Puissance du *Canada*, suivant la prière et aux termes et conditions contenus dans l'adresse collective du Sénat et des Communes du *Canada*, adoptée durant la première session du premier Parlement du *Canada*, et dont il est fait mention plus haut, en la manière que Son Excellence jugera convenable afin qu'elle soit mise au pied du Trône, en remplissant le blanc avec les mots "les Communes."

Ordonné, que l'honorable Sir *George Et. Cartier* porte le dit message au Sénat.

(Certifié.)

WM. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Ordonné, que la dite adresse conjointe des deux Chambres à Sa Majesté et aussi l'adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, soient présentées à Son Excellence par les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 23 *Vict.*, ch. 123, intitulé: Acte pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les offenses contre la personne."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hazen*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait de nouveau pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieurs, et l'avait chargé de demander la permission de siéger da nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *McClelan*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 3 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Odell* ; de *James White* et autres, de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de la compagnie du pont suspendu de *Clifton*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *H. Gillespie* et autres, de la ville de *St. Jean*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; d'*Aaron Magoon* et autres, de *Magoon's Point*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; de la banque de *Québec* ; et de *Louis Fournier* et autres, de la *Grande Vallée*, comté de *Gaspé*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; d'*Edward C. Bowen*, de la ville de *Sherbrooke* ;

d'*Henry Aylmer* et autres, du township de *Melbourne* ; de *Chas. E. Kennedy* et autres, du comté de *Stanstead* ; et de la banque des Townships de l'*Est*.

Par l'honorable *M. Ross* ; de *R. H. Russell* et autres.

Par l'honorable *M. McCrea* ; de *R. P. Labatt* et autres, de la ville de *Prescott*, *Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

D'*Asa Parker* et autres, du village de *Burritt's Rapids*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que le canal *Rideau* soit fermé au trafic le dimanche.

De *William Wagner*, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser l'octroi de lettres patentes en sa faveur comme agent de *Wm. M. Lyon*, pour une amélioration dans le procédé *Ellerhausen* à l'effet de convertir le fer de fonte en fer malléable.

De la banque Canadienne Royale ; demandant un acte pour amender son acte d'incorporation, pour prolonger, s'il est nécessaire, le délai pour les paiements en espèces, et pour autoriser, s'il est nécessaire, la fusion de la banque Canadienne Royale avec toute autre banque ou banques, et pour d'autres fins.

L'honorable *M. Guévremont* a proposé, secondé par l'honorable *M. Flint*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie du rapport de *John Page*, écuyer, ingénieur en chef des travaux publics, sur l'exploration du lac *Saint Pierre*, dans la province de *Québec*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable *M. Ross* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont suspendu de *Clifton*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable *M. Tessier* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour prolonger et amender la charte de la banque Nationale."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable *M. Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire disparaître les doutes auxquels donnent lieu certaines lois du *Canada* en ce qui concerne les offenses qui ne sont pas entièrement commises sur son territoire."

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le jeaugeage et l'enregistrement des navires," a été lu la troisième fois.

L'honorable *M. Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable *M. Campbell*,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 2, ligne 8, retranchez depuis " enregistrement " jusqu'à " il " ligne 24.

Page 2, ligne 26, après " qu'autant " insérez : " que le certificat aura été remis ou."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative!

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre quarante-deux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux capitaines et aux seconds de navire, et à l'enregistrement des matelots."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Anderson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits punissables par voie d'acte d'accusation."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité sur le bill intitulé : " Acte concernant les offenses contre la personne."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit ordre soit rayé et que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 4 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie.</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Anderson</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchestay, A. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Samborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mc Donald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman)</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Tessier* ; de *Thomas Pye* et autres, du district de *Gaspé* ; et de *James E. Hadly* et autres, marchands et capitaines de navires mouillés dans le port et le havre d'*Amherst, Îles de la Madeleine.*

Par l'honorable M. *Ross* ; d'*Edouard Lewis Montizambert*, de la cité de *Québec*, avocat.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de la banque d'*Ontario.*

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

D'*Alexis Langevin* et autres, du comté de *Richelieu* ; demandant que le droit sur le tabac canadien soit aboli.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été revoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 123, intitulé : Acte pour incorporer les Pilotes pour le havre de *Québec* et " au-dessous," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, lignes 20 et 21, retranchez : " causes actuellement pendantes " et insérez : " obligations nées avant la passation du présent acte."

Page 1, ligne 26, après " bâtiments " insérez : " et tout tel pilote qui refusera ou négligera de piloter quand il aura été ainsi choisi, sera passible de la même peine que celle portée par la trente-troisième clause du dit acte contre les pilotes qui refusent ou négligent de piloter à leur tour, laquelle sera recouvrable de la même manière."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte concernant " les offenses contre la personne."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Après débats.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Tessier*,

De retrancher " lu la troisième fois " et d'insérer " renvoyé de nouveau à un comité général avec instructions de l'amender en retranchant les clauses qui donnent un pouvoir " discrétionnaire aux juges d'infliger la peine du fouet."

Et après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Anderson,
Armand,
Blake,
Bureau,

Chaffers,
Cormier,
Duchesnay, A. J.,
Leonard,

Mc Clelan,
Mc Cully,
Malhiot,
Reesor,

Sanborn,
Tessier,
Wilmot.—15.

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins,
Allan,

Dever,
Dickson,

Holmes,
Kenny,

Mitchell,
Odell,

<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark.—33.</i>
<i>Chapais,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale,

L'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

De retrancher "lu la troisième fois" et d'insérer "amendé en retranchant de la " 57ème clause les mots " et si c'est une personne du sexe masculin âgé de moins de " seize ans avec ou sans la peine du fouet."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la version anglaise du dit bill soit amendée comme suit :

Page 4, ligne 21, retranchez " cinq " et insérez " trois ".

Page 10, ligne 30, retranchez depuis " et " jusqu'à " avec " ligne 31ème.

La question étant de nouveau mise sur la motion principale, savoir: " que le dit bill soit " maintenant lu la troisième fois."

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ritchie*,

De retrancher " la troisième fois " et d'insérer " renvoyé de nouveau à un comité " général avec instructions de substituer à la peine de mort pour viol, l'emprisonnement à " vie pour un espace de temps moindre à la discrétion de la cour."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilnot.—20.</i>

Les honorables Messieurs

NON-CONTENTS :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark.—29.</i>
<i>Chapais,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Le dit bill, tel qu'amendé, étant lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Six heures ayant sonné, le Président a quitté le fauteuil pour y reprendre sa place à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du sixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *McCully*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont suspendu de *Clifton*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Tessier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill en dernier lieu mentionné.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour prolonger et amender " la charte de la banque Nationale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire disparaître les doutes auxquels donnent lieu certaines lois du *Canada* en ce qui concerne " les offenses qui ne sont pas entièrement commises sur son territoire."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pourvoyant à " l'émancipation graduelle des sauvages, à la meilleure administration des affaires des " sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre quarante-deux."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux capitaines et aux seconds de navires et à l'engagement des " matelots."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits punissables par voie d'acte d'accusation."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

JOHN YOUNG.

Son Excellence le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat, copie des procès-verbaux d'une conférence tenue entre un comité du conseil privé du *Canada* et certains délégués de la colonie de *Terreneuve* sur la question de l'union de cette colonie avec la Puissance du *Canada*, et des résolutions adoptées par eux sur les bases de cette union, aussi copie d'un procès-verbal du conseil privé du *Canada* approuvé ce jour par Son Excellence ; et copie d'un procès-verbal du conseil privé du *Canada*, du 4 du courant, relatif à certains arrangements ayant pour but l'admission de la colonie de l'île du *Prince-Edouard* dans la Puissance du *Canada*.

Hôtel du Gouvernement, 4 juin 1869.

(Pour les pièces, voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE, 4 juin 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé que des avis suffisants en ont été donnés, savoir :

D'*Edmund Plunkett*, de la cité de *Montréal* ; demandant un brevet d'invention pour la fabrication des clous ; et d'*Edward Schultz*, de la cité de *Montréal* ; demandant un brevet d'invention pour la fonte des métaux au moyen de la pression.

Votre comité a examiné la pétition de *William Wagner*, de la cité de *Montréal* ; demandant un brevet d'invention comme cessionnaire de *William M. Lyon*, pour le perfectionnement du " procédé *Ellerhausen*" ou la conversion du fer fondu en fer malléable, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis ; mais votre comité recommande que la 51e règle soit suspendue dans ce cas, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la banque Royale Canadienne ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender sa charte et prolonger, s'il est nécessaire, le délai dans lequel doivent se faire les paiements en espèces, et pour permettre, s'il est néces-

saire, la fusion de la dite banque avec toute autre banque et pour d'autres objets, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis; votre comité recommande, cependant, que la 51e règle soit suspendue, vu que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été

Ordonné, que la cinquante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *William Wagner*, de la cité de *Montréal*; et à celle de la banque Royale Canadienne.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été

Ordonné, que la pétition d'*Edward Lewis Montizambert*, présentée ce jour, soit renvoyée au comité chargé d'examiner les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session et de faire rapport sur iceux.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 7 Juin, 1869.

Les Membres présents sont:

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mc Donald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Sked,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilnot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>		

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Allan; de *James Swift* et autres, de la cité de *Kingston*, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *James White* et autres, de la province du *Nouveau-Brunswick* ; de *H. Gillespie* et autres, de la ville de *St. Jean*, dans la province de *Québec* ; d'*Aaron Magoon* et autres, de *Magoon's Point*, dans la province de *Québec* ; d'*Henry Aylmer* et autres, du township de *Melbourne* ; et de *Charles E. Kennedy* et autres, du comté de *Stanstead* ; demandant séparément la passation d'une loi concernant les brevets d'invention semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement, sans égard à sa nationalité ou à sa résidence.

De la compagnie du pont suspendu de *Cliston* ; demandant que les pouvoirs qui lui sont accordés par le chap. 82 des statuts du *Canada* à l'effet d'acheter des terres soient augmentés, et que la cinquième section du dit acte soit amendé.

De la banque de *Québec* ; demandant un acte pour renouveler sa charte pendant la durée de vingt-cinq ans, d'après les conditions de l'acte de la province du *Canada* passé en l'année 1858, chp. 127, à l'exception du proviso qui précède la dernière clause du dit acte.

De *Louis Fournier* et autres, du comté de *Gaspé* ; demandant la confection d'un chemin depuis *Ste. Anne des Monts* à la *Rivière au Renard*, le long du *Golfe St. Laurent*.

D'*Edward C. Bowen*, de la ville de *Sherbrooke* ; demandant l'émanation d'un brevet d'invention en sa faveur pour un procédé à l'effet d'extraire de la teinture de certaines plantes et de certains arbres.

De la banque des Townships de l'Est ; demandant que sa charte soit renouvelée.

De *R. H. Russell* et autres ; demandant qu'on leur permette de réimprimer, sous certaines conditions, des ouvrages d'auteurs anglais en *Canada*.

De *R. P. LaBatt* et autres, de la ville de *Prescott* ; demandant que dans aucune législation au sujet des banques il ne soit pas fait de changement radical au système de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faire disparaître les doutes auxquels donnent lieu certaines lois du *Canada*, en ce qui concerne les offenses qui ne sont pas entièrement commises sur son territoire," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages, et à l'extention des dispositions de l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre " quarante-deux."

L'honorable *M. Campbell* a proposé, secondé par l'honorable *M. Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux capitaines et aux seconds de navires et à l'engagement des " matelots."

L'honorable *M. Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable *M. Campbell*,

Que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif à l'immigration et aux immigrants," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour permettre aux porteurs des actions privilégiées de la compagnie du " grand chemin de fer Occidental de les convertir en actions ordinaires, à leur choix," et informer la Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre les réponses aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date respectivement du quatorzième, du dix-septième et du vingt-et-unième jours de mai dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial ou quelque gouvernement étranger ou quelque bureau d'inspection maritime, ayant trait à l'établissement d'un bureau canadien d'examineurs pour le classement des capitaines et des seconds de navires à voiles ;

Aussi, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement de la *Grande-Bretagne*, ou quelque gouvernement étranger ou des membres de chambres de commerce, au sujet de l'engagement des matelots, aussi copie de tout rapport des départements ou minutes en conseil sur le même sujet,

Et aussi, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des sommes dépensées sur le vaisseau du gouvernement, appelé le *Druide*, et pour son commandement, depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 1er mai 1869, distinguant les frais faits sur sa coque et sa nature de ceux d'équipement et de provisions, et indiquant aussi séparément le montant des gages et des dépenses diverses ; aussi, copie de toute correspondance relative aux changements de capitaines, et tous papiers ayant trait aux accidents ou avaries éprouvés par le dit vaisseau.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Chapais* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du treizième jour de mai dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre copie de toute la correspondance qui n'a pas déjà été mise devant cette Chambre, échangée entre le gouvernement du *Canada* et les gouvernements provinciaux relativement à l'immigration ; de toutes les instructions données par le département de l'agriculture aux agents qui sont employés en *Europe* à encourager l'immigration vers le *Canada* ; et, enfin, de toutes instructions du dit département aux agents chargés en *Canada* de préparer des abris, des secours et des renseignements pour les immigrants qui ont l'intention de s'établir dans ce pays.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Ordonné, que toutes les dites réponses aux adresses soient renvoyées au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le larcin et les autres offenses de " même nature.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McDonald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 9, ligne 45, après " solitaire " insérez " pourvu que personne ne soit réputée " coupable d'offense pour avoir pris, dans un but d'exploitation ou d'expérience scientifique " quelq' échantillon de minerai ou minéral dans un terrain non enclos et non occupé ni " exploité comme mine, carrière ou fouille."

Page 10, ligne 14, après " solitaire " insérez les clauses A, B, C, D, E, F.

CLAUSE A.

" Quiconque (n'étant point le propriétaire ou l'agent de placers alors en exploitation, " et sans y être autorisé par un écrit du Commissaire ou de l'Assistant-Commissaire des " mines d'un district, ou par l'agent de la division aurifère ou par un inspecteur ou autre " officier compétent désigné à cette fin dans tout acte relatif aux mines, en vigueur dans " l'une des provinces du *Canada*,) vend ou achète (si ce n'est à ou de tel propriétaire " ou personne autorisée,) du quartz aurifère, de l'or ou de l'argent fondu dans le rayon de " trois milles d'un district aurifère ou district de mines ou division aurifère, est coupable " de délit, et sera passible d'incarcération dans toute prison ou lieu de détention, autre que " le Pénitencier, pour un terme de moins de deux ans, avec ou sans travaux forcés et avec " ou sans réclusion solitaire."

CLAUSE B.

" Quiconque achète de l'or dans du quartz ou de l'or ou de l'argent fondu ou non " fondu, ou de l'or ou de l'argent non autrement ouvré de la valeur d'une piastre ou plus " (si ce n'est de tel propriétaire ou personne autorisée, tel que mentionné dans la dernière " section précédente,) et ne passe pas alors un acte par écrit en triplicata, énonçant le " temps et le lieu de l'achat, la quantité, la qualité et la valeur de l'or ou de l'argent " ainsi acheté et le nom de la personne ou des personnes qui l'ont vendu, et ne le dépose " pas au bureau du Commissaire ou de l'Assistant-Commissaire des mines le plus voisin du " district ou de l'agent de la division aurifère, ou de quelq' inspecteur ou autre officier " compétent désigné à cette fin dans tout acte en vigueur dans la Province où se fait l'achat " dans les vingt jours qui suivront celui du dit achat, est coupable de délit et sera passible " de toute amende qui n'excédera par le double de la valeur de l'or ou de l'argent acheté " et d'incarcération dans toute prison ou lieu de détention, autre que le Pénitencier, pour " un terme de pas moins de deux ans, avec ou sans réclusion solitaire ou avec ou sans " travaux forcés."

CLAUSE C.

" Sur plainte par écrit devant un juge paix du comté, district ou lieu, par une per- " sonne intéressée dans un placer, déclarant que de l'or extrait des mines ou du quartz " aurifère ou de l'argent extrait des mines ou non ouvré, ou du minerai d'argent, est il " légalement déposé quelque part ou en la possession de quelque personne contrairement à " la loi, le dit juge pourra lancer un mandat de perquisition général, comme dans le cas " d'effets volés, comprenant tous les lieux et toutes les personnes nommées dans la dite

“plainte, et si la perquisition fait découvrir de l’or ou du quartz aurifère ou de l’argent ou du minéral d’argent ainsi illégalement déposé ou possédé, le juge de paix rendra tel ordre qu’il croira juste pour le faire restituer au propriétaire légitime.

CLAUSE D.

“La décision du dit juge de paix sera sujette à appel comme dans les cas ordinaires de convictions sommaires ; mais avant que l’appel ne soit accordé, l’appelant devra donner cautions en la manière voulue par la loi dans les cas d’appel de convictions sommaires, jusqu’à concurrence de la valeur de l’or ou autre objet susdit, de poursuivre l’appel à la prochaine session de la Cour qui aura juridiction sur l’affaire, et de payer les frais d’appel si la décision est rendue contre lui, et si c’est le défendeur qui appelle, de payer l’amende que la Cour pourra imposer avec les dépens.”

CLAUSE E.

“Lorsque de l’or ou de l’argent fondu ou du quartz aurifère, ou de l’or ou de l’argent non fondu ou non autrement ouvré sera trouvé en la possession de quelque ouvrier, travailleur ou journalier régulièrement employé aux travaux d’exploitation d’une mine, contrairement aux dispositions de quelque loi à ce sujet, cette possession constituera *prima facie* la preuve que ces choses ont été volées par lui.”

CLAUSE F.

“Dans toute acte d’accusation porté sous l’empire des cinq dernières sections, il suffira d’attribuer le droit de propriété à la Reine ou à quelque personne ou corporation par différents chefs énoncés dans l’acte d’accusation, et toute différence dans le dernier cas, entre l’énoncé de l’acte d’accusation et la preuve produite, pourra être amendé lors du procès, et si l’on ne trouve point quel est le propriétaire, l’acte d’accusation pourra être amendé en attribuant le droit de propriété à la Reine.”

Page 23, ligne 42. Après “marchandises,” insérez clause G.

CLAUSE G.

“Tout meunier, garde-magasin, facteur, agent ou autre personne qui après avoir donné ou après qu’un commis ou quelque personne à son emploi aura donné, à sa connaissance, un reçu, certificat ou reconnaissance énonçant que des grains, bois de construction ou autres marchandises ou effets qui peuvent être employés aux fins de l’acte passé dans la trente-unième année du règne de Sa Majesté, intitulé : “Acte concernant les Banques,” ont été reçus par lui dans un moulin, magasin, navire, chantier ou autre lieu,—ou toute personne qui après avoir obtenu un tel reçu, certificat ou reconnaissance, et après l’avoir endossé ou transporté à quelque banque ou personne, ensuite et sans le consentement par écrit du porteur ou de celui en faveur de qui l’endossement est fait, ou la production et délivrance du reçu, certificat ou reconnaissance, aliène, de propos délibéré les dits grains, bois de construction, marchandises ou effets, ou s’en désaisit, ou ne les délivre point au porteur du dit reçu, certificat ou reconnaissance ou à celui en faveur de qui l’endossement est fait, est coupable de délit, et sera passible de l’emprisonnement au Pénitencier pour un terme de pas plus trois ans, ou dans toute autre prison ou lieu de détention pour un terme de moins de deux ans, mais de pas moins d’un an ; pourvu que rien dans la présente section n’empêche que le délinquant ne soit mis en accusation et puni pour larcin au lieu de l’être pour délit, si, comme dépositaire, son offense équivaut au larcin.”

Page 24, ligne 10. Après “solitaire” insérez clause H.

CLAUSE H.

“Quiconque, dans quelque but ou intention que ce soit, prétend ou allègue injustement, avec mensonge délibéré, qu’il a mis et expédié ou fait mettre et expédier dans une lettre déposée à la poste quelque argent, valeur ou objet, que de fait il n’a pas ainsi mis et expédié ou fait mettre et expédier en icelle, est coupable de délit, et sera passible de la même peine que s’il eut obtenu l’argent, la valeur ou l’objet susdit au moyen de faux prétextes ; et il ne sera pas nécessaire d’alléguer dans l’acte d’accusation ni de prouver au procès que la chose a été faite avec intention de fraude.”

Page 28, ligne 7. Après " offense " insérez clause I.

CLAUSE I.

" Quiconque, de propos délibéré et illégalement, cache ou s'approprie des bois de construction, mâts, espars, billots de sciage, ou autres bois à œuvrer qui, emportés à la dérive dans une rivière ou sur un lac, sont ainsi trouvés à la dérive dans cette rivière ou sur ce lac, ou jetés à terre sur le rivage ou la grève de cette rivière ou de ce lac, ou de propos délibéré et illégalement efface ou ajoute quelque marque ou chiffre sur les dits bois, ou y fait une marque fausse et contrefaite, ou refuse de les délivrer au propriétaire, légitime ou à la personne qui en a la charge pour le dit propriétaire, est coupable de délit punissable de la même manière que le simple larcin."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits punissables par voie d'acte d'accusation," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Mc Crea* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant le mode de juger et punir les jeunes délinquants."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Chapais* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 8 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lestie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Creu,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chafers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Skead* ; d'*Edward Crombie* et autres, de la ville de *Pembroke* ; et d'*Allan Fraser* et autres, du township de *Fitzroy*, dans le comté de *Carleton, Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; d'*Edward Jackson* et autres.

Par l'honorable M. *Allan* ; de la compagnie d'assurance *Britannique Américaine*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de *D. Ford Jones* et autres, de *Gananoque, Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Richard White* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *Thomas Pye* et autres, du district de *Gaspé* ; demandant que le Sénat ordonne de souscrire à un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage publié par le dit *Thomas Pye*, intitulé : " *Canadian Scenery, District de Gaspé.*"

De *James E. Hadley* et autres, marchands et capitaines de navires mouillés dans le havre d'*Amherst, Iles de la Madeleine* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour enlever certaines obstructions à l'entrée du havre d'*Amherst*.

De la banque d'*Ontario* ; demandant un acte pour continuer sa charte, et pour donner le pouvoir aux directeurs de la dite banque de transférer leur bureau principal ou siège d'affaire à tel endroit dans les provinces de *Québec* ou d'*Ontario*, qu'ils choisiront avec le consentement de la majorité des actionnaires.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " *Acte pour incorporer la compagnie Canadienne et Européenne de télégraphe,*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 27. Après "*St. Laurent*" insérez " sur lesquels la loi d'une province de la Puissance n'a pas encore donné le droit exclusif d'exploiter une ligne de télégraphe."

Page 6, ligne 38. Après " Acte " insérez : " et toutes les fois que et dans tous les lieux où le dit télégraphe passera à travers un bois, on pourra abattre les arbres et taillis sur une largeur de cinquante pieds, de chaque côté du dit télégraphe."

Page 6, ligne 44. Après " détériorés " insérez : " ou des bois dans lesquels il sera abattu des arbres ou taillis."

Page 6, ligne 46. Retranchez depuis " Acte " jusqu'à la fin de la clause, et insérez : " Pourvu toujours que la dite compagnie n'abatte ni ne mutile aucun arbre planté ou laissé sur pied pour l'ombrage ou comme ornement, ni des arbres fruitiers, à moins que la chose ne soit nécessaire pour la construction, l'exploitation ou la sûreté de sa ligne."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits punissables par voie d'acte d'accusation," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du sixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour faire disparaître les doutes auxquels donnent lieu certaines lois du *Canada*, en ce qui concerne les offenses qui ne sont pas entièrement commises sur son territoire."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Locke* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre quarante-deux."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hazen* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 18, après " conviction " insérez : " et faire exécuter la sentence prononcée."

Page 4, ligne 3, après " couronne " insérez : " pour le bénéfice de la nation, tribu ou peuplade à laquelle lui, son père ou sa mère appartenait."

Page 4, ligne 7, après " couronne " insérez : " pour le bénéfice de la nation, tribu ou peuplade à laquelle lui, son père ou sa mère appartenait."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à l'immigration et aux immigrants," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le mode de juger et punir les jeunes délinquants " a été lu la seconde fois."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Anderson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sked,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la chambre de commerce de *London*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *James Swift* et autres, de la cité de *Kingston* ; demandant que l'on applique au *Canada*, autant que la chose sera praticable, les dispositions de l'acte de la marine marchande de 1854, 1855 et 1862, et de plus que l'on établisse un système qui permette de pourvoir aux besoins des matelots malades et invalides et à l'entretien de leurs veuves et enfants.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, et faire rapport sur ceux pour la présente session, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 9 juin 1869.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et faire rapport sur ceux pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a examiné les comptes du greffier de votre honorable Chambre depuis le premier jour de juillet 1867 jusqu'au trente-et-unième jour de mai 1869. Il a confronté les comptes aux pièces justificatives et les a trouvés conformes.

Votre comité a constaté que la balance entre les mains du greffier, à cette dernière date, était de soixante-et-un mille huit cent cinquante-quatre piastres et quarante-cinq centins (\$61,854.45),

Sur le renvoi qui a été fait à votre comité d'une pétition d'*Edward Lewis Montizambert*, votre comité fait rapport que les arrangements pour mettre à la charge de la ci-devant province du *Canada* les allocations de retraite des officiers du conseil législatif de la dite ci-devant province ayant été arrêtés et clos, et votre comité ne voulant pas ouvrir de nouveau la question des appointements, votre comité ne peut recommander d'accorder la demande exprimée dans cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président..

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été,

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
8 juin, 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la banque de *Québec*, demandant que sa charte soit renouvelée pour vingt-cinq ans, aux conditions mentionnées dans l'acte de la province du *Canada*, ch. 127, de 1858, à l'exception de l'avant-dernier proviso de la troisième clause du dit acte, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du pont suspendu de *Clifton*, demandant que l'on étende le pouvoir que lui donne l'acte 31 Vict. ch. 82, des statuts du *Canada*, d'acquérir des terrains et que l'on amende la cinquième clause du dit acte, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la banque des Cantons de l'Est, demandant que sa charte soit prolongée, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis ; votre comité recommande, cependant, que la cinquante-et-unième règle soit suspendue dans ce cas, vu que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné, que la cinquante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la banque des Townships de l'Est.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour prolonger et amender la charte de la banque Nationale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, du comité auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *George W. Jones*," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit regu, et

il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
9 juin 1869.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *George W. Jones*" a l'honneur de présenter son rapport :

Après avoir entendu le dit *George W. Jones*, et la défenderesse, son épouse, *Ann Catherine Jones*, par leurs avocats, et après avoir entendu les différents témoins produits par le dit *George W. Jones*, et examiné attentivement leurs dispositions, ainsi que les autres preuves apportées par le demandeur,—le comité est d'opinion que la femme contre laquelle est formée une demande en divorce devrait recevoir, au sujet du commerce adultère dont elle est accusée, un avis assez circonstancié pour qu'elle pût préparer sa défense ; et le comité trouve que, dans ce cas-ci, la pétition et le préambule du bill renvoyé à son examen, qui renferment toutes les informations communiquées à la défenderesse, ne font pas suffisamment connaître les circonstances sur lesquelles est fondée la demande, et notamment qu'ils ne contiennent aucune mention du lieu ni du temps où l'adultère allégué aurait été commis, d'où il suit que la vie conjugale de la défenderesse se trouve iucriminée tout entière, et qu'il a été presque impossible à la dite défenderesse de préparer sa justification ;

C'est pourquoi le comité demande humblement à cette Chambre de le décharger du soin de continuer l'examen du dit bill.

A. CAMPBELL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Tessier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie du rapport fait par M. *T. Trudeau*, député-ministre des travaux publics, et M. *Ross*, sur le havre de *Québec*, et une copie des instructions données à ces messieurs dans le cours de l'automne dernier, avec ensemble les pétitions et les mémoires qui ont donné lieu à ce rapport.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des sauvages, à la meilleure administration des affaires des sauvages et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre quarante-deux," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif aux " maladies contagieuses qui attaquent les animaux."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte relatif à l'immigration et aux immigrants."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Benson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le mode de juger et punir les jeunes "délinquants."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Simpson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les devoirs des "juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de garantie et d'assurance mutuelle sur la vie, dite "de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte 23 Victoria, chapitre 123, intitulé: "Acte pour incorporer les pilotes pour le havre de Québec et au-dessous."

Aussi le bill intitulé: "Acte concernant les offenses contre la personne."

Et aussi, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie Canadienne et Euro-péenne de télégraphe," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 10 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Crca,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCullij,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sandora,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glastier,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Hitchell,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Skead* ; de *Robert H. McGreevy* et autres, actionnaires de la banque Royale Canadienne, résidant dans la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'*Edward Crombie* et autres, de la ville de *Pembroke* ; et de *D. Ford Jones* et compagnie et autres, de *Gananoque* ; demandant que dans toute législation au sujet des banques il ne soit fait de changement radical au système de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

D'*Allan Fraser* et autres, du *Township de Fitzroy*, dans le comté de *Carleton* ; demandant à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur égale à celle du chenal principal, et approprié au volume des eaux supérieures.

D'*Edward Jackson* et autres ; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement, sans égard à sa nationalité ou à sa résidence, mais en exigeant dans tous les cas que l'invention soit établie et mise en opération continue dans la Puissance.

De la compagnie d'assurance *Britannique Américaine* ; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De *Richard White* et autres ; demandant qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en *Canada*.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du cinquième jour de mai dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé des frais d'entretien des édifices du Parlement et des Départements à *Ottawa*, depuis le 30 juin 1867 jusqu'au 30 juin 1868, y compris les salaires du surintendant, des employés et gardiens en charge, avec indication détaillée de toutes les dépenses faites pour installations, changements, nivellement des terrains, éclairage, chauffage, ventilation, ameublement et de toutes autres dépenses encourues pour les dits édifices publics ou leur entretien.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et faire rapport sur iceux pour la présente session.

L'honorable M. *Seymour* a proposé, secondé par l'honorable M. *Dickson*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après de courts débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *George W. Jones*,"

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif aux " maladies contagieuses qui attaquent les animaux."

L'honorable M. *Chapais* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du Pont international," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un " *Victoria*, chapitre quarante-deux," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant les brevets d'invention," et informer cette Chambre que les Com-

munes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1. Dans la 3e ligne de la 3e clause, biffez depuis "Acte" jusqu'à "et" dans la 6e ligne de la même clause, et insérez : "et il en sera donné avis dans la *Gazette du Canada*."

Page 2, ligne 8. Biffez "en l'absence de celui-ci."

" " " 17. Biffez depuis "pays" jusqu'à "dans."

" " " 37. Après le premier "ou" ajoutez : "lorsque la loi lui permet d'affirmer au lieu de faire serment une."

" " " 50. Après "demande" ajoutez : "ainsi que le lieu ou les lieux en *Canada* dans lesquels il aura résidé, ou si sa demande est faite à titre de cessionnaire ou de représentant, dans lesquels aura résidé la personne dont il est le cessionnaire ou le représentant, pendant l'année de résidence voulue par le présent acte, ainsi que la durée de cette résidence à chacun de ces lieux."

" 3, Après la 17e clause insérez clause A.

CLAUSE A.—Tout tel brevet et tout arrêté de prolongation de brevet, avant d'être signé par le commissaire ou par quelqu'autre Membre du Conseil Privé, et revêtu du sceau susdit, sera examiné par le Ministre de la Justice, qui, s'il le trouve conforme à la loi, donnera un certificat de ce fait, et le dit brevet ou arrêté pourra alors être signé et scellé, et après avoir été dûment enregistré, profitera au titulaire et lui sera délivré.

Page 4, ligne 5. Après "brevet" insérez : et après le paiement de la taxe supplémentaire ci-après ordonnée."

" 5, " 50. Après "commencé," ajoutez : "et n'a pas ensuite continué," et retranchez : "et n'a pas mis"

" 6, " 41. Après "émettre," ajoutez : "après paiement des taxes exigibles."

" " " 42. Après "*Canada*" retranchez le reste de la clause et ajoutez : "sauf les dispositions de la dix-septième clause ; mais nul brevet ainsi émis ne comprendra plus que le reste de la durée exprimée au dit brevet provincial."

" " Après la clause 32e ajoutez les clauses B, C, D, E et F.

TARIF DES TAXES.

CLAUSE B.—Les demandes pour l'un des objets ci-dessous ne seront reçues qu'après paiement des droits suivants au Commissaire, savoir :

Demande de brevet pour cinq ans.....	\$20 00
Demande de prolongation de 5 à 10 ans.....	20 00
Demande de prolongation de 10 à 15.....	20 00
Dépôt d'un <i>caveau</i>	5 00
Demande d'enregistrement d'un jugement <i>pro tanto</i>	4 00
Demande d'enregistrement d'une cession.....	2 00
Demande d'addition du désaveu à un brevet.....	4 00
Demande d'expédition de brevet, y compris la spécification.....	4 00
Sur demande de ré-émission de brevet, après remise, et sur	

demande d'extension d'un brevet à tout le *Canada*, le droit sera, pour chaque année, à courir de la durée du dit brevet, de..... 4 00

Les copies officielles des documents qui ne sont pas mentionnés ci-dessus, seront délivrées aux prix suivants :

La première ou l'unique page d'une copie conforme..... \$0 50

Pour chaque cent mots en sus (les fractions au-dessous de cinquante non comptées, et celles au-dessous de cinquante comptées pour cent)..... 0 25

CLAUSE C.—“ Les personnes qui demanderont des copies de dessins auront à payer la somme que le Commissaire jugera raisonnable pour le temps et le travail que mettra à l'exécution de ces dessins l'officier du Département ou la personne employées à ce service.

CLAUSE D.—“ Ces droits seront pour solde de tous services exécutés sous l'empire du présent Acte, dans chaque cas, par le Commissaire ou les personnes attachées au bureau des brevets.

CLAUSE E.—“ Tous les droits reçus sous l'autorité du présent Acte seront remis au Receveur-Général et formeront partie du Fonds Consolidé du Revenu du *Canada*, excepté les sommes qui pourront être payées pour des copies de dessins lorsque celles-ci seront faites par des personnes non salariées par le bureau des brevets.

CLAUSE F.—“ Personne ne sera exempt du paiement de ces droits ; et aucun droit, une fois payé, ne sera remboursé à la personne qui l'aura payé, à moins :

1. “ Que l'invention ne soit pas susceptible d'être brevetée ;

2. “ Que la demande ne soit retirée ;

“ Et dans chaque cas de ce genre le Commissaire pourra rembourser la moitié du droit qui aura été payé ;

“ Et dans le cas de retrait, il faudra une nouvelle requête pour faire revivre la réclamation, comme si rien n'avait eu lieu.”

Page 7, ligne 3. Après “ Commissaire ” ajoutez “ après avoir reçu le droit ci-dessus prescrit.”

Page 7, ligne 6. Après “ *Caveat*,” ajoutez “ pourvu toujours que si quelqu'autre personne fait pour une invention ou découverte [une demande de Brevet à laquelle un “ *Caveat* porte obstacle en quoique ce soit, le Commissaire devra aussitôt envoyer par la poste un avis à la personne qui aura déposé le dit *Caveat*, et elle devra, dans les trois mois du jour de la mise à la poste de l'avis, en cas qu'elle veuille se prévaloir du *Caveat*, présenter une Pétition et remplir les autres formalités nécessaires pour les demandes de Brevet ; et si le Commissaire est d'avis qu'il y a concours de demandes, on procédera en tous points de la même manière que le prescrit le présent Acte pour le cas de demandes concurrentes ; mais si la personne qui aura déposé un *Caveat* n'a pas, dans les quatre ans du jour de ce dépôt, formulé une demande de Brevet, le *Caveat* deviendra nul.”

Page 7, ligne 46. Après “ Breveté,” ajoutez “ en payant les droits ci-dessus prescrits pour les expéditions des documents.”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.”

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Miller* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie "de garantie et d'assurance mutuelle sur la vie, dite de la Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné, que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir les rapports de comités permanents ou spéciaux concernant des bills privés expire aujourd'hui, savoir : jeudi, le dixième jour de juin 1869.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir les dits rapports de comités permanents ou spéciaux concernant des bills privés soit prolongé jusqu'au vingtième jour de juin courant.

L'honorable M. *McCrea* a proposé, secondé par l'honorable M. *Simpson*,

Que les honoraires payés au greffier lorsque la pétition de *George W. Jones* a été présentée, demandant un acte pour dissoudre son mariage d'avec *Anne Catherine Martin*, soient remis au pétitionnaire, pourvu que tous les frais soient payés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Allan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Que les honoraires payés au greffier par la compagnie du pont suspendu de *Clifton* soient remboursés, pourvu que tous les frais soient payés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, la Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 11 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Renauld,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Lestic,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Creu,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsforā,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Wilmot* ; du recteur, des syndics et du comité paroissial de l'église de *St. Judes*, dans la paroisse de *Victoria*, cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :—

De la chambre de commerce de *London* ; demandant que dans toute législation au sujet des banques il ne soit fait de changement radical au système de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
11 Juin 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la banque d'*Ontario*, demandant un acte pour continuer sa charte et autoriser ses directeurs à transférer son principal bureau ou siège d'affaires à tel lieu, en *Québec* ou en *Ontario*, qu'ils pourront déterminer, sauf l'approbation de la majorité des actionnaires ; et il a constaté que l'avis qui a été donné de cette pétition est suffisant.

Votre comité a examiné aussi la pétition de la compagnie d'assurance *Britannique Américaine*, demandant à amender sa charte, et a constaté qu'il n'en a pas été donné avis ;

mais votre comité recommande de suspendre, dans ce cas-ci, la règle 51e, vu que, comme comité des bills privés, il pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie d'assurance Britannique Américaine.

L'honorable M. *Allan* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte passé par la législature de la ci-devant province du *Haut-Canada*," et intitulé : " Acte pour incorporer certaine compagnie sous les nom et raison de compagnie " Britannique Américaine d'Assurance contre l'incendio et sur la vie."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité spécial des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
10 juin 1869.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement demande la permission de présenter son septième rapport comme suit :—

Le Comité prend la liberté de recommander que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse—Etat indiquant les permis accordés aux pêcheurs américains pour pêcher dans les eaux de la Puissance, et les noms des navires, etc.

Réponse à une adresse—Correspondance entre le département des douanes et des officiers stationnés sur la frontière au sujet de la saisie de navires étrangers ; aussi, demandant les mémoires ou lettres adressés au département et les ordres en conseil sur ce sujet.

Réponse à une adresse—Correspondance et dépêches entre le gouvernement du *Canada* et celui de la *Grande-Bretagne*, le Cabinet de *Washington* ou l'ambassadeur anglais à *Washington*, au sujet du renouvellement du *Traité de Réciprocité*.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes—Liste des ingénieurs et autres employés sur le chemin de fer Intercolonial, indiquant la date de leur nomination, les sections sur lesquels ils sont employés, et la province où ils résidaient quand ils ont été nommés.

Réponse à une adresse—Etat indiquant le bois équarri, etc., expédié aux *Etats-Unis* des Provinces de la Puissance.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes—Etat indiquant les noms des officiers du service civil qui ont reçu des allocations en sus de leurs salaires pour services spéciaux, le montant de leurs salaires et celui des allocations qui leur ont été ainsi payées.

Réponse supplémentaire à une adresse—Relative aux explorations des routes du chemin de fer Intercolonial, avec les ordres en conseil, etc., (comme Documents de la Session seulement).

Réponse à une adresse—Correspondance, ordres en conseil, etc., touchant les réclamations du gouvernement contre *James Beaty*, écr., ou la compagnie des chemins d'*York*, ou touchant les réclamations de *M. Beaty* ou de la compagnie contre le gouvernement (pour distribution seulement).

Le Comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse—Papiers relatifs à l'accusation, poursuite et condamnation du Révérend *John McMahon*, prêtre catholique, après l'invasion des fœniens dans le comté de *Welland*, Province d'*Ontario*, le 2 juin 1866.

Réponse à une adresse—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui du *Nouveau-Brunswick* au sujet des subventions pourvues par l'acte de 1864, pour la construction de chemins de fer dans le *Nouveau-Brunswick*, etc.

Réponse à une adresse—Correspondance entre le département des travaux publics et l'ingénieur du canal *St. Pierre*.

Réponse à une adresse—Correspondance au sujet des explorations des différentes routes du chemin de fer Intercolonial.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain. L'honorable M. *Sanborn*, du dit comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ, 10 Juin 1869.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de présenter son huitième rapport, lequel est comme suit :

Le sixième rapport du comité conjoint des impressions ayant été renvoyé à ce comité par la Chambre des Communes avec recommandation d'accepter la plus basse soumission, et le Sénat ayant rayé de l'ordre du jour l'item ayant pour objet l'adoption du dit rapport sans faire de recommandation au comité, ce comité considère comme étant dans l'intérêt du public de faire rapport comme suit :

Le comité conjoint des impressions a été nommé pour administrer les affaires se rattachant aux impressions du Parlement, et dans l'accomplissement de ce devoir il a recommandé qu'il fût demandé des soumissions pour l'exécution des divers services, et cette recommandation a été adoptée par les deux Chambres. Le comité, en conséquence, a demandé des soumissions par la voie des journaux en se réservant le droit de ne point accepter les plus basses. Les deux plus basses soumissions étaient celle de M. *I. B. Taylor*, d'Ottawa, et celle de MM. *Hunter, Rose et Cie*, les entrepreneurs actuels. Celle de M. *Taylor* était de \$1,775.99 plus basse que celle de MM. *Hunter, Rose et Cie*.

Le comité, après avoir examiné avec soin la soumission de M. *Taylor*, a trouvé qu'elle était, pour certains items, au-dessous de ce que l'on paie par jour aux compagnons imprimeurs, et pour certains autres tellement au-dessous de ce qu'elle aurait dû être, que le soumissionnaire ne pourrait exécuter l'ouvrage sans subir une perte évidente, et il en est venu à la conclusion de la rejeter.

En examinant la soumission de MM. *Hunter, Rose et Cie*, le comité a constaté que les prix par eux demandés pour certains items étaient évidemment au-dessous de ce qu'ils coûteraient, mais que pour certains autres ils étaient assez élevés pour contrebalancer les pertes; de sorte qu'il pouvait raisonnablement s'attendre à ce que l'ouvrage pût être fait par eux d'une manière satisfaisante pour le Parlement et pour eux-mêmes. Pour cette raison, et parce que ces messieurs ont rempli leur devoir d'une manière irréprochable depuis neuf ans qu'ils ont le contrat, et qu'ils ont, pendant ce temps, acquis une grande expérience, laquelle est pour le Parlement une autre garantie, et la meilleure possible, attendu qu'ayant une parfaite connaissance de ce que l'on peut exiger d'eux, ils sont plus en état de bien remplir leur contrat, le comité recommanda que leur soumission fut acceptée, la considérant la plus sûre et en fin de compte la moins coûteuse. Et vu que, durant la session de 1859, le comité conjoint des impressions du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la ci-devant province du Canada rejeta la soumission la plus basse, qui était de \$3,000 au-dessous de celle qu'il recommanda, et que son rapport lui fut renvoyé avec instruction de soumettre les calculs sur lesquels était basée sa recommandation; vu que sur ce, le comité fit simplement rapport des calculs et des noms des divers soumissionnaires, laissant à la Législature la responsabilité de faire son choix; que la Législature fit le choix du plus bas soumissionnaire; que celui-ci tomba en déconfiture dans le cours de la même année, et qu'il en résulta un trouble et une grande perte d'argent pour le Parlement, bien que les cautions fournies par ce soumissionnaire fussent les meilleures possibles, le comité prend maintenant respectueusement la liberté de faire rapport des noms des soumissionnaires et des sommes totales des calculs relatifs à chacun d'eux, laissant au Parlement la responsabilité du choix, c'est à savoir :—

<i>I. B. Taylor</i>	\$14,696 76
<i>Hunter, Rose et Cie</i>	16,472 75

<i>Robertson et Cooke</i>	21,018 64½
<i>Anne Lovell</i>	21,531 75½
<i>James Cotton</i>	22,698 23
<i>E. A. Taylor et Cie</i>	26,698 21

Le comité ayant reçu une lettre de MM. *Hunter, Rose et Cie*, demandant qu'il leur soit permis de retirer leur soumission pour la fourniture du papier, recommande que cette permission leur soit accordée, et que la soumission de M. *James Barber* soit acceptée à la place.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON.

Président.

Procès-verbal des délibérations du Comité.

CHAMBRE DE COMITE,
10 Juin 1869.

Le comité se réunit.

PRESENTS :

Les honorables MM. *Anderson,*
Bureau,
Burnham,
Dumouchel,
Odell,
Olivier,
Reesor,
Sanborn,
Simpson,

MM. *Beaty,*
Bellerose,
Bowell,
Brousseau,
Ferguson,
Mackenzie,
Stephenson,
Young.

L'honorable M. *Simpson* au fauteuil.

Le greffier donne lecture de l'ordre de renvoi suivant de la Chambre des Communes.

LUNDI, 7 Juin 1869.

Ordonné, Que le sixième rapport du comité-conjoint des impressions des deux Chambres soit renvoyé au dit comité avec instruction de l'amender en recommandant l'acceptation par cette Chambre de la soumission de *I. B. Taylor* pour les impressions, cette soumission étant, par année, de \$1,775.99 la plus basse ; pour les cinq années de la durée du contrat, de \$8,879.95 la plus basse ; et si le contrat était continué pendant dix ans, de \$17,759.90 la plus basse ; pourvu toutefois que le dit *I. B. Taylor* se procure des cautions acceptables, conformément aux conditions énoncées dans la formule de soumissions imprimée qui a été fournie par le comité conjoint des impressions.

Proposé par l'honorable M. *Sanborn*, secondé par M. *Bellerose*, qu'il soit—

Résolu,—Que le sixième rapport du comité conjoint des impressions ayant été renvoyé à ce comité par la Chambre des Communes avec recommandation d'accepter la plus basse soumission, et que le Sénat ayant rayé de l'ordre du jour l'item ayant pour objet l'adoption du dit rapport sans faire de recommandation au comité, ce comité considère comme étant dans l'intérêt du public de faire rapport comme suit :

Le comité conjoint des impressions a été nommé pour administrer les affaires se rattachant aux impressions du Parlement, et, dans l'accomplissement de ce devoir, il a recommandé qu'il fût demandé des soumissions pour l'exécution des divers services, et cette recommandation a été adoptée par la Chambre. Le comité, en conséquence, a demandé des soumissions par la voie des journaux, en se réservant le droit de ne point accepter les plus basses. Les deux plus basses soumissions étaient celle de M. *I. B. Taylor*, d'*Ottawa*, et celle de MM. *Hunter, Rose et Cie*, les entrepreneurs actuels. Celle de M. *Taylor* était de \$1,775.99 plus basse que celle de MM. *Hunter, Rose et Cie*. Le comité,—après avoir examiné avec soin la soumission de M. *Taylor*, et trouvé qu'elle était, pour certains items, au-dessous de ce que l'on paie par jour aux compagnons imprimeurs, et pour certains autres, tellement au-dessous de ce qu'elle aurait dû être que le soumissionnaire ne pourrait faire l'ouvrage sans subir une perte évidente,—en est venu à la conclusion de la rejeter.

En examinant la soumission de MM. *Hunter, Rose et Cie*, le comité a constaté que les prix par eux demandés pour certains items étaient évidemment au-dessous de ce

qu'ils coûteraient, mais que pour certains autres ils étaient assez élevés pour contrebalancer les pertes, de sorte qu'il pouvait raisonnablement s'attendre à ce que l'ouvrage pût être fait par eux d'une manière satisfaisante pour le Parlement et pour eux-mêmes. Pour cette raison, et parce que ces messieurs ont rempli leur devoir d'une manière irréprochable depuis neuf ans qu'ils ont le contrat, et qu'ils ont pendant ce temps acquis une grande expérience, laquelle est pour le Parlement une autre garantie, et la meilleure possible, attendu qu'ayant une parfaite connaissance de ce que l'on peut exiger d'eux, ils sont plus en état de bien remplir leur contrat, le comité recommanda que leur soumission fût acceptée, la considérant la plus sûre et en fin de compte la moins coûteuse. Et vu que, durant la session de 1859, le comité conjoint des impressions du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la ci-devant province du Canada rejeta la soumission la plus basse, qui était de \$3,000 au-dessous de celle qu'il recommanda, et que son rapport lui fut renvoyé avec instruction de soumettre les calculs sur lesquels était basée sa recommandation; vu que sur ce le comité fit simplement rapport des calculs et des noms des divers soumissionnaires, laissant à la Législature la responsabilité de faire son choix; que la Législature fit le choix du plus bas soumissionnaire; que celui-ci tomba en déconfiture dans le cours de la même année, et qu'il en résulta du trouble et une grande perte d'argent pour le Parlement, bien que les cautions fournies par ce soumissionnaire fussent les meilleures possibles, —le comité prend maintenant respectueusement la liberté de faire rapport des noms des soumissionnaires et des sommes totales des calculs relatifs à chacun d'eux, laissant au Parlement la responsabilité du choix.

<i>I. B. Taylor</i>	\$14,696 76
<i>Hunter, Rose et Cie</i>	16,472 75
<i>Robertson et Cooke</i>	21,018 64½
<i>Anne Lovell</i>	21,531 75½
<i>James Cotton</i>	22,693 25
<i>E. A. Taylor et Cie</i>	26,698 21

M. *Bowell* propose en amendement, secondé par M. *Stephenson*,

Que la recommandation, faite à ce comité par la Chambre des Communes, de substituer, pour le contrat des impressions, le nom de M. *I. B. Taylor* à la place de ceux de MM. *Hunter, Rose et Cie*, dans le sixième rapport du comité conjoint des impressions, et de faire rapport sur ce sujet au Parlement, soit adoptée.

Et cet amendement étant mis aux voix, le comité se divise comme suit :

<i>Pour :</i>	<i>Contre :</i>
Les honorables MM. <i>Anderson,</i> <i>Burnham,</i>	Les honorables MM. <i>Bureau,</i> <i>Dumouchel,</i>
MM. <i>Beaty,</i> <i>Bowell,</i> <i>Ferguson,</i> <i>Stephenson</i> .—6.	<i>Odell,</i> <i>Olivier,</i> <i>Reesor,</i> <i>Sanborn,</i> MM. <i>Bellerose,</i> <i>Brousseau,</i> <i>Mackenzie,</i> <i>Young</i> .—10

Ainsi, la question est résolue négativement.

La motion principale étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

<i>Pour :</i>	<i>Contre :</i>
Les honorables MM. <i>Bureau,</i> <i>Dumouchel,</i> <i>Olivier,</i> <i>Reesor,</i> <i>Sanborn,</i>	Les honorables MM. <i>Anderson,</i> <i>Burnham,</i> <i>Odell,</i>
MM. <i>Bellerose,</i> <i>Brousseau,</i> <i>Mackenzie,</i> <i>Young</i> .—9.	MM. <i>Beaty</i> <i>Bowell,</i> <i>Ferguson,</i> <i>Stephenson</i> .—7.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le greffier soumet la lettre suivante, avec son incluse, transmise par MM. *Hunter, Rose et Cie*, et la lecture en est faite, savoir :

Ottawa, 9 Juin 1869.

MONSIEUR,—Nous demandons respectueusement au comité conjoint des impressions de nous permettre de retirer notre soumission pour la fourniture du papier. La lettre ci-incluse que nous venons de recevoir de notre correspondant de Londres, refusant de confirmer l'arrangement verbal que nous avons conclu avec M. *Thompson*, sera, nous l'espérons, considérée comme nous justifiant de ne point accepter le contrat que le comité nous a accordé à peu près à l'unanimité.

Nous sommes, Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.

Henry Hartney, Ecr.,
Greff. Com. Conj. des Imp.
(Incluse).

42, UPPER THAMES STREET,
Londres, 20 Mai 1869.

MM. Hunter, Rose et Cie, Ottawa.

MESSIEURS,—Votre lettre du 7 du courant, à moi adressée à *Aberdeen*, a été transmise ici, et après d'autres entrevues avec la compagnie (*Cutter Mill Company*), au sujet du contrat, j'ai reçu instruction de vous transmettre le télégramme suivant, ce que j'ai fait samedi, le 22 du courant, savoir:

“Consentons à un contrat pour une année.

“Escompte, 5 pour cent.”

Comme je vous l'ai appris par ma lettre du 19 du courant, M. *Johnson*, le gérant, est tout-à-fait opposé à un contrat pour cinq ans, par la crainte d'une hausse dans le prix du papier; et bien que je l'aie fortement engagé à accepter un contrat pour cinq ans, dans le cas où votre soumission serait bien accueillie, je n'ai pu le décider à le faire.

Comme je vous l'ai dit dans ma lettre précédente, je regrette sincèrement ce résultat —s'il eut été question d'une affaire en rapport avec ma manufacture à moi, j'aurais probablement agi autrement.

Je suppose que c'est seulement pour le papier d'impression que le gouvernement d'Ontario veut un contrat d'une si longue durée.

Quand vous m'écrirez, veuillez m'informer de ce que l'on a fait dans l'affaire de M. *Desbarats*. Je n'ai rien appris à ce sujet depuis que j'ai laissé le pays.

Je suis, avec beaucoup de considération, votre dévoué,

JAS. THOMPSON.

Proposé par M. *Mackenzie*, secondé par M. *Stephenson*, que *MM. Hunter, Rose et Cie* ayant, par leur lettre du 9 du courant, demandé qu'il leur fût permis de retirer leur soumission pour la fourniture du papier d'impression, pour les raisons qui y sont alléguées, il soit recommandé que cette permission leur soit accordée, et que la soumission de M. *James Barber* soit acceptée à la place.—Adopté à l'unanimité.

Sur motion de M. *Bellerose*, la lettre de M. *I. B. Taylor* accompagnant sa soumission pour les impressions, etc., est lue comme suit:—

BUREAU DE L'*Ottawa Citizen*,

Ottawa, 27 mai 1869.

Henry Hartney, Ecr.,

Département des impressions du Parlement.

MONSIEUR,—Je vous transmets, avec la présente, ma soumission pour les impressions du Parlement.

Je sou mets les noms de Messieurs *M. S. Stevenson* et *J. A. Guin* comme cautions en ma faveur. S'il en est besoin d'autres, je m'engage à les fournir à la satisfaction du comité des impressions.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

I. B. TAYLOR.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Stephenson*, il est
Ordonné, que les délibérations du comité soient rapportées au Parlement en détail.
Ajourné.

Certifié,

HENRY HARTNEY,
Gref. C. C. I. du P.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *McCrea* a proposé, secondé par l'honorable M. *Flint*,

Que les diverses pièces produites par le pétitionnaire *George M. Jones*, et la défenderesse *Ann Catharine Jones*, respectivement, devant le comité spécial chargé de prendre les témoignages sur le bill pour faire prononcer la dissolution de leur mariage, soient mises hors du dossier et rendues au pétitionnaire et à la défenderesse.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :—

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat, le rapport des délégués à l'Angleterre, de leur correspondance avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet des fortifications, de la défense, etc.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 11e jour de Juin 1869.

(Pour rapport voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat, les rapports faits par les délégués canadiens à Londres, d'une correspondance qu'ils ont eue avec le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, sur les sujets suivants :

1. Touchant les pertes souffertes par le gouvernement et le peuple canadien en repoussant les attaques des soi-disant féniens.
2. Au sujet de l'Isle *San Juan*.
3. La protection des pêcheries.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 11e jour de Juin 1869.

(Pour rapports, voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a alors informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat, un rapport des délégués canadiens, de leur correspondance pendant leur séjour en Angleterre avec le Secrétaire

d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies au sujet du commerce et de la navigation côtière, et sur la question de la réciprocité du commerce libre entre les *Etats-Unis* et la Puissance du *Canada*.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 11e jour de Juin 1869.

(Pour rapport voir Documents de la Session.)

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé : " Acte pour prolonger et amender la charte de la banque Nationale " et aussi des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent " les animaux."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussi-tôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit de nouveau amendé en en retranchant les trente-et-unième et trente-troisième clauses.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, et pour présenter des bills privés au Sénat expire demain, savoir : samedi, le douzième jour de juin 1869.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés et pour présenter des bills privés au Sénat, soit prolongé jusqu'à mardi, le quinzième jour de juin courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du " pont international," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte concernant " les brevets d'invention."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du dix-neuvième jour de mai dernier, priant Son Excellence de faire déposer devant cette Chambre :—1. Une estimation détaillée et complète des sommes nécessaires pour finir et achever l'édifice du Parlement, notamment la bibliothèque et la tour centrale ; pour exécuter les derniers travaux (s'il en reste à faire) dans les édifices départementaux ; et pour construire les murs, grilles et autres clôtures d'enceinte et embellir la place :—2. Un état estimatif détaillé des dépenses annuelles de toute espèce et nature, que nécessitera l'entretien des dits édifices et embellissements quand ils seront achevés suivant les plans et devis autorisés.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 14 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ressor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Lestie,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Cully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mc Donald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>O'ell,</i>	<i>Waré,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>		

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Benson* ; de la banque du district de *Niagara*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *Robert McGreevy* et autres, actionnaires de la banque Royale Canadienne, résidant en la cité d'*Ottawa* ; demandant qu'on rejette la pétition de la dite banque pour un acte à l'effet d'amender sa charte, et pour prolonger le temps pour faire des paiements en espèces, et pour autoriser, s'il est nécessaire, la fusion de la dite banque avec toute autre banque ou banques, et pour d'autres fins.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la lettre suivante du Révérend *J. S. Lawder* :

OTTAWA, 14 Juin 1869.

CHER MONSIEUR.—J'espère que vous admettez avec moi que je puis demander les \$200 qui ont été votées l'an dernier pour les services du chapelain du Sénat. Le 12 de mars 1868, je me suis chargé de remplir les fonctions de feu le Docteur *Adamson*, à qui vous aviez donné un congé d'absence en conséquence de sa mauvaise santé ; mais sa résignation ayant été acceptée le 24 avril suivant, j'ai néanmoins continué de remplir ses fonctions avec votre consentement et l'approbation du gouvernement, et j'ai toujours été sous l'impression que j'agissais pour le Sénat jusqu'à ce qu'un chapelain fût nommé, ce qui n'a eu lieu que le 26 avril de cette année.

Sous ces circonstances, je crois que je puis raisonnablement réclamer les appointements de l'année dernière, et je vous prie respectueusement de vouloir bien donner ordre qu'ils me soient payés.

L'honorable *Joseph Cauchon*,
Président du Sénat.

Votre, etc.,
J. S. LAWDER.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la dite lettre du Révérend *J. S. Lawder*, sus-nommé, soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente session.

L'honorable M. *Sheail* a proposé, secondé par l'honorable M. *Burnham*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre des renseignements détaillés concernant les dépenses et les réparations faites sur le canal de *Grenville* et *Carillon*, dans le cours des trois années dernières, avec les pétitions et pièces y relatives ; aussi, un état du tonnage des navires qui ont remonté ou descendu le dit canal dans ces mêmes années ; enfin, copie de toutes correspondances, pétitions et autres pièces ayant trait au barrage qu'on se propose de construire sur la rivière *Ottawa*, à *Grenville*, afin d'alimenter le dit canal durant l'étiage.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Shead* a proposé, secondé par l'honorable M. *Leslie*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état détaillé de toutes les dépenses faites sur le canal *Rideau*, depuis 1864 jusqu'à ce jour ; copie des rapports et pièces y relatifs ; un état des constructions nouvelles, telles que ponts et écluses, faites depuis 1864 ; les ordres en conseil y relatifs, le prix de chacun de ces ouvrages et le nom des personnes auxquelles il a été payé ; un état des sommes d'argent qui ont été affectées pour les réparations ou les additions pendant l'espace de temps ci-haut énoncé, avec mention de la manière dont ces sommes ont été dépensées ; un état des pouvoirs d'eau à vendre ou à louer, avec l'indication de leur situation ; enfin, un état de la contenance des terrains ci-devant de l'ordonnance, (s'il y en a) qui peuvent n'être pas nécessaires à l'exploitation du dit canal.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour permettre à *James Blanchfield Smith* d'obtenir une prolongation du brevet " par lui obtenu pour une certaine invention," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour naturaliser *Eli Clinton Clark*," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier, comme suit :

Page 1, section 1, ligne 1. Après "sera" biffez le reste de la clause, et insérez à la place "réputé et considéré comme ayant obtenu tous les droits et qualités d'un sujet anglais de naissance, dans la Puissance du *Canada*, et comme les ayant, possédant et en jouissant dans les limites de la Puissance, à compter de la passation du présent acte; pourvu toujours que le dit *Eli Clinton Clark* prête et souscrive, dans les trois mois de la passation du présent acte, devant le juge du comté d'*York*, qui est par le présent autorisé à le faire prêter, le serment d'allégeance à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, et ce serment ainsi prêté et souscrit sera transmis par tel juge au Secrétaire d'Etat du *Canada*, pour être par ce dernier gardé parmi les archives de son bureau."

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Sheel* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikens*,

Qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé des frais d'entretien des édifices du Parlement et des départements, à *Ottawa*, depuis le 30 juin, 1868, jusqu'à ce jour, y compris les salaires des surintendants, des employés et gardiens en charge, avec indication détaillée de toutes les dépenses faites pour installations, changements, nivellement des terrains, éclairage, chauffage, ventilation, ameublement et de toutes autres dépenses encourues pour les dits édifices publics ou leur entretien.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du huitième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé: "Acte pour prolonger et amender la charte de la banque Nationale," et aussi des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Holmes*,

La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 15 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Letellier de St. Just.</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dumouchel* ; de *A. C. Papineau* et autres, du comté d'*Ottawa* ; de *F. Saml. McKay* et autres, du comté d'*Ottawa* ; et de *M. H. Palmer* et autres, de *Buckingham*.

Par l'honorable M. *Reesor* ; de *Richard Blain* et autres, de la ville de *Galt, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

Du Recteur, des syndics et du comité paroissial de l'église de *St. Jules*, dans la paroisse de *Victoria*, cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte concernant les droits de l'église anglicane, dans le *Nouveau-Brunswick*, sans qu'il soit donné avis préalable des dispositions de cet acte aux membres de cette église.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de garantie et d'assurance " mutuelle sur la vie, dite de la Puissance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du pont international," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Qu'il soit

Résolu—1o. De déclarer que, le quatrième jour de juin courant, Son Excellence le Gouverneur-Général a transmis, pour l'information du Sénat, copie du procès-verbal d'une conférence qui a eu lieu entre un comité du Conseil Privé du *Canada*, et certains délégués de la colonie de *Terreneuve*, au sujet de l'union de cette colonie avec la Puissance du *Canada*, ainsi que des résolutions qu'ils ont adoptées comme base de cette union, et qui sont dans les termes suivants :

1. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de *Terreneuve* existantes à l'époque de l'union.

2. Qu'afin de placer l'intérêt de la dette publique de *Terreneuve* sur le même pied que celui des autres Provinces, le *Canada*, à la demande du Lieutenant Gouverneur et du Conseil de *Terreneuve*, prendra des arrangements pour substituer aux effets publics, qui représentent aujourd'hui la dette de *Terreneuve*, les bons ou effets publics, soit de la ci-devant Province du *Canada*, soit des Provinces de la *Nouvelle-Ecosse* ou du *Nouveau-Brunswick*, émis avant le 1er juillet 1867, et s'efforcera de plus à veiller à ce que les effets publics de *Terreneuve* soient mis sur le même pied que les effets publics des autres Provinces, en lesquels les fonds d'amortissements de toute partie des dettes dont le *Canada* est maintenant responsable, peuvent être placés.

1. Que *Terreneuve*, n'ayant pas encouru de dettes égales à celles des autres Provinces qui constituent aujourd'hui la Puissance, aura droit de recevoir du Gouvernement Général, par des paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt au taux de cinq pour cent par année sur la différence entre le montant réel de sa dette et la dette par tête de la population de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*; la population de *Terreneuve* étant évaluée à 130,000 âmes.

4. Qu'en considération de la cession au Parlement général du pouvoir d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront annuellement payées par le *Canada* à *Terreneuve*, pour le maintien de son Gouvernement et de sa Législature, savoir : \$35,000 et une subvention annuelle égale à 80 centins par chaque tête de la population susdite, toutes deux payables semi-annuellement et d'avance. Cette subvention de 80 centins par tête sera augmentée en proportion de l'accroissement de la population, constaté par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population s'élève à 400,000 âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée, et il est entendu que le premier recensement sera fait en l'année 1871.

5. Qu'en considération de la cession au Gouvernement Général par *Terreneuve* des terres actuellement non-concédées et inoccupées, et des mines et minéraux de la Colonie, il est convenu que la somme de \$150,000 sera payée chaque année à *Terreneuve* par paiements semi-annuels et d'avance; et que la Colonie conservera le droit d'ouvrir, de construire, et de contrôler les chemins et ponts sur toutes ces terres, et que le privilège dont ont joui jusqu'ici les habitants de *Terreneuve* de couper (gratuitement) du bois sur les terres non-concédées de la Couronne, continuera d'être exercé par eux de la même manière, gratuitement; mais ces réserves seront sujettes aux règlements qui pourront de temps à autre être promulgués par le Lieutenant-Gouverneur de *Terreneuve* en Conseil, lesquels règlements seront aussi sujets à l'approbation du Gouverneur-Général en Conseil.

Cette cession sera de même assujétie aux réserves et dispositions contenues dans les 7^{me} et 8^{me} sections de l'acte de la législature de *Terreneuve*, 7 Vict., chap. 1, mais ces dernières seront aussi sujettes en tout temps à approbation comme susdit.

6. Que cependant, avant son entrée dans l'union, il sera laissé à l'option de *Terreneuve* de se réserver toutes les terres et droits transférés au gouvernement général par la dernière section précédente, et, en ce cas, le *Canada* sera exempté du paiement de la susdite somme de \$150,000 par année.

7. Que l'encouragement, les avantages et la protection accordés par la Puissance aux pêcheries dans d'autres parties de son territoire seront étendus aux pêcheries de *Terreneuve*, et, à moins que le Parlement n'adopte d'autres dispositions, celles de l'acte de la législature de *Terreneuve*, 31 Vict., chap. 1, 3^{me} section, resteront en vigueur.

8. Qu'en sus des taxes locales pour l'aqueduc, et des cotisations actuelles de la ville de *St. Jean*, les taxes pour l'aqueduc maintenant payables par les navires entrant dans ce havre, ainsi que le droit actuel sur le charbon entrant dans le dit havre, appartiendront à *Terreneuve* et seront employés à réduire l'intérêt dont *Terreneuve* est à présent responsable par rapport à ses obligations envers la compagnie de l'aqueduc. Les droits sur le charbon et les taxes pour l'aqueduc seront sujets à révision de temps à autre par la législature de *Terreneuve*. Sur une adresse de cette législature à cet effet, le gouvernement de la Puissance émettra des bons à 5 pour cent d'intérêt, échéables à pas moins de 15 ans de leur date, qui seront remis au gouvernement de *Terreneuve* à l'effet de consolider les obligations ci-dessus envers la compagnie générale de l'aqueduc. Sur une pareille adresse, le gouvernement de la Puissance émettra aussi des bons pour consolider la dette contractée envers la compagnie de l'aqueduc du *Havre de Grâce*,—toutes ces sommes devant être portées au compte de *Terreneuve* comme partie de sa dette.

9. Que la Puissance établira un service postal efficace entre la Puissance, *Terreneuve* et le Royaume-Uni par des steamers propres au transport des passagers et des cargaisons.

Les obligations de *Terreneuve*, quant au service postal actuel entre *Terreneuve* et *Halifax*, seront assumées par le gouvernement de la Puissance, et à l'expiration des arrangements existants, d'autres dispositions seront établies pour le maintien de ces services, d'une manière avantageuse pour *Terreneuve*.

Un service côtier par steamers, comprenant le *Labrador*, en rapport avec le département des postes, sera établi et maintenu par le gouvernement de la Puissance:

10. Que le *Canada* assumera et acquittera les dépenses occasionnées par les services suivants:

- a. Salaire du Lieutenant-Gouverneur.
- b. Salaires et indemnité des juges de la cour supérieure, des cours de district et du juge et bailli de *Labrador*.
- c. Dépenses du département des douanes.
- d. Département des postes.
- e. Protection des pêcheries.
- f. Milice volontaire et brigade navale.
- g. Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.
- h. L'arpenteur général et son personnel (si les terres sont transférées).
- i. L'exploration géologique.
- j. Le pénitencier.

Et toutes autres dépenses incidemment liées aux services qui, aux termes de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, relèvent du gouvernement général, et dont les autres provinces sont ou pourront être exonérées.

11. Que nulle taxe exceptionnelle ne sera imposée sur les exportations de *Terreneuve*.

12. Que *Terreneuve* aura droit, dans le cas où l'union aurait lieu antérieurement au prochain recensement de 1871, de se faire représenter par huit membres à la Chambre des Communes, après quoi la représentation de cette province sera régie par les dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

13. Que l'Union prendra effet à compter du jour que Sa Majesté pourra prescrire par ordre en conseil à la suite d'une adresse à cet effet, conformément à la 146^e section de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, de 1867; et *Terreneuve* pourra, dans cette adresse, désigner les divisions, s'il en est, pour lesquelles seront nommés les quatre Sénateurs auxquels cette colonie a droit, ainsi que le collège électoral pour lequel, et le délai dans lequel se fera la première élection de ses membres pour la Chambre des Communes du *Canada*.

14. Que la constitution de l'autorité exécutive et de la législature de *Terreneuve* sera, d'accord avec l'acte ci-haut, maintenue telle qu'elle existera à l'époque de l'union, jusqu'à modification sous l'autorité du même acte.

15. Que l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, de 1867,—sauf les parties qui en sont expressément ou implicitement applicables à une seule province et non à toutes les provinces actuellement comprises dans la Puissance, et sauf les modifications qui pourront y être apportées par les résolutions,—s'appliquera à *Terreneuve*, de la même manière et au même degré qu'il s'applique aux autres provinces de la Puissance, tout comme si la colonie de *Terreneuve* eût été l'une des provinces comprises dès l'origine dans l'union effectuée par cet acte.

Résolu—20. Que la Chambre des Communes du *Canada*, a, pendant la présente session du Parlement de la Puissance, voté une adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien gracieusement, par et de l'avis de son Très-Honorable Conseil Privé en vertu des dispositions de la 146e clause de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, admettre *Terreneuve* dans l'union ou la Puissance du *Canada*, aux termes et conditions énoncés dans les résolutions ci-dessus.

Résolu—3. Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté pour agréer les termes et conditions mentionnés dans l'adresse de la Chambre des Communes, et pour prier Sa Majesté de vouloir bien, par et de l'avis de son Très-Honorable Conseil Privé en vertu des dispositions de la 146e clause de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, admettre *Terreneuve* dans la Puissance du *Canada*, en conséquence.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Qu'une adresse contenant les dites résolutions soit présentée à Sa Majesté, et qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables Messieurs *Tessier*, *Ritchie*, *Ross*, *Hazen* et du moteur, pour rédiger la dite adresse.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Campbell* a fait rapport d'une adresse préparée par le comité, comme suit :

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les très-fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du *Canada*, en Parlement réunis, approchons humblement de Votre Majesté pour lui représenter :

Que le quatrième jour de juin courant, Son Excellence le Gouverneur-Général a transmis, pour l'information du Sénat, copie du procès-verbal d'une conférence qui a eu lieu entre un comité du Conseil Privé du *Canada*, et certains délégués de la colonie de *Terreneuve*, au sujet de l'union de cette colonie avec la Puissance du *Canada*, ainsi que des résolutions qu'ils ont adoptées comme base de cette union, et qui sont dans les termes suivants :

1. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de *Terreneuve* existantes à l'époque de l'union.

2. Afin de placer l'intérêt de la dette publique de *Terreneuve* sur le même pied que celui des autres Provinces, le *Canada*, à la demande du Lieutenant Gouverneur en Conseil de *Terreneuve*, prendra des arrangements pour substituer aux effets publics, qui représentent aujourd'hui la dette de *Terreneuve*, les bons ou effets publics, soit de la ci-devant Province du *Canada*, soit des Provinces de la *Nouvelle-Ecosse* ou du *Nouveau-Brunswick*, émis avant le 1er juillet 1867, et s'efforcera de plus à veiller à ce que les effets publics de *Terreneuve* soient mis sur le même pied que les effets publics des autres Provinces, en lesquels les fonds d'amortissement de toute partie des dettes dont le *Canada* est maintenant responsable, peuvent être placés.

3. *Terreneuve*, n'ayant pas encouru de dettes égales à celles des autres Provinces qui constituent aujourd'hui la Puissance, aura droit de recevoir du Gouvernement Général, par des paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt au taux de cinq pour cent par année sur la différence entre le montant réel de sa dette et la dette par tête de la population de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*; la population de *Terreneuve* étant évaluée à 130,000 âmes.

4. En considération de la cession au Parlement général du pouvoir d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront annuellement payées par le *Canada* à *Terreneuve*, pour le maintien de son Gouvernement et de sa Législature, savoir: \$35,000 et une subvention annuelle égale à 80 centins par chaque tête de la population susdite, toutes deux payables semi-annuellement et d'avance. Cette subvention de 80 centins par tête sera augmentée en proportion de l'accroissement de la population, constaté par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population s'élève à 400,000 âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée, et il est entendu que le premier recensement sera fait en l'année 1871.

5. En considération de la cession au Gouvernement Général par *Terreneuve* des terres actuellement non-concédées et inoccupées, et des mines et minéraux de la Colonie, il est convenu que la somme de \$150,000 sera payée chaque année à *Terreneuve* par paiements semi-annuels et d'avance; et que la Colonie conservera le droit d'ouvrir, de construire, et de contrôler les chemins et ponts sur toutes ces terres, et que le privilège dont ont joui jusqu'ici les habitants de *Terreneuve* de couper (gratuitement) du bois sur les terres non-concédées de la Couronne, continuera d'être exercé par eux de la même manière, gratuitement; mais ces réserves seront sujettes aux règlements qui pourront de temps à autre être promulgués par le Lieutenant-Gouverneur de *Terreneuve* en Conseil, lesquels règlements seront aussi sujets à l'approbation du Gouverneur-Général en Conseil.

Cette cession sera de même assujétie aux réserves et dispositions contenues dans les 7^{me} et 8^{me} sections de l'acte de la législature de *Terreneuve*, 7 Vict., chap. 1; mais ces dernières seront aussi sujettes en tout temps à approbation comme susdit.

6. Cependant, avant son entrée dans l'union, il sera laissé à l'option de *Terreneuve* de se réserver toutes les terres et droits transférés au gouvernement général par la dernière section précédente, et, en ce cas, le *Canada* sera exempté du paiement de la susdite somme de \$150,000 par année.

7. L'encouragement, les avantages et la protection accordés par la Puissance aux pêcheries dans d'autres parties de son territoire seront étendus aux pêcheries de *Terreneuve*, et, à moins que le Parlement n'adopte d'autres dispositions, celles de l'acte de la législature de *Terreneuve*, 31 Vict., chap. 1, 3^{me} section, resteront en vigueur.

8. En sus des taxes locales pour l'aqueduc, et des cotisations actuelles de la ville de *St. Jean*, les taxes pour l'aqueduc maintenant payables par les navires entrant dans ce havre, ainsi que le droit actuel sur le charbon entrant dans le dit havre, appartiendront à *Terreneuve* et seront employés à réduire l'intérêt dont *Terreneuve* est à présent responsable par rapport à ses obligations envers la compagnie de l'aqueduc. Les droits sur le charbon et les taxes pour l'aqueduc seront sujets à révision de temps à autre par la législature de *Terreneuve*. Sur une adresse de cette législature à cet effet le gouvernement de la Puissance émettra des bons à 5 pour cent d'intérêt, échéables à pas moins de 15 ans de leur date, qui seront remis au gouvernement de *Terreneuve* à l'effet de consolider les obligations ci-dessus envers la compagnie générale de l'aqueduc. Sur une pareille adresse, le gouvernement de la Puissance émettra aussi des bons pour consolider la dette contractée envers la compagnie de l'aqueduc du *Havre-de-Grâce*—toutes ces sommes devant être portées au compte de *Terreneuve* comme partie de sa dette.

9. La Puissance établira un service postal efficace entre la Puissance actuelle, *Terreneuve* et le Royaume-Uni par des steamers propres au transport des passagers et des cargaisons.

Les obligations de *Terreneuve*, quant au service postal actuel entre *Terreneuve* et *Halifax*, seront assumées par le gouvernement de la Puissance, et, à l'expiration des arrangements existants, d'autres dispositions seront établies pour le maintien de ces services, d'une manière avantageuse pour *Terreneuve*.

Un service côtier par steamers, comprenant le *Labrador*, en rapport avec le département des postes, sera établi et maintenu par le gouvernement de la Puissance.

10. Le *Canada* assumera et acquittera les dépenses occasionnées par les services suivants :

- a. Salaire du Lieutenant-Gouverneur.
- b. Salaires et indemnité des juges de la cour supérieure, des cours de district et du juge et bailli de *Labrador*.
- c. Dépenses du département des douanes.
- d. Département des postes.
- e. Protection de pêcheries.
- f. Milice volontaire et brigade navale.
- g. Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.
- h. L'arpenteur-général et son personnel (si les terres sont transférées).
- i. L'exploration géologique.
- j. Le pénitencier.

Et toutes autres dépenses incidemment liées au service qui, aux termes de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, relèvent du gouvernement général, et dont les autres provinces sont ou pourront être exonérées.

11. Nulle taxe exceptionnelle ne sera imposée sur les exportations de *Terreneuve*.

12. *Terreneuve* aura droit, dans le cas où l'union aurait lieu, antérieurement au prochain recensement de 1871, de se faire représenter par huit membres à la Chambre des Communes, après quoi la représentation de cette province sera régie par les dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

13. L'union prendra effet à compter du jour que Sa Majesté pourra prescrire par ordre en conseil à la suite d'une adresse à cet effet, conformément à la 146^e section de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867; et *Terreneuve* pourra, dans cette adresse, désigner les divisions, s'il en est, pour lesquelles seront nommés les quatre Sénateurs auxquels cette colonie a droit, ainsi que le collège électoral pour lequel, et le délai dans lequel se fera la première élection de ses membres pour la Chambre des Communes du *Canada*.

14. La constitution de l'autorité exécutive et de la législature de *Terreneuve* sera, d'accord avec l'acte ci-haut, maintenue telle qu'elle existera à l'époque de l'union, jusqu'à modification sous l'autorité du même acte.

15. L'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, sauf les parties qui en sont expressément ou implicitement applicables à une seule province et non à l'ensemble des provinces actuellement comprises dans la Puissance, et sauf les modifications qui pourront y être apportées par les résolutions,—s'appliquera à *Terreneuve*, de la même manière et au même degré qu'il s'applique aux autres provinces de la Puissance, tout comme si la colonie de *Terreneuve* eût été l'une des provinces comprises dès l'origine dans l'union effectuée par cet acte.

La Chambre des Communes du *Canada* ayant, pendant la présente session du Parlement de la Puissance, voté une adresse à Votre Majesté, priant Votre Majesté de vouloir bien gracieusement, par et de l'avis de Votre Très-Honorable Conseil Privé en vertu des dispositions de la 146^e clause de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, admettre *Terreneuve* dans l'union ou la Puissance du *Canada*, aux termes et conditions énoncés dans les résolutions ci-dessus.

Pourquoi, Nous, le Sénat du *Canada*, agréant entièrement les termes et conditions mentionnés dans l'adresse de la Chambre des Communes, prie humblement Votre Majesté de vouloir bien, par et de l'avis de Votre Très-Honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146^e clause de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, admettre *Terreneuve* dans la Puissance du *Canada*.

Laquelle dite adresse étant lue par le greffier, a été unanimement adoptée.

Ordonné, que la dite adresse à Sa Majesté soit grossoyée et signée par l'honorable Président de cette Chambre.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada*, réunis en Parlement, avons concouru dans l'adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté au sujet de l'admission de la colonie de *Terreneuve* dans la Puissance du *Canada*, que nous prions humblement Votre Excellence de transmettre, afin qu'elle soit mise au pied du Trône.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, que la dite adresse à Son Excellence soit grossoyée et signée par l'honorable Président.

Ordonné, que les dites adresses à Sa Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général soient présentées à Son Excellence par les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte passé par la législature de la ci-devant province du *Haut-Canada*, et intitulé, ' Acte pour incorporer certaine compagnie sous les nom et raison de Compagnie *Britannique Américaine* d'assurance contre l'incendie et sur la vie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé : " Acte pour prolonger et amender la charte de la banque Nationale," et aussi des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'honorable M. *Miller* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer la banque d'Union du *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Miller* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les actes concernant la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux soit prolongé jusqu'à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la charte de la banque de *Gore*," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, section 1, ligne 17 et 18, remplacez les mots " fractions d'actions de vingt-quatre piastres " par " actions ou fractions d'actions."

Page 1, section 1, ligne 18, après " piastres," la deuxième fois que ce mot se présente, biffez le reste de la section, et insérez à la place les mots " actionnaires auront le droit " en tout temps, dans les deux mois après telle consolidation, de payer à la banque un montant suffisant pour faire, avec ces actions ou parties d'actions évaluées à vingt-quatre quarantième de leur montant nominal, la somme de cinquante piastres ; et là-dessus, la banque inscrira en leur nom une action additionnelle de cinquante piastres ; et il ne sera pas nécessaire de faire d'autre transfert plus formel à l'actionnaire. Et si ce montant n'est pas payé à la banque dans les deux mois susdits, la valeur de telle action ou partie d'action sera placée au crédit de l'actionnaire au taux susdit, et sera payable à son ordre ;

“ et sur ce, et sans transfert ou autre formalité, tous les droits de l'actionnaire dans telle action ou fraction d'action appartiendront et retourneront à la banque.”

Page 2. Après section 2, ajoutez la suivante :

“ Les actionnaires de la dite banque, présents en personne ou représentés par procureur, auront le pouvoir, par règlements passés à toute assemblée annuelle ou spéciale convoquée à cet effet, de réduire le nombre de directeurs de la banque à cinq, et de modifier l'échelle de votation pour l'élection des directeurs et pour toute question sur laquelle les actionnaires pourront être appelés à voter, de manière à conférer un vote pour chaque action du fonds social possédée par un actionnaire de la dite banque ; pourvu que ces règlements soient approuvés par la majorité absolue du nombre total des votes alors possédés par les actionnaires, d'après l'échelle actuelle de votation, et que le but de cette assemblée soit spécialement indiqué dans l'avis de convocation.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le bill rapporté de la Chambre des Communes, intitulé : “ Acte pour permettre à *James Blanchfield Smith* d'obtenir une prolongation du brevet par lui obtenu pour une certaine invention,” soit lu la seconde fois demain.

Et après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Tessier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Que le montant déposé entre les mains du greffier lors de l'introduction du bill pour prolonger la charte de la banque Nationale soit remis aux promoteurs du bill, pourvu que tous les frais soient payés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 16 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCreu,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blaise,</i>	<i>Glacier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smyour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Olivier* ; de *Pierre Cazabon* et autres, de la division électorale de *Berthier*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De la banque du district de *Niagara* ; demandant que sa charte soit renouvelée.

L'honorable M. *Allan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

Que la soixantième règle de cette Chambre, qui suit :—“ 60. Aucun bill privé introduit au Sénat et dont il est exigé avis, n'est pris en considération par un comité avant qu'avis de la réunion de ce comité n'ait été affiché pendant une semaine dans le couloir, ni avant qu'un avis de 24 heures n'ait été donné, au cas où ce bill a été introduit dans la Chambre des Communes, ” soit suspendue durant le reste de la session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du huitième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Simpson*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après de longs débats.

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Un message de la Chambre des Communes par M. *Bowell* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mardi, 15 juin 1869.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté les résolutions suivantes :

Résolu, que la soumission de *M. I. B. Taylor* pour les impressions requises pour le Parlement du *Canada*, celle de *MM. Hunter, Rose et Lemieux* pour la reliure, et celle de *M. James Barber* pour la fourniture du papier d'impression, soient acceptées.

Résolu, que le greffier du comité conjoint des deux Chambres au sujet de impressions prépare les contrats pour la due exécution des dits services, conformément aux conditions mentionnées dans la formule de soumission pour les impressions du Parlement de la Puissance, aux prix mentionnés dans ces soumissions respectives.

Ordonné, que *M. Bowell* porte le dit message au Sénat.

Certifié,

WM. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Sénat transmettra une réponse par son propre messager.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Résolu, que le Sénat concoure dans les résolutions de la Chambre des Communes, communiquées à cette Chambre dans son message de ce jour au sujet des impressions, de la reliure et du papier requis par les deux Chambres du Parlement.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la banque d'Union du *Bas-Canada*."

Sur motion de l'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les actes concernant la compagnie des remorqueurs au *St. Laurent*."

Sur motion de l'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour permettre à *James Blanchfield Smith* d'obtenir une prolongation du brevet par lui obtenue pour une certaine invention," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Mitchell*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la faillite," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de *St. Thomas, Ontario*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Leonard*, secondé par l'honorable *M. Sanborn*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*; secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender et refondre les actes concernant la compagnie des remorqueurs du "St. Laurent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour réunir les compagnies d'assurances mutuelles du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier, comme suit :

Page 1, section 1, ligne 12, biffez "pourra s'unir" et insérez à la place "sera unie,"

Page 2, après section 11, ajoutez la section suivante :—

"Le présent acte et les compauijes par le présent unies seront assujétis aux dispositions de l'acte 31 Victoria, chapitre 48, intitulé : "Acte concernant les compagnies d'assurance," qui se rapporte à la classe de compagnies qui poursuivent des opérations de la nature de "celles que les dites Compagnies d'Assurances Mutuelles du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie sont autorisées à poursuivre, ainsi qu'aux autres dispositions concernant l'assurance qui pourront être de temps à autre décrétées."

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte passé par la législature de la ci-devant province du *Haut-Canada*, intitulé : "Acte pour incorporer certaine compagnie sous le nom et raison de compagnie *Britannique Américaine* d'assurance contre l'incendie et sur "la vie" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du troisième jour de juin courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie du rapport de *John Page*, écuyer, ingénieur en chef des travaux publics, sur l'exploration du lac *Saint Pierre*, dans la province de *Québec*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 17 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Clelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Mc Donald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
			<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Dickson* ; de l'honorable juge *Prince* et autres, du township de *Korak*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De l'honorable *L. J. Papineau* et autres, du comté d'*Ottawa* ; de *Samuel McKay*, et autres, du comté d'*Ottawa* ; et de *M. H. Palmer* et autres, de *Buckingham*, dans la province de *Quebec* ; demandant que le Sénat déclare mal fondées les plaintes portées contre l'honorable *Aimé Lafontaine*, juge de la cour supérieure, dans la province de *Québec*.

De *Richard Blain* et autres, de la ville de *Galt, Ontario*; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention, semblable à celle en force en *Angleterre*, ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement, sans égard à sa nationalité ou à sa résidence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la chambre de commerce de *St. Thomas (Ontario)*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les actes concernant la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Qu'à commencer demain, il y aura deux séances distinctes de la Chambre chaque jour légal durant le reste de la session; la première séance à commencer de trois heures P. M., et la seconde de sept heures et demie P. M., jusqu'à l'ajournement de la Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le service postal océanique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour détacher le township de *Doncaster* du comté de *Montcalm*, et l'annexer au comté de *Terrebonne* pour les fins électorales," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dumouchel*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la ci devant province du *Canada*, douze *Victoria*, chapitre cent quatorze, pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de la Puissance," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, section 1, ligne 11. Après "piastres," biffez le reste de la clause.

Page 1, section 3, ligne 1. Biffez les mots "aussitôt que la somme de trois," et insérez à la place "dans le but d'organiser la dite banque, les personnes ci-haut mentionnées et par le présent constituées en corporation en seront les directeurs provisoires; et elles, ou la majorité d'entre elles, pourront faire ouvrir des livres d'actions, après en avoir donné avis public régulier, dans lesquels livres d'actions pourront être inscrites les souscriptions des personnes désirant se porter actionnaires de la dite banque; et ces livres seront ouverts à *Toronto* et ailleurs, à la discrétion des directeurs, provisoires, et aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire, et aussitôt que la somme de quatre."

Page 1, section 3, ligne 4. Biffez les mots "souscripteurs, ou à la majorité d'entre eux," et insérez à la place "dits directeurs provisoires."

Page 1, section 3, ligne 5. Après "assemblée" insérez "des souscripteurs devant être tenue."

Page 2, section 4, ligne 12. Au lieu des mots "le reste" insérez "la totalité," et au lieu de "souscrit" insérez "souscrite," et au lieu de "payé" insérez "payée," et après "payée" biffez le reste de la clause et insérez à la place "dans les quatre années de l'organisation de la dite banque en vertu du présent acte."

Page 3, à la fin de la section 9, ajoutez "pourvu toujours que ces dividendes ne diminuent ni n'amoindrissent en quoique ce soit le capital de la dite banque."

Page 3, section 11, ligne 3. Insérez "quatre" au lieu de "cinq."

Page 8, section 33, ligne 3. Au lieu "du *Canada*, payables en *Canada*," insérez "de la ci-devant province du *Canada*, ou de cette Puissance."

Page 8, section 33, ligne 4. Après "consolidé" insérez "ou en effets de la Puissance."

Page 9, section 33, ligne 5. Après "débentures" insérez "ou effets."

Page 9, section 33, ligne 9. Après "état," biffez le reste de la clause.

Page 9, section 34. Remplissez le premier blanc par le mot "juin," et le second par les mots "soixante-et-dix, et de là jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement de la Puissance, et pas plus longtemps."

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Leslie*,

Que l'ordre de ce jour pour renvoyer le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du Canada."

Et aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de *St. Thomas, Ontario*," au comité des ordres permanents et des bills privés, soit rayé, et que les dits bills soient renvoyés au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

La Chambre s'est ajournée à loisir ;

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance,

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les jeunes délinquants dans la province de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender certains actes de la législature de la ci-devant province du *Canada*, relatifs à l'inspection des cuirs et peaux crues," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque des marchands d'*Halifax*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kenny*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Dumouchel*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que les pétitions de l'honorable L. J. *Papineau* et autres, de F. *Samuel Mackoy*, et autres, du comté d'*Ottawa*, et de M. H. *Palmer* et autres, de *Buckingham*, dans la province de *Québec*, lues ce jour, soient renvoyés au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Glasier*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ressor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévrinmont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mulhiet,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *Pierre Cazabon* et autres, de la division électorale de *Berthier* ; demandant que le droit sur le tabac canadien soit aboli.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " d'assurance maritime du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, lignes 18 et 19. Retranchez " de la province de *Québec*," et insérez : " d'une " province du *Canada*."

Page 4, ligne 23. Après " nommés " insérez : " de temps à autre par le bureau."

Page 5, ligne 17. Retranchez " et ces " et insérez : " mais les actions non intégrale- " ment versées ne pourront être transférées sans le consentement du bureau et les."

Page 5, ligne 25. Retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " il " dans la 28e ligne, et insérez : " à chaque assemblée annuelle."

Page 6, dernière ligne. Après " l'assurance " insérez : " pourvu toujours que la " compagnie fasse par versements le dépôt requis par la quatrième section du dit acte, tel " que pourvu par la dite section, le premier des dits versements devant être fait avant " l'émission du permis exigé par le dit acte."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque des " marchands d'*Halifax*" a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 4, ligne 31 et 32. Retranchez " tous les " et insérez : " telle partie des "

Page 4, ligne 32. Après " corporation " insérez : " qu'ils croiront à propos."

Page 5, ligne 33 et 34. Retranchez " ou le vice-président."

Page 5, ligne 42 et 53: Retranchez " ou vice-président."

Page 6, ligne 18. Retranchez depuis " corporation " jusqu'à " dans" dans la 20e ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Kenny*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de " commerce de *St. Thomas, Ontario*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 juin 1869.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de présenter son neuvième rapport, lequel est comme suit :

Le Comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Les 5e et 7e rapports du comité des pêcheries maritimes et fluviales, de navigation océanique et intérieure et de l'inspection des pêcheries ;

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes chargé de s'enquérir de l'administration de la justice dans le District d'*Ottawa*. (*Pour distribution aux Membres seulement.*)

Le 2e rapport du comité d'immigration et de colonisation (de la Chambre des Communes) ;

Réponse à une adresse—Correspondance avec le gouvernement impérial au sujet de la dépense encourue par le *Canada* dans la défense de la frontière en 1863 et 1864, et lors des menaces d'invasion féniennne subséquemment (une édition suffisante pour que chaque Membre puisse en avoir six exemplaires) ;

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant la quantité de terres vendues ou louées sur l'*Isle Manitouline*, et la quantité de terres occupées en vertu de permis pour couper du bois de construction (pour la distribution seulement) ;

Réponse à une adresse—Etat détaillé de tous les frais et dépenses se rattachant à l'exploration et à l'administration du chemin de fer Intercolonial depuis le 1er avril 1868—(comme Documents de la Session seulement) ;

Réponse à une adresse—Correspondance, contrats et soumissions se rattachant à l'entreprise de la construction de la section sept du chemin de fer Intercolonial—(certaines parties seulement) ;

Réponse à une adresse—Etat détaillé des sommes nécessaires pour terminer les édifices du Parlement et des départements ;

Réponse à une adresse—Etat des dépenses encourues pour l'entretien des édifices du Parlement et des départements, depuis le 30 juin 1867 jusqu'au 30 juin 1868 ;

Réponse à deux adresses du Sénat—Correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial ou quelque gouvernement étranger ou quelque bureau d'inspection maritime, ayant trait à l'établissement d'un bureau canadien d'examineurs pour le classement des capitaines et des seconds de navires à voiles ; et correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement de la *Grande Bretagne*, ou quelque gouvernement étranger, ou des membres des chambres de commerce au sujet de l'engagement des matelots ; aussi, copie de tous rapports des départements ou minutes en Conseil sur le même sujet.

Rapport du comité de la Chambre des Communes sur la pétition de *John Gordon* et autres, demandant la construction du canal *Huron* et *Ontario*.

Le Comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à une Adresse,—Dépêche de Sa Grâce le Duc de *Buckingham* et *Chandos*, établissant un ordre de préséance dans la Puissance.

Réponse à une adresse,—Correspondance se rattachant à la navigation aux battures de *Saint Clair*.

Réponse à une Adresse,—Certificats accordés en vertu de l'Acte passé en 1868, intitulé : "Acte relatif à l'inspection des batiments à vapeur ;"

Réponse à une Adresse,—Etat indiquant les noms de chaque chef de famille de la paroisse de *Ste. Julienne*, dans le comté de *Montcalm*, entré dans le recensement de 1861 ;

Listes alphabétiques des actionnaires des banques incorporées dans la Puissance, jusqu'au 1er mai 1869.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Mc Crea*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain. Alors l'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté ses dixième et onzième rapports.

Ordonné, qu'ils soient reçus, et

Ils ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ, 17 Juin 1869.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de soumettre, comme son dixième rapport.

Le rapport du sous-comité chargé de répartir de nouveau la distribution des documents publics imprimés,—lequel, avec les listes qui sont annexées, numérotées de un à neuf inclusivement, il recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ, Juin 1869.

Le sous-comité du comité-conjoint des impressions des deux chambres du Parlement, chargé de répartir de nouveau la distribution des documents publics imprimés, a l'honneur de faire rapport :—

Qu'il a soigneusement révisé les anciennes listes de distribution, et qu'il en a préparé, en y apportant quelques modifications, les listes ci-annexées, numérotées comme suit :—

- 1.—Angleterre et Étranger.
- 2.—Son Excellence le Gouverneur-Général et Départements au siège du gouvernement.
- 3.—La province d'Ontario.
- 4.—La province de Québec.
- 5.—La province de la Nouvelle-Ecosse.
- 6.—La province du Nouveau Brunswick.

La distribution recommandée dans ces provinces comprend leurs honneurs les lieutenants-gouverneurs, les conseils exécutifs, les départements publics, les membres des législatures, leurs greffiers, les bibliothèques législatives, les juges, les collèges, les bureaux de l'instruction publique, et les autres institutions publiques qui possèdent que des bibliothèques; et aussi, dans les provinces d'Ontario et Québec, les ex-conseillers de la ci-devant province du Canada.

- 7.—Les différentes colonies, comprenant les lieutenants-gouverneurs et leurs bibliothèques législatives.
- 8.—Sommaire de la distribution.
- 9.—Le nombre total des documents imprimés, et l'édition des volumes reliés et leur distribution aux membres du Parlement, etc., d'après les listes ci-dessus.

Le sous-comité, en recommandant d'envoyer toutes les délibérations, etc., du Parlement, tous les jours, ainsi que les volumes des journaux et des documents de la session, lorsqu'ils sont publiés, aux membres des législatures locales, aux bibliothèques des législatures, à leurs officiers et départements publics, espère qu'en retour les délibérations, journaux et documents de ces législatures seront envoyés à chaque membre de la Puissance, à ses officiers et départements publics, ainsi qu'à la bibliothèque du Parlement.

Le sous-comité recommande aussi que, dans le cas où d'autres provinces seraient admises dans la Puissance, la distribution des documents publics tel que ci-dessus leur soit appliquée.

Le sous-comité, en recommandant l'envoi des documents parlementaires et volumes reliés aux différents fonctionnaires et aux juges portés sur les listes ci-jointes, désire que cette distribution s'applique à leurs successeurs.

Le sous-comité recommande aussi que tous les volumes des journaux et documents soient uniformément reliés en demi-reliure,

A. MACKENZIE, *Président.*

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES IMPRIMES.

LISTE No. 1.

ANGLETERRE ET ETRANGER.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIES.	
	A.	F.	A.	F.
Chambre des Lords.....			1	
Chambre des Communes.....			1	
Ministère des Colonies.....	2		2	
Chambre de Commerce.....	1		1	
Le Musée Britannique.....			1	
Ministère des Affaires Etrangères.....			1	
Ministère de la Guerre.....	1			
—				
Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, Bruxelles, Belgique.....				1
Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, Paris, France.....				1
Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, Berlin, Prusse.....			1	
—				
<i>Les Etats-Unis d'Amérique.</i>				
Le Président des Etats-Unis, Washington.....			1	
Le Ministre Anglais.....			1	
La Bibliothèque du Congrès.....			1	
“ d'Etat, New-York, Albany.....			1	
“ de la Louisiane, Baton Rouge.....			1	
“ du Massachusetts, Boston, Mass.....			1	
“ du Vermont, Montpelier, Vt.....			1	
“ du Maine, Augusta, Me.....			1	
“ du Connecticut, Hartford, Ct.....			1	
“ de Pennsylvanie, Harrisburg, Pa.....			1	
“ d'Ohio, Columbus.....			1	
“ de la Virginie, Lansing, Mich.....			1	
“ de New Hampshire, Concord.....			1	
“ d'Indiana, Indianapolis.....			1	
“ de Minnesota, St. Paul, Min.....			1	
“ de Wisconsin, Madison, Wis.....			1	
“ de l'Institut Smithsonian, Washington, D. C.....			1	
La Bibliothèque du Sénat, Washington, D. C.....			1	
“ de Michigan.....			1	
Total.....	4		27	2

LISTE No. 2.

DEPARTEMENTS, SIEGE DU GOUVERNEMENT.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIES. DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
Son Excellence le Gouverneur-Général.....	2		2	1
Bureau du Conseil Privé.....	13	3	3	1
Le Ministre de la Justice.....	2		1	1
Député du do.....	1			
Le Ministre de la Milice.....	2	2	1	1
Député du do.....	1	1		
<i>A reporter</i>	21	6	7	4

LISTE No. 2.—*Fin.*

DEPARTEMENTS, SIEGE DU GOUVERNEMENT.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIÉS DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
<i>Report</i>	21	6	7	4
Le Secrétaire d'Etat pour le Canada.....	2	2	1	1
Sous-Secrétaire do do	1	1		
Do do do	2		1	1
Le Ministre des Finances.....	2			
Le Député-Inspecteur-Général	1			
Le Maître-Général des Postes.....	2		1	1
Député du do	1			
Le Ministre de l'Agriculture.....	2	2	1	1
Député du do	2	1		
Le Ministre du Revenu de l'Intérieur ..	2		1	1
Le Commissaire du do	1			
Le Receveur-Général.....	2		1	1
Député du do	1			
Le Commissaire des Travaux Publics.....	2		1	1
Sous-Commissaire do	1	1		
Ingénieur en Chef	1			
Le Ministre des Douanes.....	2		1	1
Le Commissaire do	2	2		
Le Secrétaire d'Etat pour les Provinces.....	2		1	1
Le Ministre de la Marine et des Pêcheries.....	2		1	1
Député du do do	1			
Le Député-Adjudant-Général de Milice.....	1			
Le Secrétaire du Gouverneur-Général	3		1	1
L'Auditeur.....	1			
Sous-Auditeur	1			
Le Député Régistrateur.....	1	1		
Le Président du Sénat.....	2	2		
L'Orateur de la Chambre des Communes.....	2			
Le Secrétaire des Provinces		1		
Bibliothèque de renvoi.....			2	2
Total.....	66	19	20	17

LISTE No. 3.

PROVINCE D'ONTARIO.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIÉS DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1		1	
Le Bureau du Conseil Exécutif, Toronto.....	7		1	
Le Département des Terres de la Couronne.....			1	
“ du Procureur Général.....			7	
“ du Secrétaire Provincial.....			1	
“ du Trésorier Provincial.....			1	
“ du Bureau des Travaux			1	
L'Hon. Thomas Burnett, Ex-Conseiller Législatif.....	1			
L'Hon. Eb. Perry, “	1			
L'Hon. H. B. Bull, “	1			
L'Hon. Geo. J. Goodhue, “	1			
L'Hon. Alex. Vidal, “	1			
L'Hon. Geo. Alexander, “	1			
Les Membres de l'Assemblée Législative, 82, un exemplaire chacun.....	82		82	
<i>A reporter</i>	96		89	

LISTE No. 3.—Fin.

PROVINCE D'ONTARIO.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIES DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
<i>Report</i>	96	89
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	2	1
La Bibliothèque Législative.....	12
L'Hon. Juge en Chef Draper, Toronto.....	1	1
" Richards, ".....	1	1
L'Hon. Juge Hagarty, Toronto.....	1	1
" Morrison, ".....	1	1
" Wilson, John, Toronto.....	1	1
" Wilson, Adam, ".....	1	1
" J. W. Gwynne, ".....	1	1
Chancelier Vankoughnet, ".....	1	1
Vice do Spragge, ".....	1	1
Vice do Mowat, ".....	1	1
Bureau de l'Instruction, ".....	1	1
Collège de l'Université, ".....	1
Knox College, ".....	1
Collège St. Bazile, ".....	1
Trinity College, ".....	1
Congregational College, ".....	1
Queen's College, Kingston, ".....	1
Collège Régional, ".....	1
Collège Victoria, Cobourg.....	1
Albert University, Belleville.....	1
Institut Littéraire Canadien, Woodstock.....	1
Helmuth College, ou London Coll. Institute, London.....	1
Ontario College, Picton.....	1
Le Collège d'Ottawa, Ottawa.....	1
Société d'Hommes de Loi, Osgoode Hall, Toronto.....	1
Institut des Artisans.....	1
Total	110	126	1

LISTE No. 4.

PROVINCE DE QUEBEC.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIES DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1	1	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	7	7	1	1
Département des Terres de la Couronne.....	1	1
" du Trésorier Provincial.....	1	1
" du Secrétaire Provincial.....	1	1
" du Procureur-Général.....	1	1
" du Bureau des Travaux.....	1	1
L'Hon. P. H. Moore, Ex-Conseiller Législatif.....	1
L'Hon. M. Archambault, ".....	1
Les Membres du Conseil Législatif, 8 anglais, 16 français, un exemplaire chacun.....	8	16	8	16
Les Membres de l'Assemblée Législative, 18 anglais, 47 français, un exemplaire chacun.....	18	47	18	47
Le Greffier du Conseil Législatif.....	2	2	1	1
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	3	3	1	1
La Bibliothèque Législative.....	6	6
<i>A reporter</i>	40	77	41	78

LISTE No. 4.—Fin.

PROVINCE DE QUEBEC.—Fin.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOIS. RELIES. DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
<i>Report</i>	40	77	41	78
M. le Consul Général de France, Québec.....				1
Le Lieut.-Général Commandant, Montréal.....				
Le Consul Général des Etats-Unis, Montréal.....	1			
Le Consul Général d'Espagne.....	1		1	
L'Hon. Juge en Chef Duval, Québec.....		1	1	1
“ Meredith, Québec.....	1		1	
L'Hon. Juge Badgley, Montréal.....	1		1	
“ Monk, “.....	1			
“ Drummond, “.....	1			
“ Mondelet, C. J. C., “.....		1		1
“ Berthelot, “.....		1		1
“ Loranger, “.....		1		1
“ Caron, Québec.....		1	1	1
“ Taschereau, J. T., “.....		1	1	1
L'Hon. Henry Black, “.....	1		1	
L'Hon. Juge Stuart, “.....	1		1	
“ Mackay, Montréal.....	1		1	
“ Torrance, “.....	1		1	
“ Johnston, “.....	1		1	
“ Short, Sherbrooke.....	1			
“ Maguire, New Carlisle.....	1			
“ Sicotte, St. Hyacinthe.....		1		1
“ Bossé, Québec.....		1		1
“ Roy, Malbaie.....		1		1
“ Lafontaine, Aylmer.....		1		1
“ Polette, Trois-Rivières.....		1		1
“ Gauthier, Kamouraska.....		1	1	1
Bureau de l'Instruction, Québec.....	1	1		1
Collège Morrin, Québec.....			1	
Université McGill, Montréal.....			1	
Collège Lennoxville, Lennoxville.....			1	
Collège St. François.....			1	
Collège Presbytérien, Montréal.....			1	
L'Université Laval.....				1
Le Collège de St. Hyacinthe, St. Hyacinthe.....				1
“ de Nicolet, Nicolet.....				1
“ de Lévis, Point Lévis.....				1
“ de Trois-Rivières, Trois-Rivières.....				1
“ de Ste. Marie, Montréal.....				1
“ de Ste. Marie de Rouville, Montréal.....				1
“ de Rimouski, Québec.....				1
“ de Ste. Anne, “.....				1
“ de Ste. Thérèse, “.....				1
Le Séminaire de St. Sulpice, Montréal.....				1
Le Collège de l'Assomption.....				1
“ de Rigaud.....				1
“ de Masson, Terrebonne.....				1
Bibliothèque de Loi, Québec.....	1		1	
Do Montréal.....	1		1	
L'Hon. L. J. Papineau, Montebello.....		1		1
Bibliothèque de l'Association des Avocats, Montréal.....	1			
Bourse des Marchands, Montréal.....	1			
Institut Canadien, “.....	1			
Bibliothèque de l'Association Commerciale, Montréal.....	1			
Institut des Artisans, “.....	1			
Bourse de Québec, Québec.....	1			
Société Historique, “.....			1	
Institut Canadien, “.....		1		
Ecole Normale, Montréal.....			1	
Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.....				1
Ecole Normale Laval, Québec.....				1
Total	62	92	62	109

LISTE No. 5.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIES. DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur	1		1	
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	7		1	
Le Département du Procureur-Général			1	
" du Secrétaire Provincial.....			1	
" du Trésorier Provincial			1	
" des Travaux et Mines			1	
Les Membres du Conseil Législatif, 21, un exemplaire chacun.....	21		21	
Les Membres de l'Assemblée Législative, 38, un exemplaire chacun.....	38		38	
Le Greffier du Conseil Législatif.....	2		1	
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	3		1	
La Bibliothèque Législative.....			10	2
L'Hon. Juge-en-Chef Young, Halifax.....	1		1	
L'Hon. Juge J. W. Johnston, "	1		1	
" W. B. Bliss, "	1		1	
" E. M. Dodd, Sydney, C. Breton.....	1		1	
" W. F. DesBarres, "	1		1	
" L. M. Wilkins, "	1		1	
L'Amiral à la Station.			1	
Collège Dalhousie, Halifax			1	
Collège de St. François Xavier, Antigonish.....			1	
Collège l'Acadie, Wolfville.....			1	
Collège de Ste. Marie, Halifax			1	
King's College, Windsor.....			1	
Bureau de l'Instruction, Windsor	1		1	
Société d'Hommes de Loi, "			1	
La Bibliothèque d'Halifax.....	1			
Département des Finances du Canada, Bureau d'Audition.....	1			
Bourse des Marchands, Halifax.....	1			
Total	82		91	2

LISTE No. 6.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIES. DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	1		1	
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	7		1	
Le Département du Procureur-Général.....			1	
" du Secrétaire Provincial.....			1	
" du Trésorier Provincial.....			1	
" des Terres de la Couronne.....			1	
" des Travaux Publics.....			1	
Les Membres du Conseil Législatif, 14, un exemplaire chacun.....	14		14	
Les Membres de l'Assemblée Législative, 41, un exemplaire chacun.....	41		39	2
Le Greffier du Conseil Législatif.....	2		1	
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	3		1	
La Bibliothèque Législative.....			10	2
L'Hon. Juge-en-Chef Ritchie, St. Jean.....	1		1	
L'Hon. Juge Parker, Frédéricion.....	1		1	
" Welden, St. Jean.....	1		1	
" Allen, Frédéricion.....	1		1	
" Fisher, "	1		1	
A reporter.....	73		77	4

LISTE No. 6.—*Fin.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIES. DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
<i>Report</i>	73	77	4
Bureau de l'Instruction, Frédéricion.....	1	1
Chambre de Lecture de la Bourse, Frédéricion.....	1
l'Université du Nouveau-Brunswick, ".....	1
Séminaire Baptiste, ".....	1
Académie Méthodiste, Sackville.....	1
Collège Presbytérien, Woodstock.....	1
Collège Memramcook, Memramcook.....	1
Collège Catholique Romain, Chatham.....	1
Société d'Hommes de Loi, Frédéricion.....	1	1
Institut des Artisans, St. Jean.....	1
Total	77	84	5

LISTE No. 7.

LES COLONIES DE	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIES. DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
<i>Terreneuve</i> :— Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Ile du Prince Edouard</i> :— Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Melbourne, Australie</i> :— Son Excellence le Gouverneur-Général.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Sydney, Nouvelles-Galles du Sud, Australie</i> :— Son Excellence le Gouverneur-Général.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Adélaïde, Australie du Sud</i> :— Son Excellence le Gouverneur-Général.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Hobart Town, Tasmanie, Australie</i> :— Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Auckland, Nouvelle Zélande, Australie</i> :— Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Queensland, Australie</i> :— Son Excellence le Gouverneur.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Cap de Bonne Espérance</i> :— Son Excellence le Gouverneur-Général.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Colombie Anglaise</i> :— Son Excellence le Gouverneur.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Bermudes</i> :— Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Barbades</i> :— Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Jamaïque</i> :— Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1
<i>Indes</i> :— Son Excellence le Gouverneur-Général.....	1
Le Conseil d'Etat.....
Total	28

LISTE No. 8.
SOMMAIRE DE LA DISTRIBUTION.

	VOTES ET DOCUMENTS.		VOLS. RELIES DOC. DE LA SESSION.	
	A.	F.	A.	F.
LISTE No. 1—Angleterre et à l'Étranger.....	4		27	2
2—Son Excellence le Gouverneur-Général, et Départements au Siège du Gouvernement.....	66	19	20	17
3—La Province d'Ontario.....	110		126	1
4—La Province de Québec.....	62	92	62	109
5—La Province de la Nouvelle-Ecosse.....	82		91	2
6—La Province du Nouveau-Brunswick.....	77		84	5
7—Les diverses Colonies.....			28	
Les papiers-nouvelles dans la Puissance.....	330	75		
Distribution totale.....	731	186	438	136
RECAPITULATION.				
Membres des Législatures Locales.....	222	63	222	63
Départements et à l'Extérieur.....	179	48	216	73
Papiers-nouvelles.....	330	75		
Total, comme ci-dessus.....	731	186	438	136

LISTE No. 9.
SYSTÈME DE DISTRIBUTION.

		ANGLAIS	FR.
MINUTES DU SENAT.			
<i>Le Sénat.</i> —	56 Membres, Anglais, 8 exemplaires chacun.....	448	
	16 " Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français chacun.....	16	112
<i>Les Communes.</i> —	130 Membres, Anglais, 2 exemplaires chacun.....	260	
	51 " Français, 1 exemplaire anglais et 7 exemplaires français chacun.....	51	51
	Les Membres des Législatures Locales.....	222	63
	Départements et à l'Extérieur.....	179	48
	Papiers-nouvelles.....	330	75
	Pour reliure.....	66	25
	Reste.....	178	126
	Total, Minutes.....	1,750	500
VOTES, CHAMBRE DES COMMUNES.			
<i>Le Sénat.</i> —	56 Membres, Anglais, 2 exemplaires chacun.....	112	
	16 " Français, 1 exemplaire anglais et un exemplaire français chacun.....	16	16
<i>Les Communes.</i> —	130 Membres, Anglais, 3 exemplaires chacun.....	1,049	
	51 " Français, 1 exemplaire anglais et 7 exemplaires français chacun.....	51	357
	Les Membres des Législatures Locales.....	222	63
	Départements et à l'Extérieur.....	179	48
	Pour reliure.....	150	60
	Papiers-nouvelles.....	330	75
	Reste.....	266	181
	Total, Votes et Délibérations.....	2,375	800

LISTE No. 9.—*Suite.*
 SYSTÈME DE DISTRIBUTION.

ORDRES DU JOUR.—C. DES C.		ANG.	FR.
<i>Le Sénat.</i> —	56 Membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	55
	16 " Français, 1 exemp. anglais et 1 exemp. français chacun..	16	16
<i>Les Communes.</i> —	130 Membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	130
	51 " Français, "	51	51
	Officiers, etc., etc.....	147	81
Total, Ordres du Jour.....		400	150
—			
BILLS PUBLICS ET DOCUMENTS.			
<i>Le Sénat.</i> —	56 Membres, Anglais, 3 exemplaires chacun.....	168
	16 " Français, 1 exemp. anglais et 2 exemp. français chacun..	16	32
<i>Les Communes.</i> —	130 Membres, Anglais, 3 exemplaires chacun.....	390
	51 " Français, 1 exemp. anglais et 2 exemp. français chacun..	51	102
	Départements et à l'extérieur.....	179	48
	Les Membres des Législatures Locales.....	222	63
	Papiers-nouvelles.....	330	75
	Reste.....	244	180
Total, Bills Publics et Documents.....		1,600	500
—			
BILLS PRIVÉS.			
<i>Le Sénat.</i> —	56 Membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	56
	16 " Français, 1 exemp. anglais et 1 exemp. français chacun..	16	16
<i>Les Communes.</i> —	130 Membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	130
	51 " Français, 1 exemp. anglais et 1 exemp. français chacun..	51	51
	Reste.....	247	133
Total, Bills Privés.....		500	200
—			
TROISIÈME LECTURE DES BILLS.—LE SÉNAT.			
<i>Le Sénat.</i> —	Pour liasses.....	60	30
<i>Les Communes.</i> —	130 Membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	130
	51 " Français, 1 exemp. anglais et 1 exemp. français chacun..	51	51
	Reste.....	84	44
Total, Troisième Lecture des Bills, Sénat.....		325	125
—			
TROISIÈME LECTURE DES BILLS.—CHAMBRE DES COMMUNES.			
<i>Le Sénat.</i> —	56 Membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	56
	16 " Français, 1 exemp. anglais et 1 exemp. français chacun..	16	16
	Pour liasses.....	60	30
<i>Les Communes.</i> —	Reste.....	84	44
Total, Troisième Lecture des Bills, Communes.....		216	90

LISTE No. 9.—*Fin.*
 SYSTÈME DE DISTRIBUTION.—*Fin.*

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS.		ANG.	FR.
<i>Le Sénat.</i> —	56 Membres, Anglais, 4 exemplaires chacun.....	224
	16 " Français, 1 exemplaire anglais et 3 exemplaires français chacun.....	16	48
<i>Les Communes.</i> —	130 Membres, Anglais, 4 exemplaires chacun.....	520
	51 " Français, 1 exemplaire anglais et 3 exemplaires français chacun.....	51	153
	Les Membres des Législatures Locales.....	222	63
	Bibliothèques (échanges de).....	40
	Départements et à l'extérieur.....	179	48
	Papiers-nouvelles.....	330	75
	Reste.....	288	183
	Total, Rapports des Départements.....	1,870	570
—			
	Et des Comptes Publics 30 exemplaires anglais et 5 exemplaires français, additionels, pour l'usage du Comité.....		
—			
LES VOLUMES RELIÉS.			
<i>Journaux du Sénat.</i> —	56 Membres, Sénat, Anglais, 2 exemplaires chacun.....	112
	16 Membres, Sénat, Français, 2 exemplaires chacun.....	32
	130 Membres, Communes, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	130
	51 Membres, Communes, Français, 1 exemplaire chacun.....	51
	Les Membres des Législatures Locales.....	222	63
	Distribution à l'extérieur, suivant la liste.....	216	73
	Reste.....	70	41
	Total, Journaux du Sénat.....	750	260
—			
<i>Journaux des Communes.</i> —	56 Membres, Sénat, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	56
	16 Membres, Sénat, Français, 1 exemplaire chacun.....	16
	130 Membres, Communes, Anglais, 2 exemplaires chacun.....	260
	51 Membres, Communes, Français, 2 exemplaires chacun.....	102
	Les Membres des Législatures Locales.....	222	63
	Distribution à l'extérieur, suivant la liste.....	216	73
	Reste.....	96	71
	Total, Journaux des Communes.....	650	325
—			
<i>Documents de la Sess.</i> —	56 Membres, Sénat, Anglais, 2 exemplaires chacun.....	112
	16 Membres Sénat, Français, 2 exemplaires chacun.....	23
	130 Membres, Communes, Anglais, 2 exemplaires chacun.....	260
	51 Membres, Communes, Français, 2 exemplaires chacun.....	102
	Les Membres des Législatures Locales.....	222	63
	Distribution à l'extérieur, suivant la liste.....	216	73
	Reste.....	166	112
	Total, Documents de la Session.....	976	373

CHAMBRE DE COMITÉ, 17 juin 1869.

Le comité-conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement, à l'honneur de soumettre son onzième rapport.

Le rapport officiel de la distribution des statuts ayant été renvoyé au comité pour être révisé, un sous-comité fut nommé à cet effet; et le comité attire respectueusement l'attention des deux Chambres sur le rapport du sous-comité, annexé au présent, ainsi que sur les listes révisées de distribution, numérotées de un à cinq, inclusivement.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ, 16 juin 1869.

Le sous-comité du comité-conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement, chargé d'examiner et de réviser le rapport de la distribution des lois, a l'honneur de faire rapport:—

Qu'il a soigneusement examiné ce rapport, et que sur les renseignements qu'il contient, ainsi que ceux qu'il a pu obtenir de toute source à sa portée, il a préparé les listes ci-annexées, numérotées comme suit:—

1. Les départements au siège du gouvernement, y compris Son Excellence le Gouverneur-Général.
2. La province d'Ontario.
3. La province de Québec.
4. La province de la Nouvelle-Ecosse.
5. La province du Nouveau-Brunswick.

Ces listes portent à 12,034 exemplaires anglais, et 1,966 exemplaires français, le nombre des statuts distribués; mais comme ces chiffres sont fournis en grande partie de la liste des magistrats, le sous-comité croit que, par les recommandations qu'il fait plus bas, le nombre des magistrats qui ont besoin et qui se servent des statuts sera considérablement réduit, et en conséquence que l'édition pourra en être réduite dans la même proportion.

En recommandant d'envoyer les statuts aux juges et aux différents fonctionnaires énumérés dans la liste ci-jointe, il est entendu que ceux qui sont envoyés officiellement devront continuer de l'être aux successeurs des titulaires actuels.

Le sous-comité recommande aussi que les membres du Parlement fédéral reçoivent chacun cinq exemplaires des statuts comme à présent, et qu'une circulaire soit envoyée à chaque membre pour lui demander dans quelle langue il désire les recevoir.

Le sous-comité, en recommandant d'envoyer les statuts aux membres de la législature locale de chacune des provinces de la Puissance, à leurs bibliothèques législatives, aux départements publics et à leurs fonctionnaires, espère que les statuts des différentes législatures locales seront envoyés en retour à chaque membre du Parlement fédéral, à la bibliothèque du Parlement, aux départements publics et aux fonctionnaires.

Le sous-comité recommande aussi qu'à l'avenir les statuts ne soient plus fournis aux magistrats, sauf sur paiement d'une somme ne devant pas excéder cinquante centins par volume, et que des arrangements soient aussi faits pour permettre à tous les éditeurs de journaux et revues périodiques, ainsi qu'à tous les fonctionnaires inscrits sur la liste, de les acheter aux mêmes conditions; et que les libraires puissent les acheter au prix coûtant, pour les vendre au public, à un profit de pas plus de 20 pour cent sur le prix coûtant.

Le sous-comité recommande aussi que des exemplaires des statuts soient envoyés aux greffiers de la paix de chaque comté pour les distribuer en vertu de l'arrangement ci-dessus, en leur écrivant d'abord pour savoir le nombre probable de magistrats et de fonctionnaires qui en auraient besoin dans chaque comté.

Le tout respectueusement soumis.

A. MACKENZIE,
Président.

LISTE No. 1.

DEPARTEMENTS, SIEGE DU GOUVERNEMENT.		ANG.	FR.
Son Excellence le Gouverneur-Général.....		4	
Les C. n-eillers Privés.....		13	4
Département du Ministère de la Justice		10	2
“ Milice.....		8	6
“ Douanes.....		6	2
“ Finances.....		5	2
“ Travaux Publics.....		4	2
“ Revenu de l'Intérieur.....		4	2
“ Marine et Pêcheries.....		5	5
“ Maître-Général des Postes.....		3	3
“ Agriculture.....		3	3
“ Receveur-Général.....		3	1
“ Secrétaire-d'Etat, Provinces.....		3	1
“ Secrétaire-d'Etat, Canada.....		6	6
“ Conseil Privé.....		20	5
“ Secrétaire du Gouverneur.....		14	1
“ Greffier de la Cour en Chancellerie.....		1	1
“ Sénat.....		18	9
“ Chambre des Communes.....		37	30
“ Département de la Bibliothèque.....		2	2
“ Greffier en Loi, Sénat.....		1	1
“ Greffier en Loi, Communes.....		1	1
Bibliothèque du Parlement.....		50	25
L'Orateur du Sénat.....		2	2
L'Orateur de la Chambre des Communes.....		2	2
Total.....		225	118

LISTE No. 2.

PROVINCE D'ONTARIO.		ANG.	FR.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....		1	
Le Bureau du Conseil Exécutif, Toronto.....		7	
Département des Terres de la Couronne, “.....		1	
“ du Trésorier Provincial, “.....		1	
“ du Secrétaire Provincial, “.....		1	
“ du Procureur-Général, “.....		1	
“ des Travaux Publics, “.....		1	
Les Membres de l'Assemblée Législative, un exemplaire chacun.....		82	
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....		3	
La Bibliothèque Législative.....		10	2
L'Hon. Juge-en-Chef Draper, Toronto.....		1	
“ Richards, “.....		1	
L'Hon. Juge Hagarty, Toronto.....		1	
“ Morrison, “.....		1	
“ Thos. Galt, “.....		1	
“ Wilson, Adam, Toronto.....		1	
“ J. W. Gwynne, “.....		1	
Chancelier Vankoughnet, “.....		1	
Vice do Spragge, “.....		1	
Vice do Mowat, “.....		1	
Bureau de l'Instruction Publique, “.....		1	
Collège de l'Université, “.....		1	
Collège de Knox, “.....		1	
Collège St. Bazile, “.....		1	
Collège de la Trinité, “.....		1	
Collège Congrégationnel, “.....		1	
Queen's College, Kingston, “.....		1	
Collège de Régipoplis, “.....		1	
A reporter.....		126	2

LISTE No. 2.—Fin.

PROVINCE D'ONTARIO.—Fin.	Ang.	Fr.
<i>Report</i>	125	2
Collège Victoria, Cobourg.....	1
Université d'Albert, Belleville.....	1
Collège Helmuth, ou Institution Collégiale de London.....	1
Collège Ontario, Picton.....	1
Le Collège d'Ottawa, Ottawa.....	1
Institut Littéraire Canadien, Woodstock.....	1
Société d'Hommes de Loi, Osgoode Hall, Toronto.....	1
Chambre des Arts et Manufactures, Toronto.....	1
Institut des Artisans, Toronto.....	1
Greffiers de la Paix.....	37
Procureurs de Comté, (n'étant pas Greffiers de la Paix).....	13
Magistrats de Police et Stipendiaire.....	5
Shérifs.....	37
Juges, Cours de Comté.....	36
Magistrats.....	6,522
Bibliothèque des Avocats, Osgoode Hall.....	6	2
Conseils de Comté, chacun un exemplaire.....	37
Conseils de Township, ".....	463
Conseils de Cité, Ville et Village, chacun un exemplaire.....	107
Total.....	7,398	4

LISTE No. 3.

PROVINCE DE QUEBEC.	Ang.	Fr.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1
Le Bureau du Conseil Exécutif, Québec.....	7	7
Le Département du Procureur-Général.....	1	1
“ du Secrétaire Provincial.....	1	1
“ du Trésorier Provincial.....	1	1
“ des Travaux.....	1	1
“ des Terres de la Couronne.....	1	1
Les Membres du Conseil Législatif, 8 Anglais et 16 Français.....	8	16
Les Membres de l'Assemblée Législative, 18 Anglais et 47 Français.....	18	47
Le Greffier du Conseil Législatif.....	2	2
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	3	3
La Bibliothèque Législative.....	6	6
Le Lieut.-Général Commandant, Montréal.....	1
M. le Consul Général de France, Québec.....	1
Le Consul Général d'Espagne.....	1
Le Consul Général des Etats-Unis, Montréal.....	1
L'Hon. Juge en Chef Duval, Québec.....	1
“ Meredith, Québec.....	1
L'Hon. Juge Badgley, “.....	1
“ Monk, “.....	1
“ Drummond, “.....	1
“ Mondelet, C. J. C., “.....	1
“ Berthelot, “.....	1
“ Loranger, “.....	1
“ Caron, “.....	1
“ Taschereau, J. T., “.....	1
“ Stuart, “.....	1
“ Mackay, Montréal.....	1
“ Torrance, “.....	1
“ Johnston, “.....	1
<i>A reporter</i>	63	91

LISTE No. 3.—Fin.

PRVINCIE DE QUEBEC.—Fin.		ANG.	FR.
<i>Report</i>		63	91
L'hon. Juge Short,	Sherbrooke.....	1	
“ Maguire,	New Carlisle.....	1	
“ Sicotte,	St. Hyacinthe.....		1
“ Bossé,	Québec.....		1
“ Roy,	Malbaie.....	1	
“ Lafontaine,	Aylmer.....		1
“ Polette,	Trois-Rivières.....		1
“ Gauthier,	Kamouraska.....		1
L'Hon. Henry Black,	Québec.....	1	
Bureau de l'Instruction, Québec	1	
Université McGill, Montréal.....	1	
Collège Morrin, Québec.....	1	
Collège Lennoxville, Lennoxville.....	1	
L'Université Laval.....		1
Le Collège de St. Hyacinthe, St. Hyacinthe.....		1
“ de Nicolet,	Nicolet.....		1
“ de Lévis,	Point Lévis.....		1
“ de Trois-Rivières,	Trois-Rivières.....		1
“ de Ste. Marie,	Montréal.....		1
“ de Ste. Marie de Rouville, Montréal.....		1
“ de Rimouski,	Québec.....		1
“ de St. François,	“.....	1	
Collège Presbytérien, Montréal.....	1	
“ de Ste. Anne, Québec.....		1
“ de Ste. Thérèse,	“.....		1
“ de l'Assomption, Montréal.....		1
“ de Rigaud,	“.....		1
“ de Masson, Terrebonne.....		1
Le Séminaire de St. Sulpice, Montréal.....		1
Bibliothèque des Avocats, Québec.....	2	2
“ Montréal.....	2	2
“ Trois-Rivières.....	2	2
“ St. François.....	2	2
Bibliothèque de l'Association des Avocats, Montréal.....	1	
Bourse des Marchands, Montréal.....	1	
Institut Canadien, “.....	1	
Bibliothèque de l'Association Commerciale, Montréal.....	1	
Institut des Artisans, “.....	1	
Bourse de Québec, Québec.....	1	
Société Historique, “.....	1	
Institut Canadien, “.....	1	
Ecole Normale, Montréal.....		1
Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.....		1
Ecole Normale Laval, Québec.....		1
Recorders.....	2	2
Greffiers de la Paix.....	4	4
Greffiers de la Couronne (n'étant pas Greffiers de la Paix).....	2	2
Greffier, Cour de Vice-Amirauté.....	1	
Protonotaires, Cour Supérieure.....	21	21
Greffiers de la Cour de Circuit.....	61	61
Magistrats de Police et Stipendiaires.....	3	3
Shérifs.....	21	21
Municipalités de Comté, (1 exemplaire anglais ou français,) tel que désiré.....	20	42
Municipalités Locales, (“ “ “ (555).....	55	500
Magistrats.....	847	1,059
Corporation de la Fabrique de Québec.....	1	1
Total.....	1,125	1,836

LISTE No. 4.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.	ANG.	FR.
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	1
L'Amiral à la Station.....	1
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	7
Le Département du Procureur-Général.....	1
" du Secrétaire Provincial.....	1
" du Trésorier Provincial.....	1
" des Terres de la Couronne.....	1
Les Membres du Conseil Législatif, 21.....	21
Les Membres de l'Assemblée Législative, 38.....	38
Le Greffier du Conseil Législatif.....	2
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	3
La Bibliothèque Législative.....	10	2
L'Hon. Juge-en-Chef Young, Halifax.....	1
L'Hon. Juge J. W. Johnston, ".....	1
" W. B. Bliss, ".....	1
" E. M. Dodd, Sydney, C. Breton.....	1
" W. F. DesBarres, ".....	1
" L. M. Wilkins, ".....	1
Les Protonotaires, un exemplaire chacun.....	19
Grands Shérifs.....	19
Greffiers de la Paix.....	19
Gardiens.....	19
Recorder.....	1
Magistrats de Police et Stipendiaires, un exemplaire chacun.....	4
Collège de Dalhousie, Windsor.....	1
Collège de St. François Xavier, Antigonish.....	1
Collège d'Acadie, Wolféville.....	1
Collège de Ste. Marie, Halifax.....	1
Bureau de l'Instruction.....	1
Bibliothèque d'Hommes de Loi.....	3	1
La Bibliothèque.....	1
Département des Finances du Canada, Bureau d'Audition.....	1
Bourse des Marchands, Halifax.....	1
Bureaux d'Enregistrement, un exemplaire chacun.....	27
Municipalités (organisées), Bureau du Maire, Halifax.....	1
Bibliothèque des Avocats, Halifax.....	3	1
Magistrats (suivant l'ancienne liste).....	1,915
J. B. Aiken, Commissaire de Records.....	1
Total.....	2,132	4

LISTE No. 5.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.	ANG.	FR.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1
Le Bureau du Conseil-Exécutif.....	7	1
Département du Procureur-Général.....	1
" du Secrétaire Provincial.....	1
" du Trésorier Provincial.....	1
" des Terres de la Couronne.....	1
" des Travaux Publics et Mines.....	1
Les Membres du Conseil Législatif, 21.....	14
Les Membres de l'Assemblée Législative, 41.....	41
Le Greffier du Conseil Législatif.....	2
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	3
<i>A reporter</i>	73	1

LISTE No. 5.—*Fin.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.— <i>Fin.</i>	ANG.	FR.
<i>Report</i>	73	1
La Bibliothèque Législative.....	10	2
L'Hon. Juge-en-Chef Ritchie, St. Jean.....	1	
L'Hon. Juge Parker, Frédéricion.....	1	
" Weldon, St. Jean.....	1	
" Allen, Frédéricion.....	1	
" Fisher, ".....	1	
Bibliothèque des Avocats.....	3	1
Juges des Cours de Comtés, un exemplaire chacun.....	5	
Juge de l'Amirauté.....	1	
Juges des Cours de Surrogate, un exemplaire chacun.....	14	
Greffiers de la Paix.....	14	
Greffier de la Couronne.....	1	
Greffiers des Cours de Comté.....	14	
Greffier de la Cour de Vice-Amirauté.....	1	
Magistrat de Police, St. Jean.....	1	
Avocat Général.....	1	
Recorder, St. Jean.....	1	
Shérifs.....	14	
Greffier, Cour Supérieure.....	1	
Municipalités, (Cité), St. Jean.....	1	
Frédéricion } Le Bureau du Maire.....	1	
Woodstock } Greffier de la Cité.....	1	
Municipalités, (Comté), York.....	1	
Carleton } Le Préfet.....	1	
Sunbury } Secrétaire.....	1	
Greffier de la Cour Supérieure.....	1	
Magistrats (suivant l'ancienne liste).....	981	
L'Université du Nouveau-Brunswick.....	1	
Séminaire Baptiste.....	1	
Académie Méthodiste.....	1	
Collège Presbytérien.....	1	
Collège Catholique Romain.....	1	
Bureau de l'Instruction.....	1	
	1,153	4
SOMMAIRE.		
Départements.....	225	118
Ontario.....	7,398	4
Québec.....	1,125	1,836
Nouvelle-Ecosse.....	2,132	4
Nouveau-Brunswick.....	1,154	4
Total.....	12,034	1,966

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Mc Crea, il a été *Ordonné*, que les dits rapports soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre des rapports de la banque de l'Amérique Britannique du Nord; la banque Nationale; la banque de Molson; la banque de Gore; la banque du Peuple; la banque Royale Canadienne; la banque des Marchands du Canada; la banque du district de Niagara; la banque Canadienne de Commerce; la banque de St. Stephens, Nouveau-Brunswick; la banque de Québec; la banque de Toronto; la banque de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse; la banque de Montréal; la banque du Peuple d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; la banque d'Union d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; la banque d'Ontario; la banque de la Cité, de Montréal; la banque du Nouveau-Brunswick; la banque Commerciale de Windsor, Nouvelle-Ecosse, et la banque de la Nouvelle-Ecosse; conformément à une résolution de cette Chambre contenant cette demande.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été

Ordonné, que les dits rapports soient renvoyés au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'honorable M. *Hazen* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Qu'il soit donné instruction au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes de se procurer des cartes avec des copies des rapports sur le territoire du Nord-Ouest, et qu'il en soit distribué dix exemplaires à chaque membre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les actes concernant la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 18, après " elle " insérez : " ne devra en aucun temps être moindre que la somme de cent mille piastres."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Sheed* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*,

Qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état détaillé de toutes sommes dépensées depuis les cinq dernières années par le gouvernement en améliorations sur l'Ottawa, depuis le pied des rapides de Carillon jusqu'aux ouvrages les plus reculés dans le haut de la rivière, et sur les tributaires, pour faciliter la descente du bois équarri et des billots de sciage, ainsi qu'un état de tous les nouveaux ouvrages qui ont été exécutés, indépendamment des réparations annuelles depuis les cinq dernières années; aussi, un état des salaires, frais de voyage, loyers de bureaux, etc., etc., du surintendant, de ses aides, des commis, des inspecteurs, des surveillants de glissoires et de tous autres employés sur les différents ouvrages pendant les cinq dernières années; enfin, un état des droits de barrage flottants et de glissoires qui ont été perçus pendant ces cinq années.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif à la *Nouvelle-Ecosse*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender le soixante-septième chapitre des statuts refondus du Canada, " intitulé : " Acte concernant les compagnies de télégraphe électrique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera à sa prochaine séance, elle demeure ajournée jusqu'à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant " la faillite."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis jusqu'à la prochaine séance de la Chambre.

Aiors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à sept heures et demie, ce soir.

A sept heures et demi du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wilmot</i>
<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>		

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De l'honorable juge *Prince* et autres, du township de *Korah*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'un autre bateau-à-vapeur soit placé au service de la malle le long de la rive nord du lac *Supérieur*.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Campbell*, savoir :

Que le bill intitulé : " Acte concernant la faillite " soit maintenant lu la seconde fois.

Après de nouveaux débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur quoi l'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Ritchie*, *Hazen*, *Sanborn*, *Bureau*, *Ross*, *Allan*, *Ryan* et du moteur, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour détacher le township " de *Doncaster* du comté de *Montcalm* et l'annexer au comté de *Terrebonne*, pour les fins " électorales " a été lu la seconde fois

Sur motion de l'honorable M. *Dumouchel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant " le service postal océanique.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte passé par la législature de la ci-devant province " du *Haut-Canada*, et intitulé : " Acte pour incorporer certaine compagnie sous les nom " et raison de compagnie *Britannique Américaine* d'assurance contre l'incendie et sur la " vie " et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine et les impressions publiques, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la " ci-devant province du *Canada*, douze *Victoria*, chapitre cent-quatorze, pour refondre les " lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la " Maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " les actes relatifs à l'amélioration du havre de *Québec* et à son administration."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les jeunes délin- " quants dans la province de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender certains actes " de la législature de la ci-devant province du *Canada*, relatifs à l'inspection des cuirs et " peaux crues " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

Samedi, 19 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston)</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Renaud,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

L'honorable M. *Campbell*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la faillite," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 1. Après "créanciers" insérez : "qui auront établis leurs réclamations de la manière ci-dessous prescrite par la 122e section."

Page 22, ligne 16. Après "cas" insérez : "et il ne sera pas nécessaire que l'acte de rétrocession contienne une description plus ample ou plus spéciale des biens et effets rétrocedés que celle qu'il est prescrit de donner dans l'acte de cession, et il pourra être enregistré de la même manière et avec le même effet."

Page 26, ligne 28. Après "général" insérez Clause A.

CLAUSE A.

"Tous actes de cession, de transport, de composition et de rétrocession seront exécutés de la manière dont les actes le sont ordinairement dans la Province où ces actes seront respectivement datés ; et si ces actes sont exécutés dans quelque partie du *Canada* autre que la Province de *Québec* en la forme y usitée pour l'exécution des actes, ils auront la même force et le même effet dans la Province de *Québec* que s'ils eussent été exécutés dans cette Province par devant un notaire ; et si ces actes sont exécutés dans cette Province par devant un notaire, ils auront la même force et le même effet dans toute autre partie de la Puissance que s'ils eussent été exécutés conformément aux lois en vigueur dans telle autre Province ; et des copies de ces actes, certifiées comme ci-haut, feront, devant toute cour et à toutes fins, foi *primâ facie* de l'exécution et du contenu des originaux de ces actes respectivement, sans qu'il soit nécessaire de produire les originaux."

Page 26, ligne 46, retranchez "les procédures se poursuivant" et insérez : "le failli a le siège principal de ses affaires."

Page 34, ligne 26, retranchez depuis : "mois" jusqu'à "si, dans la 44e ligne" et insérez Clause B.

CLAUSE B.

"Toutes les offenses punissables en vertu du présent acte seront instruites comme les autres offenses de même degré peuvent l'être dans la province où elles sont commises ; sauf que le jury choisi pour les instruire sera un jury spécial, et pour obtenir ce jury l'officier poursuivant devra et il est autorisé à prendre les procédures qui sont nécessaires au civil pour obtenir un tel jury."

Page 36, ligne 3, après "prochain" insérez "et cessera d'être en vigueur à l'expiration de quatre années à compter de cette date, sauf à l'égard des procédures alors pendantes."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Leonard*,
Que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 1, ligne 9, après " bien " insérez : " en obtenant le consentement par écrit des créanciers représentant le tiers de ses justes dettes ; ce qui devra être établi à la satisfaction du juge, qui là-dessus accordera la permission de faire une cession volontaire.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative,

La question étant alors mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : Acte concernant le parjure," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits au dit bill avec un amendement, auquel elles demandent le concours du Sénat.

Le dit amendement aux amendements du Sénat a été alors lu par le greffier comme suit :

DANS LES AMENDEMENTS.

Page 3, ligne 3. Retranchez depuis " corrompu " jusqu'à la fin de l'amendement.

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à l'amendement fait à ses amendements au dit bill, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le quorum du comité de banques, du commerce et des chemins de fer soit réduit à sept membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le service postal océanique " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à *James Blanchfield Smith* d'obtenir une prolongation du brevêt par lui obtenu pour une certaine invention," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lu par greffier comme suit :

Page 1. ligne 17, retranchez depuis " suit " jusqu'à " toute " dans la 24ème ligne et insérez la clause A.

CLAUSE A.

" Nonobstant toute chose au contraire dans le quatrième paragraphe de la seizième clause du chapitre trente-quatre des Statuts Refondus de la ci-devant province du *Canada*,

· il pourra être accordé une prolongation du brevet mentionné dans le préambule du présent acte, sous l'empire et sans préjudice des dispositions de la dite seizième clause et de ses paragraphes deux et trois, sur la pétition du dit *James Blanchfield Smith*, présentée dans les six mois de la passation du présent acte; mais rien dans le présent acte ne sera interprété en aucune manière comme confirmant la validité du brevet primitif, accordé au dit *James Blanchfield Smith*, ou comme affectant les poursuites qui pourraient être pendantes au sujet du dit brevet.

DANS LE PREAMBULE.

Page 1, ligne 1. Après "lettres-patentes" insérez; "sous le grand sceau de la ci-devant province du *Canada*."

Page 1, ligne 9. Après "statuts" insérez: "de la ci-devant province."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif à la *Novelle-Ecosse*."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

Seymour,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit résolu que vû qu'il apporte un changement aux bases de la confédération des provinces, ce changement ne peut se faire avec sûreté que du consentement de chacune des provinces confédérées et par le Parlement Impérial.

Après de longs débats.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que les débats ultérieurs sur la dite motion en amendement soient remis jusqu'à la prochaine séance de la Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Ryan* a présenté à la Chambre un rapport de "La caisse d'Economie de Notre-Dame de *Québec*" pour l'année finissant le 31 mai 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Voir Documents de la Session.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender la charte d'incorporation de la banque royale du *Canada*, en prolongeant, s'il est nécessaire, le délai fixé pour la reprise des paiements en espèces, et aussi dans le but d'autoriser, s'il est nécessaire, sa fusion avec toute autre banque ou toutes autres banques, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Six heures, P. M. ayant sonné, l'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Renaud,</i>	

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Sanborn*, en amendement à la motion de l'honorable M. *Campbell*, pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif à la *Nouvelle-Ecosse*."

Après de nouveaux et longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Blake,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Simpson.—12.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston)</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.—32.</i>

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Alors l'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour prolonger la charte de la banque d'*Ontario*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la banque de *Toronto*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la banque d'*Union du Bas-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été.

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : Acte pour amender le soixante-septième chapitre des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant les compagnies de télégraphe électrique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : Acte concernant la charge d'im-
" primeur de la Reine et les impressions publiques " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a
été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité
général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le
dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait
aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 9, après " public " insérez : " clause A."

CLAUSE A.

Cet acte deviendra exécutoire le premier jour de décembre 1869.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur
icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a
été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant
qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois main-
tenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en
comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du
" Canada, douze Victoria, chapitre cent quatorze, pour refondre les lois et les ordonnances
" relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la Maison de la Trinité de
" Québec, et pour d'autres fins."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Miller* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le
dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a
été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill
intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à l'amélioration du havre de Québec, et
" à son administration."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a
été

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé, et que le dit bill soit renvoyé à un comité
spécial composé des honorables MM. *Mitchell*, *Ryan*, *E. H. J. Duchesnay*, *Macpherson*,
Miller, *Skead* et *Ross*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les jeunes délinquants dans la Province de Québec."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender certains actes de la législature de la ci-devant province du Canada, relatifs à l'inspection des cuirs et peaux crues."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Macpherson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la charte d'incorporation de la banque Royale du Canada, en prolongeant, s'il est nécessaire, le délai fixé pour la reprise des paiements en espèces, et aussi dans le but d'autoriser, s'il est nécessaire, sa fusion avec toute autre banque ou toutes autres banques, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Qu'il soit résolu—

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur à faire, par et de l'avis du Conseil Privé, les négociations et les arrangements financiers, et d'autres, qu'il jugera nécessaire avec le gouvernement et la législature de l'Île du Prince-Edouard, dans le but d'admettre cette colonie dans la Puissance du Canada ; mais tous ces arrangements devront être soumis à l'approbation du Parlement avant qu'il ne soit rien fait pour leur donner effet, ou pour engager la foi publique au sujet de leur exécution.

La question de concours étant mise sur la dite motion, et elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Bill*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McCreau,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer " la banque d'Union du *Bas-Canada*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne dernière, après " payez " insérez clause A.

CLAUSE A.

Le présent acte deviendra exécutoire le et après le jour où il sera approuvé et accepté par le vote des actionnaires à une assemblée annuelle ou à une assemblée générale spéciale, lequel vote se donnera de la manière prescrite pour l'élection des directeurs par l'acte que le présent amende.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la charte d'in-

“ corporation de la banque Royale du *Canada*, en prolongeant, s'il est nécessaire, le délai fixé pour la reprise des paiements en espèces, et aussi dans le but d'autoriser, s'il est nécessaire, sa fusion avec toute autre banque ou toutes autres banques, et pour d'autres fins,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender la charte de la “ banque de *Toronto*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender la charte de la “ banque d'*Ontario*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Mitchell*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender les actes relatifs à l'amélioration du havre de *Québec* et à son “ administration,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 25, retranchez : “ juillet ” et insérez : “ septembre.”

Page 1, ligne 29, retranchez “ jusqu'au quinzième jour de juillet prochain, ou ”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre le rapport annuel du département de la marine et des pêcheries.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit renvoyé au comité-conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant la faillite,"

Aussi, le bill intitulé : " Acte concernant les dommages malicieux à la propriété " et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte relatif aux enquêtes et recherches sur la cause des naufrages et à d'autres " objets."

Aussi, le bill intitulé : " Acte concernant les maladies contagieuses qui attaquent le " animaux."

Et aussi, le bill intitulé : " Acte pour faire disparaître les doutes auxquels donnent lieu " certaines lois du *Canada*, en ce qui concerne les offenses qui ne sont pas entièrement " commises sur son territoire," et informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans " certains ports des provinces de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Kenny* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant le larcin et autres offenses de même nature."

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour amender et refondre les actes concernant la compagnie des remorqueurs des *St. Laurent*.”

Aussi le bill intitulé : “ Acte concernant les jeunes délinquants dans la province de *Québec*.”

Et aussi, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque des marchands d'*Halifax*.” et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur et pour la plus “ grande sécurité de leurs passagers,” et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat. Les dits amendements ont alors été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 10. Après “ Acte ” insérez la Clause A.

CLAUSE A.

Nonobstant toute disposition contraire dans la seizième clause du dit acte, le canot de sauvetage qui doit être à bord ou suspendu contre le bord de tout bateau à vapeur, dans tous ses voyages, pourra être muni de compartiments métalliques imperméables à l'air aux côtés seulement ou aux bouts seulement, ou en sera muni aux bouts et aux côtés à la fois, suivant les instructions de l'inspecteur qui aura fait la dernière inspection du bateau ; et le certificat énoncera la nature de ces instructions en donnant la description du canot d'après leur teneur.”

Page 1, ligne 42. Retranchez “ ou ” et après “ cuir ” insérez : “ ou autre matière convenable.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender la charte de la banque de *Québec*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender la charte de la banque de la Cité,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender la charte et augmenter le fonds social de la compagnie de transport de la rive-nord,” auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas,” et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, section 1, ligne 3. Après “ recorder ” ajoutez : “ juge d'une cour de Comté, étant Juge de Paix, tout Commissaire de Police, Juge des Sessions de le Paix.”

Page 1, section 1, ligne 13. Après “ comprend ” ajoutez : “ tout Commissaire de Police et.”

Page 1, section 1, ligne 13. Après “ revêtu ” ajoutez : “ ou qui sera revêtu.”

Page 1, section 2, ligne 3. Après “ larcin,” ajoutez : “ ou un larcin sur la personne.”

Page 1, section 2, ligne 8. Biffez les mots “ commis ou.”

Page 3, section 10, lignes 2 et 3. Biffez les mots “ lorsque la propriété volée excède en valeur la somme de dix piastres.”

Page 3, section 10, ligne 5. Biffez les mots “ ou tenté de commettre.”

Page 3, section 10, ligne 6. Après “ serviteur ” ajoutez : “ si la valeur de la propriété volée, obtenue, détournée ou recélée excède dix piastres.”

Page 6, section 32, ligne 17. Après “ *Nouvelle-Ecosse*,” insérez : “ au trésorier de Comté pour les besoins du Comté.”

Page 6, section 32, ligne 18. Après “ *Nouveau-Brunswick*,” insérez : “ au trésorier de Comté pour les besoins du Comté.”

Page 7, section 35. Remplissez le premier blanc par “ premier,” le deuxième par “ janvier ” et remplacez “ 1869 ” par “ mil huit cent soixante-et-dix.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du maître-général des postes, pour l'année finissant le 30 juin 1868.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comue çuit ;

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du département d'agriculture, pour l'année 1868.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les compagnies de télégraphe " électrique."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Leonard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender certains actes de la législature de la ci-devant province du *Canada*, relatifs à l'inspection des cuirs et peaux crues."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la charte et " augmenter le fonds social de la compagnie de transport de la rive nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la " banque de la Cité," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender la charte de la banque de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits poursuivables par voie d'acte d'accusation," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec un amendement, auquel elles demandent le concours du Sénat.

Le dit amendement a alors été lu par le greffier, comme suit :

Page 6, section 35, ligne 4. Biffez les mots "sauf le conseil de prévenu."

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest après que ces territoires auront été unis au *Canada*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de *Québec* et d'*Ontario*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la procédure dans les causes criminelles ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors sur motion, de l'honorable *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Holmes*,
La Chambre s'est ajournée.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lestie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremontr,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Willmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Renaud,</i>	

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des neuvième et dixième rapports du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et :

Les dits rapports étant lus de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient adoptés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du onzième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit ordre soit déchargé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que l'on se procure de l'éditeur cinq exemplaires de l'ouvrage de M. *Russell* concernant le Territoire du *Nord-Ouest*, pour chacun des membres de cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la procédure dans les causes criminelles ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle," a été lu seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général de la Chambre maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. *Holmes* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement "aux ordres et convictions sommaires," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits au dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements aux amendements du Sénat ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2. A la fin de section 6, ajoutez " Pourvu que lorsqu'un mandat est émis en " premier lieu, le juge de paix qui l'émet en fournira une ou des copies, et en fasse signifier une copie au prévenu lors de son arrestation."

Page 6. A la fin de la section 26, ajoutez " sauf dans cette partie du comté de " *Saguenay* qui s'étend à partir de *Portneuf*, dans le dit comté, vers l'Est, jusqu'aux " limites du *Canada*, y compris toutes les îles y adjacentes, dans laquelle le délai pour " porter la plainte ou faire la dénonciation sera étendu à douze mois, à compter du jour où " la matière qui fait le sujet de la plainte ou dénonciation a pris naissance."

Page 7. A la fin de la section 33, ajoutez " mais nulle détention en vertu de la présente section ne devra s'étendre à plus d'une semaine."

Page 9. A la fin de la section 46, ajoutez " mais nul tel ajournement ne devra s'étendre " à plus d'une semaine."

Page 12, ligne 4 de la section 65, après "paix," ajoutez " à moins qu'il ne soit autrement prescrit dans l'acte spécial en vertu duquel la conviction est prononcée."

Page 14, ligne 2 de la section 11, biffez les mots " pour informalité."

Page 15, ligne 3 de la section 76, après " prescrit " ajoutez " auquel, dans l'un ou " l'autre cas, l'appel peut être entendu."

Page 17, ligne 2 de la section 80, après " faits," ajoutez " ou de l'officier qu'il appartient, autre que le greffier de la paix auquel ces rapports sont faits."

Page 17, ligne 1 de la section 81, après " paix " insérez " ou autre officier tel que ci-haut en dernier lieu mentionné."

Page 19. Dans la première ligne de la section 97, remplissez le blanc par le mot " Janvier," et dans la seconde ligne au lieu de " 186 " insérez " mil huit cent soixante-et-dix."

Les dits amendements étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine et les impressions publiques," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé à l'amendement fait au dit bill avec un amendement, auquel elles demandent le concours du Sénat.

Le dit amendement à l'amendement du Sénat a été alors lu par le greffier, comme suit :

DANS L'AMENDEMENT.

Page 1, ligne 11. Biffez " décembre " et insérez " octobre."

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à l'amendement fait à son amendement au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour permettre à *James Blanchfield Smith* d'obtenir une prolongation du " brevet par lui obtenu pour une certaine invention," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits au dit bill, avec un amendement, auquel elles demandent le concours du Sénat.

Le dit amendement aux amendements du Sénat a été alors lu par le greffier, comme suit :

DANS LES AMENDEMENTS.

Page 2, ligne 7, après " Acte " insérez :

" L'avis que la dite seizième clause prescrit de publier dans deux journaux devra être " ainsi publié dans la province d'*Ontario* en anglais seulement, et le bureau mentionné dans " les paragraphes deux et trois de la dite seizième clause se composera du Président du " Conseil Privé, du Ministre de la Justice et du Ministre des Finances et siègera à *Ottawa*."

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à l'amendement faits à ses amendements au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à l'amélioration du havre de *Québec* et à " son administration."

Et aussi, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque " d'*Union du Bas-Canada* " et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du *Canada*," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour prolonger pendant un temps limité les chartes de certaines banques " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. A. J. *Duchesnay* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

DANS LA CÉDULE.

Ligne 11, retranchez : " La Banque de la *Nouvelle-Ecosse*."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le gouvernement provisoire de la *Terre de Rupert* et du Territoire du *Nord-Ouest*, après que ces territoires " auront été unis au *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de *Québec* " et d'*Ontario*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dever* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant certains fonds d'honoraires dans la province d'*Ontario*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la loi criminelle et pour révoquer certaines dispositions y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi.

Mardi, 22 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Curnham,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Rutchie,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte 31 Vict., chap. trente-trois, et pour établir d'autres dispositions “ au sujet des salaires et des allocations pour les frais de voyage des juges ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte “ pour octroyer certaines sommes d'argent requises pour payer certaines dépenses du service public, pour les années financières expirant le trente juin mil huit cent soixante et neuf et le trente juin mil huit cent soixante et dix, respectivement, et pour d'autres fins “ relatives au service public ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour prolonger pendant un temps limité les chartes de certaines banques," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport général du ministre des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1868.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel et St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat,"

Laquelle étant venue avec son Président,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparément, comme suit :

Acte concernant les brevets d'invention.

Acte relatif à l'immigration et aux immigrants.

Acte du *Canada* relatif aux clauses des compagnies par actions.

Acte pour éviter la nécessité de grossoyer les documents publics sur parchemin.

Acte pour la punition de certaines offenses relatives à l'Armée et à la Marine de Sa Majesté.

Acte à l'effet de mieux protéger les munitions de l'Armée et de la Marine de Sa Majesté.

Acte concernant le département des finances.

Acte concernant les offenses relatives aux monnaies.

Acte concernant le faux.

Acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics.

Acte concernant la cruauté envers les animaux.

Acte relatif aux vagabonds.

Acte concernant les offenses contre la personne.

Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre quarante-deux.

Acte pour confirmer une certaine convention conclue entre le gouvernement du *Canada* et la compagnie du Grand chemin de fer Occidental, et pour lui donner effet.

Acte pour changer les limites des comtés de *Joliette* et *Berthier* pour les fins électorales.

Acte à l'effet de placer tous les bâtiments canadiens sur un pied d'égalité, en ce qui concerne le pilotage dans le port de *Québec*, et pour d'autres fins du ressort du pilotage.

Acte pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 123, intitulé : " Acte pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous."

Acte pour amender l'acte d'incorporation du bureau de commerce de la cité de *Toronto*.

- Acte pour amender de nouveau la charte de la banque de *Gore*.
- Acte concernant la compagnie du Pont international.
- Acte pour incorporer la banque de la Puissance.
- Acte pour naturaliser *Eli Clinton Clark*.
- Acte pour incorporer la compagnie Canadienne et Européenne de télégraphe.
- Acte pour autoriser la banque Canadienne de Commerce à augmenter son capital, et pour d'autres fins relatives à cette banque.
- Acte pour permettre à la banque du *Nouveau-Brunswick* d'augmenter son fonds social, et pour d'autres objets se rattachant à la banque.
- Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie du Pont suspendu de *Clifton*.
- Acte pour permettre aux porteurs des actions privilégiées de la compagnie du Grand chemin de fer Occidental de les convertir en actions ordinaires, à leur choix.
- Acte pour unir les compagnies d'Assurance Mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie.
- Acte pour incorporer la compagnie de Garantie et d'Assurance Mutuelle sur la vie dite de la Puissance.
- Acte pour incorporer la chambre de commerce de *St. Thomas, Ontario*.
- Acte à l'effet d'amender l'acte passé par la législature de la ci-devant province du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte pour incorporer certaine compagnie sous les nom et raison de Compagnie Britannique Américaine contre l'incendie et sur la vie."
- Acte relatif aux compagnies par actions constituées en corporations par lettres patentes.
- Acte pour détacher le township de *Doncaster* du comté de *Montcalm* et l'annexer au comté de *Terrebonne* pour les fins électorales.
- Acte concernant le parjure.
- Acte concernant le Service Postal Océanique.
- Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Maritime du *Canada*.
- Acte concernant les dommages malicieux à la propriété.
- Acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature.
- Acte pour amender et refondre les actes concernant la compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*.
- Acte pour incorporer la banque des Marchands d'*Halifax*.
- Acte pour amender l'acte pour incorporer la banque d'Union du *Bas-Canada*.
- Acte pour amender les actes relatifs à l'amélioration du havre de *Québec* et à son administration.
- Acte concernant la faillite.
- Acte pour faire disparaître les doutes auxquels donnent lieu certaines lois du *Canada*, en ce qui concerne les offenses qui ne sont pas entièrement commises sur son territoire.
- Acte concernant la loi criminelle et pour révoquer certaines dispositions y mentionnées.
- Acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle.
- Acte concernant certains fonds d'honoraires dans la province d'*Ontario*.
- Acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et délits, dans les provinces de *Québec* et d'*Ontario*.
- Acte concernant le gouvernement provisoire de la Terre de *Rupert* et du Territoire du *Nord-Ouest*, après que ces territoires auront été unis au *Canada*.
- Acte pour amender la charte de la banque de *Québec*.
- Acte pour amender la charte de la banque de la Cité.
- Acte pour amender la charte de la banque de *Toronto*.
- Acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance.
- Acte pour prolonger la charte de la banque *Ontario*.
- Acte concernant le mode de juger et punir les jeunes délinquants.
- Acte relatif aux enquêtes sur les naufrages et à d'autres objets.
- Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux.
- Acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.
- Acte pour permettre à *James Blanchfield Smith* d'obtenir une prolongation du brevet par lui obtenu pour une certaine invention.
- Acte concernant la charge d'Imprimeur de la Reine et les impressions publiques.

Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sécurité de leurs passagers.

Acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle, en certains cas.

Acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits poursuivables par voie d'acte d'accusation.

Acte pour amender le soixante-septième chapitre des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant les compagnies de télégraphe électrique."

Acte pour amender la charte d'incorporation de la Banque Royale du *Canada*, en prolongeant, s'il est nécessaire, le délai fixé pour la reprise des paiements en espèces, et aussi dans le but d'autoriser, s'il est nécessaire, sa fusion avec toute autre banque ou toutes autres banques, et pour d'autres fins.

Acte pour amender la charte et augmenter le fonds social de la compagnie de transport de la rive nord.

Acte pour prolonger pendant un temps limité les chartes de certaines banques.

Acte relatif à la *Nouvelle-Ecosse*.

Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du *Canada*, douze *Victoria*, chapitre cent-quatorze, " pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins."

Acte concernant les jeunes délinquants dans la province de *Québec*.

Acte pour amender l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre 33, et pour établir de nouvelles dispositions relativement aux salaires et aux dépenses de voyage des juges.

La Sanction Royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills.

Alors le Greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres de deux bills à être passés comme suit :

Acte concernant le salaire du Gouverneur-Général.

Acte pour faire droit à *John Horace Stevenson*.

Sur ces bills le Greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit : " Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ces bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux."

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Communes du *Canada* ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de subvenir aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé : " Acte pour octroyer certaines sommes d'argent requises pour payer certaines dépenses " du service public, pour les années financières expirant le trente juin mil huit cent soixante-et-neuf et le trente juin mil huit cent soixante-et-dix, respectivement, et pour d'autres " fins relatives au service public," que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Sur ce bill le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Le temps est arrivé où je puis vous décharger de vos travaux ; et je le fais avec d'autant plus de plaisir que la session, dont l'ouverture fut retardée pour des raisons qui vous sont connues, s'est nécessairement prolongée jusqu'à une époque plus avancée qu'il ne convient à la généralité d'entre vous.

Je pense qu'on peut se déclarer satisfait du résultat de vos délibérations.

En outre de la longue liste de mesures et d'amendements sur des sujets de politique intérieure dont vous vous êtes occupés, vos journaux montrent que des mesures mémo-

rables ont été prises vers l'accomplissement du grand projet d'union, en une seule confédération, de toute l'*Amérique Septentrionale Britannique*.

Vous avez sanctionné l'arrangement conclu à *Londres*, par le Gouvernement Impérial, à l'égard du Territoire du *Nord-Ouest*; j'espère que cette vaste contrée sera avant longtemps ouverte à la colonisation, et deviendra le séjour de myriades d'immigrants prospères et industrieux.

Les conditions auxquelles les délégués de *Tertrenève* ont consenti, et qui, on peut l'espérer, seront agréées par le peuple de cette Ile, ont reçu votre concours.

Il a été posé des bases pour des négociations avec le gouvernement de l'*Ile du Prince Edouard*.

De plus, ce qui n'est point d'une moindre importance, considérant que le bon vouloir du peuple déjà compris dans la Puissance est un sujet d'une importance peut-être plus grande, ou non moindre pour le moins, que celui de l'acquisition de nouveaux territoires, vous avez eu le soin opportun et bien sage d'agir avec libéralité, afin de satisfaire à des demandes raisonnables et d'assurer l'attachement de la *Nouvelle-Ecosse*.

Les actes pour l'uniformité des lois criminelles assureront un mode de procédure exacte et équitable, et ne peuvent manquer de contribuer à un très-haut degré à l'avantage public.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés pour le service public. Quoique les droits d'importation n'aient pas atteint le chiffre qu'on en attendait, je me réjouis à la pensée qu'une surveillance vigilante de la dépense publique a obvié à la nécessité d'imposer de nouvelles charges au peuple.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je ne vous retiendrai pas davantage, si ce n'est pour exprimer l'espoir qu'en retournant dans vos foyers vous trouverez le pays avec toutes les apparences d'une récolte abondante, et que vous continuerez vos services à l'Etat en encourageant les travaux de l'industrie, en propageant le contentement et en soutenant l'autorité de la loi dans vos localités respectives.

Alors l'honorable Président du Sénat a alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à samedi, le trente-et-unième jour de juillet prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est en conséquence prorogé à samedi, le trente-et-unième jour de juillet prochain.

Le Greffier en compte avec l'Honorable Sénat pour diverses sommes reçues et déboursées par lui depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er janvier 1869.

Dr.

Av.

	1867.	\$	cts.		\$	cts.
Juil. 1er...	Balance due par le greffier ce jour	3,944	77	Indemnité des membres.....	87,211	50
" 4...	Mandat à compte des dépenses contingentes	4,000	00	Appointements des officiers et commis.....	28,226	48
Août 6...	Do	10,000	00	Gages des messagers, serviteurs et journaliers.....	17,935	88
Nov. 5...	Do	12,000	00	Impressions; papier à imprimer et reliure	\$5,197	89
Déc. 9...	Honoraire sur bill privé	80	00	Do Gazette du Canada.....	459	53
" 19...	Mandat à compte de l'indemnité des membres.....	30,000	00	Fournitures de bureau	5,657	42
1868.				Journaux.....	4,762	63
Fév. 8...	Mandat à compte des dépenses contingentes	20,000	00	Frais de port et télégrammes	2,075	21
Avril 7...	Mandat à compte de l'indemnité des membres.....	30,000	00	Comptes d'ouvriers.....	2,093	46
Mai 9...	Honoraires sur bills privés.....	110	26	Combustible, gaz et eau.....	13,490	45
" 14 ...	Mandat à compte de l'indemnité des membres.....	\$17,163	20	Commis saisonniers et copistes surnuméraires	8,645	50
	Do des dépenses contingentes ...	22,458	63	Rapports des débats	588	00
Juin 6...	Mandat conformément à l'ordre en conseil du 5 juin 1868.....	39,621	83	Assurance	1,295	00
Juil. 28...	Mandat à compte des dépenses contingentes	22,519	10	Livres achetées sur ordre	438	00
Nov. 26...	Do	20,000	00	Remboursé au receveur-général	6,544	00
				Payé aux officiers et serviteurs des Communes	40	91
				Payé aux officiers et serviteurs du Conseil Législatif du Canada qui ont été gardés au service du Sénat.....	4,490	00
				Payé aux officiers et serviteurs du Conseil Législatif du Canada qui n'ont pas été gardés au service du Sénat.....	20,491	99
1869.				Balance due au Sénat, 1er janvier 1869	\$212,575	96
Janv. 1er...	Balance en faveur du Sénat, ce jour.....	\$27,681	13		\$27,681	13

I N D E X

DU

SECOND VOLUME.

32 et 33 VICTORIA, 1869.

ADDRESSES :

CONJOINTES :

A Sa Majesté :

Demandant à Sa Majesté l'union au Canada de la Terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest, reçue des Communes, 122. Adoptée, et les Communes en sont informées, 125. (*Voir Résolutions.*)

Priant Sa Majesté d'unir Terre-Neuve au Canada, 186. (*Voir Résolutions.*)

A Son Excellence le Gouverneur-Général :

Résolutions en réponse au discours du Trône, proposées, 18. Adoptées, 19. Comité nommé pour préparer l'adresse, 19. L'adresse, 20. Unanimement adoptée, 21. Présentée, et la réponse de Son Excellence, 25. Adresse et réponse imprimées dans les deux langues, 25.

Pour copie de la correspondance entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Canada, au sujet du droit de propriété littéraire, 30. Réponse, 39.

Pour copie de la correspondance concernant les procès et condamnation du Rév. John McMahon, et autres informations qui s'y rattachent, 32. Rapport, 78. Rapport renvoyé au comité des impressions, 78.

Pour copie de la correspondance concernant la loi criminelle, 37. Retirée, 37.

Pour un rapport des certificats délivrés sous l'empire de l'Acte passé en 1868, intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur," 53. Rapport, 89.

Pour un état détaillé des frais d'entretien des édifices du Parlement et des Départements à Ottawa, depuis le 30 juin 1867 jusqu'au 30 juin 1868, et de toutes autres dépenses encourues pour les dits édifices, 62. Rapport, 168.

ADRESSES.—(Suite.)

- Pour copie de la correspondance au sujet de l'immigration, 73. Rapport 156.
- Pour copie des rapports concernant les pêcheries, 77.
- Pour un état, en forme de tableau, des actions entrées dans chacune des cours de vice-amirauté du Canada depuis le 1er juillet 1867, et de toutes autres informations à ce sujet, 78.
- Pour copie de la correspondance ayant trait à l'établissement d'un bureau d'examineurs pour le classement des capitaines et des seconds de navires à voiles, 78. Rapport, 156.
- Pour copie de la correspondance au sujet de l'extradition de personnes accusées d'avoir félonieusement enlevé certains bons de la Compagnie d'Assurance Royale, à New-York, 84.
- Pour copie de la correspondance relative à l'engagement des matelots, 84. Rapport, 156.
- Pour une estimation détaillée des sommes nécessaires pour achever les édifices du Parlement et des Départements, 91, 92. Rapport, 180.
- Pour un état des bois d'équarrissage, billots, madriers, voliges et planches de pin expédiés aux Etats-Unis, depuis le 16 mars 1863 jusqu'au 16 mars 1865, 105. Rapport, 112. Renvoyé au comité des impressions, 112.
- Pour un état des sommes dépensées sur le vaisseau appelé le "Druid," depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er mai 1869, et toutes autres informations relatives au dit vaisseau, 105. Rapport, 156.
- Priant Son Excellence de transmettre l'adresse collective à Sa Majesté, au sujet de l'incorporation de la Terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest avec le Canada, 125. Proposée, adoptée et envoyée aux Communes, 125. Adoptée par cette Chambre, 145. Voir Résolutions.
- Pour copie du rapport de John Page, Ecr., sur l'exploration du Lac St. Pierre, 147. Rapport, 194.
- Pour copie du rapport sur le hâvre de Québec, fait par T. Trudeau, Ecr., Député Ministre des Travaux Publics, et M. Ross, avec les pétitions et les mémoires concernant le même sujet, 165.
- Pour information concernant le canal de Grenville et Carillon, 181.
- Pour information concernant le canal Rideau.
- Pour un état détaillé des frais d'entretien des édifices du Parlement et des Départements à Ottawa, depuis le 30 juin 1868 jusqu'à ce jour, 182.
- Priant Son Excellence de transmettre l'adresse à Sa Majesté au sujet de l'union de Terre-Neuve avec le Canada, 189. Proposée et adoptée, 189.
- Pour un état détaillé de toutes sommes dépensées depuis les cinq dernières années en améliorations et ouvrages sur la rivière Ottawa ; aussi, un état des salaires et autres dépenses durant la même période, 217.

AJOURNEMENT :

(Spécial), 33, 62, 89, 102, 111, 218.

Motion sur la question d', déclarée hors d'ordre, 105.

AGRICULTURE : Rapport du Département de l'. Présenté, 233.

ALBERT, Comté d', (N. B.) Pétitions, 71, 72, 108, 130.

ALLAN, Hugh, *et al.*, de Montréal. Pétition, 91.

AMHERST, (Isles de la Madeleine). Pétition, 160.

ANIMAUX : Ordre en Conseil concernant les maladies contagieuses des. *Voir Messages.*

ARMÉE et Marine, offenses relatives à l'. *Voir Bili, 1.*

ASHBURTON : Pétition concernant le service de la malle, 61.

ASSOCIATION : Agricole et des Arts. Conseil de l'. Ontario. Pétition, 25.

BAIE VERTE : Canal de la. Pétitions, 58, 71, 108, 130. Motion pour une adresse concernant la, retirée, 104, 105.

BAGOTVILLE : Conseil Municipal de. Pétition, 78.

BANQUES :

Chartes continuées. *Voir Bill, 7.*

De la Nouvelle-Ecosse. Pétition, 76. Rapport, 216.

Du Nouveau-Brunswick. Augmentation de capital. Pétition, 72. *Voir Bill, 8.*
Rapport, 216.

De Toronto. Pétition, 88. *Voir Bili 9.*

D'Ontario. Pétition, 160.

De Québec. Pétition, 155.

Royale Canadienne. Pétition, 147, 180.

Liste des actionnaires, 77.

Comité des. *Voir Comité.*

Pétition concernant les, 41, 66, 68, 72, 76, 82, 88, 91, 101, 104, 118, 130, 133,
155, 167, 172.

BANQUE DE LA CITÉ, de Montréal, charte amendée. Pétition, 101. *Voir Bill, 12.*

BANQUE JACQUES CARTIER, de Montréal. Pétition, 82.

BANQUE NATIONALE, de Québec, extension de charte. Pétition, 71. *Voir Bill, 10.*

BANQUE DU PEUPLE, de Montréal. Pétition, 55. Rapport, 216.

BANQUE ROYALE Canadienne, paiements en espèces. Pétitions, 147, 180. *Voir Bill, 18.*
Rapport, 216.

BANQUE D'UNION du Bas-Canada. Pétition, 88. *Voir Bills, 10. 20.*

BARRIE : Ville de. Pétition, 66.

BATEAUX À VAPEUR : Inspection des, acte amendé. *Voir Bill, 21.*

BELLEW, H. F., de Québec. Pétition, 108.

BILLETS PROMISSOIRES : Recouvrement plus facile des. *Voir Bill, 32.*

BILLS :

Privés :

Délai prolongé pour présenter des, 73, 103, 171, 179.

Chemins de Fer, Bill :

Présenté par l'hon. M. Campbell, 17. Lu la première fois, 17.

1.—*Armée et Marine de Sa Majesté, offenses relatives à l', Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 39. Lu la seconde fois, 56. En comité, 59. Rapporté sans amendement, 59. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 59. Passé par cette Chambre, 112. Sanctionné, 241.

2.—*Animaux, cruauté envers les, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 39. Lu la seconde fois, 53. En comité, 57. En comité de nouveau, 63. Amendements rapportés et adoptés, 63. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 63. Passé par cette Chambre sans amendement, 112. Sanctionné, 241.

3.—*Animaux, maladies contagieuses qui attaquent les, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Chapais et lu, 159. Seconde lecture remise, 165. Débats sur la motion pour seconde lecture, 168. Lu la seconde fois, 168. En comité, 179. Rapporté avec un amendement, 179. Amendement lu et adopté, 179. Lu la troisième fois, 179. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 179. Amendement agréé par cette Chambre, 230. Sanctionné, 242.

4.—*Assurance Mutuelle du Castor et de Toronto contre l'incendie, Compagnie d', Bill :*

Présenté par l'hon. M. Blake et lu, 69. Deuxième lecture remise, 85, 99. Lu la seconde fois, 102. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 102. Rapporté, 130. Lu la troisième fois, 130. Passé et envoyé aux Communes, 130. Amendé par cette Chambre, 193. Amendements lus et agés par le Sénat, 193. Sanctionné, 242.

5.—*Assurance Britannique Américaine contre l'incendie, Compagnie d', acte amendé, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Allan et lu, 173. Lu la seconde fois, 189. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 189. Rapporté avec un amendement, 193. Amendement lu et adopté, 193. Lu la troisième fois, 193. Passé et envoyé aux Communes, 193. Passé par cette Chambre sans amendement, 219. Sanctionné, 242.

6.—*Assurance Maritime du Canada, Compagnie d', Bill :*

Requ et lu, 193. Lu la seconde fois, 195. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 195. Motion que l'ordre du jour soit rayé, et que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 197. Amendements rapportés, 198. Amendements lus et adoptés 199. Lu la troisième fois, 199. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 199. Amendements agréés par cette Chambre, 237. Sanctionné, 242.

BILLS.—(Suite.)

7.—*Banques, chartes de certaines, prolongées, Bill :*

Requ et lu, 237. 42^{ème} règle suspendue ; bill lu la deuxième fois, 238. En comité, 238. Rapporté avec amendements, 238. Amendements lus et adoptés, 238. Lu la troisième fois, 238. Passé et envoyé aux Communes, 238. Amendements agréés par les Communes, 241. Sanctionné, 243.

8.—*Banque du Nouveau-Brunswick, augmentation du fonds social de la, Bill :*

Requ et lu, 110. Lu la seconde fois, 116. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 116. Rapporté, 118. Lu la troisième fois, 118. Passé et les Communes en sont informées, 118. Sanctionné, 242.

9.—*Banque de Toronto, Bill :*

Requ et lu, 225. 42^{ème} règle suspendue, 225. Lu la seconde fois, 225. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 225. Rapporté sans amendement, 229. Lu la troisième fois, 229. Passé et les Communes en sont informées, 229. Sanctionné, 242.

10.—*Banque Nationale, Charte prolongée, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Tessier et lu, 147. Lu la seconde fois, 152. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 152. 60^{ème} règle suspendue, 152. Rapporté avec divers amendements, 164. Rapport reçu et amendements lus, 165. Ordre du jour pour la prise en considération des amendements, remis, 179, 182. Rayé des ordres du jour, 189. Ordre que le montant déposé entre les mains du greffier soit remis, 190.

11.—*Banque Canadienne de Commerce, augmentation du capital de la, Bill :*

Requ et lu, 110. Lu la seconde fois, 116. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 116. Rapporté, 118. Lu la troisième fois, 118. Passé et les Communes en sont informées, 118. Sanctionné, 242.

12.—*Banque de la Cité, amendement à la Charte de la, Bill :*

Requ et lu, 231. 42^{ème} règle suspendue, 231. Lu la seconde fois, 231. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 231. Rapporté sans amendement, 233. Lu la troisième fois, 233. Passé, et les Communes en sont informées, 233. Sanctionné, 242.

13.—*Banque de la Puissance, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Macpherson et lu, 85. Seconde lecture remise, 89. Lu la seconde fois, 99. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 99. Amendements rapportés et adoptés, 114. Lu la troisième fois, 114. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 114. Amendé par cette Chambre, 196. Amendements lus et agréés par le Sénat, 196. Sanctionné, 242.

14.—*Banque de Gore, Charte de la, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Macpherson et lu, 90. Seconde lecture remise, 99, 101. Lu la seconde fois, 106. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 106. Amendements rapportés et adoptés, 114. Lu la troisième fois, 114. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 114. Passé par cette Chambre avec des amendements, 189, 190. Amendements lus et agréés par le Sénat, 190. Sanctionné, 242.

BILLS.—(Suite.)

15.—*Banque des Marchands d'Halifax, Bill :*

Reçu et lu, 197. 42ème règle suspendue, 197. Lu la seconde fois, 197. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 197. Amendements rapportés, 199. Amendements lus et adoptés, 199. Lu la troisième fois, 199. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 199. Amendements agréés par cette Chambre, 231. Sanctionné, 242.

16.—*Banque d'Ontario, Charte de la, Bill :*

Reçu et lu, 225. 42ème règle suspendue, 225. Lu la seconde fois, 225. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 225. Rapporté sans amendement, 229. Lu la troisième fois, 229. Passé et les Communes en sont informées, 229. Sanctionné, 242.

17.—*Banque de Québec, Charte amendée, Bill :*

Reçu et lu, 231. 42ème règle suspendue, 231. Lu la seconde fois, 231. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 231. Rapporté sans amendement, 234. Lu la troisième fois, 234. Passé et les Communes en sont informées, 234. Sanctionné, 242.

18.—*Banque Royale du Canada, paiements en espèces, Bill :*

Reçu et lu, 223. Lu la seconde fois, 227. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 227. Rapporté sans amendement, 229. Lu la troisième fois, 229. Passé et les Communes en sont informées, 229. Sanctionné, 243.

19.—*Banque d'Union, du Bas-Canada, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Miller et lu, 189. Rayé des ordres du jour, 192.

20.—*Banque d'Union, du Bas-Canada, Bill :*

Reçu et lu, 225. 42ème règle suspendue et lu la seconde fois, 225. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 225. Rapporté sans amendement, 228. Amendement lu et adopté, 228. Lu la troisième fois, 228. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 228. Amendement agréé par cette Chambre, 237. Sanctionné, 242.

21.—*Bateaux-à-vapeur, inspection des, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell et lu, 66. Lu la seconde fois, 85. En comité, 89. Amendements rapportés, lus et adoptés, 89. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes pour son concours, 99. Passé par cette Chambre avec des amendements, 231. Amendements agréés par le Sénat 231. Les Communes en sont informées, 231. Sanctionné, 243.

22.—*Billets promissoires, pour rendre plus facile le recouvrement des, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Bureau et lu, 69. Seconde lecture remise, 85. Motion que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, 101. Débats, 102. Motion et bill retirés avec la permission de la Chambre, 102.

23.—*Brevets d'invention, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Chapais, et lu, 37. Seconde lecture remise, 39. Lu la seconde fois, 43. En comité, 46. Amendements rapportés, 53. Amendements adoptés, 53. Contents et non-Contents, 54. Lu la troisième fois, 56. Amendé de nouveau, 56. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 56. Amendé par cette Chambre, 168. Amendements lus et agréés par le Sénat, 179. Sanctionné, 241.

BILLS.—(Suite.)

24.—*Chemin de fer Grand Occidental, Actions privilégiées du, Bill :*

Reçu et lu, 110. Lu la seconde fois, 115. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 115. Amendements rapportés, lus et adoptés, 126. Lu la troisième fois, 126. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 126. Agréés par cette Chambre, 156. Sanctionné, 242.

25.—*Chemin de fer Grand Occidental, pour confirmer une certaine convention de la Compagnie du, Bill :*

Reçu et lu, 74. Lu la seconde fois, 80. En comité, 86. Rapporté sans amendement, 86. Lu la troisième fois, 86. Passé et les Communes en sont informées. Sanctionné, 242.

26.—*Clark, naturalisation de, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Ross et lu, 62. Seconde lecture remise, 67. Lu la seconde fois, 69. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 69. Rapporté sans amendement, 104. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes pour son concours. Passé par cette Chambre avec des amendements, 182. Amendements agréés par le Sénat, 182. Sanctionné, 242.

27.—*Clauses des Compagnies par actions, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 37. Lu la seconde fois, 46. En comité, 59. Rapporté avec un amendement, 59. Amendement adopté, 59. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 62, 63. Passé par cette Chambre, 115. Sanctionné, 241.

28.—*Clifton, Compagnie du Pont Suspendu de, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Ross et lu, 147. Lu la seconde fois, 152. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 152. 60ème règle suspendue, 152. Ordre que le montant déposé entre les mains du Greffier soit remis, 171.

29.—*Clifton, Compagnie du Pont Suspendu de, pour augmenter son fonds social, Bill :*

Reçu et lu, 103. Lu la seconde fois, 106. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 106. Rapporté, 126. Lu la troisième fois, 126. Passé, et les Communes en sont informées, 126. Sanctionné, 242.

30.—*Compagnies par actions constituées en corporation par lettres patentes, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 37. Lu la seconde fois, 46. En comité, 56. Amendements rapportés, 57. Amendements adoptés, 57. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 59. Passé par cette Chambre, 112. Sanctionné, 242.

31.—*Compagnie de Garantie et d'Assurance Mutuelle sur la vie, dite de la Puissance, Bill :*

Reçu et lu, 166. Lu la seconde fois, 171. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 171. 60ème règle suspendue, 171. Le comité rapporte sans amendement, 183. Lu la troisième fois, 183. Passé, et les Communes en sont informées, 184. Sanctionné, 242.

32.—*Cuir et peaux crues, inspection des, Bill :*

Reçu et lu, 197. Lu la seconde fois, 220. En comité, 227. Le comité demande la permission de siéger de nouveau, 227. En comité de nouveau, 233.

BILLS.—(Suite.)

33.—*Domnages malicieux à la propriété, Bill :*

Reçu et lu, 110. Lu la seconde fois, 116. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, remis, 128. En comité, 131. Rapporté avec des amendements, 131. Amendements lus et adoptés, 132. Lu la troisième fois, 144. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 144. Amendements agréés par cette Chambre, 230. Sanctionné, 242.

34.—*Doncaster, division électorale du Township de, Bill :*

Reçu et lu, 195. Lu la seconde fois, 219. 42ème règle suspendue, 219. Lu la troisième fois, 219. Passé, et les Communes en sont informées, 219. Sanctionné, 242.

35.—*Faillite, Bill :*

Reçu et lu, 192. Débats sur la motion pour seconde lecture, 218. Débats remis, 218. Débats repris, 219. Lu la seconde fois, 219. Motion pour renvoyer le bill à un comité spécial, débats sur icelle, et adoptée, 219. Amendements rapportés 221. Amendements lus et adoptés, 221. Lu la troisième fois, 221. Motion pour amender de nouveau, 222. Motion perdue, 222. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 222. Amendements agréés par cette Chambre 230. Sanctionné, 242.

36.—*Faux, concernant le, Bill :*

Reçu et lu, 66. Lu la seconde fois, 80. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, rayé, 85. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 85. Sanctionné, 241.

37.—*Élénies et délits, poursuite plus expéditive des personnes accusées de, Bill :*

Reçu et lu, 234. Lu la seconde fois, 238. En comité, 238. Rapporté sans amendement, 238. 42ème règle suspendue, 239. Lu la troisième fois, 239. Passé, et les Communes en sont informées, 239. Sanctionné, 243.

38.—*Finances, Département des, Bill :*

Reçu et lu, 73. Lu la seconde fois, 80. En comité, 86. Rapporté sans amendement, 86. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 86. Sanctionné, 241.

39.—*Gouverneur-Général, salaire du, Bill :*

Reçu et lu, 110. Débats sur motion pour seconde lecture, 115. Motion adoptée, 115. Lu la seconde fois, 115. Contents et non-contents, 115. 42ème règle suspendue, 115. Lu la troisième fois, 115. Passé, et les Communes en sont informées. Réservé.

40.—*Havres et chenaux, amélioration des, Bill :*

Reçu et lu, 230. 42ème règle suspendue, 230. Lu la seconde fois, 230. En comité, 230. Rapporté sans amendements, 230. Lu la troisième fois, 230. Passé, et les Communes en sont informées, 230. Sanctionné, 242.

41.—*Honoraires, certains fonds d', dans la Province d'Ontario, Bill :*

Reçu et lu, 239. 42ème règle suspendue, 239. Lu la seconde fois, 239. Lu la troisième fois, 239. Passé, et les Communes en sont informées, 239. Sanctionné, 242.

BILLS.—(Suite.)

42.—*Immigration, Bill* :

Requ et lu, 156. Lu la seconde fois, 162. En comité, 166. Rapporté sans amendement, 166. Lu la troisième fois, 166. Passé, et les Communes en sont informées, 166. Sanctionné, 241.

43.—*Imprimeur de la Reine, charge d', Bill* :

Requ et lu, 219. Lu la seconde fois, 226. En comité, 226. Amendement rapporté, 226. Amendement lu et adopté, 226. 42ème règle suspendue, 226. Lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 226. Amendé par cette Chambre, 237. Amendement à l'amendement agréé par le Sénat, 237. Sanctionné, 242.

44.—*Jeunes délinquants, Bill* :

Requ et lu, 197. Lu la seconde fois, 220. En comité, 220. Rapporté sans amendement, 227. Lu la troisième fois, 227. Passé, et les Communes en sont informées, 227. Sanctionné, 243.

45.—*Jeunes délinquants, punition des, Bill* :

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 159. Lu la seconde fois, 162. En comité, 166. Rapporté avec divers amendements, 166. Amendements lus et adoptés, 166. Lu la troisième fois, 166. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 166. Agréés par cette Chambre, 231. Sanctionné, 242.

46.—*Joliette et Berthier, limites électorales des Comtés de, Bill* :

Requ et lu, 74. Lu la seconde fois, 85. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 85. Le comité fait rapport que le dit bill, étant d'un intérêt public, n'est pas à proprement parler du ressort du comité, 100. En comité, 102. Rapporté sans amendement, 102. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 102. Sanctionné, 241.

47.—*Jones, pour faire droit à, Bill* :

Présenté par l'hon. M. McCrea et lu, 77. Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois, et que George W. Jones et Ann Catherine Martin soient entendus par leur Conseil, le trente-et-unième jour de mai, 77. Débats sur la motion pour la seconde lecture, 127. Contents et non-contents, 127. Bill lu la seconde fois et renvoyé à un comité spécial, 127. Ordonné que le rapport soit pris en considération, 165. Rapport reçu et lu, 168. Rapport adopté, 168. Honoraires payés au Greffier remis au pétitionnaire, 171. Pièces produites et témoignages pris devant le comité spécial, mises hors du dossier et rendues au pétitionnaire et à la défenderesse, 168.

48.—*Juges de Paix, devoirs hors des Sessions, Bill* :

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 114. Seconde lecture remise, 123, 130, 145, 148, 153. Lu la seconde fois, 159. Rapporté avec un amendement, 159. Amendement lu et adopté, 159. Lu la troisième fois, 161. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 161. Passé par cette Chambre avec des amendements, 234. Amendements lus et agréés par le Sénat, 234. Les Communes en sont informées, 234. Sanctionné, 243.

BILLS —(Suite.)

49.—*Juges de Paix, hors des Sessions, convictions sommaires, Bill :*

Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 162. Lu la seconde fois, 166. En comité, 166. Rapporté avec un amendement, 170. Amendement lu et adopté, 171. Lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 171. Passé par cette Chambre avec des amendements, 236. Amendements lus et agréés par le Sénat, 236. Sanctionné, 242.

50.—*Juges, salaires et frais de voyage des, Bill :*

Reçu et lu, 240. 42ème règle suspendue, 240. Lu la seconde fois, 240. Lu la troisième fois, 240. Passé, et les communes en sont informées, 240. Sanctionné, 243.

51.—*Justice Criminelle, administration prompte et sommaire de la, Bill :*

Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 114. Motion pour seconde lecture, 128. Débats, 128. Motion retirée, 128. Seconde lecture remise, 128, 130. Lu la seconde fois, 144. En comité, 148. Rapporté sans amendement, 148. Lu la troisième fois, 148. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 148. Passé par cette Chambre avec divers amendements, 232. Amendements agréés par le Sénat, 232. Les Communes en sont informées, 232. Sanctionné, 243.

52.—*Larcin et offenses de même nature, Bill :*

Reçu et lu, 129. Lu la seconde fois, 144. En comité, 148. Le comité demande la permission de siéger de nouveau, 148. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, remis, 152. En comité, 157. Rapporté avec des amendements, 157. Amendements agréés, 159. Lu la troisième fois, 159. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 159. Amendements agréés par cette Chambre, 230. Sanctionné, 242.

53.—*Loi Criminelle, concernant la procédure de la, Bill :*

Reçu et lu, 234. Lu la seconde fois, 235. En comité, 235. Rapporté sans amendement, 235. Lu la troisième fois, 235. Passé, et les Communes en sont informées, 235. Sanctionné, 242.

54.—*Loi Criminelle, pour révoquer certaines dispositions concernant la, Bill :*

Reçu et lu, 239. 42ème règle suspendue, 239. Lu la seconde fois, 239. Lu la troisième fois, 239. Passé, et les Communes en sont informées, 239. Sanctionné, 242.

55.—*Magasins de l'armée et de la marine, meilleure protection des, Bill :*

Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 39. Lu la seconde fois, 56. En comité, 59. Rapporté sans amendement, 59. Lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 59. Passé par cette Chambre, 112. Sanctionné, 241.

56.—*Matelots, engagement des, Bill :*

Présenté par l'Hon. M. Mitchell et lu, 78. Seconde lecture remise, 99, 105, 111. Lu la seconde fois, 128. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, remis, 148, 152. Rayé des ordres du jour, 155.

BILLS.—(Suite.)

57.—*Monnaies, offenses relatives aux, Bill :*

Reçu et lu, 66. Lu la seconde fois, 74. En comité, 80. Ordre du jour pour que la Chambre se mette de nouveau en comité, rayé, 86. Lu la troisième fois, passé, et les Communes en sont informées, 86. Sanctionné, 241.

58.—*Naufrages, enquête sur la cause des, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell et lu, 85. Seconde lecture remise, 99. Lu la seconde fois, 105. En comité, 111. Rapporté avec des amendements, 111. Amendements lus et adoptés, 111. Lu la troisième fois, 114. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 114. Amendements agréés par cette Chambre, 230. Sanctionné, 242.

59.—*Navires, enrégistrement des, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell et lu, 114. Débats sur la motion pour la seconde lecture, 128. Débats remis, 128. Débats repris, 130. Lu la seconde fois, 130. En comité, 145. Rapporté avec un amendement, 145. Amendement adopté, 145. Lu la troisième fois, 147. Passé, et envoyé aux Communes, 147.

60.—*Nouvelle-Ecosse, Bill :*

Reçu et lu, 217. Débats sur la motion pour seconde lecture, 223. Débats remis jusqu'à la prochaine séance de la Chambre, 223. Débats repris, 224. Motion pour seconde lecture, 224. Contents et non contents, 224. Lu la seconde fois, 225. Lu la troisième fois, 225. Passé, et les Communes en sont informées, 225. Sanctionné, 243.

61.—*Offenses contre la personne, Bill :*

Reçu et lu, 111. Lu la seconde fois, 116. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, remis, 129. En comité, 132. Le comité demande la permission de siéger de nouveau, 132. En comité de nouveau, 145. Le comité demande la permission de siéger de nouveau, 146. Ordre du jour rayé, 149. Débats sur la motion pour la troisième lecture, 150. Contents et non contents, 150. Amendements faits au bill, 150. Votes sur les amendements, 150. Lu la troisième fois, 151. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 152. Amendements agréés par cette Chambre, 166. Sanctionné, 241.

62.—*Offenses qui ne sont pas entièrement commises en Canada, Bill.*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 147. Ordre du jour pour la seconde lecture, remis, 152. Lu la seconde fois, 155. En comité, 161. Rapporté sans amendement, 161. Lu la troisième fois, 161. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 161. Adopté par cette Chambre, 230. Sanctionné, 242.

63.—*Farchemin, pour éviter de grossoyer les documents publics sur, Bill :*

Reçu et lu, 66. Lu la seconde fois, 69. Lu la troisième fois, 74. Amendé, 74. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 74. Amendement agréé par cette Chambre, 112. Sanctionné, 241.

BILLS.—(Suite.)

64.—*Parjure, Bill :*

Reçu et lu, 66. Lu la seconde fois, 74. En comité, 80. En comité de nouveau, 86. Amendements rapportés, 86. Amendements lus, et ordonné qu'ils soient pris en considération, 86. Amendements adoptés, 90. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes pour son concours, 99. Amendement par cette Chambre, 222. Amendement agréé par le Sénat. Sanctionné, 242.

65.—*Pilotage dans le port de Québec, pour placer les batiments canadiens sur un pied d'égalité, Bill :*

Reçu, et lu, 111. Lu la seconde fois, 116. En comité, 116. Rapporté, 116. 42ème règle suspendue, 116. Lu la troisième fois, 116. Passé, et les Communes en sont informées, 116. Sanctionné, 241.

66.—*Filotes, havre de Québec, amendement à l'Acte d'Incorporation des, Bill :*

Reçu et lu, 115. Seconde lecture remise, 128, 131. Lu la seconde fois, 145. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 145. Rapporté avec divers amendements, 150. Amendements adoptés, 150. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, 150. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 150. Amendements agréés par cette Chambre, 166. Sanctionné, 241.

67.—*Pont International, Bill :*

Reçu et lu, 168. Lu la seconde fois, 179. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 179. Rapporté sans amendement, 184. Lu la troisième fois, 184. Passé et les Communes en sont informées, 184. Sanctionné, 242.

68.—*Président du Sénat, charge du, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 85. Seconde lecture remise, 101. Rayé des ordres du jour, 128.

69.—*Québec, administration du havre de, Bill :*

Reçu et lu, 197. Débats sur la motion pour la seconde lecture, 220. Lu la seconde fois, 220. Ordre du jour pour que la Chambre se mette en comité général, déchargé, et motion pour renvoyer le dit bill à un comité spécial, adoptée, 226. Rapporté avec des amendements, 229. Amendements lus et adoptés, 229. Lu la troisième fois, 229. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 229. Amendements agréés par cette Chambre, 237. Sanctionné, 242.

70.—*Québec, Maison de la Trinité, acte amendé, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Mitchell et lu, 74. Seconde lecture remise, 85, 89. Lu la seconde fois, 99. En comité, 105. Rapporté sans amendement, 106. Ordonné que le rapport soit pris en considération, 106. Rapport adopté, 111. Lu la troisième fois, 111. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 111.

71.—*Québec, pour refondre les lois de la Maison de la Trinité, acte amendé, Bill :*

Reçu et lu, 195. Lu la seconde fois, 220. En comité, 226. Rapporté sans amendement, 226. Lu la troisième fois, 226. Passé, et les Communes en sont informées, 226. Sanctionné, 243.

BILLS.—(Suite.)

72.—*Remorqueurs du St. Laurent, Compagnie des, Bill :*

Reçu et lu, 193. Lu la seconde fois, 193. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 193. Rapporté avec un amendement, 217. Amendement lu et adopté, 217. Lu la troisième fois, 217. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 217. Amendement agréé par cette Chambre, 230. Sanctionné, 242.

73.—*Remorqueurs du St. Laurent, Compagnie des, amendement à son acte, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Miller et lu, 189. Rayé des ordres du jour, 192.

74.—*Rive-Nord, Compagnie de transport de la, Bill :*

Reçu et lu, 232. 42ème règle suspendue, 232. Lu la seconde fois, 232. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 232. Rapporté sans amendement, 233. Lu la troisième fois, 233. Passé et les Communes en sont informées, 233. Sanctionné, 243.

75.—*Rupert, gouvernement provisoire de la terre de, Bill :*

Reçu et lu, 234. Lu la seconde fois, 238. 42ème règle suspendue, 238. Lu la troisième fois, 238. Passé et les Communes en sont informées, 238. Sanctionné, 242.

76.—*Sauvages, emancipation des, Bill :*

Reçu et lu, 148. Seconde lecture remise 152. Débats sur la motion pour seconde lecture, 155. Lu la seconde fois, 155. En comité, 162. Rapporté avec divers amendements, 162. Amendements lus et adoptés 162. Lu la troisième fois, 165. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 165. Amendements agréés par cette Chambre, 168. Sanctionné, 241.

77.—*Service Postal Océanique, Bill :*

Reçu et lu, 195. Débats sur la motion pour seconde lecture, 219. Lu la seconde fois, 219. Lu la troisième fois, 222. Passé, et les Communes en sont informées, 222. Sanctionné, 242.

78.—*Smith, prolongation de brevet de, Bill :*

Reçu et lu, 183. Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois, 190. Lu la seconde fois, 192. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 192. Amendements rapportés, 222. Amendements lus et adoptés, 223. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes pour son concours, 223. Amendé par cette Chambre, 237. Amendements aux amendements lus et agréés par le Sénat, 237. Sanctionné, 242.

79.—*Stevenson, pour faire droit à, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 45. Motion pour seconde lecture, 46. Ordonné que John Horace Stevenson et Mary Elizabeth Foote soient entendus par conseil, 46. Seconde lecture, contents et non-contents, 79. Renvoyé à un comité spécial, 79. Rapport du comité, 92, 93, 94, 95, 97, 98. Ordonné que le rapport du comité, les témoignages et documents soient imprimés et pris en considération, 99. Rapport adopté, 106. Lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 106. Motion que les témoignages et les pièces y annexés, rapportés par le comité spéciale de cette Chambre, soient communiqués à la Chambre des Communes, ensemble avec l'ampliation du jugement de la Cour du Banc de la Reine dans l'affaire de la Reine contre Roblin, 106. Motion adoptée, 106. Bill adopté par cette Chambre, 182. Réservé, 243.

BILLS.—(Suite.)

80.—*St. Thomas, Chambre de commerce de, Bill :*

Reçu et lu, 192. Lu la seconde fois, 195. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 195. Motion que l'ordre du jour soit rayé, et que le bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 197. Rapporté sans amendement, 199. Lu la troisième fois, 199. Passé, et les Communes en sont informées, 199. Sanctionné, 242.

81.—*Subsides, Bill :*

Reçu et lu, 240. 42ème règle suspendue, 240. Lu la seconde fois, 240. Lu la troisième fois, 241. Passé et les Communes en sont informées, 241. Sanctionné, 243.

82.—*Télégraphe, Compagnie Canadienne et Européenne de, Bill :*

Reçu et lu, 129. Débats sur la motion pour la seconde lecture, 144. Lu la seconde fois, 144. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 144. Rapporté avec divers amendements, 160. Amendements lus et agréés, 161. Lu la troisième fois, 161. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 161. Amendements agréés par cette Chambre, 166. Sanctionné, 242.

83.—*Télégraphe électrique, Compagnies de, Bill :*

Reçu et lu, 218. Lu la seconde fois, 225. En comité, 233. Rapporté sans amendement, 233. Lu la troisième fois, 233. Passé et les Communes en sont informées, 233. Sanctionné, 243.

84.—*Toronto, bureau de commerce de, acte amendé, Bill :*

Reçu et lu, 103. Lu la seconde fois, 106. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 106. Rapporté sans amendement, 113. Lu la troisième fois, 113. Passé et les Communes en sont informées, 113. Sanctionné, 241.

85.—*Travaux Publics, maintien de la paix dans le voisinage des, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 39. Lu la seconde fois, 53. En comité, 57. Amendements rapportés et adoptés, 57. Lu la troisième fois, passé, et envoyé aux Communes pour son concours. 59. Passé par cette chambre avec un amendement, 112. Amendement agréé par le Sénat, 112. Sanctionné, 241.

86.—*Vagabonds, relatif aux, Bill :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 39. Seconde lecture remise, 56. Lu la seconde fois, 63. En comité, 63. En comité de nouveau, 67. Amendements rapportés et adoptés, 67. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes pour son concours, 69. Passé par cette Chambre, 115. Sanctionné, 241.

BONAVENTURE :

Margaret Thompson, de. Pétition, 26.

Llynd, William, *et al.*, de. Pétition, 26.

Allard, Pierre, *et al.*, de. Pétition, 56.

- BOURINOT : John, de Sydney, C. B. Le comité spécial des comptes contingents recommandé, qu'il soit nommé à la situation vacante de commis anglais, 83. Rapport adopté, 89.
- BOWEN : Edward C., de Sherbrooke. Pétition, 155.
- BREVETS d'Invention. Voir Bill, 23. Pétitions concernant les, 41, 44, 61, 72, 82, 88, 91, 104, 108, 113, 118, 130, 133, 147, 154, 167, 195.
- BROOKS : Charles, *et al.* Pétition, 27.
- BRUCE : Mines de. Pétition concernant le service de la malle des, 61.
- BURBITT'S Rapids. Pétition, 147.
- BURWELL : Port. Pétition concernant le, 83.

- CANADA : Compagnie d'Assurance Maritime du. Voir Bill, 6. Pétition, 91.
- CANAL RIDEAU : Fermé le dimanche. Pétition à ce sujet, 130, 147.
- CANADIENNE : Banque, du Commerce, augmentation de capital. Voir Bill, 11. Pétition, 27.
- CAP ENRAGÉ : Pétitions relatives au, 72, 109.
- CASTOR et de Toronto, Compagnie d'Assurance contre l'Incendie du. Voir Bill, 4. Rapport, 22. Pétition, 61.
- CAUCHON : l'hon. Joseph Edouard. Le Sénat informé qu'il est nommé Président, 107. Commission présentée et lue, 107. Prend place au fauteuil, 108.
- CHANTRY : Isle. Pétition concernant le havre de, 55.
- CHICAGO : Chambre de Commerce de la cité de. Pétition, 133.
- CIGARES : Pétitions concernant une augmentation de droits sur les, 91.
- CLARK : Naturalisation de. Voir Bill, 26. Pétition, 58.
- CLIFTON : Pont suspendu de, charte amendée. Voir Bill, 28. Pétitions, 41, 155. Pont suspendu de, augmentation de capital. Voir Bill, 29.
- CLOUS : Pétition concernant une manufacture de, 44.
- COMITÉS :
- 1.—Comité des Ordres, Usages et Privilèges composé de tous les membres présents pendant la session, 17.
 - 2.—Comité nommé pour rédiger une adresse en réponse au discours d'ouverture prononcé par Son Excellence, 19—Voir Adresses.
 - 3.—Comité Conjoint de la Bibliothèque—Nommé, 25. Les Communes en sont informées par message, 25. Message des Communes informant qu'un certain nombre de membres de cette Chambre ont été nommés pour faire partie du comité conjoint, 30.

COMITÉS.—*Suite.*

- 4.—Comité des Impressions—Nommé, 25. L'hon. M. Bureau est adjoint au comité, 31.
- 5.—Comité Conjoint des Impressions : Comité nommé par les Communes pour agir conjointement avec le comité nommé par le Sénat, 32. Le Comité Permanent du Sénat reçoit instruction d'agir conjointement avec le comité des Communes, 32. *Premier* Rapport, recommandant de fixer le quorum à sept membres, 43. *Deuxième* Rapport, ayant trait aux contrats de l'impression, de la reliure et de la fourniture du papier à imprimer, 45. La prise en considération du *deuxième* rapport est ordonnée, 45. *Troisième* Rapport, sur les impressions, comptes et pièces justificatives, 48, 49, 50, 51, 52. Prise en considération du *troisième* rapport ordonnée, 53. Celle du *deuxième* rapport différée, 53, 57. *Troisième* Rapport adopté, 57. *Deuxième* Rapport adopté, 59. *Quatrième* Rapport relatif à des documents ; la prise en considération en est ordonnée, 84. Il est adopté, 89. *Cinquième* Rapport relatif à des documents, 109. La prise en considération en est différée, 128. *Sixième* Rapport, sur les services d'impression, de reliure et de fourniture du papier à imprimer, 133, 134, 135. Etat des soumissions reçues par le comité, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142. Procès-verbaux du comité, 142, 143, 144. Prise en considération de ce rapport ordonnée, 144. *Cinquième* Rapport adopté, 148. Remise de la prise en considération du sixième rapport, 152. *Sixième* Rapport rayé des ordres du jour, 161. *Septième* Rapport recommandant l'impression de documents, 173. *Huitième* Rapport, sur les contrats pour les impressions, la reliure et la fourniture du papier à imprimer ; aussi, correspondance avec certaines personnes et procès-verbaux du comité, 174, 175, 176, 177. *Septième* Rapport adopté, 182. Remise du *Huitième* Rapport, 182. Discussion et retrait du *Huitième* Rapport, 191. *Neuvième* Rapport, relatif à des documents, 200. *Dixième* et *Onzième* Rapports sur la distribution des Documents Parlementaires et des Statuts, 201, 216. Le comité reçoit instruction de se procurer des cartes avec des exemplaires des rapports sur le territoire du Nord-Ouest, 217. *Neuvième* et *Dixième* Rapports adoptés, 235. *Onzième* Rapport rayé de l'ordre du jour, 235. Le comité chargé de se procurer, pour l'usage des membres du Sénat, cinq exemplaires de l'ouvrage de M. Russell, sur le territoire du Nord-Ouest, 235.
- 6.—Comités des Ordres Permanents et des Bills Privés—Nommé, 25. *Premier* Rapport recommandant la réduction du quorum, 27. Adopté, 27. *Second* Rapport, sur la pétition de John Horace Stevenson, 44. *Troisième* Rapport, sur des pétitions, 45. 51^e règle suspendue par le dit rapport relativement à la pétition de l'hon. John Young, de Montréal, 45. *Quatrième* Rapport sur des pétitions, 61, 62. 51^e règle suspendue par le dit rapport relativement aux pétitions d'Adolphe Roy et autres, et de Philip Pearson Harris, 52. *Cinquième* Rapport, sur des pétitions, 68. Renvoi au comité de la pétition de C. W. Jones, 69. 51^e règle suspendue par le dit rapport relativement à la pétition de la Compagnie du Pont International, 69. *Sixième* Rapport, sur des pétitions, 76. *Septième* Rapport, sur la pétition de George W. Jones, 77. *Huitième* Rapport, sur des pétitions, 92. *Neuvième* Rapport, sur la pétition de la Compagnie du Grand-Occidental, 194. *Dixième* Rapport, sur des pétitions, 153. 51^e règle suspendue par le dit rapport relativement à la pétition de William Wagner, de Montréal, 154. *Onzième* Rapport, sur les pétitions de banques, 164. 51^e règle suspendue par le dit rapport relativement à la Banque des Townships de l'Est, 164. *Doizième* Rapport, sur des pétitions de la Banque d'Ontario et de l'Assurance de l'Amérique Britannique, 182. 51^e règle suspendue relativement à la dite Assurance, 173.

COMITÉS.—*Suite.*

- 7.—Comité des Comptes Contingents—Nommé, 25. Pétition de George Pouliot et Hélène Fiset renvoyée au comité, 37. L'hon. M. Burnham nommé au remplacement de l'hon. M. McDonald, 38. L'hon. M. Botsford adjoint au comité, 60. L'hon. M. Dickson adjoint au comité, 60. L'hon. M. Letellier de St. Just adjoint au comité, 60. *Premier Rapport*, recommandant la nomination de John Bourinot, écuyer, à une vacance parmi les commis, et de J. de St. Denis LeMoine, écuyer, aux emplois de troisième traducteur et sergent d'armes, 83. Ordre de prise en considération du dit rapport, 83. Renvoi au comité de la pétition de Z. V. Mondor, 53. *Premier Rapport*, adopté, 89. Renvoi au comité de la pétition de E. L. Montizambert, écuyer, 154. *Second Rapport*, sur les comptes du Sénat et la pétition de E. L. Montizambert, écuyer, 163. Adopté après discussion, 168. Renvoi au comité d'une lettre du Rév. J. S. Lauder, 181.
- 8.—Comité des Banques, du Commerce et des Chemins de Fer—Nommé, 26. L'hon. M. McDonald adjoint au comité, 59. Quorum réduit à sept membres, 222. Pour les rapports, *Voir Bills*.

COMMUNES : Se rendent auprès de Son Excellence dans la salle des séances du Sénat, 15.

COMPAGNIES par actions, clauses générales des. *Voir Bill*, 27.

COMPAGNIES : d'Assurance, Britannique Américaine, acte amendé. *Voir Bill*, 5. Pétition, 167.

COMPAGNIES par actions incorporées par lettres-patentes. *Voir Bill*, 30.

COMPAGNIE de Télégraphe Canadienne et Européenne. *Voir Bill*, 82.

CONTENTS ET NON-CONTENTS :

Bill concernant la Nouvelle-Ecosse, 224.

Comptes Contingents, *Voir Comité*, 7.

Bill sur les Brevets d'Invention, 54.

Motion au sujet d'un divorce, 79.

Motion relative à un ajournement, 102.

Bill sur le salaire du Gouverneur-Général, 115.

Motion au sujet d'un divorce, 127.

Bill concernant les offenses contre la personne, 150, 151.

CRUAUTÉ envers les animaux. *Voir Bill*, 2. Pétition, 44.

CUIRS et peaux crues, inspection des, *Voir Bill*, 32. Pétition concernant les, 61.

DOMMAGES malicieux à la propriété. *Voir Bill*, 33.

DONCASTER : Annexion à une nouvelle division électorale du township de. *Voir Bill*, 84.

DROIT d'auteur : Pétitions relatives au, 68, 71, 133, 155.

DUCHESNAY : Hon. Antoine Juchereau, présente son bref de sommation, 23. Prête serment suivant la loi, 24.

EGLISE D'ANGLETERRE : Pétition concernant l', dans la Nouvelle-Ecosse, 71, 91.
Dans le Nouveau-Brunswick, 117, 133, 183.

ELGIN et St. Clair, Chemin de fer d'. Pétition à son sujet, 76.

ELLIOTT : Andrew, du comté de Lambton. Pétition, 76. *

ENREGISTREMENT des navires. Voir Bill, 59. .

ERIE ET NIAGARA :

Compagnie de chemin de fer de. Pétition, 76.

“ de l'extension du chemin de fer. Pétition, 76.

ERIE et Ontario : Compagnie du canal de. Pétition, 133.

FALLITE : Acte de la. Pétitions concernant la. Voir Bill, 35.

FAUX : Crime de. Voir Bill, 36.

FÉLONIES ET DÉLITS : Poursuite prompte des. Voir Bill, 37.

FINANCES, Département des. Voir Bill, 38.

FISER, Hélène. Pétition d', 35, 37.

FONDS d'emprunt municipal. Pétitions concernant, le 26, 88.

FONDS D'HONORAIRES en Ontario. Voir Bill, 21.

GASPÉ : Pétitions de résidents de, 27, 103, 109, 155, 160.

GORE : Charte de la banque de. Voir Bill, 14. Pétition, 71.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

Se rend au Sénat, ordonne d'appeler les Communes, 15. Ouvre la session, 15.
Son discours, 16. Ordre est donné de faire imprimer ce discours dans les
deux langues, 17. Voir Adresses et Comités. Le Gouverneur sanctionne
des bills, 243. Discours de prorogation, 244.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL : Salaire du. Voir Bill, 39.

GRAND OCCIDENTAL : Chemin de fer. Pétition, 40, 108.

Confirmation d'une convention conclue par la compagnie. Voir Bill, 25.

Actions privilégiées de la Compagnie. Voir Bill, 24.

GRIMSBY : William Forbes, *et al*, de. Pétition, 72.

- HALIFAX** : Le Rév. George W. Hill, *et al*, de. Pétition, 71.
 Banque des Marchands d'. Pétition, 76.
 Le Rév. James Robertson, L. L. D., *et al*, de. Pétition, 91.
- HAMILTON** : J. S. Cartwright *et al*, de. Pétition, 133.
- HARRIS** : Philip P., de Québec. Pétition, 41.
- HARWICK** : Conseil Municipal du Township de, 61.
- HAVRE** : Police de, Ontario et Québec. Pétition, 58.
- HAVRES et Chenaux**, amélioration des. Voir Bill, 40.
- HERRING Cove (N. B.)** Pétitions concernant, 72, 108.
- HOUBLON** : Pétitions concernant le, 27, 40, 44, 47, 56, 68, 72, 88, 167.
- HURON** : Lac. Pétitions concernant le, 56, 61.
 Compagnie du canal à navires d', et Ontario. Pétitions, 34, 35.

IMMIGRATION : Voir Bill, 42.

IMPRESSIONS : Voir comités.

IMPRIMEUR de la Reine, bureau de l'. Voir Bill, 43.

ISLES DE LA MADELEINE : Pétition concernant le havre de l'Isle d'Amherst, 10.

ISLE DU PRINCE EDOUARD :

Message de Son Excellence concernant l', 153. Voir Messages.

Résolution concernant l'union de, avec le Canada, 227.

JEUNES DÉLINQUANTS. Voir Bill, 44.

Punition des. Voir Bill, 45.

JOHNSTON : le Révd. John. Commission le nommant Chapelain du Sénat, 33, 34.

JOLIETTE et Berthier, limites électorales des comtés de. Voir Bill, 46.

JONES : Pour faire droit à. Voir Bill, 47.

JONES : G. W., de Port Perry, Ontario. Pétition à l'effet de dissoudre son mariage, 47.
 Motion que la dite pétition ne soit pas reçue, 48. Débats sur icelle, 48. Le pétitionnaire ne s'étant pas conformé aux règles du Sénat, la pétition n'est pas reçue, 48. Ordonné que le procès-verbal de la signification faite à Catherine Martin, son épouse, reste sur la table, 69. Pétition reçue et renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés, 69. Voir Bill, 47.

JUGES : Frais de voyage des. *Voir* Bill, 50.

JUGES de paix, devoirs hors des sessions, convictions sommaires. *Voir* Bill, 48.

Devoirs hors des sessions. *Voir* Bill, 48.

JUSTICE Criminelle, administration sommaire de la. *Voir* Bill, 51.

KENT : Comté de. Corporation du. Pétition, 27.

KINCARDINE : Pétition concernant le havre de, 55.

KINGSTON :

Cunningham, H. *et al.*, de. Pétition, 108.

Société pour l'observation du dimanche, de. Pétition, 108.

Swift, James, *et al.*, de. Pétition, 163.

LAC SUPERIEUR: Pétition concernant le service de la malle au, 61, 219.

LAFONTAINE: l'Hon. Aimé. Pétitions au sujet de, 194.

Pétitions renvoyées au comité des impressions, 197.

LAMELL, J. B. *et al.*, d'Ontario et de Québec. Pétition, 58.

LAPRAIRIE: Comté de. Pétition concernant le, 82.

LARCIN et autres offenses de même nature. *Voir* Bill, 52.

LAUDER : le Rév. J. S., d'Ottawa. Lettre concernant la charge de Chapelain du Sénat; 181.
Renvoyée au comité des contingents, 181.

LEMOINE : J. de St. Denis. Le comité spécial des comptes contingents recommande qu'il soit nommé troisième traducteur, commis français, et qu'il fasse les fonctions de sergent d'armes, 83. Rapport adopté, 89.

LIVINGSTON : James, *et al.* Pétition, 55.

LIVRES : Pétition concernant un droit uniforme sur les, 72, 73.

LOI CRIMINELLE : Révocation de certaines dispositions de la. *Voir* Bill, 54.

LONDON : Chambre de commerce de. Pétitions, 101, 172.

MACPHERSON : l'hon. D. L. *et al.* Pétition, 47.

John, *et al.* Pétition, 61.

MAITRE-Général des Postes : Rapport du, pour 1868, présenté, 232.

MALADIES Contagieuses qui attaquent les animaux. *Voir* Bill, 3. Pétition, 26.

MARINE Marchande. Acte de la. Pétition relative à l', 163.

MATELOTS : Engagement des. Voir Bill, 56.

MESSAGES :

De Son Excellence le Gouverneur-Général :

Au sujet de Bills réservés pour la sanction de Sa Majesté, 11 à 13.

Transmettant une dépêche en réponse à l'adresse conjointe des deux chambres à Sa Majesté, exprimant l'horreur et l'indignation que leur a fait éprouver la tentative d'assassinat commise sur la personne du Duc d'Edinburg, 22.

Transmettant copie de la Gazette du Canada contenant la nomination d'Aquila Walsh, Ecr., M.P., de l'Honorable E. B. Chandler, Charles J. Brydges, Ecr., et W. F. Coffin, comme commissaires du chemin de fer Intercolonial 23.

Transmettant copie d'une dépêche du Gouverneur de Terre-Neuve, contenant les résolutions passées par le Conseil et l'Assemblée de cette colonie, 27, 28, 29, 30.

Transmettant certains documents au sujet de l'immigration, 34. Voir Documents de la Session.

Informant le Sénat d'un ordre en conseil passé sous l'autorité de l'Acte 29 Vict., chap. 15, 35.

Au sujet d'une dépêche reçue du Secrétaire des Colonies concernant le bill intitulé: " Acte pour fixer le salaire du Gouverneur-Général," 36.

Transmettant certaine correspondance relative à la Nouvelle-Ecosse, 37.

Au sujet du transport des malles entre la Grande-Bretagne et le Canada, 42.

Transmettant copie des 1er et 2ème rapports des commissaires chargés de faire rapport sur le service civil, 42.

Transmettant le rapport des délégués nommés pour négocier l'acquisition de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest, 101.

Transmettant copie du procès-verbal de la conférence tenue entre un comité du Conseil Privé du Canada et certains délégués de Terre-Neuve au sujet de l'union de cette colonie avec le Canada, et certaines autres informations au sujet de l'admission de l'Île du Prince Edouard dans la Puissance du Canada, 153.

Transmettant le rapport des délégués en Angleterre et leur correspondance avec le Gouvernement de Sa Majesté, au sujet des fortifications, de la défense, etc, 178.

Transmettant les rapports des délégués en Angleterre et la correspondance avec le Gouvernement de Sa Majesté, au sujet des pertes éprouvées par le Canada, à l'occasion de l'invasion féniennne et au sujet de l'Île San Juan et de la protection des pêcheries, 178.

Transmettant un rapport des délégués en Angleterre et la correspondance avec le Gouvernement de Sa Majesté au sujet du cabotage, de la navigation et de la réciprocité commerciale, 179.

MESSAGES.—*Suite.**De la Chambre des Communes :*

Informant le Sénat de la nomination de certains membres de cette Chambre pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque des deux Chambres, 30.

Demandant au Sénat de concourir à la nomination d'un comité conjoint des impressions des deux Chambres, 3. *Voir* Comité, 4.

Informant le Sénat que l'honorable M. Chauveau a été nommé membre du comité de la bibliothèque, 73.

Au sujet de l'acquisition de la Terre du Prince Rupert et du territoire du Nord-Ouest, 121.

Informant le Sénat que la Chambre des Communes acquiesce à l'adresse à Son Excellence la priant de transmettre une adresse à Sa Majesté, 145. *Voir* Résolutions.

Transmettant des résolutions relatives aux contrats pour l'impression, la reliure et la fourniture du papier, 192. Résolutions adoptées par le Sénat, 192.

A la Chambre des Communes :

Demandant aux Communes d'agir de concert avec le Sénat dans la nomination d'un comité conjoint de la bibliothèque, 25

Nommant les membres du Sénat qui devront agir dans le comité conjoint des impressions, 32. *Voir* Comité, 4.

Acquiesçant à une adresse à la Reine au sujet de la Terre du Prince Rupert, 125.

Demandant le concours des Communes à une adresse à Son Excellence au sujet de la transmission de l'adresse précédente à Sa Majesté, 125.

Au sujet de certaines résolutions passées par la Chambre des Communes sur les impressions, 192.

MÉTAUX : Moulage des, au moyen de la pression. Pétition, 44.

METIERS À TRICOTER : Pétitions concernant les, 72.

MILLER, : Alexandre. Pétition, 56.

MILWAUKEE : Chambre de commerce de. Pétition, 133.

MONDOR : Z. V. de Québec. Pétition, 47. Renvoyée au comité des dépenses contingentes, 53.

MONNAIES : Offenses concernant les. *Voir* Bill, 57.

MONTIZAMBERT : Edward Lewis. Pétition, 154. Renvoyée au comité des dépenses contingentes pour qu'il fasse rapport, 154. Rapport, 163. Adopté, 168.

MONTREAL :

Banque d'Épargne de la Cité et du District de. Rapport, 23.

F. Hudon, *et al.*, de. Pétition, 32.

Chambre de commerce de. Pétitions, 34, 133.

MONTREAL.—*Suite.*

- L'Honorable John Young, de. Pétition, 34.
 William Workman, *et al*, de. Pétition, 44, 68,
 La banque du Peuple. Pétition, 55.
 L'Union typographique, No. 97. Pétition, 68.
 Gillespie Moffatt et Cie, de. Pétition, 72.
 John Becket *et al*, de. Pétition, 73.
 Evans, Dow, Redpath, *et al*, de. Pétitions concernant les brevets d'invention,
 82, 108.
 Chemin de fer de Jonction de Montréal et Vermont. Rapport, 91.
 Banque de la Cité de. Pétition, 101.

MOUNTAIN : M. G. *et al*, de Québec, Pétition, 56.

MUNITIONS de l'armée et de la marine de Sa Majesté, pour mieux protéger les. *Voir* Bill, 55.

NAPANEE : Rivière. Pétition concernant la, 58.

NAUFRAGES : Enquêtes sur la cause des. *Voir* Bill, 58.

NAVIRES : Enregistrement des. *Voir* Bill, 59.

NIAGARA : Corporation de la ville de. Pétition, 61.

Banque du District de. Pétition, 191.

NORD : Compagnie du chemin de fer du. Rapport, 66. Pétition, 66.

NORFOLK : Conseil municipal de. Pétitions, 35, 40, 55, 72.

NORTHUMBERLAND et Durham, état de la banque d'épargnes de, 22.

NOUVELLE-ECOSSE : *Voir* Bill, 60.

Océanique : Service de la malle. *Voir* Bill, 77.

OFFENSES contre la personne. *Voir* Bill, 61.

qui ne sont pas entièrement commises en Canada, pour faire disparaître les
 doutes concernant les. *Voir* Bill, 62.

ONTARIO et Erié : Compagnie du canal. Pétitions concernant la, 61.

ONTARIO : Corporation du comté d'. Pétition, 72.

ONTARIO : Charte de la banque. *Voir* Bill, 16. Pétition, 160.

OTTAWA : Pétitions concernant l'enlèvement des obstacles qui s'opposent à la navigation de la rivière, 32, 35, 40, 44, 55, 58, 68, 71, 167.

P **PARCHEMIN** : pour éviter la nécessité de grossoyer sur. *Voir* Bill, 63.

PARJURE : *Voir* Bill, 64.

PARLEMENT :

Proclamation convoquant le, 5 à 11.

Convocation du, 15.

Prorogation du, 244.

PEAUX de veau crues. Pétitions concernant les, 61.

PECHERIES : Pétitions relatives aux, 26, 56.

PERTH : Ville de, Pétition, 240.

PETERBOROUGH : Corporation de la ville de. Pétition, 76.

PÉTITIONS : Pour bills privés, délai pour recevoir des, 66.

PÉTROLE : Huile de. Pétition de P. S. Harris, de Québec, 41.

PILOTES : Pétitions concernant les, de Québec, 71, 88, 132. *Voir* Bill, 66.

PLUNKETT : Edward, de Montréal. Pétition, 44.

POLICE DE HAVRE : Pétition concernant la, 58.

PONT INTERNATIONAL : *Voir* Bill, 67. Pétition, 41.

PORTER : Richard Charles. Pétition, 91.

POULIOT : George. Pétition, 35, 37.

PRESCOTT : R. P. Labatt, *et al.*, de. Pétition, 155.

PRÉSIDENT du Sénat : Charge de. *Voir* Bill, 68. *Voir* Sénat.

PROCÉDURE Criminelle. *Voir* Bill, 53.

PROCLAMATION : *Voir* Parlement.

PUISSANCE : Incorporation de la banque de la. *Voir* Bill, 13. Pétition, 68.

Compagnie de garantie et d'assurance mutuelle sur la vie, dite de la. *Voir* Bill, 31.

PYE : Thomas, *et al.*, de Gaspé. Pétition, 160.

QUÉBEC :

- Mondor, Z. V., de. Pétition, 47.
- Bureau de poste, concernant la construction d'un, 56.
- Police du havre de. Pétition, 58.
- Gilmour, Allan, *et al.*, de. Pétition, 88.
- Chambre des Arts et Manufactures d^c. Pétition, 91.
- Bellew, Henry Fitzwilliam, de. Pétition, 108.
- La Caisse d'Economie, de. Rapport, 109.
- Rosa, N., *et al.*, de. Pétition, 113.
- Chambre de commerce, de. Pétition, 132.
- La Banque Nationale, de. Pétition, 71.
- Noël, Henry, *et al.*, de. Pétition, 71.
- Banque de, amendement à sa charte. Voir Bill, 17. Pétition, 155.
- Administration du havre de. Voir Bill, 69.
- Pilotage, égalité dans le port de. Voir Bill, 65.
- Pilotes, amendement à l'acte d'incorporation des. Voir Bill, 66.
- Maison de la Trinité de. Acte amendé. Voir Bill, 70.
- Amendement à l'acte pour refondre les lois de la. Voir Bill, 71.

RAPPORTS :

- De la banque d'épargnes de Northumberland et Durham, 22.
- De l'association d'assurance mutuelle contre l'incendie, dite " Beaver," 22.
- De la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de Toronto, 22.
- De la banque d'épargnes de la Cité et du District de Montréal, 23.
- De la Compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Ottawa, 35.
- Concernant la distribution des Statuts, 35.
- Des officiers, serviteurs et employés du Sénat, 41.
- De la Compagnie du chemin de fer du Nord, 66.
- Concernant St. Claire Flats, 78.
- Du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, 91.
- Du chemin de fer de Jonction de Montréal et Vermont, 91.
- De la caisse d'économie de Notre Dame de Québec, 109, 223.
- De la banque Nationale, 216.
- De la banque de l'Amérique Britannique du Nord, 216.

RAPPORTS.—*Suite.*

- De la banque de Molson, 216.
 De la banque de Gore, 216.
 De la banque du Peuple, 216.
 De la banque Royale Canadienne, 216.
 De la banque des Marchands du Canada, 216.
 De la banque du District de Niagara, 216.
 De la banque Canadienne de Commerce, 216.
 De la banque de St. Stephens, (N. B.), 216.
 De la banque de Québec, 216.
 De la banque de Toronto, 216.
 De la banque de Yarmouth (N. E.), 216.
 De la banque de Montréal, 216.
 De la banque du Peuple d'Halifax (N. E.), 216.
 De la banque d'Union d'Halifax (N. E.), 216.
 De la banque Ontario, 216.
 De la banque de la Cité, de Montréal, 216.
 De la banque du Nouveau-Brunswick, 216.
 De la banque Commerciale de Windsor (N. E.), 216.
 De la banque de la Nouvelle-Ecosse, 216.

RÈGLES :

- 79ème règle rescindée et remplacée par une autre, 69.
 60ème règle suspendue durant le reste de la Session, 191.

RESOLUTIONS :

- Pour une adresse en réponse au discours du Trône. Proposée, 18. *Voir Adresses.*
- Au sujet de la cession de la terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest au Gouvernement du Canada, 118. Proposée par l'Hon. M. Campbell, 118. Débats sur icelles; adoptée, 121. Adresse de la Chambre des Communes à Sa Majesté sur ce sujet, reçue, 121. Lue, 121. Adoptée; et les Communes en sont informées, 125. Adresse à Son Excellence pour qu'elle transmette l'adresse à Sa Majesté, présentée, 125. Adoptée, 125. Envoyée aux Communes pour leur concours, 125. Agréée par cette Chambre, 145. Ordonné qu'elle soit présentée par les membres du Conseil Privé, 145.
- Au sujet de l'union de Terre-Neuve au Canada, 184. Motion pour une adresse à Sa Majesté sur ce sujet, reçue, 186. Débats sur icelle, 186. Adressé, 186, 187. Adresse unanimement adoptée, 188. Adresse à Son Excellence pour qu'elle transmette la précédente adresse à Sa Majesté, présentée, 186. Adoptée, 189. Ordonné qu'elle soit présentée par les membres du Conseil Privé, 189.
- Au sujet de l'union de l'Isle du Prince-Edouard au Canada, 227. Adoptée 227.

- RIDEAU : Canal. Pétitions pour qu'il soit fermé le dimanche, 130, 147.
- RICHIBOUCTOU : Pétition concernant le port de, 133.
- RIVE NORD DU ST. LAURENT : Pétitions pour un service de malle quotidien sur la, 66, 73.
- RIVE NORD : Compagnie de transport de la. Voir Bill, 74. Pétition, 83.
- ROBERT, Mark Lamar : Pétition, 72.
- RONDEAU : HAVRE DE : Pétition concernant le, 27, 61.
- ROSS : L'Hon. John. Le Sénat informé qu'il est nommé Président, 81. Présente sa commission, 81. Commission lue, 81. Prend place au fauteuil, 82.
- RUEL : Louis. De la Pointe Lévis, Pétition, 61.
- RUPERT : Terre de. Gouvernement provisoire. Voir Bill, 75.
- S**SAULT STE. MARIE. Pétitions concernant le service de la malle du, 61.
- SAUVAGES : Emancipation des. Voir Bill, 76.
- SÉANCES du Soir, 152, 195, 208, 224, 235.
- SCUGOG : Rivière. Pétition concernant la. 72.
- SÉNAT :
- Comptes et pièces justificatives du Greffier du Sénat, à partir du 1er juillet 1867, au 1er janvier 1869, présentés au, 27.
 - Chapelain du. Nommé par commission, 33.
 - Tableau demandé concernant la nomination et les salaires des officiers et serveurs du, 37. Rapport, 41, 42.
 - Président du. Nommé par commission, 81.
- SHULTZE : Edward, de Montréal. Pétition, 44.
- SMITH : Prolongation du brevet de. Voir Bill, 78. Pétition, 88.
- SOBEL : Corporation de la ville de. Pétition, 88.
- SPARKES : F. B., de Toronto. Pétition, 61.
- STANSTEAD, Shefford et Chambly, chemin de fer de. Rapport, 91.
- STATUTS, du Canada. Rapport de la distribution, des 35. Rapport du comité des impressions, au sujet de la distribution des, 211.
- STE. ANNE des Monts. Pétitions, 108, 109, 155.
- ST. CLAIR Flats. Voir rapport, 78.
- STEVENSON : Pour faire droit à. Voir Bill, 79. Pétition, 24.
- STEVENSON : John H. De Toronto. Pétition, 24.

ST. FRANÇOIS ET YAMASKA : Compagnie de navigation des rivières, 41. Pétitions, 83, 117, 133.

ST. JEAN (N.-B.) : Pétition, 71, 117, 118, 133, 183.

ST. LAURENT :

Pétitions concernant la rive nord du, 66, 73.

Compagnie du chemin de fer du, et d'Ottawa. Rapport, 35.

Compagnie des remorqueurs du, acte amendé. Voir Bill, 73. Pétition, 89.

ST. THOMAS : Chambre de commerce de. Voir Bill, 80. Pétition, 83.

SUBSIDES : Voir Bill, 81.

TABAC CANADIEN : Pétitions concernant le, 72, 83, 88, 91, 101, 104, 133, 149, 198.

TALBOT : Benjamin J. D'Ottawa. Pétition, 41.

TARIF : Pétitions concernant le, 35, 40, 55, 72.

TELEGRAPHE : entre le Canada et l'Europe. Pétition pour l'établissement d'une ligne de, 34.

TELEGRAPHE ELECTRIQUE : Compagnie de. Voir Bill, 83.

TERRENEUVE :

Message de Son Excellence concernant, 153. Voir Messages.

Résolutions au sujet de l'entrée de, dans l'union avec le Canada, 184. Voir Résolutions.

THAMES : Rivière. Pétition concernant la, 27, 83.

THOMPSON : Margaret, de Bonaventure. Pétition, 20.

TILBURY EST : Conseil municipal de. Pétition, 26.

TORONTO :

Chambre de commerce de, acte amendé. Voir Bill 84.

Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie de. Rapport, 23. Pétition, 61.

Stevenson, John Horace, de. Pétition, 24.

Chambre de commerce de. Pétition, 41.

Clark, Eli Clinton, de. Pétition, 58.

Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie de, dite "Beaver." Pétition, 61.

Worthington, John, et al., de. Pétition, 68.

Hunt, W. De Vere, et al., de. Pétition, 73.

Banque de. Pétition, 88.

TOWNSHIPS DE L'EST : Banque des. Pétition, 155.

TRAVAUX PUBLICS : Rapport du Ministre des. Présenté, 241.

Maintien de la paix dans le voisinage des. Voir Bill, 85.

VAGABONDS. Voir Bill, 86.

VOLONTAIRES : Pétitions du comté de Peel, concernant les, 40.

WAGNER, William, de Montréal. Pétition, 147.

WARDSVILLE : Village de. Pétition, 83.

WESTMORELAND, (N. B.): Pétition, 72.

YAMASKA : Rivière. Pétitions concernant la, 41, 83, 117, 133.
